LIBRARY
UNIVERSITY
TORONTO

ESSAIS

DE

PHILOLOGIE FRANÇAISE

CHARTRES. — IMPRIMERIE DURAND, RUE FULBERT. 30 XII 97.

La 1.1.1
F. 15 ae

ANTOINE THOMAS

ESSAIS
DE
PHILOLOGIE
FRANÇAISE

58071
6/10/02

PARIS
LIBRAIRIE ÉMILE BOUILLON, ÉDITEUR
67, RUE DE RICHELIEU, AU PREMIER ÉTAGE

1897
Tous droits réservés.

PC
2071
T56

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

AVANT-PROPOS. V

PREMIÈRE PARTIE. — MÉLANGES PHILOLOGIQUES.

I. Sur la formation du nom du pays de Comenge. 1
II. La loi de Darmesteter en provençal. 11
III. Les noms de rivières en *ain*. 30
IV. Les noms composés et la dérivation. 50
V. La dérivation à l'aide des suffixes vocaliques atones.. 74
VI. L'origine du parfait provençal en *et*. 91
VII. Le celtique *broga* en roman. 98
VIII. Le drame de « Gluizé » et le « cadenas » du Lot. 103
IX. D'un comparatif roman et d'une prétendue peuplade barbare. . . . 105
X. Le « plomb » du Cantal. 108
XI. Les Juifs et la rue « Joutx-Aigues », à Toulouse. 113
XII. De quelques emprunts du basque au gascon. 117
XIII. Sur la formation du nom de la ville d'Arles. 123
XIV. L'influence du gascon sur la langue française. 125
XV. La langue du Dauphiné septentrional.. 130
XVI Le patois de Cellefrouin (Charente). 140
XVII. La langue de Bernard Palissy. 154
XVIII. La signature de la reine Anne de Russie.. 159
XIX. La sémantique. 166
XX. M. Gaston Paris. 193

DEUXIÈME PARTIE. — RECHERCHES ÉTYMOLOGIQUES.

I. Afous. 205
II. Aine. 206
III. Aise:. 207
IV. Anfosenc. 237
V. Anouble. 238
VI. Anouge.. 239
VII. Aochier.. 240
VIII. Arcanson. 241

IX.	Arescla	242
X.	Artilleur	243
XI.	Aufage	244
XII.	Bâcler	245
XIII.	Bécharu	247
XIV.	Besoche	251
XV.	Biais	256
XVI.	Bouillie	257
XVII.	Cambuser	258
XVIII.	Camoiard	259
XIX.	Carroi	259
XX.	Chevène	261
XXI.	Cignole	265
XXII.	Cit	267
XXIII.	Cormoran	269
XXIV.	Coronelle	274
XXV.	Coulemelle	275
XXVI.	Daillot	276
XXVII.	Daurezi	277
XXVIII.	Dépiquer	278
XXIX.	Douve	279
XXX.	Éclaircir	281
XXXI.	Égrain	285
XXXII.	En, Na	286
XXXIII.	Enferger	288
XXXIV.	Enrièvre	289
XXXV.	Ensouaille	290
XXXVI.	Esclemir	291
XXXVII.	Eslaus	291
XXXVIII.	Essaugue	292
XXXIX.	Esse	293
XL.	Esseret	295
XLI.	Flaquière	296
XLII.	Foucel	297
XLIII.	Fourgon	299
XLIV.	Fraisil	305
XLV.	Gelbe	307
XLVI.	Girouette	307
XLVII.	Goupillon	309
XLVIII.	Gourgouran	312
XLIX.	Gratte-boesse	313
L.	Guideau	314
LI.	Hampe	318
LII.	Hanse	320
LIII.	Jamble	321
LIV.	Laier	322
LV.	Lavignon	324
LVI.	Lente	326
LVII.	Leula	327
LVIII.	Lingue	328
LIX.	Loinseau	329
LX.	Lui	332
LXI.	Manivelle	338
LXII.	Orjier	340
LXIII.	Orpailleur	341
LXIV.	Ostade	342
LXV.	Pancogol	343
LXVI.	Pancossier	344
LXVII.	Panechier	344
LXVIII.	Pannequet	345
LXIX.	Parpaing	346
LXX.	Pauforceau	347
LXXI.	Paveille	348
LXXII.	Penture	350
LXXIII.	Perna	350
LXXIV.	Pernar	353
LXXV.	Perpigner	354
LXXVI.	Pie	354
LXXVII.	Pleure	356
LXXVIII.	Poisson	358
LXXIX.	Poistron	359
LXXX.	Polière	360
LXXXI.	Prunelaie	361
LXXXII.	Radoire	367
LXXXIII.	Ratoire	368
LXXXIV.	Rature	369
LXXXV.	Regain	371
LXXXVI.	Regon	376
LXXXVII.	Rest	378
LXXXVIII.	Rinceau	380
LXXXIX.	Rouis	381
XC.	Ruisseau	382
XCI.	Sea	383
XCII.	Seu	385
XCIII.	Suage	386
XCIV.	Tertre	390
XCV.	Touiller	391
XCVI.	Travouil	392
XCVII.	Usine	395
XCVIII.	Vignoble	397
XCIX.	Vilebrequin	399
C.	Wirewite	400

APPENDICE

DE QUELQUES MOTS ITALIENS D'ORIGINE FRANÇAISE

I. Celone.. 405
II. Ceserina. 406
III. Mostavoliere. 407

INDEX LEXICOGRAPHIQUE. 409

AVANT-PROPOS

Les essais réunis dans ce volume forment deux séries distinctes.

Sous le titre de *Mélanges philologiques* j'ai groupé d'abord vingt mémoires ou articles détachés, mais qui tous ont pour objet la langue de France, et qui la présentent successivement sous les aspects les plus variés, depuis ses origines jusqu'à nos jours. Les uns montrent que nous avons encore sur les lèvres, dans des cas très spéciaux, des traditions qui remontent jusqu'à nos ancêtres lointains, les Ibères et les Gaulois ; les autres mettent en lumière soit la richesse insoupçonnée de la langue qui s'est implantée dans notre pays dès les premiers siècles de l'ère chrétienne, soit l'action prolongée de l'influence germanique postérieure ; d'autres enfin cherchent à faire comprendre comment la langue moderne s'est peu à peu dégagée du latin, soit au point de vue des sons, soit au point de vue des formes ; comment dès le XIe siècle elle perce déjà dans la curieuse signature en caractères cyrilliques de la reine Anne de Russie ; comment sa vitalité s'affirme sans interruption sous nos yeux dans la dérivation des noms composés ; comment sa force d'extension se manifeste jusqu'à la faire déborder sur la langue basque.

Si l'on ajoute quelques curieux exemples de mots ou de formes antiques conservés, à l'insu de tous, dans notre vocabulaire topographique, on aura le bilan à peu près complet de la partie proprement originale de ces *Mélanges philologiques*. A ce fonds principal, j'ai joint quelques articles rédigés à propos de livres récents : en parlant de l'influence du gascon sur le français, après M. Lanusse, de la langue du Dauphiné septentrional, après M. l'abbé Devaux, du patois de Cellefrouin, après M. l'abbé Rousselot, de la langue de Bernard Palissy, après M. Ernest Dupuy, et enfin de la sémantique, après M. Michel Bréal, je me suis attaché non seulement à analyser, mais aussi à compléter, dans la mesure où je l'ai pu, chacune de ces remarquables études. Le dernier des *Mélanges* est consacré à M. Gaston Paris. Ce maître éminent pourrait souhaiter une plume plus autorisée pour retracer ce que la philologie française lui doit ; j'ose me flatter qu'il n'en souhaitera pas de plus convaincue.

La seconde série, intitulée *Recherches étymologiques*, se compose de cent dissertations ou notices distinctes, classées dans l'ordre le plus commode, c'est-à-dire dans l'ordre alphabétique. Je laisse naturellement aux amateurs de ce genre d'études — pour lequel on s'est toujours beaucoup passionné dans notre pays — le soin de décider si les solutions que je propose peuvent être considérées comme définitives : elles sont neuves du moins, si je ne m'abuse, pour la plupart, et me semblent en état d'affronter honorablement la discussion. J'avertis seulement le lecteur que plus d'un mot curieux, qui ne figure pas à son ordre alphabé-

tique, a été l'objet, chemin faisant, de quelque digression, et je me permets dès maintenant de le renvoyer à l'index lexicographique complet qui termine le volume.

Dans l'une et dans l'autre série, la langue d'oïl et la langue d'oc marchent sur le même front. En choisissant ce titre : *Essais de philologie française,* il m'a paru légitime de donner à l'adjectif *français* le sens large que l'on donne au substantif *France.* On avait coutume depuis longtemps d'opposer la langue d'oïl et la langue d'oc par les termes traditionnels de *français* et de *provençal.* Mais voici que tout récemment on a inventé un terme nouveau, celui de *franco-provençal,* pour désigner une partie de la frontière de la langue d'oc et de la langue d'oïl; et pendant que les uns s'ingéniaient à constituer vers l'Est ce que les diplomates appellent un *état-tampon* entre le français et le provençal, les autres cherchaient au Sud-Ouest, dans ce qu'on pourrait appeler le *hinterland* du provençal, les éléments d'une quatrième unité linguistique, et ils les trouvaient réunis dans le *gascon.* Ce morcellement arbitraire — comme tout essai de classification — a son utilité au point de vue didactique, et je n'en veux point dire de mal. Mais il pourrait devenir funeste s'il s'imposait avec trop de rigueur à notre esprit et s'il nous portait à méconnaître la solidarité des parlers de France. M. Gaston Paris l'a dit excellemment : « Abstraction faite du flamand, du breton et du basque, ces trois coins de métal étranger qui encadrent notre carte linguistique, le fait qui ressort avec évidence du coup d'œil le plus superficiel jeté sur l'en-

semble du pays, c'est que toutes les variantes de phonétique, de morphologie et de vocabulaire n'empêchent pas une unité fondamentale[1] ». Voilà pourquoi j'estime que la philologie française peut s'élargir jusqu'à embrasser toutes les manifestations diverses de la parole qui se produisent sur le sol de la France.

Si maintenant l'on s'inquiète de savoir dans quel esprit j'ai traité la philologie française, je me bornerai à avertir le lecteur que la plupart des articles réunis dans ce volume ont été présentés au public par la *Romania :* cette déclaration est, à mes yeux, la meilleure garantie que je puisse lui offrir. Je souhaite qu'il reconnaisse la même méthode dans ceux qui ont paru ailleurs[2], ou qui sont imprimés ici pour la première fois[3].

1. *Bulletin de la Société des parlers de France,* n° 1, p. 2.

2. Dans les *Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux,* dans les *Annales du Midi,* dans la *Revue Celtique,* dans les *Annales de géographie* et dans la *Revue encyclopédique Larousse.*

3. Le mémoire sur la signature de la reine Anne de Russie, une dizaine d'étymologies et l'*Appendice*.

PREMIÈRE PARTIE

MÉLANGES PHILOLOGIQUES

I. — SUR LA FORMATION DU NOM DU PAYS DE COMENGE[1].

Le Comenge[2] est un petit pays de la région pyrénéenne, presque entièrement compris dans le département actuel de la Haute-Garonne. Avant la Révolution il formait un évêché dont le siège était à Saint-Bertrand[3]. A l'époque gallo-romaine il était habité par les Convenae; il est donc tout naturel de voir dans *Comenge* un dérivé du nom de *Convenae* sous lequel ont été désignés, pendant plusieurs siècles, les habitants de cette région. Comme M. Longnon l'a justement

1. Note lue à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans la séance du 18 juin 1886 et publiée dans les *Annales de la faculté des Lettres de Bordeaux*, année 1886, p. 313.

2. On écrit aussi *Cominge, Comminge,* et même, avec un *s* paragogique, *Comminges*. On trouve ordinairement *Cumenge* dans la *Chanson de la Croisade contre les Albigeois ; Comenge* se rencontre dans beaucoup de textes diplomatiques ; voyez notamment Luchaire. *Textes gascons,* p. 9, 14, 15, etc.

3. Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Saint-Gaudens.

indiqué[1], la terminaison romane *-enge* représente une terminaison latine *-enicum*, comme *-onge* représente *-onicum* dans *Saintonge* (*Sanctonicum*) ; il semble donc qu'il n'y ait plus qu'à conclure, comme l'a fait M. Longnon lui-même, que *Comenge* dérive de *Convenicum*.

Cette conclusion peut paraître incontestable à l'historien. Aux yeux du linguiste le changement de *Convenicum* en *Comenge* offre quelque chose de tout à fait anormal. C'est le seul exemple où le groupe latin *nv* soit représenté, dans une forme romane, par un *m*. Pourquoi de *Convenicum* n'a-t-on pas formé régulièrement *Couvenge* comme de *conventum, couvent ?* Il y a là un problème que l'on n'a pas cherché à résoudre jusqu'ici, et qui reste comme un défi jeté à la philologie romane.

Deux explications différentes de cette anomalie m'ont été suggérées. Je vais les examiner avec toute l'attention qu'elles méritent.

1. — Le mot *Convenicum* a pu être prononcé avec un *v* semi-voyelle **Conuenicum ; *Conuenicum* s'est réduit de bonne heure à **Conenicum*, et cette dernière forme a donné le mot *Comenge* par la dissimilation du premier *n* en *m*.

Cette explication ingénieuse soulève deux objections auxquelles elle ne peut résister.

Le *v* latin était certainement consonne dans *Convenæ, Convenicum,* au même titre qu'il l'était dans *convenit, conventus*. S'il ne s'est pas vocalisé, pour

1. *La Gaule au* VIe *siècle*, p. 591.

disparaître ensuite, dans ces derniers mots, nous n'avons pas le droit de supposer qu'il se soit comporté autrement dans les premiers.

Même si nous acceptons le point de départ tout à fait arbitraire **Conenicum,* nous ne pouvons pas en tirer régulièrement le mot *Comenge.* En effet le mot *canonicum,* dont la structure est identique à celle de **Conenicum,* a donné dans le midi de la France *cononge* et *canorgue,* mais nulle part nous ne trouvons trace d'une forme où le premier *n* se soit dissimilé en *m.* Il est vrai que lorsque deux syllabes qui se suivent immédiatement renferment chacune un *n,* il se produit une dissimilation dans la forme romane, mais ce n'est pas un *m,* c'est presque toujours un *l,* quelquefois un *r,* qui vient se substituer au premier *n* de la forme latine. Voici une série d'exemples empruntés à la nomenclature géographique de la France.

Benignus (Sanctus). — Saint-*Blin* (Haute-Marne); Saint-*Berain* (Haute-Loire, Saône-et-Loire,); Saint-*Broin* (Côte-d'Or, Haute-Saône, Haute-Marne); Saint-*Branchs* (Indre-et-Loire).

Bononia. — *Boulogne* (Pas-de-Calais).

Cassaninas. — *Chasselines* (commune de Saint-Michel-de-Vesse, Creuse).

Companionia. — *La Comparonie,* commune de Leucamp (Cantal).

Celsinianicas. — *Sauxillanges* (Puy-de-Dôme).

Fraxininas. — *Fralignes* (Aube); *Fresselines* (Creuse).

Junianicas. — *Julianges* (Lozère).

Lucernanicas. — *Lorlanges* (Haute-Loire).

Narniacus (cf. *Narnhac,* Cantal). — *Larnay* (Vienne).

Saturninus (Sanctus). — Saint-*Sorlin* (Ain, Charente-Inférieure, Drôme, Isère, Rhône, Saône-et-Loire, Savoie).

Vicinonia. — La *Vilaine,* rivière.

Vixinonia. — La *Vendelogne,* rivière du Poitou.

Wanionarias. — *Vologniéres,* commune de Beton (Marne).

A ces exemples on peut ajouter le nom commun *orphelin,* qui est pour *orphenin* et *calonnière,* pour *cannonière.* Il est vrai que nous avons un exemple de *m* pour *n* dans *venimeux,* doublet de *vénéneux,* qui se rattache à l'ancienne forme française *venim.* Mais on disait plus communément *velin,* forme où l'on trouve le même procédé de dissimilation que dans les exemples cités plus haut. Quant à l'ancien français *venim,* si l'explication n'en est pas absolument assurée, il est certain qu'il ne faut pas voir dans le *m* final le résultat d'une dissimilation.

2. — La seconde explication que j'ai à examiner est plus séduisante. On peut la résumer ainsi : Dans le sud-ouest de la France, le pays de Comenge inclus, le *v* latin est devenu *b.* Ce changement s'étant produit dans le mot qui nous occupe, le *n* s'est de bonne heure trouvé devant un *b* et est devenu naturellement *m ;* on a donc eu **Combenicum.* C'est cette forme qui a produit la forme romane *Comenge* par la chute du *b.*

Cette explication a un grave défaut, c'est d'établir une succession chronologique entre deux phénomènes phonétiques qui ont dû se produire en même temps.

Il est certain que dans la région pyrénéenne le *v* latin est devenu *b*, que ce changement a pu se produire et s'est produit en effet après un *n* et que dans ce cas le *n* s'est changé en *m* : ainsi nous trouvons la forme *combent*, pour le mot latin *conventus*, couvent, dans des chartes de 1240 et de 1252[1]. Il est non moins certain que dans la même région le groupe latin *mb* se réduit à *m* et que le mot *cumba*, vallée, est représenté dans les textes romans par *coma*. Mais la réduction de *mb* à *m* se produit exclusivement dans les mots où ce groupe est d'origine latine. *Cumba* se réduit à *coma* pendant que *conventus* se transforme en *combent* ; mais cette transformation une fois opérée de part et d'autre, *coma* et *combent* demeurent parallèlement immobiles. On ne trouve aucune trace, même dans les patois gascons actuels, d'une réduction postérieure de *combent* à *coment*[2].

En résumé ces deux explications me paraissent des tentatives infructueuses pour résoudre le problème phonétique qui nous occupe.

Faudrait-il donc admettre le passage direct du son

1. Luchaire, *Recueil de textes de l'ancien dialecte gascon*, glossaire.

2. Voyez le *Tresor dóu Felibrige* de Mistral au mot COUVENT : les seules formes gasconnes enregistrées sont *coubent, coumbent, coumben*. De même pour les dérivés du latin *invidia* (op. laud., au mot ENVEJO), le gascon dit *embejo, ebejo*, mais nulle part, semble-t-il, *emejo*. — Quelques manuscrits de la *Notitia civitatum* portent *civitas Conbinarum*, au lieu de *Convenarum* ; l'Anonyme de Ravenne, *Combinias*. Ce sont là des textes trop peu sûrs pour nous persuader qu'à l'époque romaine on ait dit *Combenæ*, au lieu de *Convenæ*, lorsque tant d'autres monuments plus authentiques nous offrent la forme correcte.

v au son *m*, en invoquant comme circonstance atténuante la parenté assez étroite de ces consonnes qui appartiennent toutes deux à la famille des labiales, et en avouant que nous nous trouvons en présence d'une de ces mutations sporadiques comme on peut en constater dans d'autres parties du domaine linguistique ? Ce serait, je crois, se contenter à trop bon marché[1]. Il ne faut pas perdre de vue un principe qui prend de jour en jour plus d'autorité dans les études linguistiques, c'est celui de l'infaillibilité, ou comme disent les Allemands d'un mot plus expressif, de l'*ausnahmslosigkeit* des lois phonétiques. Ce principe, qui domine toutes les recherches actuelles, n'est pas nouveau en linguistique, bien qu'on se soit plu à donner le nom de *néogrammairiens* à ceux qui l'affirment le plus énergiquement. A vrai dire, c'est moins un principe absolu qu'une méthode de travail, et c'est la méthode même que nous ont enseignée nos maîtres. Cette méthode

1. Je ne nie pas, il faut bien le remarquer, que le son *v* ne puisse, dans certaines conditions, être remplacé par le son *m*. *A priori* cela n'a rien d'impossible. Ce que je nie, c'est qu'il soit conforme à la saine méthode linguistique de croire que * *Covenge* ait pu, sans autre raison que la parenté du *v* et du *m*, devenir *Comenge*. — Mon collègue M. Beaudouin me rappelle un curieux exemple de *m* pour *v* qu'il a signalé dans sa thèse sur le *Dialecte chypriote* (p. 51) : c'est la forme chypriote actuelle μνοῦχος au lieu de *vnouchos*, aphérèse de εὐνοῦχος. (Cf. l'article *monouc* dans le *Dictionnaire* de M. F. Godefroy.) En français, on trouve des exemples tout à fait analogues. Des textes normands offrent les formes *giemble* pour *jeune*, *Estiemble* pour *Etienne ;* ces formes s'expliquent par les deux séries parallèles : *juvenem, juev'ne, giev'ne, giem'ne, giem'le, giemble* et *Stephanum, Estiev'ne, Estiem'ne, Estiem'le, Estiemble*. Mais on ne peut admettre rien de pareil pour les formes dérivées de *Convenicum*.

nous oblige à dire : le mot latin *Convenicum* ne peut produire que la forme romane **Covenge*, **Couvenge*. Mais ce serait être par trop *néo-grammairien* que de se contenter de cette affirmation et de se borner à suspendre son jugement quand les lois phonétiques sont en défaut. Le philologue, c'est-à-dire l'historien, doit alors venir à la rescousse du linguiste, et c'est à cette condition seulement que le principe dont j'ai parlé est véritablement fécond. Si les lois phonétiques sont impuissantes à nous rendre compte d'une forme, c'est qu'il y a eu à l'origine de cette forme une cause perturbatrice qui reste à déterminer. C'est ce que nous allons nous efforcer de faire en interrogeant l'histoire.

Les *Convenæ* ne sont pas mentionnés par César. Les passages de Strabon[1], de Pline[2] et de Ptolémée[3] qui les concernent, rapprochés du témoignage bien postérieur de saint Jérôme[4], nous apprennent que

1. Le nom est au gén. plur. dans Strabon (IV, II, 1), les mss. portent : Κονουενῶν, ἔστι συγκλύδων. Kramer lit : Κωνουενῶν. Coray a très ingénieusement corrigé συνηλύδων, traduction littérale du mot latin *Convenæ*.

2. Mox in oppidum contributi Convenæ (IX, XXXIII, 1).

3. Συνάπτοντες δε τῇ Πυρήνη Κομουένοι (II, VII, 22). Tous les mss. sont d'accord pour donner la forme avec μ au lieu de ν. Cela ne représente qu'une variante orthographique ; le *v* étant une labiale, il n'est pas surprenant que l'*m* de *cum* se maintienne. On lit dans une inscription d'Espagne (*C. I. L.*, II, 5042) COMVENTUM pour CONVENTUM.

4. Saint Jérôme voulant déconsidérer l'hérésiarque Vigilantius, né à Calaguris Convenarum, le représente comme un digne descendant de ces bandes de pillards chassés d'Espagne par Pompée et cantonnées de force dans ce coin des Pyrénées ; il nomme même les Vettones et les Arevaci comme ayant fourni des éléments à ce premier noyau de *Convenæ* (*Contra Vigilantium*, 54).

ce peuple est en quelque sorte de création romaine. Le nom propre de *Convenae* n'est autre chose que le nom commun latin *convena* dont le sens est bien connu ; *pastores et convenas,* dit Cicéron [1], en parlant des gens réunis par Romulus pour fonder la ville de Rome. C'est, à ce qu'il semble, vers le milieu du premier siècle avant notre ère, que ce peuple reçut des Romains à la fois son nom et son organisation en *civitas,* par conséquent plusieurs siècles avant l'époque où l'on peut raisonnablement croire qu'il a été romanisé. Il faut donc admettre qu'en adoptant ce nom de *Convenæ* qu'on lui imposait, en le prononçant dans la langue qu'il parlait, le nouveau peuple l'a altéré et en a fait **Commenæ*. Une preuve de la grande ancienneté de cette altération nous est fournie par la souscription de l'évêque de ce pays au concile de Narbonne, daté de 788 : on y lit *Commenensæ sedis episcopus* [2]. Il y a donc eu pour ainsi dire dès l'origine deux formes parallèles : d'une part le nom officiel *Convenæ* et ses dérivés *Convenensis, Convenicus,* qui se trouvent chez les historiens et dans la plupart des documents d'archives ; de l'autre, la forme locale **Commenæ* et ses dérivés : *Commenensis,* dont l'ancienneté est attestée par la souscription de 788, et *Commenicus,* qui se trouve dans des chartes plus ou

Il est bien évident que tout cela est en grande partie ou légendaire ou inventé par saint Jérôme. Un fait seul est certain, la formation relativement récente de la *civitas Convenarum.*

1. *Orat.,* I, 9.

2. *Gallia christ.,* I, col. 1092. L'authenticité des actes de ce concile est douteuse, mais ils remontent en tout cas à l'époque carolingienne, car c'est d'après des manuscrits de cette époque que Baluze les a publiés.

moins barbares des Xe, XIe, XIIe siècles[1], et dont *Comenge* est le légitime représentant. Ainsi s'explique la différence phonétique qui sépare le mot *Comenge* des autres mots romans dont le type latin est analogue : les autres mots n'ont été introduits dans la région qui nous occupe que beaucoup plus tard, lorsque les arrière-neveux des Convenæ primitifs eurent oublié leur langue nationale et se mirent à parler latin ; ils ne portent en eux-mêmes aucune trace manifeste d'une influence ethnique. Le mot *Convenæ,* au contraire, a été plié aux exigences phonétiques d'une langue étrangère au latin, qui lui a pour ainsi dire imprimé son cachet. Il nous reste maintenant à déchiffrer ce cachet.

Quelle langue, quel dialecte pouvaient parler les Convenæ primitifs ? Leur capitale s'appelant Lugdunum Convenarum, on songe tout d'abord à un dialecte celtique. Mais cette hypothèse est inconciliable avec l'altération du mot *Convenæ* en **Commenæ*. En effet, si la langue celtique nous offre un rapport étroit entre les sons *v* et *m,* c'est un rapport en sens inverse : le son primitif *m* est devenu *v* et le *v* lui-même s'est souvent changé en *f* dans certains dialectes actuels. Le mot *Convenæ* pouvait être prononcé correctement par des Celtes, tout comme le nom propre celtique *Conveiun,* saint *Convoyon,* premier abbé de Redon.

1. *In comitatu Cominico,* XIe s. (*Gall. christ.*, I, *instr.*, col. 177). Le cartulaire de Lézat (*Bibl. Nat.*, fonds lat. 9189) porte fréquemment *Cominico* et *Comenico.* On y trouve une fois *Couenico* dans une charte du XIe s. (fo 70 vo), et une fois *Comunicense,* dans une charte de 1003 (fo 74 vo).

Le celtique écarté, il est impossible de ne pas songer qu'il existe dans la partie occidentale des Pyrénées une langue toute différente, le basque, dont nous devons, ne fût-ce que par acquit de conscience, interroger la phonétique. Or, le basque ne connaît pas le son *v;* quand ce son existe dans des mots empruntés par lui au latin à une époque plus ou moins ancienne, il le rend par un *m*. C'est ainsi que *conventus* est devenu en basque *gomentu; vagina, magina; verruca, marroka; vimen, mimen; visaticum, misaya*, etc.[1]. Cette coïncidence ne peut être l'effet du hasard. Je n'hésite pas à en conclure que les Convenæ, avant d'être romanisés, parlaient une langue apparentée au basque actuel. Étaient-ils venus d'Espagne, comme le prétend saint Jérôme dans le passage auquel j'ai fait allusion, et étaient-ils de race ibérique ? N'appartenaient-ils pas tout simplement, comme il semble plus naturel, à la famille aquitanique cispyrénéenne ? Il est difficile de se prononcer sur ce point délicat. Toujours est-il que la parenté de la langue primitive des Convenæ avec le basque actuel me semble démontrée. Je ne veux pas insister sur l'importance de cette constatation : c'est aux historiens à en faire leur profit et à voir de quel poids elle doit peser dans la solution encore si controversée de la question basque.

La conclusion à laquelle je suis arrivé en étudiant scientifiquement la formation du nom du pays de *Comenge* pourra paraître téméraire si l'on songe qu'elle

1. Voyez Luchaire, *Origines linguistiques de l'Aquitaine*, p. 23 et 46.

ne repose que sur une lettre. Mais si, comme je le crois fermement, je ne me suis pas écarté de la saine méthode linguistique, cette conclusion s'impose nécessairement. Aucun exemple ne montre mieux la puissance de cette méthode et l'importance des résultats où elle peut atteindre, malgré l'exiguïté des éléments qu'elle a à sa disposition.

II. — LA LOI DE DARMESTETER EN PROVENÇAL

Dans son beau mémoire sur la protonique non initiale[1], Arsène Darmesteter s'est borné, de parti pris, à la phonétique française. Pourtant il savait mieux que personne la portée du principe dont il étudiait si minutieusement l'application en français. Il dit en terminant son étude : « Les limites de cet article ne nous permettent pas d'appliquer aux langues romanes les lois que nous venons d'exposer. Elles doivent évidemment subir dans chacune d'elles certaines modifications spéciales. Puisque le sort de la protonique initiale est lié au sort de la finale correspondante, elle ne saurait être traitée d'une manière identique en français, en italien, en espagnol, par cela seul que les lois de la finale ne sont pas les mêmes dans ces langues. Mais il sera facile, croyons-nous, de retrouver sous cette diversité apparente l'unité du principe que nous avons essayé d'établir » (p. 161).

1. *Phonétique française : la protonique non initiale, non en position.* Ce mémoire, publié en 1876 dans la *Romania*, a été réimprimé dans les *Reliques scientifiques*, II, p. 95-199. Nous le citons, pour la commodité des lecteurs, d'après la pagination de la *Romania*.

L'omission du provençal dans ce passage semble bien indiquer que, dans la pensée de l'auteur, le provençal ne doit pas être séparé du français, et que ce qui vaut pour l'un vaut pour l'autre, *mutatis mutandis*. Par exemple, il va de soi que l'*a* protonique non initial, qui devient *e* en français, restera *a* en provençal. L'accord des deux langues de la Gaule, pour le traitement des atones finales, justifie cette opinion[1]. Il semble même que Darmesteter aurait pu faire plus souvent appel au provençal pour appuyer telle ou telle explication de mots français[2]. Je n'ai pas

1. L'accord n'est pourtant pas aussi absolu que pourrait le faire supposer la façon dont en parlent les derniers auteurs qui ont eu à traiter la question, MM. Suchier (*Le français et le provençal*, p. 32-33) et Meyer-Lübke (*Gramm. des langues rom.*, I, 268). Ce dernier, notamment, dit : « Le provençal suit pas à pas le français, excepté pour ces derniers mots, où il conserve l'*i* et perd l'*u* : *simi* (singe), *oli* (huile), *pali* (poêle), *ordi* (orge), etc. » Les mots cités étant des mots savants, on pourrait croire que dans les mots populaires, il y a accord complet. Il n'en est pas ainsi. Par exemple, le groupe *bj, vj* exige en français, une voyelle d'appui : *rouge* (*rubeum*), *vouge* (*viduvium*), *carouge* (*quadruvium*); cela n'arrive pas en provençal, où l'on a *roi* (variante *roch*), *cairoi*, gascon *bezouch*. Même observation pour les groupes *mn, lm*, à propos desquels M. Meyer-Lübke développe (p. 267) des considérations phonétiques ingénieuses, mais sans solidité.

2. Je ne vois guère de cités, soit dans le texte, soit dans les notes, que les mots suivants : *abauzir* (p. 149, n. 1), *aziman* (p. 143, n. 4), *calmelh* (p. 144, n. 3), *caramel* (p. 144) et *enamic* (p. 144). Trois de ces mots donnent lieu à des observations et à des réserves importantes : 1° Darmesteter a cité *enamic* pour appuyer l'hypothèse d'un lat. pop. * *inamicus*, dont le français *ennemi* serait le représentant légitime. Or, *enamic* est assez rare en provençal ; on le trouve dans *Girard de Roussillon* (Bartsch, *Chrest.*, 3e édit., col. 34), dans les *Sermons du* XIIe *siècle* (éd. Armitage, p. 76, l. 30), ailleurs aussi sans doute ; mais il est in-

l'intention, toutefois, d'examiner ici comment se comporte le provençal dans tous les cas qui peuvent présenter un certain intérêt. Je veux simplement attirer l'attention sur un ensemble de mots provençaux dont l'existence va directement à l'encontre de la loi de Darmesteter, puisqu'ils échappent à l'explication donnée pour les cas similaires du français.

Il s'agit des mots qui présentent, après une voyelle

contestable que la forme usuelle du mot est *enemic,* et l'on ne peut fermer les yeux à son existence. Or, *enemic* ne peut venir de **inamicus,* et il faut bien y voir un représentant tel quel du lat. classique *inimicus,* c'est-à-dire une forme savante altérée sous l'influence des formes populaires, comme on en trouve tant d'autres (cf. dans Raynouard des mots savants tels que *enequitat, esperit, menistre, penedensa, vergenetat,* etc.). Quant à *enamic,* je le considère comme une forme secondaire due à l'influence du mot *amic* dans des formules fréquentes comme *amics ed enemics.* Par suite, le franç. *ennemi* pouvant être expliqué comme le provençal *enemic,* l'hypothèse d'une forme **inamicus* en lat. pop. perd beaucoup de sa vraisemblance. Il ne faut pas oublier, en effet, d'une part que *sainte Eulalie* et *saint Léger* écrivent *inimi,* et, de l'autre, que la particule négative *in* n'est pas de la langue populaire ; 2° le français *aimant* doit être considéré comme *ennemi,* c'est-à-dire comme la transcription d'une forme **adimantem,* et non comme une forme populaire régulièrement dérivée de *adamantem ;* c'est à cela du moins que conduit la comparaison avec le provenç. *aziman ;* 3° *calmelh* ne se rattache pas à *calamus,* comme le croit Darmesteter, à la suite de Raynouard, et ne signifie pas *chaume :* il dérive de *calm,* mot que ne donne pas Raynouard, mais qui figure dans les chartes avec le sens de « lande, terre inculte servant de pacage, ordinairement située sur une hauteur ». Ce mot *calm* n'a rien à voir avec *calamus,* car il est féminin et repose sur un type lat. *calmis,* d'origine inconnue, mais attesté dès le haut moyen âge (voy. Du Cange, *calma, calmis*). C'est lui qu'il faut reconnaître dans le franç. *chaume,* subst. fém. employé par Rutebeuf : *Se gisoit sor la chaume dure,* et dans le dérivé *chaumoi, chaumois,* si fréquent dans nos chansons de geste (voy. Go-

autre qu'un *a*, les suffixes *mentum, torem, tura, ticius,* etc. Darmesteter a eu maille à partir avec eux sur le terrain du français ; voici comment il s'est tiré d'affaire :

« La pronotique latine *ē, ī* paraît se maintenir sous forme d'*e* féminin dans des mots tels que *sentement, partement, tenement,* etc. Ici on est dupe des apparences et l'on ne tient pas compte d'une notion générale qui a modifié la dérivation française. Les suffixes *mentum, torem, tura, ticius, bilis* se sont attachés dans la période française, dès l'époque primitive, au thème du gérondif ou du participe présent. Or, au participe présent et au

defroy, *Diction. de l'anc. lang. franç.*). Si, en français, il s'est confondu avec *chaume* de *calamus,* il n'a pas été plus heureux en provençal, où il revient souvent dans le vocabulaire topographique. Comme nous l'avons indiqué plus haut, le groupe *lm* ne prend pas de voyelle d'appui en provençal ; par suite, les deux consonnes se sont rarement conservées toutes deux dans la prononciation. On trouve cependant *La Calm* (Aveyron et Tarn), *La Chalm* (Haute-Loire). Ordinairement, l'une ou l'autre des consonnes disparaît : ou c'est *m,* et alors, à côté de l'orthographe régulière *La Cal* (Aveyron), *La Chau* (Haute-Loire), on voit des formes comme *La Chaud* (surtout en Limousin) et *La Chaux* (passim) où s'infiltrent *calidus* et *calx ;* ou bien, c'est *l,* et alors *campus* vient à la rescousse, comme dans *Laschamp* (Puy-de-Dôme), Saint-Sulpice-*les-Champs* (Creuse). Au sud-est, l'*m* a engendré un *p* avant de disparaître : *La Chaup* (Drôme). — Le provençal vient plus effectivement au secours du français dans un cas embarrassant que Darmesteter a omis. Brachet tire le français *terroir* du lat. *territorium* devenu, d'après lui, *terredoir, terreoir, terroir.* Or, d'après la loi de Darmesteter, *territorium* n'aurait pu donner que *tertoir,* comme *dormitorium* a donné *dortoir.* La forme provençale correspondante est *terrador,* et l'accord du français et du provençal suffirait pour établir l'existence en latin gallo-roman de *terratorium,* altération de *territorium* sous l'influence de *terra,* même si cette forme n'était pas attestée dès l'époque mérovingienne (voy. Du Cange).

gérondif, la première conjugaison a exercé une action si forte sur les autres conjugaisons qu'elle leur a donné ses formes propres : *chant-ant,* de *cant-antem ;* de même *floriss-ant, part-ant, vend-ant*. Il en a été de même pour les formes dérivées en *ment, or, ure, iz, ble,* c'est-à-dire que les suffixes *amentum, atorem, atura, aticius, abilis,* à l'époque sans doute où ils étaient affaiblis en *ement, edor, ediz, edure, able* (ou en quelque autre forme plus ou moins archaïque), se sont généralisés et sont devenus les types de suffixes pouvant s'adapter à toutes les conjugaisons » (p. 160).

Il saute aux yeux que l'explication qu'on vient de lire, faite exprès pour le français, ne convient pas au provençal. Si les faits s'étaient passés dans cette langue comme Darmesteter suppose qu'ils se sont passés en français, on devrait avoir en provençal *sentamen, partamen, tenamen;* or on a, en réalité, *sentimen, partimen, tenemen*. Avant de voir quelle explication il convient de donner de ces dernières formes, il sera bon d'en connaître exactement le nombre et la répartition. Passons donc en revue les différents suffixes, en écartant *abilis,* qui se présente dans des conditions toutes différentes, et en ajoutant à la liste de Darmesteter *tionem* qui se rattache étroitement aux autres.

Nous trouvons en provençal un état de choses très simple et très régulier. Les substantifs qui correspondent à des verbes en *ir* ont l'*i* comme voyelle de dérivation ; ceux qui se rattachent à des verbes en *ér, er* ou *re* ont uniformément *e*[1] :

1. Tous les exemples qui suivent sont pris dans Raynouard.

1° suffixe *mentum*. Première série, avec un *i* comme voyelle de dérivation : *avenimen* (inf. *avenir*), *ferimen* (*ferir*), *gauzimen* (*gauzir*), *partimen* (*partir*), *sentimen* (*sentir*).

Deuxième série, avec un *e* comme voyelle de dérivation : *batemen* (*batre*), *movemen* (*movér*), *naissemen* (*naisser*), *nozemen* (*nozér*), *onhemen* (*onher*), *tenemen* (*tenér*).

2° suffixe *torem, torius*. Première série : *avenidor* (qui doit arriver), *feridor* (frappeur), *gauzidor* (jouisseur), *partidor* (partageur).

Deuxième série : *batedor* (batteur), *fazedor* (qui doit être fait), *movedor* (mouvable), *nozedor* (celui qui nuit), *tenedor* (celui qui tient).

3° suffixe *tura*. Première série : *noiridura* (inf. *noirir*), *poiridura* (inf. *poirir*), *vestidura* (inf. *vestir*).

Deuxième série : *cosedura* (inf. *cosér*), *fendedura* (inf. *fendre*).

4° suffixe *tīcius*. Ce suffixe se rencontre très rarement en dehors de la première conjugaison. Je ne puis signaler que *escroicheditz* (inf. *escroichir*). Nous avons dans ce mot une irrégularité apparente : l'inf. étant en *ir*, on s'attendrait à *escroichiditz*. Il faut considérer, je crois, *escroicheditz* comme une forme secondaire issue, par une sorte de dissimilation, de *escroichiditz*. L'influence dissimilante de la voyelle tonique *i* sur un *i* précédent existe en provençal comme en français, bien qu'on ne l'ait

Il va sans dire que nous n'avons pas la prétention de relever tous ceux qui existent ; il suffit que nos cadres soient solidement établis.

pas signalée jusqu'ici[1]. J'en puis citer un exemple frappant dans les formes *dezia, dezio,* pour *dizia, dizio,* à l'imparfait du verbe *dire,* qui se lisent dans l'évangile de saint Jean (P. Meyer, *Recueil d'anc. textes,* p. 36 et 42).

5° suffixe *tionem*. Première série : *partizo, vestizo,* sans parler des mots d'origine germanique comme *garizo, garnizo,* etc.

Deuxième série : *batezo, tenezo, vendezo.*

Il peut arriver qu'un verbe ait à la fois un infinitif en *ir* et un infinitif en *er*. On trouvera alors des dérivés parallèles en *i* et en *e:* par exemple, *cosidura* (inf. *cosir*), à côté de *cosedura* (inf. *cosér*). Une particularité du dialecte gascon montre bien la solidarité qui existe entre la voyelle accentuée de l'infinitif et la voyelle de dérivation. Dans ce dialecte, le verbe *venir* a passé à la conjugaison en *ér* (sans doute sous l'influence de *tenēre*) : l'infinitif est *biér* (= **beér* = **benér*). Cet *e* se retrouvera dans les dérivés, qui ont *i* en provençal : *abieder* (= provenç. *avenidor*), *abiemen* (= provenç. *avenimen*), etc. (Voy. Luchaire, *Recueil d'anc. textes gascons,* au glossaire.)

Considérés en eux-mêmes, les faits que nous venons d'exposer n'ont rien que de congru. On peut aller plus loin et soutenir qu'ils sont conformes à ce que nous pouvons savoir du latin populaire. Exami-

1. Elle a été signalée pour le français par MM. Mussafia et G. Paris (voy. *Romania,* VIII, 629). M. Meyer-Lübke a étendu l'observation à d'autres langues, mais n'a pas parlé du provençal. (*Gramm.,* I, § 358.)

nons par exemple le suffixe *mentum*. A côté de *amentum*, qui s'applique exclusivement aux verbes en *are*, nous trouvons en latin classique *īmentum*, qui s'applique exclusivement aux verbes en *ire*, comme le provençal *imen* aux verbes en *ir* : *vestīmentum*. Quant aux verbes en *ēre* et *ĕre*, ils présentent des dérivés en *ēmentum* (*complementum*), en *ĭmentum* (*alĭmentum*), en *ŭmentum* (*monŭmentum, nocŭmentum*), et en *ūmentum* (*indūmentum*). Ces quatres formes ont dû se réduire à une seule dans le latin populaire. En effet *ĭmentum* est identique, dans la prononciation populaire, à *ēmentum*. En outre, déjà en latin classique, *ĭmentum* dispute le terrain à *ŭmentum*, puisque l'on a *monĭmentum* et *monŭmentum;* or on sait que, dans ce cas, le lat. populaire se prononce pour *ĭ*, c'est-à-dire pour *ē*[1]. Enfin *ūmentum* ne se présente que dans les mots qui ont un *u* dans leur thème; or les quelques mots de ce genre, qui ont passé dans les langues romanes ont perdu leur *u* thématique : *battuere* est devenu **battere*, et si jamais * *battūmentum* a existé, il a été remplacé par **battĭmentum*. En résumé, le latin populaire de la Gaule ne doit avoir eu que deux terminaisons pour les substantifs en *mentum* dérivés de verbes autres que ceux de la première conjugaison, soit *imentum* et *ementum*[2].

1. Voy. Meyer-Lübke, *Gramm. des langues rom.*, § 28.

2. Ce que nous venons de dire pour le suffixe *mentum* est également applicable aux suffixes *torem, torium, tura, tīcius, tionem*. Il suffit de remarquer que, dans le latin populaire, ces suffixes s'ajoutent à l'infinitif et non au supin. Darmesteter, parlant de la forme *batediz*, donnée par les gloses de Raschi, dit (p. 161) qu'elle

Si l'on admet, comme tout semble inviter à le faire, qu'il n'y a pas de solution de continuité entre le latin populaire et le provençal, on se trouve fort embarrassé par la loi de Darmesteter. Prenons le roman méridional à l'époque où les finales, et par suite les protoniques, se maintiennent encore, soit au VIe siècle. Nous y trouvons *tenemento,* à côté de *menemarè* (**mĭnĭmare*) : les deux mots sont absolument symétriques. Arrive la chute des protoniques et des atones : *menemare* devient **men'mar, mermar ;* au contraire, *tenemento* se réduit simplement à *tenement* et ne subit aucun changement à la protonique. Nous avons de même, en parcourant toute la gamme, *tenedor, *tenedura, *teneditz, tenezo.* Il faut bien, quoi qu'on en ait, se résoudre à cet aveu : la loi de Darmesteter n'a aucune action, en provençal, sur les dérivés des thèmes verbaux.

Comment expliquer ce fait, étrange au premier abord ? Faut-il donc en revenir, pour le provençal, à l'explication par l'influence des mots simples sur leurs dérivés, proposée pour le français par M. Storm[1], acceptée en partie par Darmesteter, mais rejetée par lui en ce qui concerne l'ensemble de mots dont nous nous occupons ? Je crois que c'est dans cet ordre

ne peut être rapportée à un type *battuticius.* M. Cohn, dans son remarquable mémoire intitulé : *Die Suffixwandlungen im Vulgärlatein,* parle également de *ad-battuticium* (p. 114) : je crois qu'on ne peut mettre en cause que ** batteticius, * ad-batteticium,* quelque opinion qu'on ait sur la formation des mots français *bateïs, abateïs.*

1. *Remarques sur les voyelles atones...* dans *Mém. de la Soc. de linguistique de Paris,* t. II (1872), p. 81.

d'idées qu'il faut chercher la vraie solution du problème[1]. Nous nous trouvons, en effet, sur un terrain aux frontières duquel expire la toute-puissance incontestée des lois phonétiques. La dérivation rentre plutôt dans le domaine de la morphologie que dans celui de la phonétique : dans ce domaine-là, l'esprit est presque toujours en éveil; ce n'est que quand il s'est endormi que la phonétique accomplit, à ses dépens, son œuvre brutale et aveugle : la lettre tue, mais l'esprit vivifie.

Qu'est-ce, en somme, que la loi de Darmesteter? La formule du développement phonétique suivi par les mots qui, dès l'époque du latin vulgaire, étaient arrivés en quelque sorte à se créer une situation indépendante, ceux qui avaient, si je puis m'exprimer ainsi, coupé leur cordon ombilical. Un mot essentiellement populaire comme *marītare,* dont l'existence est attestée dès le siècle d'Auguste et qui n'a jamais dû sortir de l'usage, n'a pourtant pu arriver à cette pleine indépendance : c'est que quand on avait *marītare* sur les lèvres, on avait toujours

1. Je crois aussi que, pour le français, l'explication rejetée par Darmesteter conserve sa valeur, si l'on considère non la période littéraire, où il semble incontestable que l'*a* de la première conjugaison a supplanté les autres voyelles de dérivation, mais la période des origines. Le français a dû nécessairement connaître un état linguistique identique à celui du provençal, à quelque date reculée qu'il faille le placer. Il y a là une réserve importante à faire : Darmesteter l'a négligée, et l'on n'en trouve non plus aucune trace dans l'étude, d'ailleurs fort remarquable, que M. Cohn a consacrée à la question, p. 102-137 de son livre déjà cité, *Die Suffixwandlungen*.

marītum dans l'esprit, et voilà pourquoi *marītare* n'a pas obéi à la loi de Darmesteter, qui en aurait fait *martar* ou *mardar* en provençal, *marter* en français. A plus forte raison en a-t-il été de même des mots dont nous nous occupons. On peut dire que, d'une certaine manière, ils n'appartiennent pas à la couche primitive des langues romanes: ils n'y existent qu'à l'état de puissance[1]. Il a fallu en quelque sorte les refaire chaque fois qu'on éprouvait le besoin de s'en servir. Ils n'avaient pas d'existence réelle. Ce qui vivait, ce qui se transmettait d'une génération à l'autre, c'était non pas les mots eux-mêmes, mais bien plutôt le procédé pour les faire. On avait parfaitement conscience, en latin vulgaire, quand on disait *amatorem, auditorem, *bebetorem,* qu'on ajoutait respectivement les suffixes *atorem, itorem, etorem* aux radicaux verbaux *am-, aud-, *beb-*[2]. Par suite, ces suffixes ont jusqu'à un certain point vécu d'une vie propre; l'*i* et l'*e* des suffixes *itorem, etorem,* en particulier, se sont conservés aussi légitimement, en quelque sorte, que l'*ae* initial de *aetatem,* et les

1. Cela explique qu'il y en ait si peu dans les textes antérieurs au moyen âge et que, dans la grande majorité des cas, il faille restituer, par hypothèse, le type latin.

2. C'est là une observation superficielle, puisque, en réalité, les suffixes étaient *mentum, orem,* etc., qui s'ajoutaient, soit à l'infinitif, soit au supin. Nous avons dit que le latin populaire partait partout de l'infinitif. Le parallélisme *amentum, imentum, ementum* a entraîné *etorem* à côté de *atorem, itorem.* Il faut reconnaître ici le même procédé populaire qui du suffixe *bilis* a fait *abilis, ibilis,* etc. (voy. Darmesteter, *De la création actuelle des mots nouveaux,* p. 76).

suffixes sont devenus respectivement *ídor, édor,* comme *aetatem* est devenu *edat*[1].

Cette intervention de l'esprit dans l'évolution du langage est bien connue. Il va de soi que toutes les irrégularités phonétiques dues à l'analogie, c'est-à-dire à une opération plus ou moins consciente de l'esprit, viennent à l'appui de l'explication de M. Storm. Il serait assez puéril de citer des exemples pris au hasard et sans rapport direct avec le point que nous nous sommes efforcé d'élucider. Ce qui serait intéressant, étant donné le rapport étroit de l'atone finale et de la protonique, ce serait de relever des cas où, pour des raisons morphologiques, l'atone finale du latin se serait maintenue en dépit des lois phonétiques. Or ces cas existent, à l'état plus ou moins exceptionnel.

1° M. P. Meyer a signalé les nominatifs pluriels en *i*, fréquents au XIIe siècle dans certains textes, pour les adjectifs employés comme attributs (*pagadi, visti, morti,* etc.) et conservés jusqu'à nos jours : l'*i* est manifestement l'*i* latin, qui a disparu dans les substantifs proprement dits[2] ;

1. Cette conception des terminaisons formelles comme étant des entités distinctes rend compte de plus d'une irrégularité phonétique de la conjugaison et de la dérivation, surtout en français. M. Suchier dit, dans *Le français et le provençal,* p. 96 : « Le français *faisais,* anc. fr. *faiseie,* ne peut se ramener qu'à *facēbam,* non *faciēbam.* » Il y a quelque chose de plus à dire, c'est que *facēbam* n'aurait pu donner phonétiquement que *faisie,* que *faiseie* représente *fac* + *ēbam.* — D'autre part, en ce qui concerne les suffixes *atorem,* etc., il faut reconnaître qu'en français proprement dit *atorem* n'a pas été traité comme initial, puisque l'*a* s'est changé en *e*.

2. Voy. *Romania,* XIV, 291-2; XVII, 632; XVIII, 425.

2° Dans une lettre écrite au milieu du XIIIe siècle, à Montferrand, en Auvergne, on trouve une série de premières personnes plur. du prétérit en *emes : acordemes, donemes, prestemes, fehemes*[2]. De même *auzimes,* à deux reprises à côté de *vegem, veguem, temonhem,* dans un vidimus des coutumes de Montferrand, daté de 1273[1]. Ces formes, où la terminaison *-mus* du latin est rendue comme en français par *-mes,* quelle qu'en soit l'explication, sont évidemment irrégulières au point de vue phonétique[1].

Je me borne à citer ces deux séries de faits; il est possible qu'on en trouve d'autres du même genre; ceux auxquels on pourrait songer de prime abord ne me paraissent pas assez sûrs pour être invoqués ici[1]. Je

1. P. Meyer, *Rec. d'anc. textes,* n° 55.

2. *Annales du Midi,* III, p. 298 et 309.

3. On les retrouve sous la forme *-esmes* dans les coutumes de Saint-Bonnet; mais ici l'introduction de l'*s* propre aux deuxièmes personnes peut faire croire que l'*e* ne représente pas originairement l'*u* des formes latines ; on a eu probablement la série : *ems, esms, esmes*. Peut-être est-ce ainsi qu'il faut expliquer la forme *esmes,* 1re pers. plur. du prés. indic. du verbe *esser* employée dans la Passion de Clermont-Ferrand, dans le Poème sur Boèce et dans un ancien noël publié par M. Paul Meyer, dans ses *Anc. poés. relig. en langue d'oc,* p. 15-17 (*Bibl. de l'Éc. des Ch.,* XXI, 1860, p. 493-5).

4. Par exemple, l'*i* ou l'*e* des 1res pers. sing. du prés. de l'indic. *azori, sospire*. M. Suchier indique qu'on pourrait le rattacher à *feri,* je frappe, où l'*i* s'expliquerait par le lat. *ferio,* mais il l'indique très dubitativement (*Le franç. et le prov.,* p. 102). — Il indique, avec plus de précision, un cas de persistance de l'atone, dans la flexion, entre deux *s : florisses* = *florescis, verses* = acc. plur. *versus, falses* = *falsus* (*ibid.,* p. 33). J'avoue que j'incline à considérer ces formes comme de formation secondaire, plutôt que de voir dans *es* le représentant direct du lat. *is, us* ou *os*. J'en dirai

reviens à mon point principal. Si la conservation de l'*e* et de l'*i* protonique s'explique par la notion de la vie des suffixes, dans les cas où cette notion se sera perdue de bonne heure, la loi de Darmesteter doit reprendre ses droits. C'est en effet ce qui est arrivé pour quelques mots isolés, communs au français et au provençal. Ils se distinguent des autres en ce qu'ils désignent presque toujours un état ou une manière d'être, ou même un objet concret. Beaucoup d'entre eux ne rentrent pas dans les conditions phonétiques qui nous occupent (par exemple *factionem, facticius, factura,* etc.). Nous pouvons du moins citer : 1° *partītionem,* qui, au sens concret de « part » qu'il possède dans Gaius, a abouti au provençal *parzo* (franç. *parson, parchon*)[1], mais qui, au sens de « action de partager » (qui n'est pas attesté en latin), est représenté par *partizo ;* 2° **cosetura,* qui a donné, d'une part, *costura, cosdura,* couture ; de l'autre *cosedura,* action de coudre.

Enfin, un mot particulièrement intéressant est *debitorem,* auquel nous nous arrêterons quelques instants avant de terminer. Il a pour représentant phonétique, conformément à la loi de Darmesteter, *deutor* ou *deptor*. Le nominatif correspondant **deutre, *deptre* ne se trouve pas ; ses fonctions sont remplies par *deveire* (qui suppose

autant des deuxièmes personnes du singulier comme *sabes,* à côté de *saps* (= *sapis*), etc.

1. M. Cohn (*op. laud.,* p. 124) préfère expliquer le français *parson* par **partionem,* sorte de compromis entre *partem* et *portionem ;* il répugne également à tirer les mots français *boisson, venson,* de *bibitionem, venditionem,* et suppose des formes **biptionem,* **ventionem,* d'après des participes forts **biptus,* **ventus*. J'avoue que ses raisons ne m'ont pas convaincu.

un accusatif non attesté *devedor*) et par *deuteire,* combinaison singulière de *deutor* et de *deveire*. Ce nominatif *deveire* demande à être expliqué : il est le type d'une série relativement nombreuse, où l'on peut signaler *beveire, crezeire, entendeire,* etc. Tous ces mots correspondent à des types en *ĭtor*, et par suite soulèvent une difficulté phonétique : où le latin ne nous offre que *dębĭtor,* le provençal réclame **debętor*. L'existence de cette forme s'explique non par un déplacement direct de l'accent, mais bien plutôt par une action régressive du cas régime. J'ai montré comment *ēmentum, ētorem,* etc., faisaient compagnie à *īmentum, āmentum, ītorem, ātorem,* etc. Les nominatifs *ītor, ātor,* correspondant aux accusatifs *ītorem, ātorem,* appelaient la création d'un nominatif *ētor* pour correspondre à l'accusatif *ētorem*[1].

Postcriptum.

M. J. Cornu, professeur à l'université de Prague, envisage d'une manière toute différente le rapport du latin *debitor* et du provençal *deveire*[2]. Je pense que la forme provençale est due à une création analogique d'un suffixe *ētor* sous l'influence de *ātor, ītor,* et non au développement phonétique de *ĭtor*. M. J. Cornu

1. Cette force créatrice de l'analogie éclate en plus d'un autre cas. On la retrouve, par exemple, dans les verbes provençaux *clarzir, negrezir,* etc., qui ne s'expliquent pas, comme le croit Diez, par les types latins ** clarescire, * nigrescire,* mais par ** clarĭcire, * nigrĭcire,* etc., c'est-à-dire par des imitations, avec une couleur vocalique différente, du lat. classique *clarĭcare, nigrĭcare,* etc. (Cf. ci-dessous nos *Recherches étymologiques,* au mot *éclaircir*).

2. *Zeitschrift für rom. Phil.,* 1892, p. 518-519.

ne voit dans ma tentative d'explication qu'une sorte de tautologie, et s'il lui reconnaît une vérité extérieure, il lui dénie toute valeur intrinsèque. Voici quelle est, à son avis, l' « innere Wahrheit ». Le premier accident phonétique qui ait atteint *dębĭtor* est le changement de *tor* en *tro :* soit **dębĭtro ;* de *dębĭtro* un développement phonétique régulier aurait fait ensuite **debĭtro,* tout comme de *cąthĕdra,* il a fait *cathędra*, de **ąlĕcrum, alęcrum,* etc.

A cela, je vois une grave objection, qui m'a déjà empêché d'enfiler cette route et que je soumets à mon savant collègue de Prague. En dehors de la série de mots qu'il sagit d'expliquer, je n'en connais qu'un qui offre le même type phonétique, ou peu s'en faut, c'est *pręsbĭter*. Or tant que l'on reconnaîtra l'ital. *prete,* le prov. *preire* ou *prestre* et le français *prestre* pour des dérivés phonétiques réguliers de *presbĭter,* on ne pourra admettre concurremment que *dębĭtor* ait dû aboutir à *deveire*[1].

Que, dans certaines parties du domaine roman, le latin *-tor* soit devenu de bonne heure *-tro,* je n'y contredis pas : le vénitien *avogadro,* le trentin *desmadro,* par exemple, de *advocator, decimator,* n'ont pas d'autre explication[2]. Mais que cela se soit produit dans le midi de la Gaule, je ne puis le croire. Une pierre de touche excellente nous est fournie par le franco-provençal, qui ordinairement conserve sous

1. D'ailleurs *dębitor* a donné phonétiquement en français *detre* (lorrain *datre*), dont on peut voir des exemples dans le *Dictionnaire* de M. Godefroy, v° *deteor*.

2. Meyer-Lübke, *Ital. Gramm.,* p. 178.

forme d'*o* l'*o* et l'*u* du latin après un groupe de consonnes, et qui dit *maistre, frare,* de *magister, frater,* mais *maistro, fauro,* de *magistrum, fabrum,* etc. Or comment le franco-provençal traite-t-il le suffixe *-tor?* Il offre partout et toujours *-re,* jamais ni nulle part *-ro.* C'est ainsi que nous lisons dans les textes lyonnais publiés par M. Philipon dans la *Romania,* en 1884: *achetares,* II, 1, 5; *afanares,* III, 23; *coreares,* III, 23; *echoudares,* III, 23; *guarnissares*[1], III, 23; *palliaczares,* III, 23; *pechares,* III, 23; *pesares,* II, 2; *revendares,* I, 3; *troliares,* 1, 21; *vendares,* II, 1, 5; *visitares,* V, 1; dans Marguerite d'Oingt: *creares*[2]; dans les textes publiés par M. l'abbé Devaux[3]: *pechare, peschare,* III, 9 et IV, 62. M. Cornu contestera-t-il l'identité phonétique de *vĭtrum* et de son hypothétique **debĭtro?* Peut-être; on ne saurait être trop scrupuleux quand il s'agit de comparer *similia similibus.* En tout cas, l'identité n'est pas contestable pour *latro:* or *latro* a donné en franco-provençal *laro* dans la région même où l'on dit *veiro,* de *vitrum,* et *peschare,* de *piscator*[4].

1. *Guarnissares,* comme plus bas *vendares, revendares,* sont des formes analogiques où, comme en français, *-ator* a supplanté de bonne heure le suffixe propre qui devait être *-ere* en franco-provençal. Je note à ce propos que les textes franco-provençaux n'offrent que très rarement des exemples correspondant phonétiquement au provençal *eire, ire.* Le seul que je connaisse est *Tissire,* qui revient deux fois dans les extraits du censier de Ponce de Rochefort, 35 et 68. (Voy. *Romania,* 1893, p. 41 et 44.)

2. Cité par M. Philipon, *Romania,* 1884, p. 565.

3. *Essai sur la langue vulgaire du Dauphiné septentrional,* p. 71 et 93.

4. M. l'abbé Devaux, consulté par moi sur l'existence, dans les

Deux autres mots peuvent encore être considérés : *quatuor* et *retro*. Le premier se présente au XIIe siècle dans le fragment d'*Alexandre* d'Albéric sous la forme *quatro*[1] (v. 57), et aujourd'hui dans tout le Dauphiné septentrional, où l'*o* après *tr* ne s'est pas affaibli en *e*, sous les formes *kạtro, kạtrou*. Ici nous sommes en présence d'une métathèse extrêmement ancienne de **quattor* (= *quatuor*) en **quattro*[2] : cette métathèse s'est produite à peu près sur toute l'étendue du domaine roman, mais le traitement du suffixe *tor* n'est pas lié à celui de *quatuor*, puisque l'italien, par exemple, dit *sarto*, à côté de *quattro*, comme le franco-provençal dit *peschare*, à côté de *quatro*. — Le second mot, *retro*, se présente constamment dans les anciens textes franco-provençaux sous la forme *rere* : *rerebanches* (Devaux, II, 25) ; *derere la porta* (*Ibid.* III,

anciens textes, de *laro*, m'écrit : « Je n'ai trouvé que le cas régime *larons* dans Marguerite d'Oingt, mais le mot existe encore dans le pays de Vaud sous les formes *lạro, lạru, lạre* (Odin, p. 84) ; en Dauphiné, dans les Terres-Froides, l'épervier s'appelle *lạrou*, qui doit représenter *latro*. » L'étymologie du nom de l'épervier dans les Terres-Froides qu'indique M. Devaux est certainement la bonne : en Auvergne, l'épervier est appelé *laire* (Mistral, *Tresor*, v° *laire*).

1. Je dois l'indication de cet exemple et des formes actuelles des patois du Dauphiné à M. l'abbé Devaux. On remarquera que dans l'*Alexandre* la conservation de l'*o* est exceptionnelle, car on lit dans le même texte *toneyres* (v. 49), et non *toneyros, altre* à l'accusatif (v. 63), et non *altro, ample* (v. 69), et non *amplo, magestres* (v. 82), et non *magestros*. Quant à *entro la mar* (v. 105), le cas est différent, car on sait que le provençal proprement dit ne connaît aussi que les formes en *o, entro* et *tro*.

2. Cf. Meyer-Lübke, *Italien. Gramm.*, p. 156 : « Schon vulgärlateinisch ist die Umstellung in *sempre* und *quattro*. »

30); *l'ort derere* (Philipon, VI, 17). Je ne crois pas qu'on puisse admettre l'équation phonétique *retro* = *rere* en présence de *latro* = *laro*, **quattro* = *quatro*, *vitrum* = *veiro*, etc. Il faut donc chercher une explication particulière pour *rere*[1].

La phonétique très délicate du franco-provençal ne nous fournit pas seulement un argument capital contre l'opinion de M. J. Cornu : elle porte en elle-même un enseignement intéressant sur la façon dont a évolué à l'origine le suffixe *ator*. Le premier changement phonétique qui paraisse l'avoir atteint doit être l'affaiblissement de l'*o* atone en *e* (comme dans *senher* de *senior*, *majer* de *major*, etc.) ; puis est venue la transformation de *ater* (peut-être descendu au degré *ader*) en *atre*, *adre*, par un rapprochement de la liquide et de la dentale qui a amené simultanément la suppression de l'*e* entre les deux consonnes et la production d'un autre *e* comme voyelle d'appui, ou, si l'on veut, la métathèse de l'*e* posttonique[2]. Il est à croire — jusqu'à preuve du

1. M. Devaux m'écrit à ce sujet : « Le traitement de *retro* est absolument anormal, à moins de supposer qu'il ne soit emprunté au français ou au provençal, car on ne peut guère imaginer un type lat. **reter*. » Je ne serais pas aussi éloigné que M. Devaux d'admettre **reter*, à côté, puis à la place de *retro*, sous l'influence de *inter* (à côté de *intro*; on sait que le roumain a confondu *intro* avec *inter*, et dit indifféremment *intre*, *intru* au sens de *inter*), *super*, **sequenter* (prov. *seguentre*), **aliunder* (prov. *alhondre*), **aliuber* (anc. espagn. *ajubre*), etc.

2. M. Devaux a donc raison, en somme, quand il mentionne *piscator*, à côté de *melior* et de *senior*, comme ayant « atténué l'*o* en *e*. » (*Essai*, p. 233). Ailleurs, à propos de l'*e* final (p. 229), il mentionne « l'analogue *pechare* » à côté de *pare*, *frare*. S'il a voulu indiquer par là que les noms en *-ater*, comme *frater*, etc., ont

contraire — que ce qui s'est passé dans le sud-est de la Gaule s'est passé aussi en provençal et en français.

III. — LES NOMS DE RIVIÈRES EN *AIN* [1].

Il y a longtemps que Jules Quicherat a fait remarquer[2] que certains noms de rivières, dont la forme latine appartient à la première déclinaison, présentent aujourd'hui en français une terminaison masculine en *ain, in, ing*. M. Lindström a ajouté[3] quelques noms à ceux qu'avait signalés Quicherat, et il cite en tout six exemples de ce curieux phénomène. Voici ces exemples par ordre alphabétique[4] :

Le *Loing,* affluent de la Seine (Yonne, Loiret, Seine-et-Marne), en latin *Lupa ;*

Le *Mesvrin,* affluent de l'Arroux (Saône-et-Loire), en latin *Magavera ;*

exercé une influence analogique sur le suffixe *ator,* je ne suis pas de son avis. Il me semble que le changement de **piscator* en **piscater* est un fait d'ordre exclusivement phonétique.

1. M. Longnon a bien voulu lire la première épreuve de ce mémoire qui traite d'un sujet sur lequel, comme sur tout ce qui touche à la géographie historique, il avait réuni un important dossier de notes. En le remerciant de l'intérêt qu'il a témoigné à ce travail, je tiens à déclarer que je lui dois l'indication d'une trentaine de noms de rivière en *-ain* ou en *-an,* la connaissance des formes anciennes de quatre de ces noms (*Ingressin, Rhoïn, Ternin, Valouzan*), et différentes remarques de détail.

2. *De la formation française des anciens noms de lieu* (Paris, 1867), p. 82. Quicherat cite le *Formans,* le *Loing,* le *Morin* et le *Thérain*.

3. *Anmärkningar till de obetonade vokalernas bortfall i nagra nordfranska ortnamn* (Upsala, 1892), p. 13.

4. M. Lindström a laissé de côté le *Formans,* cité par Quicherat, dont nous parlerons plus loin.

Le *Morin,* nom de deux rivières, le Grand-*Morin* et le Petit-*Morin*, affluents de la Marne (Marne, Seine-et Marne), en latin *Mucra, Mogra ;*

L'*Ornain*, affluent de la Saulx (Meuse, Marne), en latin *Odorna;*

Le *Serain,* affluent de l'Yonne (Côte-d'Or, Yonne), en latin *Sedena ;*

Le *Thérain,* affluent de l'Oise (Seine-Inférieure, Oise), en latin *Thara.*

Quicherat suppose que les nons français se sont formés par l'addition du suffixe *īnus* au nom primitif et représentent des types comme *Lupinus, Mucrinus,* etc., qu'on ne trouve pas dans les textes latins.

M. Lindström combat cette opinion en faisant remarquer que dans les documents les plus anciens les formes en langue vulgaire offrent la graphie *ain* ou *ein,* mais non *in*. Pour le Serain, par exemple, on trouve *Seneim* en 1145, *Saneim* vers 1150, *Senain* en 1157, *Senein* en 1188, *Senayn* en 1297 ; il faut attendre jusqu'en 1485 pour avoir une forme en *in, Cenin*[1]. Pour le Petit-*Morin,* on trouve *Morein* en 1168, *Moreins* en 1209, *Morains* en 1227, *Morain* en 1252, *Mourein* en 1272 : ce n'est qu'en 1278 qu'apparaît *Morin*[2]. Quant

1. Je complète les exemples donnés par M. Lindström en puisant dans le *Dict. top. de l'Yonne* de Quantin, pour le Serain, et dans le *Dict. top. de la Marne* de M. Longnon, pour le Petit-Morin.

2. M. Lindström ajoute que la forme latine du nom de lieu *Pierremorains* (Marne) est *Petra Mucrane :* cette forme ne peut pas être prise en considération parce qu'elle n'est pas fournie par les textes ; c'est une restitution philologique de M. Longnon (*Dict. top. de la Marne,* introd., p. XIII) ; les textes ne fournissent que *Petrus Morain* vers 1222 et *Pierremonein* en 1223.

à l'explication destinée à remplacer celle de Quicherat, M. Lindström ne la donne pas péremptoirement : il en présente deux sur la même ligne en avouant qu'il n'a pas de raison pour choisir : le suffixe *anus* ou un cas régime en *ain*.

A notre avis, les noms *Loing, Mesvrin,* etc., sont incontestablement des restes de l'ancienne déclinaison française et doivent être mis sur la même ligne que les deux débris conservés par la langue actuelle et souvent cités : *nonnain* et *putain*. Comme le rappelle M. Lindström, M. Longnon a indiqué que telle était sa manière de voir quand il a écrit dans son introduction au *Dict. top. de la Marne,* p. XIII : « Les villages de... *Mœurs* (*Mucra* ou *Mocra*), *Morains* (*Mucra* ou *Mocra* au cas oblique), étaient originairement désignés par les mêmes vocables que ... le Grand-Morin, le Petit-Morin... Les vocables *Pierremorains* (*Petra Mucrane*), et *Vienne,* jadis *Viaisne* (*Vicus Axonae*), offrent des exemples de la combinaison d'un nom de rivière, le Petit-Morin et l'Aisne, avec un nom commun qu'il détermine. » On peut mettre en fait qu'on déclinait autrefois *Loue Louain, Mevre Mevrain, Meure Morain, Orne Ornain, Senne Senain, Tere Terain,* au même titre que *ante antain, nonne nonnain, pute putain,* etc., parmi les noms communs, *Berte Bertain, Aye Ayen,* etc., parmi les noms propres.

Ce qui a fourvoyé Quicherat et troublé le discernement de M. Lindström, c'est le genre masculin actuel des six noms de rivières cités plus haut. Le genre masculin est-il le genre primitif de ces noms sous la forme *ain ?* C'est une question difficile à résoudre

directement par les textes, car au moyen âge les noms de rivière s'emploient ordinairement sans article, comme ils le font encore aujourd'hui daus les locutions géographiques pétrifiées, telles que *Châtillon-sur-Loing, Châtillon-sur-Morin, L'Isle-sur-Serain,* etc. Mais si le masculin est formellement attesté pour le XVIIe siècle, où l'on trouve *le Grand Morain* dès 1602, on peut croire que ces mots en *ain* étaient féminins au moyen âge : cela résulte manifestement de la forme latine *Senana* par laquelle est traduit en 1263 le nom du Serain, écrit *Senain* dans les textes français de la même époque. La substitution du masculin au féminin[1], à une époque relativement récente[2], s'explique par la confusion qui s'est produite entre la terminaison féminine *ain,* relativement rare, et les terminaisons masculines *ain, ein, in,* très nombreuses[3]. Je puis produire un exemple

1. Dans la bonne latinité les noms de cours d'eau de la première déclinaison sont du masculin, mais on trouve déjà quelques exceptions : c'est ainsi qu'Ovide fait *Allia* du féminin : « flebilis Allia Vulneribus Latii sanguinolenta fluit » (*Ars Am.,* I, 413). A la basse époque, c'est le genre masculin qui est exceptionnel : si Ausone fait indifféremment *Mosella* des deux genres, il traite *Matrona, Druentia, Sura* et *Garumna* comme féminins (voy. Gossrau, *Lat. Sprachlehre,* p. 65). On peut donc considérer tous ces noms comme féminins dans le latin qui a été le point de départ des langues romanes.

2. Cette substitution n'a pas eu lieu partout. Mon confrère M. Bonnardot m'apprend que le nom du ruisseau de *Rentin,* cité plus loin, est précédé en patois bourguignon de l'article féminin *lai.* Ce cas ne doit pas être isolé. Les rivières dites *l'Acolin* et *l'Acotin* s'appellent peut-être à l'origine *la Colin, la Cotin.*

3. On trouve cependant, dès le moyen âge, des traces de cette confusion. Ainsi l'Amance, affluent de la Saône, *Amancia* en 1270, est appelée *Amaciens* (corr. *Amanciens*) en 1295 (J. Finot, *Étude*

de la même confusion qui ne laissera pas de doute à cet égard. Il y a au diocèse actuel de Limoges (ancien diocèse de Poitiers) une église, siège de paroisse et de commune, dite de *Saint-Barbant,* canton civil de Mézières (Haute-Vienne). Le curé de Saint-Barbant, ayant fait récemment reconstruire son église et voulant dédier le maître-autel au patron primitif de la paroisse, se trouva fort empêché : il ne savait littéralement à quel saint se vouer, saint Barbant ne figurant sur aucun calendrier, et il avait quelque scrupule à charger son prône de ce saint nouveau et suspect. Un de ses voisins, mon excellent maître et ami, M. l'abbé J. Paufique, curé de Bussière-Poitevine, lui a montré sans réplique que saint Barbant n'est qu'un avatar de sainte Barbe : l'église en question est appelée *ecclesia sancte Barbare* dans un texte authentique du XIVe siècle[1].

de géog. historique sur la Saône, p. 34). Le cas régime régulier de *Amance* serait *Amancien :* la présence de l'*s* trahit l'influence des noms masculins en *ien.*

1. *Semaine religieuse de Limoges,* 2 février 1893, pp. 112-115. On me saura gré sans doute de reproduire l'explication donnée par M. l'abbé J. Paufique. « Quant à la curieuse transformation qui a fait de *sainte Barbe saint Barbant,* la philologie romane peut l'expliquer *a priori.* Il faut admettre que : 1° le *t* n'a aucune valeur étymologique (comme celui de *Mortemart, Mortua mare*) et que l'on écrit saint *Barbant* ou saint *Barband,* en ajoutant une lettre finale à la terminaison *an,* par analogie avec saint *Amand* ou saint *Amant;* 2° *saint* Barban est une corruption de *sainte* Barban, où la terminaison, d'aspect masculin, a transformé peu à peu la sainte en saint; 3° *sainte Barban* s'explique régulièrement dans la langue du moyen âge. C'est un fait bien connu que les noms propres de femme de la première déclinaison ont en ancien français un cas régime distinct du cas sujet et que ce cas régime, d'origine germanique, est en *ain*... Dans la région intermédiaire entre le français et le provençal, on a la terminaison *an* au lieu

On serait loin de compte si l'on croyait que les six rivières mentionnées par M. Lindström sont les seules dont le nom ait ainsi été décliné en ancien français et se présente aujourd'hui sous la forme du cas régime prise pour un masculin. Il existe en France environ quatre-vingts noms de rivières en *ain, in* ou *ien:* il est probable que la majeure partie de ces noms comporte la même explication. Malheureusement, tant que nous n'aurons pas de dictionnaires topographiques pour tous les départements français, nous en serons réduits aux conjectures dans beaucoup de cas[1]. Je puis du moins énumérer, par ordre alphabétique, en les accompagnant de quelques remarques, un certain nombre de ces noms dont l'origine ne laisse aucun doute :

L'*Alain* ou le *Lalain,* affluent de la Vanne (Yonne) : *Iege,* v. 1150; *Iegye,* 1163; *Yoge,* 1293; *Iegé,* 1548. (Quantin, *Dict. top. de l'Yonne*). La filiation de la forme actuelle n'est pas très claire : il semble que

de la terminaison *ain.* Les textes manquent pour la région du nord du Limousin, mais dans les textes lyonnais et dauphinois, on trouve *Katalinan* (Catherine), *Blandinan* (Blandine), etc. Pour dire *l'église de sainte Barbe,* la syntaxe de l'ancienne langue exige le cas régime avec ellipse de la préposition *de,* et l'on disait régulièrement *l'église sainte Barban.* »

1. Même pour les départements qui possèdent des dictionnaires topographiques, la curiosité n'est pas toujours satisfaite : les articles relatifs aux cours d'eau sont souvent insignifiants, quand ils ne sont pas oubliés. C'est ainsi qu'on ne trouve pas dans le *Dict. top. de la Marne* le *Poussin,* affluent de droite de l'Aube en aval d'Anglure. Dans le *Dict. top. de l'Yonne,* on trouve bien le *Branlain* et le *Lunain,* mais sans aucun exemple de formes anciennes. De même pour l'*Acolin* et l'*Acotin* dans la Nièvre.

l'Alain ou *Lalain* soit pour *La Leien ;* en tout cas, c'est bien un ancien régime féminin.

L'*Anglin,* affluent de la Gartempe (Creuse, Indre, Vienne), éponyme de la ville d'Angle qu'il arrose : *fluvius Engle,* vers 1080 ; *riveria de Englis,* vers 1151 ; *fluvius Englie,* 1210 ; *fluvius qui vocatur Anglia,* 1247 ; *riparia d'Engleen,* 1260, *aqua de l'Anglain,* 1309, *fleuve de Englen,* 1353 ; *Anglen,* 1450. (Rédet, *Dict. top. de la Vienne.*)

L'*Aubetin,* affluent du Grand-Morin (Marne, Seine-et-Marne) : *fluvius Alba,* VIIe siècle ; *Albeta,* 1213 ; *Aubetain,* 1231 ; *Aubete, alias Aubetin,* 1675. (Longnon, *Dict. top. de la Marne.*)

Le *Cousin*[2], affluent de la Cure (Yonne) : *Cosa,* 1147 ; *Cosain,* 1366 ; *Cosin,* 1587. (Quantin, *Dict. top. de l'Yonne.*)

Le *Fusain,* affluent du Loing (Loiret, Seine-et-Marne), appelé *Fura* dans les textes latins du moyen âge. (H. Stein, *Recueil des chartes du prieuré de Néronville,* cité dans *Revue celtique,* XVIII, 246-247).

L'*Hozain*[2], affluent de la Seine (Aube), éponyme du village de la Chapelle d'Oze, appelé *Ausa* en 754 : *Osa,* 1236 ; *riparia de Ose,* 1247 ; *Osain,* 1304 ; *rivière*

1. Cf. la *Couse* ou *Couze,* nom de divers affluents de la Dordogne, de la Vézère, de la Gartempe et de l'Allier. Il faut ajouter, comme exemples de l'orthographe *ain, Cosain-la-Roiche* (1472) et *Cosain-le-Pont* (1386), noms de deux hameaux de la commune d'Avallon, sur le Cousin : on écrit aujourd'hui, bien entendu, *Cousin-la-Roche* et *Cousin-le-Pont.*

2. Cf. l'*Oze* ou la *Loze,* affluent de la Brenne (Côte-d'Or), l'*Auze,* affluent de la Dordogne (Cantal), le *Lozain,* affluent de l'Ognon (Haute-Saône).

d'Osain, 1366; *Losa,* 1618; *Losain,* 1679; *sources du Lozein,* XVIIIe siècle. (Boutiot et Socard, *Dict. top. de l'Aube.*)

L'*Ingressin,* affluent de la Moselle (Meurthe-et-Moselle) : *fluviolus Lingruscia,* 838; *flumen Angruxia,* 982; *Engrusia,* 1168-1193; *Engreshin,* 1779. (Lepage, *Dict. top. de la Meurthe.*)

L'*Orvin*[1], affluent de la Seine (Aube, Seine-et-Marne): *Alve,* 1173; *Lorvinus,* 1618; *le Lorvain ou Sorme,* XVIIIe siècle; *Lorrain* (corr. *Lorvain*), carte de Cassini. (Boutiot et Socard, *Dict. top. de l'Aube.*)

L'*Othain,* affluent de la Chiers (Meuse): *Ortus fluviolus,* 634; *super fluvium qui dicitur Otha,* 1283; *Ostain,* 1656; *Osthain,* 1681; *Ostin, Autin,* 1700; *Hotin,* 1749 (Liénard, *Dict. top. de la Meuse.*)

Le *Rhoïn* ou le *cours de Rhoïn,* sous-affluent du Meuzin (Côte-d'Or): *cursus de Rheins,* 1235; *cursus de Royes,* 1236. (*Cart. de Citeaux,* cité par Garnier, *Nomenclat. hist. des communes de la Côte-d'Or,* n° 924.)

Le *Sornin,* affluent de la Loire (Rhône, Saône-et-Loire, Loire): *Sona fluvius,* dans un diplôme du roi Boson de 879[2].

Le *Surmelin,* affluent de la Marne (Marne, Aisne): *Seurmenei,* v. 1252; *Sommerain, Sourmerain,* 1366;

1. *Orvin* est pour *Arvain* (cf. *Aroanna* = *Orvanne*), et le nom primitif de cette rivière est le même que celui de l'*Auve,* affluent de l'Aisne, appelée *Arva,* pour *Alva,* en 1132 (A. Longnon, *Dict. top. de la Marne*).

2. Dom Bouquet, *Script.,* IX, 670. Cf. la *Sonne,* affluent du Rhône (Isère).

Sourmerain, 1393 ; *Sourmelain,* 1395 ; *Sourmelans,* 1415 ; *Sourmelan,* 1464 ; *Sourmelin,* 1553 ; *Melin,* XVIIIe siècle ; *le Surmelin ou plus souvent le Melin,* 1860. (Longnon, *Dict. top. de la Marne.*) On remarquera que les textes réunis par M. Longnon ne donnent pas le nom latin de cette rivière. Dans le plus ancien exemple, *Seurmenei* est, manifestement une faute de scribe pour *Seurmenein :* cet exemple est, d'ailleurs, précieux, car il nous montre que le *n* initial de la troisième syllabe est primitif et a été dissimilé soit en *r* (cf. *Serain* pour *Senain*) soit en *l* (cf. *Vilaine* pour *Vinaine*). Le nom latin est vraisemblablement *Surmena,* peut-être même *Summena,* car il est fort possible que le *r* de *Surmelin* soit dû à une étymologie populaire et que ce nom soit le même que celui de la *Semène* (Haute-Loire), de la *Sumène* (Ardèche et Cantal), de la *Semine* (Ain et Cantal) et de la *Souvigne* (Corrèze), appelée au moyen âge *Summenia* (*Cart. de Beaulieu,* n° 172).

Le *Ternin* ou *Tarnin,* affluent de l'Arroux (Côte-d'Or, Nièvre, Saône-et-Loire) : *Ripa Tarane, ripariam de Taronam* (corr. *Taronain*). (*Hist. de Saint-Martin d'Autun,* citée dans M. Canat, *Topogr. des cours d'eau du dép. de Saône-et-Loire,* p. 14).

Dans quelques cas, la forme en *ain* ou *ien* est tombée en désuétude, mais on constate directement ou indirectement son existence au moyen âge :

L'*Amance,* affluent de la Saône, a porté le nom d'*Amancien* au XIIIe siècle, comme il résulte d'un texte de 1295, où le scribe a écrit fautivement *Amaciens.* (J. Finot, *Étude de géogr. hist. sur la Saône,* p. 34).

La *Dive*, affluent de la Vienne, et la *Dive*, affluent du Touet, s'appelaient au xe siècle *Divain*, à en juger par les expressions *fluvius Divane, alveum Divane*, qui se trouvent en 916 et en 994. (Rédet, *Dict. top. de la Vienne*.)

Parmi les autres noms de rivières en *ain, in* ou *ien*[1] plusieurs se révèlent *a priori* comme d'anciens

1. Voici une liste de ceux que je connais, liste qui n'a pas la prétention d'être complète, mais qui pourra servir provisoirement d'index pour des recherches ultérieures. Je fais suivre le nom des rivières des noms des départements où elles coulent.

Acolin ou *Colin*, affluent de la Loire (Allier, Nièvre).
Acotin, affluent de la Nièvre (Nièvre).
Acotin ou *Cotin*, affluent du Nohain (Nièvre).
Airain, affluent de l'Yèvre (Cher).
Angolin, affluent de l'Indre (Indre).
Annain, affluent de l'Auron (Cher).
Badin, affluent de la Vingeanne (Haute-Marne).
Bardin, affluent de l'Ozerain (Côte-d'Or).
Blandenain, affluent de la Loire (Saône-et-Loire).
Blarin, sous-affluent de la Moselle (Meurthe-et-Moselle).
Beuletin ou *Bulletin*, affluent du Breuchin (Haute-Saône).
Bouchin (*ru de*), affluent du Cousin (Yonne).
Branlain ou *Branlin*, affluent du Four (Yonne).
Breuchin, affluent de la Lanterne (Haute-Saône).
Buizin, affluent de l'Albarine (Ain).
Calvelin, affluent de la Nied française (Meurthe-et-Moselle).
Colin, affluent de l'Yèvre (Cher); cf. *Acolin*.
Cotencin, affluent du Moulin-Neuf (Cher).
Cotin, voy. *Acotin*.
Coussin, affluent de la Sauldre (Loir-et-Cher).
Cusancin ou *Cuisancin*, affluent du Doubs (Doubs).
Dien, affluent de la Somme (Somme).
Éclin, affluent de l'Ouche (Côte-d'Or).
Filerin, affluent de la Tessonne (Loire).
Herclin, affluent de l'Escaut (Nord).
Hivernin, affluent du Cher (Cher).
Hozien (*ru d'*), affluent de l'Aisne (Aisne).

cas régimes en *ain* par le simple rapprochement avec des localités éponymes ou avec des rivières homonymes : le *Breuchin* passe à *Breuches* (Haute-Saône), le *Cusancin* à *Cusance* (Doubs), le *Jarnossin* à *Jarnosse* (Loire), le *Sagonin* à *Sagonne* (Cher), comme le Mesvrin à Mesvre, le Grand Morin à Mœurs ; d'autre part, l'*Airain* fait penser à l'*Aire,* nom d'un affluent de

Jarnossin, affluent de la Loire (Loire).
Lien, affluent de la Charente (Charente).
Loing ou *Ouin,* affluent de la Sèvre Niortaise (Deux-Sèvres).
Lozain, affluent de l'Ognon (Haute-Saône).
Lunain, affluent du Loing (Yonne, Seine-et-Marne).
Mardin, affluent de la Loire (Saône-et-Loire).
Martenin, affluent de la Gande (Saône-et-Loire).
Mauvelain (*ruisseau de*), affluent de la Brenne (Côte-d'Or).
Mauvoisin, affluent de la Rère (Cher).
Messelin, affluent du Fluent (Meuse).
Meuzin ou *Muzin,* affluent de la Dheune (Côte-d'Or).
Moidin, affluent de la Sane (Ain).
Mordain (*ruisseau du*), affluent de la Vouge (Côte-d'Or).
Morentin, affluent de la Sauldre (Loir-et-Cher).
Morins, affluent de la Petite-Sauldre (Cher).
Nohain, affluent de la Loire (Nièvre) : pas d'exemple avant le xve siècle où l'on écrit *Noyn* en 1453. (Soultrait, *Dict. top. de la Nièvre.*)
Oignin, affluent de l'Ain (Ain).
Orain, affluent de la Vingeanne (Côte-d'Or).
Orain ou *Dorain,* affluent du Doubs (Jura).
Ozerain ou *Lozerain,* affluent de la Brenne (Côte-d'Or).
Rahin, affluent de l'Oignon (Haute-Saône).
Rentin (*ruisseau de*), affluent de la Dheune (Côte-d'Or).
Rhin ou *Rahin,* affluent de la Loire (Loire).
Sagonin, affluent de l'Auron (Cher).
Sandins, affluent du Moulon (Cher).
Serain, affluent de la Seille (Jura).
Solin, affluent du Loing (Loiret).
Spin, affluent de la Seille (Lorraine allemande).

l'Aisne et d'un affluent de l'Arve; le *Colin* à la *Colle* (Dordogne) et à la *Coole* (Marne); le *Cusancin* à la *Cousance* (Meuse), à la *Cuzance* (Allier) et à la *Cuisance* (Jura); le *Lozain* à l'*Hozain,* dont il a été question ci-dessus, le *Meuzin* à la *Meuse,* etc.

L'usage de la déclinaison germanique féminine n'est pas limité au français propre; s'il est rare en provençal, il est très répandu, en revanche, dans les dialectes intermédiaires entre le français et le provençal, et particulièrement dans l'est[1]. Là la terminaison n'est plus *ain,* mais *an*[2]. Dans cette région, les noms de

Suin, affluent de la Creuse (Indre).

Terrouin, affluent de la Moselle (Meurthe-et-Moselle) : *Terouein,* 1272 ; *Le Terrowain,* 1471. (Lepage, *Dict. top. de la Meurthe*).

Tramboulin, affluent de la Loire (Nièvre).

Tripotin, sous-affluent de la Sarthe (Sarthe).

Verdelin, affluent de la Bourbince (Saône-et-Loire).

Véronin, affluent de la Meuse (Belgique, Ardennes).

Je ne fais pas figurer dans cette liste le *Duretin,* mieux *Durtain,* affluent de la Voulzie à Provins, car le nom primitif de ce cours d'eau paraît être *Durtanus.* Cf. Bourquelot, *Hist. de Provins,* II, 399 : *furnum de Durtani vico,* 1176; *ibid.,* I, 186, n. 3 : *inter Durtanum et Vosiam,* 1233.

1. Devaux, *Essai sur la langue vulg. du Dauphiné septentr.,* p. 361 ; Suchier, *Le franç. et le prov.,* p. 204. M. Suchier semble nier l'existence en provençal de cette déclinaison féminine ; mais *putan* est fréquent chez Marcabru (notamment dans la pièce *Seigner n'Audric,* où il est assuré par la rime : voy. *Ann. du Midi,* V, 500), et je relève *Cauban, Estevenan* dans des textes bordelais (Luchaire, *Recueil de textes de l'anc. dialecte gascon,* p. 122 et 127).

2. Au lieu de *an* on a *in* sous l'influence des palatales : ainsi *Katalinan,* mais *Berengeirin.* Il se pourrait donc que quelques-uns des noms de rivière mentionnés plus haut en note, comme le *Buizin* (Ain), l'*Oignin* (Ain), présentassent cette réduction phonétique de *ien* à *in* et non une orthographe défectueuse consistant à écrire *in* pour *ain.*

rivières n'ont pas échappé non plus à l'influence germanique. J'en puis citer un intéressant exemple que n'a pas relevé M. l'abbé Devaux ; il s'applique à l'Isère. On lit dans le cartulaire de l'hôpital de Saint-Paul de Romans, dans une charte de 1203 : *deis Iseran en cei*[1]. Je ne crois pas être trop téméraire en supposant que ce cas régime *Iseran*, qui a disparu de l'usage en tant que nom de la rivière d'Isère, a survécu dans la locution *le col d'Iseran*, terme bien connu des géographes, qui désigne le passage réunissant les vallées de Maurienne et de Tarentaise, près des sources de l'Isère et de l'Arc (Savoie).

En soumettant tous les noms de rivières de la région franco-provençale qui se présentent avec la terminaison *an* (variantes *and, ant, ans, ens*) à un examen historique, il est probable que l'on arriverait à constater que beaucoup d'entre eux sont d'anciens régimes féminins[2]. Malgré l'insuffisance de mes

1. Édition Ulysse Chevalier, nº 58.

2. Voici une liste alphabétique, dressée comme celle que j'ai donnée plus haut, pour provoquer des recherches ultérieures ; aux noms de la région franco-provençale, qui sont de beaucoup les plus nombreux, sont mêlés quelques noms du domaine provençal :

Ainan, affluent du Guiers (Isère).
Anconan, affluent de l'Oignin (Ain).
Bagéran, affluent de la Garonne (Gironde).
Barbenan, affluent de la Bèbre (Allier).
Chéran, affluent du Fier (Haute-Savoie).
Conan, affluent de la Brévenne (Rhône).
Coran, affluent de la Charente (Charente-Inférieure).
Dauzan, affluent de l'Ande (Cantal).
Drouvenant, affluent de la Syrène (Jura).
Formans, affluent de la Saône (Ain).
Furan, affluent du Rhône (Ain).

moyens de recherche je puis en indiquer un certain nombre comme étant sûrement dans ce cas.

Le *Conan,* affluent de la Brévenne (Rhône), a donné son nom à la *vallis Colnensis,* mentionnée en 1204 dans la charte 678 du cartulaire de Savigny : il est donc certain que le nom primitif du *Conan* était

Furand, affluent de l'Isère (Isère).
Furens, affluent de la Loire (Loire).
Gerban, affluent de la Bèbre (Allier).
Herbetan, affluent du Guiers-Vif (Isère).
Hérétang, affluent du Guiers-Mort (Isère).
Jolan, affluent du Sichon (Allier).
Journan, sous-affluent du Rhône (Ain).
Méran, affluent de la Loire (Loire).
Moignans, affluent de la Chalaronne (Ain).
Nizerand, affluent du Rhône (Rhône).
Noélan, affluent du Suran (Ain).
Oudan, affluent de la Loire (Loire).
Séran, affluent du Rhône (Ain).
Soanan, affluent de l'Azergue (Rhône).
Solnan, affluent de la Seille (Ain et Saône-et-Loire).
Solvan, affluent de la Seille (Jura).
Sonnant, affluent de l'Isère (Isère).
Suzan, affluent de la Midouze (Landes).
Suran, Surand, Surant, affluent de l'Ain (Ain).
Talenchant, affluent de la Mouge (Saône-et-Loire).
Trambouzan, affluent de la Loire (Loire).
Valouzan, affluent de la Grosne (Saône-et-Loire).
Venant, affluent de la Bouble (Allier).

Je ne fais pas figurer dans cette liste le *Ferrand,* affluent de la Romanche, parce que ce torrent emprunte son nom au mont *Ferrand,* appelé *mons Ferrant* en 1260. Ce renseignement m'est communiqué par mon confrère et ami, M. Prudhomme, archiviste de l'Isère, d'après le *Dict. top. de l'Isère,* ouvrage en préparation de M. Pilot de Thorey ; c'est de la même source que me viennent les textes que je cite plus loin sur le *Furand,* l'*Herbetan* et l'*Hérétang*. Je tiens à en exprimer ici tous mes remerciements à MM. Prudhomme et Pilot de Thorey.

identique à celui d'une localité disparue, appelée *Colna,* qui figure dans deux chartes du même cartulaire[1], et à celui de la *Cosne,* autre affluent de la Brévenne.

Le *Formans,* affluent de la Saône (Ain), figure sous la forme *Folmoda,* signalée par Quicherat sans indication de provenance, dans une charte du cartulaire d'Ainay d'environ 980 : *unum mulnarium quod est super aqua Folmoda volventem*[2]. L'*s* de la forme actuelle du nom du Formans n'a rien d'ancien : la carte de Cassini écrit *Froman* (*sic*), et Guigue indique la forme *Formoan* comme employée au moyen âge[3].

Le *Furand,* ruisseau affluent de l'Isère (Isère), n'est pas mentionné avant 1398 : à cette date il est appelé *ripperia Furani,* forme qui montre que le *d* qui termine le mot dans l'orthographe actuelle n'est pas étymologique. Une rivière affluent de l'Isère a nom *la Fure* et est éponyme du hameau de *Fure,* canton de Tullins. L'étude des anciennes formes du nom de la Fure montre que le nom actuel du ruisseau de Furand est bien le cas régime de *Fure.* En effet, les textes qui mentionnent la Fure l'appellent, à partir du XIVe siècle, tantôt *Fure,* tantôt *Furan,* sous des graphies diverses : *Fura aqua,* en 976 ; *aqua que dicitur Fura,* en 1257 ; *aqua de Fura,* en 1317 ;

1. « Unam medietatem de cambone quæ est juxta Colnam », nº 468 (an 994) ; « in loco qui dicitur Ciriacus sive Colna », nº 578 (vers l'an 1000). A la rigueur, on pourrait croire que c'est le cours d'eau lui-même qui figure dans la charte nº 468.

2. *Cart. d'Ainay,* publié par Aug. Bernard à la suite du cartulaire de Savigny, nº 181.

3. *Topogr. hist. du dép. de l'Ain,* Trévoux, 1873.

aqua de Furrent, en 1354 ; *aqua de Furans,* en 1391 ; *ripperia Fure,* en 1393 ; *ripperia de Furans,* en 1394 ; *aqua Furani,* en 1444 ; *rivière de Fure,* en 1546 ; *rivière de Furan,* en 1724. Ces formes permettent de supposer avec la plus grande vraisemblance que le *Furens,* affluent de la Loire qui passe à Saint-Étienne, et le *Furan,* affluent du Rhône (Ain), s'appelaient primitivement *la Fure*[1].

L'*Herbetan,* affluent du Guiers-Vif (Isère), est formé par la réunion de deux ruisseaux que l'on désigne respectivement sous le nom de *Herbetan-le-Vif* et l'*Herbetan-le-Mort*. Que *Herbetan* soit un féminin et que la notion de ce genre se soit longtemps conservée, c'est ce qui résulte des anciennes formes réunies par M. Pilot de Thorey : *rif d'Herbettaz-la-Morte,* en 1641 ; *rivière d'Arbetta-la-Vive* et *rivière d'Arbetta-la-Morte,* en 1725. L'Herbetan-le-Vif est appelé *ruisseau de l'Herbette* en 1695 ; *aqua Albeta* et *aqua que vocatur Arbeta,* en 1314. Il n'y a pas d'hésitation possible sur la forme primitive entre *Albeta* et *Arbeta,* car le changement de *l* en *r* devant une labiable n'est pas rare dans le Dauphiné[2] : *Albeta* est le diminutif de *Alba,* et l'*Herbetan* du Dauphiné est le pendant exact de l'*Aubetin* de la Champagne.

L'*Hérétang,* ruisseau affluent du Guiers-Mort, qui traverse les communes de Saint-Joseph-de-Rivière et de Saint-Laurent-du-Pont (Isère), paraît avoir été

1. Le même nom a été porté à l'origine par le *Fusain,* mentionné ci-dessus, p. 36. Le changement de *r* en *s* est fréquent dans la région où coule cette rivière.

2. Voyez Devaux, *Essai,* etc., p. 337.

souvent désigné par le même nom que l'Herbetan. M. Pilot de Thorey cite les formes suivantes comme s'appliquant à l'Hérétang : *Albeta,* en 1139 ; *rivus de Albeta,* en 1308 ; *aqua Albete, in rivis d'Albetay, riveria d'Albetan,* en 1333 ; *rivus de Albetano,* en 1512 ; *le ry d'Erbetan,* en 1540 ; *rivière d'Arbetan,* en 1554. Il est manifeste que ce n'est pas de ces formes que peut être sorti le nom actuel : ce nom se présente pour la première fois en 1289, où le ruisseau qui nous occupe est appelé *aqua de Leyretan,* puis il prend définitivement le dessus au XVIIe siècle : *rivière de l'Heretan, de l'Heretaz,* en 1610 ; *riviere de l'Heretan,* en 1645. Il est clair, d'après ces derniers exemples aussi bien que d'après celui de 1289, que la forme correcte est *Leretan,* plus anciennement *Leyretan ;* si le nom actuel *Hérétang* a perdu son *l* initial, parce que le peuple a pris ce *l* pour l'article, et s'il a reçu un *g* final, parce que les gens savants, ou se croyant tels, ont pris ce nom pour un composé du mot français *étang,* ce double déguisement ne nous empêchera pas de le reconnaître pour un ancien cas régime de *Leyrete,* c'est-à-dire « la petite Leyre » ou « la petite Loire ».

Le *Séran,* affluent du Rhône (Ain), est mentionné dans une charte des environs de 1135 : *fluvius qui dicitur Serana*[1]. Il ne paraîtra pas téméraire sans doute de conclure de cette forme que *Seran* était féminin au XIIe siècle et que le nom primitif latin de ce cours d'eau était *Sera*[2]. On notera que Guigue mentionne

1. Guigue, *Top. hist. de l'Ain.*

2. Cf. la *Cère,* affluent de la Dordogne (Cantal, Lot), en latin *Sera,* d'après Quicherat.

un ruisseau appelé *la Serre* comme affluent du Séran : il semble donc que le même nom ait été appliqué à l'origine aux deux cours d'eau, habitude fréquente dans la nomenclature hydrographique.

Le *Soanan,* affluent de l'Azergue (Rhône), figure en 858 sous la forme *Soanna* dans le cartulaire de Savigny : *a cercio Soanna* (var. *Soana*) *fluvio volvente,* n° 25. La forme primitive est conservée dans le nom de *Valsonne,* localité arrosée par ce cours d'eau et appelée au moyen âge *Valsoanna*[1]. Auguste Bernard appelle ce cours d'eau la *Souanne,* peut-être par suite d'une préoccupation étymologique. Au XVIIe srècle, le sieur Coulon, qui ne peut être soupçonné d'une préocupation de ce genre, dit de son côté que l'Azergue « se joint à *la Saene*[2] ». Quoi qu'il en soit, l'usage actuel est pour *Soanan*[3]; Cassini écrit *Soanen.*

Le *Talent* est une rivière du canton de Vaud que les textes latins du moyen âge appellent *Tela* ou *Thela.* Elle se joint à l'Orbe, et, d'après la géographie officielle, l'Orbe prend le nom de *Thièle* à partir du point où elle reçoit le *Talent.* M. J. Bonnard a montré[4] qu'il serait plus juste de dire que le *Talent* reprend le nom de *Thièle* à partir de sa jonction avec l'Orbe. J'ajouterai que le nom de *Ziehl,* sous lequel le même cours d'eau débouche dans l'Aar, après avoir traversé les lacs de Neuchatel et de Bienne, n'est qu'une

1. A. Bernard, *Cart. de Savigny,* p. 940.
2. *Les rivières de France,* par le sieur Coulon, Paris, 1644, p. 94.
3. Le *Dict. géogr. de la France* de M. Joanne appelle cette rivière, par suite d'une fâcheuse coquille, le *Soaman.*
4. *Revue historique vaudoise,* 1894, p. 93.

variante germanique du même appellatif : *Talent, Thièle* et *Ziehl* constituent donc un triplet.

Le nom de *Valouzan* est porté, non seulement par l'un des bras supérieurs de la Valouze, affluent de la Grosne (Saône-et-Loire), mais par la Valouze elle-même, appelée *Avalosa*[1] au xe siècle.

La *Vésonne,* affluent de la Gère (Isère), a dû posséder très anciennement l'accusatif *Vésonnan,* à en juger par un acte d'environ 973 (*App.* 7, dans le *Cartulaire de S. André-le-Bas,* p.p. U. Chevalier) où on lit : *rio Vesonnane;* dans les chartes 2, 4, 25, 36, on lit *Vesonna.*

Parmi les noms pour lesquels les textes anciens font absolument défaut, on peut faire quelques constatations intéressantes. D'après Joanne, le *Drouvenant* porterait aussi le nom de *Drouvenne.* Près des sources du *Trambouzan* naît un autre cours d'eau, affluent du Rhin ou Rahin, qui porte le nom de *Trambouze* et qui tire manifestement ce nom du village de *Trambouze* qu'il arrose. Le *Coran,* affluent de la Charente, fait penser à la *Cure* (en latin *Cora*), affluent de l'Yonne ; le *Suran,* affluent de l'Ain, à la *Sure,* affluent de la Moselle, etc.

A quelle époque les noms de rivière dont nous venons de parler ont-ils été soumis à la déclinaison féminine d'origine germanique ? Il faudrait beaucoup plus de textes que nous n'en possédons pour répondre à cette question d'une manière satisfaisante. La date a dû varier selon les régions, selon les noms mêmes. Il est évident qu'un nom comme *Aubetain* ne peut pas

3. Chavot, *Le Mâconnais,* p. 276.

prétendre à une bien haute antiquité : c'est sans doute un des plus récents. Quant aux plus anciens, tout au plus remontent-ils à l'époque carolingienne ; ils supposent en effet déjà fortement enraciné parmi les populations romanes l'usage de décliner ainsi les noms germaniques de femmes, avec une tendance à appliquer la même déclinaison aux noms romans[1]. Cette tendance est moins énergique, d'ailleurs, pour les noms de rivières que pour les noms de femmes : elle ne s'attaque guère qu'aux petits. On ne voit pas qu'elle ait jamais atteint les noms de l'Aisne, de l'Aube, de la Marne, de la Meuse, de la Saône, de la Seine, de la Vienne, de l'Yonne, etc. Ces grands cours d'eau jouissaient, semble-t-il, d'une trop grande notoriété pour qu'on songeât à modifier l'usage traditionnel de leur nom : les petits ruisseaux font les grandes rivières, mais ils n'appartiennent pas au même monde.

Je terminerai en faisant remarquer que le fait que certains noms de cours d'eau ont été soumis à la déclinaison germanique suppose une sorte de personnification de ces cours d'eau. Diez a déjà constaté[2] que la déclinaison *Berte Bertain* s'applique non seulement aux noms de femmes proprements dits, mais aux noms d'animaux ou d'objets féminins personnifiés : il cite

1. En fait, le plus ancien exemple de la déclinaison germanique appliquée à un nom de rivière que je connaisse est de l'an 916 : à cette date la Dive de Mortemer est appelée *fluvius Divane*. Un peu plus tard, et dans la même région, celle du Poitou, la Dive de Montcontour est désignée par l'expression *alveum Divane* (voy. Rédet, *Dict. top. de la Vienne*). Le *rio Vesonnane*, en Dauphiné, de 973, vient ensuite.

2. *Gramm. des lang. rom.*, II, 42.

Pinte Pintain, la poule, dans le *Renart,* et *Guile Guilain,* la tromperie ; il aurait pu citer *Courtain,* la légendaire épée d'Ogier le Danois[1]. On accordera sans peine que la personnification d'un cours d'eau est pour le moins aussi naturelle que celle d'une épée.

IV. — LES NOMS COMPOSÉS ET LA DÉRIVATION.

« La dérivation, richement développée chez nous, s'exerce cependant avec difficulté sur les composés. » A l'appui de cette remarque, A. Darmesteter a dressé une liste des dérivés de noms composés français, qui comprend exactement 66 mots[2], et dont il dit : « Cette

1. On lit dans *Girart de Roussillon,* manuscrit d'Oxford :

E a ceinta *Belan* qui fu Disder (v. 3937, éd. Fœrster).

M. P. Meyer traduit : « Et ceignit l'épée qui appartint à Didier.» En note, il indique que le ms. d'Oxford, au lieu de « l'épée », a *Belan,* et il ajoute, avec un point d'interrogation : « le nom de l'épée ». Le traducteur n'avait pas à craindre d'abonder en son sens : *Belan* est à *bela* (= belle) comme en français *Courtain* à *courte.* J'ajoute, pour prévenir une question et dissiper jusqu'au dernier doute, que *Girart de Roussillon* décline *Berta Bertan* (v. 185, 235, etc.) : on voudra bien se rappeler, d'ailleurs, que M. P. Meyer place la patrie de *Girart de Roussillon* dans la région même à laquelle appartient *Saint-Barbant,* qui a été expliqué plus haut.

2. *Traité de la formation des mots composés,* 2e édit., p. 280. Voici cette liste, pour plus de commodité : *aqua-fortiste, aquatintiste, arc-bouter, basse-lissier, bat-filière, Belletriens, bémoliser, bienveillance, blanc-de-cérusier, blanchœuvrier, bonhomie, bonjourier, bouteculer, centre-gauchers, champarter, charcutier, chaufournier, clairvoyance, claquemurer, colportage, courbaturer, courtepointier, culbuter, débonnaireté, dindon, échauboulé, faubourien, faufiler,*

liste, que nous avons faite aussi complète que possible, paraîtra bien mesquine, comparée aux listes nombreuses et souvent incomplètes de composés et de juxtaposés que nous avons données. »

On peut augmenter d'une manière appréciable la liste dressée par Darmesteter. Mais, tout d'abord, je serais porté à y supprimer quelques mots. J'y trouve *bienveillance, malveillance* et *maladie,* d'une part; *faubourien, faufiler* et *forfaiture,* de l'autre : tous ces mots ou dérivent de composés ayant comme premier élément une particule, un adverbe, ou sont eux-mêmes des composés de ce genre (ce dernier cas est celui de *faufiler* qui ne vient pas de *faufil,* mais qui est une altération de *forfiler,* composé parasynthétique de *fors* et de *fil).* L'admission de ces mots dans la liste fausse la remarque de Darmesteter, car l'on peut citer une foule de dérivations analogues : *bienséance, bienfaisance, biendisance, bienvenue, malfaisance, malhabileté, malhonnêteté, malpropreté, maussaderie, fourvoiement, fourbure, fortraiture,* etc., etc.

Je laisserais aussi de côté *languedocien, saint-cyrien, saint-simonien* et *terreneuvier,* dérivés de *Languedoc, Saint-*

ferblantier, fleurdeliser, forfaiture, franc-filer, franc-maçonnerie, gendarmer, gentilhommière, gras-fondure, happelourde, haussebecquer, haute-lissier, languedocien, mainmortable, maladie, malveillance, manœuvrier, maugréer, mortaillable, nerférer, orfèvrerie, pain-d'épicier, patenôtrier, plafonner, portefeuilliste, primesautier, prud'homie, quintessencié, saint-cyrien, saint-simonien, sauvegarder, solbature, tailledoucier, terreneuvier, tournevirer, trousse-pète, vaurienne, vermoulure, vinaigrier. La première édition n'enregistre que 62 mots : les mots ajoutés dans la 2e édition sont : *bouteculer, centre-gauchers, claquemurer* et *tournevirer.*

Cyr, *Saint-Simon*, *Terre-Neuve*. Ne mêlons pas les noms propres aux noms communs, ou bien nous serons débordés ; car l'on peut dire que tous les noms propres, composés ou non, sont susceptibles de fournir des dérivés. Je ne parle pas seulement des noms de lieux (cf. *Montmartrois*, *Bellevillois*, *Montrougien*, *Montalbanais*, *Villefranchais*, etc.[1]), mais des noms de personnes : *charlemanesque* et *chateaubrianesque* sont dans le deuxième supplément de Littré, *donjuanique* est partout, et l'Académie française elle-même, qui n'aime pourtant pas beaucoup les néologismes, n'a pas su bouder un dérivé de *Don Quichote* qu'elle écrit le plus bizarrement du monde *don quichottisme*.

Darmesteter admet dans sa liste *trousse-pète* et *vaurienne* : mais c'est là de la flexion et non de la dérivation. A vouloir relever le fait, il ne fallait pas omettre *chafouine*, *grideline*, qui a été de quelque usage au siècle dernier[2], *fainéante*, qui est reçu partout, et *proprarienne*, qui est encore confiné dans les bas-fonds parisiens, mais qui n'est ni plus ni moins barbare que *vaurienne*[3].

1. On doit assimiler aux noms de lieux *Le Chat-Noir*, la célèbre taverne fondée par M. R. Salis, et ne pas s'étonner autrement de l'adjectif *chatnoiresque* que l'on peut lire dans le *Journal des Débats* du 28 octobre 1894, éd. du matin.

2. « Si l'on attendoit plus longtemps à les cueillir (les boutons de caprier), ils s'épanouiroient en des fleurs blanches ou *gridelines* » (Lémery, dans le Dictionnaire de Trévoux). L'édition à laquelle j'emprunte cette citation (1771) donne à *gridelin* le fém. *gridelinde*, mais c'est une coquille typographique. Cet adjectif s'écrit ordinairement *gris de lin* et s'emploie sans flexion. La forme *gridelin* a passé telle quelle en anglais.

3. Rappelons que François Guénon, agriculteur bordelais du

En somme, des 66 mots réunis par Darmesteter, nous sommes ramenés à 54 : il en reste bien encore quelques-uns que je ne voudrais pas cautionner, comme *bat-filière, culbuter*[1], *échauboulé, happelourde, mortaillable*[2], mais passons. Ce qu'il est important de montrer, c'est que la liste de Darmesteter contient dans ses flancs plus qu'elle ne laisse voir. On y trouve *bonhomie,* mais il y manque *bonhommeau,* employé par La Fontaine, *bonhommet,* usité au XVIe siècle, et *bonhommerie,* néologisme relevé par Darmesteter lui-même dans un autre ouvrage[3]. A côté de *champarter,* l'ancien français emploie *champarer, champartable, champartage, champartel, champarteur* et *champarterie,* dont on peut voir des exemples dans le dictionnaire de M. Godefroy. *Charcutier* a engendré non seulement *charcuterie,* ce qui ne lui a pas coûté grand effort, mais le verbe *charcuter,* dont la formation est plus raffinée. *Colporteur* ne doit pas être séparé de *colportage,* ni *courbaturer* de *courbature. Courtepointier* n'est pas le seul dérivé de *courtepointe :* l'ancien français a le verbe *courtepointer* et le substantif *courtepointerie,* relevés par M. Godefroy.

commencement du XIXe siècle, nomme *vaches pot de vines* celles dont l'écusson a la forme d'un pot de vin. (*Almanach Hachette,* 1895, p. 374.)

1. Darmesteter explique d'ailleurs lui-même *culbuter* comme composé de *cul* et de *buter* et non comme dérivé de *culbute, Mots composés,* p. 163, 2e édit. Les anciennes formes *culebute, culebuter,* ne sont pas claires.

2. Il me semble que *mortaille,* d'où *mortaillable,* n'est pas, comme on le dit, un composé de *mort* et de *taille,* mais un simple dérivé de *mort* avec le suffixe *aille.*

3. *Étude sur la création actuelle de mots nouveaux,* p. 98.

Dindon traîne après lui *dindonnade*, *dindonneau*, *dindonne*, *dindonnier*, qui sont dans Littré, et *dindonnerie*, qui n'y est pas, mais qui est du langage familier ; en outre, il faut remarquer que l'on a dit, à la fin du XVIe siècle, *dindard* (Olivier de Serres), à côté de *dindon*. On n'aura pas de peine à ajouter *débonnairement* et l'anc. franç. *debonairie*, *adebonairir*, *ferblanterie*, *gendarmerie*, *maugréeur*, *vinaigrerie* et *vinaigrette* à *débonnaireté*, *ferblantier*, *gendarmer*, *maugréer*, *vinaigrier*, seuls donnés par Darmesteter ; mais il est bon d'être averti que l'Académie enregistre *gentilhommerie*, à côté de *gentilhommière*, que Littré donne le diminutif *gentilhommeau* et le verbe *gentilhommer*, et que l'ancien français a tiré de *gendarme*, *maugréer*, non seulement *gendarmerie*, *maugréeur*, mais *gendarmeau*, *gendarmée*, *gendarmereau*, *maugréable*, *maugrément* (subst.) et *maugrérie*. Dans le supplément de Littré figure le mot *manœuvrerie*, « habitant d'un manœuvre », usité dans la Puisaye, qui est un dérivé de *manœuvre* indépendant de *manœuvrier*. Le verbe *nerférer* est sorti de *nerférure*, mais *nerférure* n'est pas, comme le dit Darmesteter, composé de *nerf* et de *férure*, car ce dernier mot avait depuis longtemps cessé d'être usité quand on a fabriqué *nerférure* : c'est un dérivé de *nerf-féru*. *Orfèvrerie* n'est pas le seul dérivé de *orfèvre* qu'on puisse citer : Voltaire emploie l'adjectif *orfavri*, qui est dans Littré et dans l'Académie ; Cotgrave donne *orfevreux* et *orfevrie* ; au moyen âge, on trouve *orfavril* et *orfaverisé*. Darmesteter ne donne que *plafonner* : l'Académie enregistre, en outre, *plafonnage* et *plafonneur*. A côté de *prud'homie*, on peut placer *preudommage*,

preudommement et *preudommeté,* qui sont dans le dictionnaire de M. Godefroy, et *preud'hommier,* qui est dans Cotgrave. De *vermoulure* est sorti *vermouler* que n'indique pas Darmesteter : au XVIe siècle, on disait *vermoulir* et *vermoulissure.* Rien n'est à négliger dans une enquête de ce genre, puisque c'est précisément la fécondité plus ou moins grande du procédé de dérivation qui est en cause.

J'arrive aux additions proprement dites. Une première série sera fournie par les nombres ordinaux tirés de composés. Il suffit de les indiquer : *dix-septième, dix-huitième, dix-neuvième, vingt-et-unième, cent-et-unième, mille-et-unième, deux-centième, quatre-vingt-dixième,* etc., etc. Aux noms de nombre se rattachent quelques mots curieux de la langue technique faits sur le modèle de *quatrain, sixain,* etc. Ce sont : *dix-huitain, vingt-deuxain, vingt-quatrain, vingt-sixain, vingt-huitain*[1]. On appelle ainsi des draps dont la trame est composée de 1.800, 2.200, 2.400, 2.600 ou 2.800 fils, et l'on dit de même *vingtain, trentain,* quand il y a 2.000 ou 3.000 fils. Cette série de mots en *ain* a fait croire à l'existence d'un substantif *ain,* enregistré par Littré, à la suite de Legoarant, avec une explication mal venue où l'on donne *ain* comme une abréviation de *centain,* mot inusité. On remarquera que *deuxain* n'existe pas à l'état isolé, pas plus que *unième,* de sorte que loin d'être un obstacle à la dérivation, il se trouve

1. Cf. l'anc. franç. *vintecinquaine* et le provenç. mod. *vint-e-cinqueno,* cités plus loin. Il est probable, comme je le montrerai tout à l'heure, que ces noms de draps sont d'origine méridionale.

dans ce cas particulier que la composition lui donne un nouvel essor.

La langue contemporaine fournirait une riche moisson si l'on prenait la peine de passer au crible les néologismes que les journalistes et les romanciers vomissent incessamment. Jules Vallès affectionnait *grandsièclíser*. Qui de nous n'a lu de droite ou de gauche *moyenâgeux, banlieusard, gendelettrerie, bongarçonnisme* ou *basbleuïsme ?* Je ne veux pas m'engager dans cette voie déjà parcourue — au moins en partie — par Darmesteter lui-même dans son *Étude sur la création actuelle de mots nouveaux dans la langue française*. Je note seulement qu'il a enregistré dans cet ouvrage différents mots dérivés qu'il ne cite pas dans ses *Mots composés,* tels que : *betteravier, bondieuzard, bondieuzardifier, champlevée, chaparder, hautboïste*[1], *libre-échangiste*. Ces deux derniers au moins paraissent destinés à prendre pied dans la langue. Peut-être en sera-t-il de même de *demi-mondaine,* que Darmesteter n'a pas relevé.

Mais ce n'est pas l'avenir que je veux scruter, c'est le passé. Je ferai deux parts des mots que j'ai recueillis pour servir de supplément à la liste de Darmesteter, selon qu'ils ont disparu de l'usage ou qu'ils sont encore vivants. Il est entendu que je néglige de parti pris les dérivés des mots composés dont le premier élément est une particule ou un adverbe. Je laisse même de

1. En réalité, *hautboïste* ne vient pas directement de *hautbois ;* il est pour *oboïste,* forme enregistrée par Littré, qui n'est qu'une transcription de l'italien *oboista,* dérivé de *oboe,* hautbois. L'italien *oboe* est emprunté du français *hautbois*.

côté les mots dont les éléments composants sont si obscurs que ces mots ont de bonne heure été pris pour des mots simples, comme *aucun, baragouin, boursoufler, bousculer, connétable, dimanche, haubert, salpêtre, verglas,* etc., et les créations d'une fantaisie par trop déréglée, comme le célèbre *torcheculatif* de Rabelais.

1° ANCIEN FRANÇAIS[1]

Altresiment, dérivé de *altresi.*

Amentevance, amenteveur, dérivés de *amentevoir.*

Aubespinette, dérivé de *aubespine.*

Bejaunage, bejaunerie, bejaunise, dérivés de *bejaune :* les trois mots sont dans Cotgrave, et *bejaunerie* a été précédé par *bejaunie* dont M. Godefroy cite un exemple emprunté à Alain Chartier.

Bonaventuros, dérivé de *bonne aventure.*

Bonëuré, boneüros, boneürosement, boneürté, dérivés de *boneür,* c'est-à-dire *bonheur.*

Bouleverseur, dérivé de *bouleverser* (Cotgrave).

Chanfrainter, dérivé de *chanfraint,* aujourd'hui *chanfrein, chanfreiner.* (Mémoire des constructions faites au collège de Fortet, à Paris, en 1409, Bibl. nat. franç. 8630, f° 68).

Chanleton, pour *chanlaton,* dérivé de *chanlatte.*

Chascunjornal, chaskejornal, quotidien, dérivé de *chascun jorn, chaske jorn.*

Clofichement et *clofichcure,* dérivés de *clofichier.*

Croustelevcure, dérivé de *croustelever* (Cotgrave).

1. Quand aucune source spéciale n'est citée, c'est que les mots visés se trouvent dans le *Dictionnaire* de M. Godefroy.

Deputairement, deputairité, dérivés de *deputaire.* (Cf. les mots actuels *débonnairement, débonnaireté*).

Douzedoigtier (Cotgrave). « Le duodenum a douze doigts de long : d'où vient que quelques-uns l'appelent *douzedoigtier* » (Furetière, 1690).

Dureüreus, malheureux, dérivé de *dur eür.*

Faitarder, faitardie, faitardise et *faitardité,* dérivés de *faitard,* mot dont la composition est analogue à celle de *fainéant.*

Foimenteur et *foimentif,* dérivés de *foimenti.*

Garde-meublier, dérivé de *garde-meuble.* Le mot n'est relevé dans aucun dictionnaire. J'en puis citer un exemple dans un acte du 18 janvier 1682 passé « en presence de Jean Doneau de Vizé, *garde-meublier de la maison du roi* ». (G. Reynier, *Thomas Corneille,* p. 340.)

Hausse-plié, dérivé de *hausse-plie,* sorte de vertugadin (Cotgrave).

Lechefrion (Oudin), dérivé de *lechefroie,* lèchefritte.

Lieutenancie, lieutenanderie, lieutenandise, dérivés de *lieutenant.*

Maistre-escolerie, dérivé de *maistre-escole,* dans Du Cange, *magiscola.*

Malaisance, malaiseté, malaisible, malaisibleté, malaisier, malaisif, dérivés de *malaise,* où *mal* est adjectif.

Malartos, dérivé de *male art,* fourberie, ruse.

Malaventuros, malaventurosement, dérivés de *male aventure.*

Malengeigneux, dérivé de *malengin.*

Maleurance, maleuré, maleureement, malheurer, malheureuseté, maleurté, dérivés de *maleür, malheur.*

Maintenement, dérivé de *maintenir.*

Maucœureux, dérivé de *maucœur* (Cotgrave).

Mautalenter, mautalentif, dérivés de *mautalent.*

Meiloain, qui est au milieu, *Thèbes,* 4000 (Cf. Godefroy, v° *miliuein*).

Millesoudier, qui a mille sous à dépenser par jour.

Morfondement, dérivé de *morfondre.*

Morpionné, dérivé de *morpion.*

Mortgagé, desmortgagé, dérivés de *mort-gage.*

Orbaterie, orbateure, dérivé de *orbateur.*

Orfroisié, orfroisier (verbe), *orfroisier* (subst.) *orfroiseler, orfrizure,* dérivés de *orfrois.*

Pellemeslange, pellemesler, dérivés de *pêle-mêle.*

Pielater, dérivé de *pielate.*

Pimartel, dérivé de *pimart.*

Piverré, dérivé de *pivert.*

Potdestainier, dérivé de *pot d'estain.*

Prinsautier, dérivé de *prin saut.*

Ramentevable, ramentevance, ramentoivement, dérivés de *ramentevoir.*

Sancmesleure, sancmeslison, dérivés de *sancmesler.*

Sancmueçoner, dérivé de *sancmueçon* [1].

Saquebutier, dérivé de *saquebute.*

Saupiqueter, dérivé de *saupiquet* (Cotgrave).

1. Mot curieux, dont M. Godefroy ne cite qu'un exemple de Gautier de Coincy, avec le sens de « trouble du sang ». *Mueçon,* qui ne se trouve pas en dehors du composé *sancmueçon,* paraît correspondre à un type du lat. pop. * *mŏvitionem,* comme *muete* à *mŏvita* ou plutôt, car la diphtongue de l'*ŏ* non accentué est inexplicable, il a dû être tiré directement de *muet,* 3e pers. du prés. de l'indicatif de *movoir,* mouvoir.

Sauvegardien, dérivé de *sauvegarde,* acte de 1623, dans Bernardin, *De Petro Monmauro,* p. 153.

Tournebouler. M. Tobler a montré que ce mot, fréquent au XVIe siècle, est pour *torneboeler,* dérivé de l'ancien français *torneboele,* culbute[1].

Trainegainer, dérivé de *trainegaine.*

Vintecinquaine, dérivé de *vint-e-cinq.*

Virevoltement, dérivé de *virevolter.*

Vieswarier, dérivé de *viesware* (vieux effets).

2° FRANÇAIS MODERNE

Basse-courier, basse-courière, homme, femme chargée du soin de la basse-cour (Littré).

Banqueroutier, dérivé de *banqueroute* (Académie).

Bégueulerie, dérivé de *bégueule* (Académie, depuis 1798 seulement).

Billebauder, dérivé de *billebaude* (Littré).

Bonbonnerie, bonbonnière, dérivés de *bonbon*[2].

Bouleversant (Littré), *bouleversement* (Académie), dérivés de *bouleverser.*

Caillebotis, caillebotter, dérivés de *caillebote, caillebotte* (Littré).

Chacunière, dérivé de *chacun* (Littré).

Champlevage, action de champlever un émail. « Au

1. *Sitzungsber. der k. Preuss. Acad. der Wissensch. zu Berlin,* 1893, 19 janvier.

2. *Bonbonnière* est dans tous les dictionnaires ; quant à *bonbonnerie,* qui est moins usité, je le relève dans les premières lignes de l'article *bonbon* de *La Grande Encyclopédie :* « La liste des produits qui sont du ressort de la *bonbonnerie* est considérable. »

XIe siècle ont lieu les premier essais de *champlevage* » (Ch. Girard, art. *émail* dans la *Grande Encyclopédie*, t. XV, p. 873).

Chanfreiner, dérivé de *chanfrein* (Académie).

Chantepleurer, mettre du raisin dans la chantepleure et le piétiner (Littré).

Chantournage, chantournement, dérivés de *chantourner* (Littré).

Chat-huané, dérivé de *chat-huant* (Littré).

Chattemiterie, dérivé de *chattemite* (Littré).

Chavirement, dérivé de *chavirer* (Littré).

Cornemuser, cornemuseur, dérivés de *cornemuse*. Littré ne donne que *cornemuseur*, mais le substantif suppose le verbe, qui se trouve dès le XIVe siècle, et qui est employé par Georges Sand d'après le patois du Berry (Godefroy).

Court-bouillonné, dérivé de *court-bouillon* (Littré).

Demi-ceintier, dérivé de *demi-ceint* (Littré).

Demi-soutier, avare, qui coupe les sous en deux (Voy. Abbé Tougard, dans *Bulletin critique*, 5 avril 1896, p. 191, note).

Eaubénitier et *aiguebenitoir*, dérivé de *eau bénite* (Littré et Godefroy).

Fainéanter, fainéantise, dérivés de *fainéant* (Académie).

Garde-robier, dérivé de *garde-robe* (Littré, suppl.).

Gobe-moucherie, gobe-moucherons, dérivés de *gobe-mouches* (Littré).

Grand-ducal, dérivé de *grand-duc* (Académie).

Gratte-boësser, dérivé de *gratte-boësse* (Littré).

Lieutenance, dérivé de *lieutenant* (Académie).

Maintenance, mainteneur, maintenue, dérivés de *maintenir* (Académie).

Malaisé, dérivé de *malaise* (Académie). Darmesteter, d'accord avec Littré, considère *malaisé* comme composé de *mal,* adverbe, et de *aisé.*

Malencontreux, malencontreusement, dérivés de l'anc. français *male encontre* (Académie).

Malheureux, malheureusement, dérivés de *malheur* (Académie). Darmesteter hésite à suivre Littré qui considère *malheureux* comme composé de *mal,* adverbe, et de *heureux,* et il indique avec réserve la dérivation directe de *malheur.*

Maltôtier, dérivé de *maltôte,* autrefois *maletolte* (Académie).

Menu-vairé, dérivé de *menu vair,* terme de blason (Mozin, *Dict. franç.-allem.*).

Mi-partition, dérivé de *mi-parti* (Littré).

Mordorure, dérivé de *mordoré* (Littré).

Morfondure, dérivé de *morfondu* (Académie).

Nordester, nordouester, dérivés de *nord-est, nord-ouest* (Littré).

Œufrier, vase dans lequel on fait cuire des œufs frais. Littré, qui enregistre ce mot, le considère comme un simple dérivé de *œuf;* je crois qu'il faut y voir un dérivé de *œuf frais.*

Orpimenter, dérivé de *orpiment* (Littré et Godefroy).

Passefilage, passefilure, dérivés de *passefiler* (Littré).

Pelleversage (Littré), *pelleversoir* (Littré, 2e suppl.), dérivés de *pelleverser.*

Pourcentage, dérivé de *pour cent* (Littré, suppl.).

Prifaiteur, dérivé de *prix-fait* (Littré, suppl. v° *prix-faiteur* et Godefroy, v° *prifaiteur*).

Printanier, dérivé de *printemps* (Académie).

Saugrenuité, dérivé de *saugrenu* (Littré).

Saumurage, saumuré, dérivés de *saumure* (Littré).

Saupoudrage, saupoudroir, dérivés de *saupoudrer* (Littré, suppl.)

Tire-bouchonné, dérivé de *tire-bouchon* (Littré, suppl.).

Verjuté (Académie), *verjuter* (Littré), dérivés de *verjus.*

Vert-de-grisé, dérivé de *vert-de-gris* (Littré).

Dans tous les mots qui précèdent, la dérivation est claire et s'exerce au moyen de suffixes bien connus. Quelques autres nous offrent des exemples de dérivation impropre et demandent à être groupés à part.

Fainéance est employé par Montaigne, *Essais,* III, 9, comme synonyme de *fainéantise.* C'est une formation due à l'analogie des couples comme *bienfaisant, bienfaisance; bienveillant, bienveillance; confiant, confiance,* etc.

Maintien est un substantif verbal de *maintenir,* qui a servi de modèle à *entretien, soutien,* et à l'anc. franç. *chatien.*

Vainpasturer, dont M. Godefroy a recueilli un exemple de 1494, a été tiré de *vain pasturage.*

J'ai réservé pour la fin un mot de formation singulière qu'on sera peut-être étonné de trouver ici, *guet-apens.* On sait qu'on a dit jusqu'au commencement du XVIe siècle *guet apensé* et *aguet apensé,* spécialement dans la locution adverbiale *de guet apensé.* C'est de cette locution qu'on a tiré globalement le moderne

guet-apens, qui est une manière de substantif verbal, et non un composé direct — qui serait inexplicable — de *guet* et de l'ancien substantif *apens*.

La dérivation des mots composés est peut-être encore plus riche en provençal qu'en français. Je ferai remarquer tout d'abord que quelques-uns des mots cités plus haut ne sont que des francisations locales de termes proprement méridionaux. Tel est le cas pour *pelle-versoir* « fourche à deux dents dont on fait usage pour la culture du maïs dans le Lauraguais », tiré de *pelle-verser,* simple transcription du provençal *palaversa*. Tel est le cas aussi pour *prifateur,* « nom donné dans la Gironde à des ouvriers avec qui les propriétaires agricoles traitent à forfait ». On peut voir dans Godefroy les articles *prifachier* et *prifateur,* qui ne contredisent pas cette assertion, tant s'en faut : *prifachier* n'est appuyé que sur un prix-fait d'Arles et sur une citation d'Olivier de Serres[1] ; et *prefateur* ou *priffateur* ne se trouve que dans les comptes des mines de Jacques Cœur, sises, comme on sait, en Lyonnais et en Beaujolais.

Enfin je suis porté à croire que les noms de draps dont il a été question ci-dessus, comme *dix-huitain,* etc., ont été formés à l'imitation des mots provençaux correspondants que l'on trouvera dans Mistral, *dès-e-vuechen,* etc. En effet on lit dans le *Dictionnaire du Commerce* de Savary des Bruslons, à l'article *vintain :* « Ces différents termes de *vingtains, vingt-deuxains,* etc., que quelques-uns prétendent être venus d'Angleterre,

1. D'ailleurs la présence du *ch* dans *prifachier* est suffisante, à elle seule pour trahir un mot provençal.

ne sont presque en usage que dans les fabriques de Provence, Dauphiné et Languedoc.»

Les dérivés de mots composés sont plus rares dans les textes provençaux anciens que dans les textes français : cela tient surtout à ce que beaucoup de ces mots ont été créés à une époque relativement récente, pour laquelle les textes provençaux deviennent plus rares à proportion que les textes français deviennent plus nombreux. Voici ceux que j'ai rencontrés :

Auranoar, goûter, faire collation. Mot gascon relevé dans le glossaire des *Comptes de Riscle* publiés par MM. Parfouru et de Carsalade. Je retrouve ce verbe dans les comptes de Montréal-du-Gers (1411-1414), ainsi que le substantif *auranoa,* d'où il est dérivé : « *Auranoem* la bespra de Pasquas... Donem lo *auranoa* a lu e als caratès[1]. » Je suppose que *auranoa* a pour étymologie le latin *hora nona.*

Auripelat, dérivé de *auripel,* oripeau : charte de 1343 citée par Raynouard.

Bonaüransa, bonaürat, bonaüretat, bonaüros, correspondant à l'anc. franç. *boneüré, boneüros, boneürté,* se trouvent quelquefois (Voy. Raynouard et le *Provenz. Supplem.-Wörterbuch* de M. E. Levy.)

Bonomia, correspondant au franç. « bonhomie », dans Raimond Féraut, cité par Raynouard.

Capcasalier, adj. dérivé de *capcasal :* maio *capcasalera,* charte de 1294, citée par Raynouard.

1. *Comptes des consuls de Montréal-du-Gers* (1411-1414), par M. l'abbé Breuils. Première partie (Bordeaux, 1895 ; extrait du t. XXIX des *Arch. hist. de la Gironde*), p. 19, art. 31, et p. 22, art. 11.

Capmasil, dérivé de *capmas :* ab totz los cammas els *cammazils,* charte de 1266, citée par Raynouard, qui traduit bizarrement *cammazil* par « campménil », mot qui n'est pas plus français que provençal.

Captenh, captenemen, captenensa, dérivés de *captener,* sont fréquents. On remarquera que *captenh,* comme plus loin *mantenh,* doit être très ancien, puisqu'il repose sur une désinence en *-ium* du latin vulgaire.

Cartenensa, dérivé de l'expression verbale *car tener,* considérée globalement, se trouve dans *Flamenca* et est cité par Raynouard.

Carvenda, substantif verbal tiré de *car vendre,* considéré globalement, se trouve dans Raimon de Miraval cité par Raynouard. L'existence de ce mot justifie, jusqu'à un certain point, l'orthographe *carvendre* adoptée par Raynouard et blâmée par MM. Stichel et Levy.

Cornamusaire se trouve sous la forme *cornomusaire,* due sans doute à un copiste moderne, dans une charte du XIVe siècle citée par Raynouard.

Malaürat, malaüros, correspondant à l'anc. franç. *maleuré* et au franç. moderne *malheureux,* sont fréquents.

Malmescliu, dérivé de l'expression verbale *mal mesclar* considérée globalement, se trouve chez plusieurs troubadours, notamment P. Vidal, P. Cardinal et R. de Miraval. Je considère que *mal* a été d'abord substantif; c'est pourquoi j'enregistre le mot ici.

Manleu, substantif verbal de *manlevar,* emprunter, est fréquent et s'est maintenu jusqu'à nos jours.

Mantenh, manteneire, mantenemen, et *mantenensa,* dérivés de *mantener,* se retrouvent en français. Ce qui

est particulier au provençal, c'est la création de *desmantener* et de son dérivé *desmantenensa,* et surtout d'un adverbe *mantenenmen,* dont Raynouard cite deux exemples empruntés à P. de Corbiac.

Mechlogan, dérivé de *mechlog,* milieu. (cf. plus haut l'anc. franç. *meiloain*).

Mentagudamen, adverbe tiré de *mentaver,* se trouve dans une charte de 1285 citée par Raynouard.

Milgranier, grenadier, dérivé de *milgrana,* est dans les *Leys d'Amors* et n'a pas cessé d'être usité.

Prodomia, dérivé de *prodome,* prud'homie, est relevé par Raynouard dans la *Chronique d'Arles.*

Profemnia, dérivé de *profemna,* et correspondant à *prodomia,* est dans les *Leys d'Amors,* à qui Raynouard l'emprunte pour le traduire (?) par « prufemmie ».

Queacomet, diminutif de *queacom,* « un petit peu » est dans Raynouard : cf. le provençal moderne *quicoumet, quicoumeto, quaucoumet,* qui a le même sens.

Senmartiaument, adverbe, a été relevé par M. Luchaire dans le *Livre d'or* de Bayonne à la date de 1258, avec le sens de « à toutes les fêtes de saint Martin » (*Recueil de textes et glossaire de l'anc. dial. gascon,* p. 195).

Terragarda, substantif verbal de *terra gardar,* considéré globalement, se trouve dans un texte de 1294 cité par Raynouard.

Grâce à l'inappréciable *Tresor dou Felibrige* de Mistral, il est facile de se rendre compte de la richesse relative de la dérivation des noms composés dans les parlers actuels du midi de la France. Voici une liste, qui n'est sans doute pas complète, mais qui, je

l'espère, paraîtra raisonnablement fournie. Je ne donne de références que pour les mots ou les significations qui manquent dans le *Tresor dou Felibrige,* et c'est le petit nombre. Je me borne à rappeler que la dérivation s'exerce, comme en français, et même plus abondamment, sur les noms de nombre composés : *dès-e-seten, dès-e-setenco, vint-e-cinqueno, trescenteime,* etc.

Aigo-ardentié, eigardentié, fabricant, débitant d'eau-de-vie (*aigo-ardento*). Littré a admis *aigueardentier* dans son supplément avec cette remarque : « s'est dit, au XVIe s., à Genève. »

Aigo-boulideto, petit potage à l'ail (*aigo-boulido*).

Aigo-signadié, aigo-signè, bénitier, porteur d'eau bénite (*aigo-signado*).

Aigo-vers, ligne de partage des eaux, subst. verbal de l'ancien verbe *aigaversar* (cf. *Annales du Midi,* juillet 1897, p. 362).

Aplenpougna, saisir à plein poing, *aplenpougnaire,* celui qui empoigne, dérivés de *a plen poung.*

Arc-vouta, arc-bouta, voûter, garnir d'une voûte (*arc-vout*).

Aubouissa, jouer du hautbois, *aubouissado,* son, air de hautbois, *aubouissaire,* hautboïste, *aubouisset,* petit hautbois (*auboi*).

Auripela, chamarrer d'oripeaux ; *auripelage,* chamarrure (*auripèl*).

Avantierasso, davantierasso, il y a quelques jours, jadis (*avantier*).

Bate-coura, baticoura, avoir un battement de cœur (*bate-cor, baticor*).

Blad-negriero, champ de blé noir (*blad-negre*). A Saint-Yrieix-la-Montagne (Creuse), on dit, avec un autre suffixe, *blonegrau,* subst. masc. qui s'applique à la terre où l'on vient de récolter le blé noir.

Blad-negro, blad-negreto, pain de blé noir, en Rouergue.

Bon-journet, bon-jouret, petit bonjour.

Camboligo, jarretière, *camboligueto,* petite jarretière (*camboliga*).

Cambo-virolo, culbute (*cambo-viroula*).

Canto-aucela, faire la chasse aux perdrix avec un appeau, *canto-aucelaire,* chasseur à la pipée (*canto-aucel*).

Cap-davantié, qui tient la tête, qui marche devant (*cap-davant*).

Cap-lèvo, cap-leveto, bascule, branloire (*cap-leva*).

Cap-roudello, roulette (*cap-roudela*).

Cap-virado, extrémité d'un champ, endroit où tournent les bœufs (*cap-vira*).

Cap-viroulic, cap-biroulic, tête légère, en Guienne (*cap-viroula*).

Carementra, entrer dans le carême, *carementreto,* avant-dernière semaine du carnaval, ou premier dimanche de carême (*carementran*).

Cargo-pelha, bruiner (*cargo-pelho,* bruine, proprement « ce qui charge les vêtements »).

Carreliechat, ce que peut tenir l'intérieur d'un char, d'un tombereau, en Rouergue (*carreliech*).

Car-saladié, car-salaire, marchand de viande salée, charcutier (*car-salado*).

Caus-fourna, cuire la chaux, *caus-fournié,* chaufournier (*causfour*).

Co-lèvo, coulleu (Montpellier), bascule (*co-leva*).

Coueto-lebet, hochequeue, diminutif de *coueto-lèbo*.

Coùpourtage, colportage, *coùpourtaire,* colporteur.

Court-boulhounat, court-bouillonné.

Crousto-lèvo (faire), se dit du pain dont la croûte, sous l'action d'une chaleur trop violente, s'est séparée de la mie (*crousto-leva*).

Denantoura, cueillir, faucher, éveiller, marier trop tôt, dérivé de *denant ouro,* avant l'heure.

Douçamenet, douçamentet, douçamentot, tout doucement, doucettement. Dans *Vie d'enfant* de Batisto Bonnet, récit récemment publié avec présentation et traduction de M. Alphonse Daudet, je lis plusieurs fois la variante *douçameneto,* non indiquée par Mistral, p. 20, 86, etc.

Estremouncia, donner l'extrême-onction. Le mot n'est pas seulement usité en Bas-Limousin, comme le dit Mistral, mais en Gascogne, notamment à Gimont et à Saramon (Gers).

Ferre-blancarié, ferblanterie, *ferre-blanquié,* ferblantier.

Flourdalisa, fleurdeliser, *flourdalisto,* partisan de la fleur de lis, royaliste, dans le Gard.

Gardo-mangiéu, garde-manger, à Marseille. Le suffixe *ieu* (lat. *ile*) a été ajouté au radical de *gardo-manja,* à cause du sens.

Gendarma, gendarmarié, gendarmeu, gendarmer, gendarmerie, gendarmeau.

Gradalha, trotter avec un grain d'ail.

Grato-bouissa, gratte-boesser, dérivé de *grato-bouisso,* gratte-boesse.

Grato-culié, églantier, dérivé de *grato-cul.*

Jouinomet, junomenot, petit jeune homme (v. Mistral, v° *jouvenome*).

Maucoura, décourager, *maucouraire,* celui qui décourage, *maucouramen,* découragement (*mau-cor*).

Maugrabia, maugréer (*maugrabieu,* pour *maugradicu*).

Miecho-ourado, durée d'une demi-heure; *miechoureto,* une petite demi-heure (*miecho-ouro*).

Miejourna, prendre le repas de midi; *miejournàri,* vent du midi; *miejournau, miejournen,* méridional (*miëjour*).

Miougraneto, petite grenade, *miougranié,* grenadier (*miougrano*).

Pai-granas, un grand et gros garçon qui n'est propre à rien, à Nice (*pai-gran,* pour *paire-grand*).

Pàlaficage, action de planter avec un pieu; *palaficaire,* celui qui plante (*palafica*).

Palavers, pelle de jardinier; *palaversado,* travail fait à la bêche; *palaversaire,* ouvrier qui bêche; *palaverso,* bêche (*palaversa*).

Palavire, coup de pelle, horion, en Dauphiné (*palavira*).

Pau-de-senas, augmentatif de *pau-de-sen,* qui a peu de sens, imbécile.

Parabandoun, ridelle (*parabando*).

Parafulha, lambrisser (*parafuelh*).

Paro-pluiaire, fabricant, marchand de parapluies.

Paro-soula, couvrir d'un parasol.

Peiro-ficaire, paveur, en Rouergue (*peiro-fica*).

Peis-saladiero, espèce de tourte, à Nice (*peis-sala*).

Peto-fouirié, saule épineux (*peto-fouiro*).

Peulho, ruban (pour lier les cheveux); *peulheto,* petit ruban (*peu-lia*).

Pèu-mudage, mue (*pèu-muda*).

Peu-tirado, peu-tirage, peu-tiro, prise aux cheveux; *peu-tiraire,* celui qui tire les cheveux; *peu-tireja,* tirailler (*peu-tira*).

Pico-poulié, cep qui porte le *pico-poul,* et micocoulier (*pico-poul*).

Pifourca, enlever la paille avec le *pifourc.*

Plan-panet, plan-planeto, plan-planin, tout doucement (*plan-plan*).

Porto-feissage, métier de portefaix.

Pres-fachié, pres-fachiero, tâcheron, ouvrier, ouvrière à la tâche (*pres-fach*).

Primauben, relatif à l'aube (*primo-aubo*). Je relève ce mot, qui n'est pas donné par Mistral, dans la *Vie d'enfant* de Batisto Bonnet, déjà citée, p. 20: « Li troumpetaire dóu jour avien pas embandi si cacaraca *primauben.* »

Printenen, du printemps: « Li raissado dóu soulèu *printanen,* » B. Bonnet, *Vie d'enfant,* p. 4. Mistral ne donne que *printanié, printaniero,* gallicismes manifestes.

Puto-fina, gâter, dissiper, proprement faire faire mauvaise fin (*puto-fin*).

Sang-glaçamen, refroidissement du sang (*sang-glaçat*).

Sant-genaire, pèlerin qui va à Saint-Gens (Vaucluse).

Santi-belliaire, marchand de statuettes italiennes dites *santi-belli.*

Sant-jacaire, pèlerin qui va à Saint-Jacques de Compostelle.

Sant-janen, qui mûrit à la Saint-Jean, hâtif; *sant-janenco,* pomme de la Saint-Jean et sorte d'anguille (v. Mistral, v° *janen*).

Sant-janet, cytise, arbuste qui fleurit à la Saint-Jean.

Sant-miquelet, agaric qui naît à la Saint-Michel.

Sant-miquèlo, sant-miquelenco, oronge blanche, champignon.

Saumura, imbiber de saumure.

Saupi, salpic, éclaboussure; *saupicado,* ce qu'on saupoudre en une fois, volée de coups; *saupicaduro,* partie saupoudrée; *saupicage,* action de saupoudrer; *saupicaire,* celui qui saupoudre; *saupiquet,* saupiquet (*saupica*).

Saupousc, éclaboussure des vagues (*saupousca*).

Saupresado, cervelas (*sauprés,* chair qui a pris le sel).

Terro-bassen, habitant des terres basses.

Vaurienas, augmentatif de *vaurien,* vaurien. Ici, il est vrai, la dérivation s'est exercée sur un mot emprunté du français, dont les éléments composants n'étaient probablement plus distincts.

Vinagrello, oseille de brebis; *vineigra,* vinaigrer; *vineigrado,* plat de légumes au vinaigre; *vineigreto,* vinaigrette, flacon à mettre le vinaigre, épine-vinette; *vineigrié,* marchand de vinaigre, tonneau, vase à vinaigre; *vineigriero,* flacon, vase, tonneau à vinaigre, marchande de vinaigre, femme acariâtre; *vineigrous,* qui tourne au vinaigre.

Viro-passo, culbute (*viro-passa*).

V. — LA DÉRIVATION A L'AIDE DES SUFFIXES VOCALIQUES ATONES.

La dérivation à l'aide des suffixes vocaliques atones est très restreinte dans les langues romanes, plus encore sur le territoire de la Gaule qu'ailleurs : la raison en est si claire qu'il est inutile d'insister sur ce point. Par suite, un vif intérêt s'attache à la recherche des cas où l'on peut reconnaître ce procédé. Les notes suivantes sont extraites d'un cours fait à la Sorbonne pendant le semestre 1893-1894. J'avais pris Diez pour base en m'attachant à le mettre au courant de l'état actuel de la philologie romane. L'apparition de la seconde partie du tome deuxième de la *Grammaire* de M. Meyer-Lübke m'ayant conduit à reviser mes notes de cours, j'ai pensé qu'il y aurait quelque intérêt à en extraire ce qui peut compléter ou contrôler les résultats auxquels le savant professeur de l'université de Vienne est arrivé de son côté. J'y joindrai chemin faisant quelques observations suggérées par la lecture de son livre.

EUS, IUS. — M. Meyer-Lübke signale une série de noms d'arbres qui ont passé dans les langues romanes avec l'addition du suffixe *eus, ius* à leur radical, et remarque fort justement que les nouveaux substantifs ont dû désigner d'abord le bois de l'arbre, puis l'arbre lui-même : *abieteum, arbuteum, avellanea, betulleum, fageum, iliceum, suberium*[1]. La série demande à être

1. Il est bon de faire remarquer que les formations de ce genre

complétée, en laissant de côté *avellanea* et autres mots à désinence féminine dont nous reparlerons plus loin.

ARBUTTIUM : prov. mod. *arbous,* arbousier. Les dérivés *arbousset,* etc., montrent qu'on a affaire à un radical avec *tt* et non avec *t* comme dans le latin classique.

BETTIUM : prov. mod. *bes,* bouleau. Les dérivés *bessada* = *bettiata, bessol* = *bettiolum,* etc., assurent l'existence d'un radical *bett-* à côté de *bet-,* seul attesté dans la forme latine *betulla.* On sait que le mot est celtique : d'après les dernières recherches, le radical est *betv-,* ce qui explique fort bien l'hésitation entre le *t* simple et le *t* double [1].

CASSANIUM : prov. *chassanh,* chêne, fréquent dans les registres consulaires de Saint-Flour. Le limousin actuel dit *chassan :* comme il laisse tomber l'*n* finale, *chassan* ne peut pas représenter le simple *cassanum :* on sait d'ailleurs que ce dernier est proparoxyton.

CASTANIUM : *castan,* châtaignier, en rouergat (Vayssier) ; *chastan,* en limousin [2]. Même remarque que pour *cassanium.*

CERESIUM : prov. *cereis, cerieis,* cerisier. Voyez les nombreuses variantes données par Mistral, sous *cerié.* Le mot apparaît en Rouergue dès les XIe-XIIe siècles, comme nom de lieu, sous la forme *cereis* [3].

sont très anciennes : on trouve déjà *pineum* pour *pinus* dans la Vulgate, II PAR., II, 8.

1. Thurneysen, *Keltorom.,* p. 46.

2. Cf. le nom de lieu *Le Chastang* (Corrèze), au XIe s. *Castanio.* (*Cartul. de Conques,* n° 79.)

3. *Cartul. de Conques,* n° 457. C'est cette forme qu'on lit dans

GARRICIUM : anc. franç. *jarriz, jarris,* variété de chêne (voy. le *Dictionnaire* de M. Godefroy).

ROBERIUM : (pour *roboreum*[1]) : limousin *rouvei,* rouvre.

RUSTIUM : prov. *rouis,* buisson.

SALICIUM : prov. *saletz,* saule. Le mot est dans les *Auzels cassadors* de Daude de Pradas[2], où Raynouard l'a relevé avec la traduction extravagante de « céleri ». Aujourd'hui encore on dit *assolei* au sens de « saule » en Limousin, *assalé* en Périgord, *saguei* en Velay (Mistral); l'abbé Vayssier enregistre pour le Rouergue *solès* (var. *sorès, sarès*), nom d'un petit saule à feuilles cendrées. Il y a dans la commune de Mongibaud (Corrèze) un village du nom de *Coursaleix,* qui est appelé au XIIe siècle soit *Corpsalez* en roman, soit *de Curvo Salice* en latin[3].

TAMARICIUM[4] : prov. mod. *tamaris*. Le français *tamaris* est naturellement emprunté du provençal, qui emploie aussi *tamarisso,* de la forme fém. lat. *tamaricia*.

VERNIUM : prov. *vernh*[5], prov. mod. *vergne, verni,* franç. *vergne,* autre nom de l'aune. Le simple existe sous la forme *vern* en anc. prov., aujourd'hui *vèr* (Mistral).

le ms. A, n° 531, au lieu de *serier* donné par Raynouard (cf. Levy, *Prov. Suppl.-Wœrt.,* v° *cerier*).

1. Cf. l'ital. *rovere,* qui implique l'existence de la déclinaison *robur, roberis,* au lieu de *roboris ;* voy. ci-dessous *roberia*.

2. Vers 2713 et 2807 de l'édition Monaci.

3. *Cartul. de l'abbaye de Vigeois,* p. p. J.-B. de Montégut, dans *Bulletin de la Soc. arch. du Limousin,* t. XXXIX (1890), p. 23, etc.

4. Déjà dans Servius, *Bucol.* de Virgile, IV, 3.

5. *Auzels cassadors,* vers 1199, éd. Monaci.

VITICIUM : prov. mod. *bedis,* saule, osier (Mistral). Il y a eu substitution du suffixe *īcius* à la désinence propre de *vitex, viticis,* dont l'*i* est bref.

J'hésite à mentionner le prov. mod. *suviè,* chêne-liège, parce qu'il ne se rattache peut-être pas directement à *subereum,* comme le sarde *suerdzu :* il semble plutôt tiré de *suve* = *suber* à l'aide du suffixe *ié,* lat. *arium.* Pour en finir avec le règne végétal, il faut supposer en latin vulgaire **porreum* qui seul peut expliquer les formes du provençal anc. *poyre* (Raynouard), moderne *porri, pouerri, poiri* (Mistral) et peut-être aussi l'*i* du français *poireau,* et **malvoviscium,* représenté par le marseillais *mauvissi,* guimauve. Quant à *panicium,* il se trouve déjà dans les textes de l'antiquité, à côté de *panicum* (voy. Körting, *Lat.-rom. Wört.,* 5856).

M. Meyer-Lübke enregistre trois noms d'animaux comme ayant reçu le suffixe *eus : soricia, vultureum* et *pulleum* (béarnais *poulh,* dindon, lorraine *poy*). A ajouter :

CAMUCIUM ou CAMUSIUM : prov. *chamous,* franç. *chamois.* Le mot paraît tiré, avec une altération de la consonne initiale due peut-être à l'étymologie populaire, de l'anc. haut allem. *gamuz,* allem. mod. *gamse,* même sens. *Camucium* explique le prov. *chamous* et l'ital. *camozzo ; camusium,* le franç. *chamois* et l'ital. *camoscio.*

LIMACIUM : prov. anc. *limatz,* prov. mod. *limas, limasi,* etc., anc. franç. *limas,* limace.

MERGULIUM : prov. anc. *morgoil,* prov. mod. *margoui,* plongeon.

VERRIUM : prov. mod. *verri,* verrat.

Je réunis ci-dessous un certain nombre de noms divers dont la formation relève du même procédé, pour augmenter la série *ivoire, lange, linge,* etc.

CAPILLIUM : prov. *cabelh,* chevelure, fane de rave, épi, etc.

CIMUSSIUM : bordelais *cimui* (Mistral), franç. dialect. *cimois* (Aunis, Saintonge, Poitou), lisière (voy. le *Dictionnaire* de M. Godefroy ; cf. plus bas *cimussia*).

COCCIUM (pour *concheum*) : prov. mod. *cos,* cuillère, seau (cf. l'esp. *cuezo* et plus bas *coccia*).

CORBIUM : rouergat *gorbi, guorbi,* panier de bât.

FERRIUM : prov. mod. *fèrri,* forme employée, d'après Mistral, à Marseille et sur les bords du Rhône[1] (cf. plus bas *ferrias*).

MEDULLIUM : prov. *mezolh,* moelle, mie de pain (Raynouard et Mistral).

STANNIUM : prov. *estanh,* franc. *étain.* Il me semble que l'analogie de *cuivre, ivoire,* recommande cette étymologie plutôt que celle qui consiste à supposer en

1. Mistral n'indique pas le mot *fèrri* comme adjectif, mais on le trouve conservé dans deux mots composés intéressants qu'il enregistre à leur ordre alphabétique : *befèrri,* en gascon *bec-hèrri,* coutre de la charrue, et *fourcho-ferrio* (limousin), fourche-fière. M. E. Levy me fait remarquer que *becferri* est dans le livre de comptes des frères Bonis, II, 330.

lat. vulgaire l'existence de *stagnum* au lieu de *stannum* (Körting, *Lat.-rom. Wört.*, 7736).

Jusqu'ici tous nos dérivés sont tirés de substantifs. Il faut faire une petite place à ceux qui sont tirés d'adjectifs et qui s'emploient soit substantivement soit adjectivement.

LEVIUM : prov. *leuge,* franç. *liège.*

MISTILIUM : franç. *méteil.* Le type *misticulum* proposé par Diez ne me satisfait guère : je suppose plutôt qu'il a existé un adjectif *mistilis,* comme *fissilis, coctilis,* etc., d'où *mistilium.*

NOBILIUM : anc. franç. *nobilie,* mot demi-savant.

NOVIUM, ia : prov. mod. *nòvi, nòvio,* nouveau marié, nouvelle mariée.

RAPIDIUM : prov. *rabei,* anc. franç. *ravoi,* courant, rapide.

Le latin peut former des mots composés de sens concret avec la désinence *eus, ius,* bien que cette formation soit beaucoup plus rare que celle des mots abstraits en *ium.* Les dictionnaires enregistrent : *altilaneus, bicoloreus, bicorporeus, bipedius, collacteus* et *collactius, combibiolus* (qui suppose *combibius*), *concordius, consanguineus, consemineus, crassivenius, mulicurius, multimammia, nigrogemmeus, omnimorbia, oridurius, poscinummius, torticordius,* etc. Il est difficile de ne pas reconnaître le même procédé de formation dans le provenç. moderne *coulàubie, couràibie,* nom du motteux ou cul-blanc, qui paraît être pour *culaubie,* correspon-

dant à un type lat. *culalbius,* analogue à *oridurius*. A ce compte, on peut risquer l'étymologie *punais* par *puttinasius,* étant donné que le latin vulgaire a dit de bonne heure *puttus* pour *putidus*. Je rappelle que les dictionnaires enregistrent *nariputens*.

Enfin certains adjectifs paraissent bien avoir été tirés, à une époque relativement récente, de radicaux qui ne sont pas tous latins à l'aide de ce suffixe *ius* dont la vitalité a été beaucoup plus grande qu'on pourrait le supposer. Le provençal mod. *gàmbi* « boiteux, déjeté » se rattache sans doute à *gamba; bèfi, embèfi* « dont la mâchoire ou la lèvre inférieure avance » au radical germanique *beff-; jòli,* « joli » au radical scandinave *jol,* etc. Pour beaucoup de mots de ce genre l'étymologie est encore à trouver (voy. Mistral sous *basòfi, bèbi, bèmi, bèfi, gaubi, gòbi, glàpi, guèni, tabòssi,* etc.).

EA, IA. — Parmi les formations nouvelles que l'on peut ajouter à celles qu'a indiquées M. Meyer-Lübke, quelques-unes correspondent aux formes masculines en *eus, ius* énumérées ci-dessus et n'offrent pas d'intérêt particulier. Telles sont: *tamaricia* = prov. mod. *tamarisso, vernia* = prov. *vernha, vernho*, *viticia* = prov. mod. *bedisso, limacia* = prov. mod. *limasso,* franç. *limace*, *mergulia* = prov. mod. *margouio*. Dans tous ces cas le sens est le même, avec la valeur propre au genre féminin. Il est plus intéressant de grouper quelques mots où *ea, ia* ajouté au radical d'un nom d'arbre sert à désigner le fruit ou la fleur de cet arbre, conformément à un usage qui apparaît déjà en latin

classique, puisque *castanea* désigne la châtaigne et *pinea* la pomme de pin. Nous signalerons :

AQUILENTIA : prov. mod. *agoulenço,* églantine, fleur de l'églantier. Le mot devait exister dès le moyen âge, puisque l'on trouve *aguilencier* à côté de *aguilen* pour désigner l'églantier.

ARBUTTIA : prov. mod. *arbousso,* fruit de l'arbousier. Le français *arbouse* paraît emprunté du provençal et se présente d'abord sous la forme *arbouce, arbousse*[1].

AVELLANIA : prov. *aulaigna* (Raynouard). M. Meyer-Lübke cite le type latin et l'appuie en ce qui concerne la France sur *auranio,* employé dans la vallée de Queyras, et *olagno* à Gilhoc (Ardèche). On peut ajouter *ouglogno* et *ougogno* en Velay (Mistral), *ulagno* à Vinzelles, Puy-de-Dôme : partout le mot désigne « la noisette » et non « le noisetier ».

CERESIA : prov. mod. *cerieiso,* etc., franç. *cerise.*

CORNIA : prov. mod. *corgno,* cornouille.

FAGIA : prov. mod. *faio, fajo,* faîne, fruit du hêtre.

FRASIA (pour *fragia*) : franç. *fraise.*

Parfois le suffixe *ea, ia* ajouté à un nom d'arbre indique une réunion de ces arbres et remplit les fonctions qui échoient le plus communément à *etam* ou *ariam.* M. Meyer-Lübke n'indique qu'un mot de ce genre, *roburia,* représenté par le dauphinois *revouairi.*

1. Le plus ancien exemple signalé par M. Godefroy dans son *Complément* ne remonte qu'au XVIe siècle.

Il se demande si dans ce cas le suffixe n'est pas le même que celui des noms de pays comme *Italia*, *Burgundia*, etc., supposition qui me paraît peu vraisemblable. La série est assez considérable, si l'on veut bien y comprendre, comme de raison, les noms qui ne se sont conservés que dans le vocabulaire toponymique :

BETTIA : bouquet de bouleaux ; noms de lieu : *Besse* ou *la Besse* (Aveyron, Cantal, Charente, Dordogne, Isère, Maine-et-Loire, Puy-de-Dôme, Var).

BUXIA : prov. mod. *bouisso*, touffe de buis ; noms de lieu : *Boisse, La Boisse* (Ain, Aveyron, Dordogne, Loiret, Lot), Saint-Amand *de Boixe* (Charente), *Bouisse, La Bouisse* (Aude, Tarn).

CASSANIA : prov. mod. *cassagno, chassagno*, chênaie ; nombreux noms de lieux : *Cassagne, Cassagnes* ou *La Cassagne* (Aude, Aveyron, Dordogne, Haute-Garonne, Gers, Lot, Hautes-Pyrénées), *Chassagne, La Chassagne* (Ardèche, Côte-d'Or, Dordogne, Doubs, Jura, Puy-de-Dôme, Rhône, etc.).

FAGIA : prov. mod. *faio* ou *fajo*, hêtraie ; nombreux noms de lieux : *Fage, La Fage* (Aude, Aveyron, Corrèze, Haute-Garonne, Hérault, Lot, Lozère), *Hautefage* (Corrèze), *Autefage* (Lot-et-Garonne), *La Hage* (Haute-Garonne), *Faye, La Faye* (Allier, Charente, Cher, Corrèze, Deux-Sèvres, Dordogne, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Maine-et-Loire, Var), *Hautefaye* (Creuse, Dordogne).

FRAXINIA : frênaie ; noms de lieux : *Fraissignes* (Aveyron, Tarn), *Fraissinhes* (Lot), *Fressigne*, noms de

deux hameaux de la Creuse. A distinguer de *Fressanges*, mieux *Fraissenges*, nom de quatre hameaux de ce dernier département, qui correspond à *Fraxinicas*. Pour *Fraissignes* de l'Aveyron, on trouve dès 930 la forme *Fraxinias*[1]. La quantité primitive de l'*i* latin a été allongée sous l'influence du suffixe *īnum* (cf. ce qui est dit plus bas, sous *roberia*).

GARRICIA : périgourdin *jarriço*, chênaie (Mistral). En rouergat *garriço* désigne une variété de chêne.

ROBERIA (pour *roborea*) : prov. mod. *rouviero*, etc., chênaie, rouvraie. On pourrait croire *a priori* que le mot *rouviero* a été tiré directement de *rouve*, rouvre : mais dès le XIe s. on trouve *roveria* dans le cartulaire de Saint-Victor, ce qui me paraît écarter cette explication (cf. le limousin *rouvei* cité ci-dessus). Le dauphinois *revouairi* (cf. les noms de lieu *La Rivoire* dans le Jura et *Haute-Rivoire* dans le Rhône, *Les Rivoires*, près de Massieu dans l'Isère) ne repose pas non plus directement sur le type latin *roborea* dont l'*o* tonique est bref, mais probablement sur une forme refaite d'après le suffixe *ōrium* (cf. ce qui est dit plus haut sous *fraxinia*). M. Meyer-Lübke admet le type lat. *roburia*.

PRUNIA : prunelaie ; noms de lieux : *Prugnes* (Aveyron), *La Prugne* (Allier) ; *Prugne, La Prugne, Les Prugnes*, nom de sept hameaux de la Creuse.

SALICIA : saulaie ; noms de lieux : *Salesses* et *la Salesse*, nom de cinq hameaux de la Creuse. La forme allon-

1. *Cartul. de Conques*, n° 291.

gée *salisso* (sous l'influence du suffixe *īcium*) désigne l'osier, dans l'Aude.

TREMULIA : tremblaie ; noms de lieues : *La Trimouille* (Vienne), *Trémouille* (Cantal), *Tremouilles* (Aveyron, Cantal). Dans la Creuse, deux hameaux s'appellent *La Trimouille* et deux *Les Tremouilles*.

VERNIA : aunaie ; rouergat *bergno,* lieu marécageux où croissent des aunes (Vayssier). Nombreux noms de lieux : *La Vergne* (Aveyron, Charente-Inférieure, Lot, Lot-et-Garonne), *Les Vergnes* (Corrèze).

Voici maintenant quelques mots isolés :

BACCIA : franç. dialectal *basse,* sorte de cuve en bois pour le transport de la vendange (Saintonge). Le radical paraît être celui de *bac, baquet*.

BOSCIA : forésien *bouessio* (Mistral), dauphinois *boissi,* pluriel *boisses* (Devaux, p. 460), faisceau de tiges de chanvre. Le radical paraît être le même que celui du français *bois,* c'est-à-dire l'anc. haut allem. *busc,* qui signifie à la fois « bois » et « touffe, faisceau ».

CICALIA : prov. mod. *cigalho, cialho,* cigale (Mistral).

CIMUSSIA : prov. *simoissha,* lisière (Raynouard). Nous avons déjà vu le franç. dialectal *cimois* = *cimussium*. Le toulousain dit encore *cimoisso* (Mistral).

CINITIA : prov. *cenisa* pour *ceniza* (voy. Levy, *Provenz. Supplement, Wörterb.*) ; en Dauphiné et dans les Alpes, *ceniso,* cendre fine (Mistral) ; dans la Creuse, *ceniso,* suie ; franç. anc. et dialect. *cenise* (v. Godefroy, v° *senise*). L'espagnol *ceniza* indique bien qu'il

faut partir de *cinĭtia,* qui s'est substitué *à cinĭsia,* sans qu'on en voie la raison.

CLARIA : prov. mod. *glairo,* franç. *glaire.*

COCCIA (pour *conchea*) : prov. mod. *cosso,* franç. *cosse.*

CROCCIA : prov. *crossa,* franç. *crosse.* Le radical est celui du substantif *croc.*

CURBIA : franç. *courge* (de porteur d'eau).

FERRIAS : prov. mod. *fèrrios,* étrier d'une crémaillère (Mistral) ; anc. franç. *ferges, firges,* fers (d'un prisonnier). Caton emploie déjà le substantif *ferrea* au sens de « bêche ».

GALLIA : prov. mod. *gaio, galho,* glande, amygdale, caroncule du coq, ouïe de poisson, caillette d'agneau, ris de veau (Mistral). Il semble que sous le type phonétique commun *gallia* se confondent deux mots différents : un dérivé de *gallus,* coq, et un dérivé de *galla,* noix de galle[1].

GRANIA : gascon *gragno,* graine (Mistral).

JUNICIA : franç. *génisse.*

METALLIA : prov. *mezalha,* franç. *maille* (anc. franç. *meaille*).

MEDULLIA : prov. *mezolha,* moelle (Raynouard et Mistral).

STAMINIA : prov. *estamenha,* franç. *étamine.*

IUM. — Ainsi que le rappelle M. Meyer-Lübke, ce

1. Faut-il croire que la dérivation *gallus gallia* a pu être favorisée par le grec κάλλαια, caroncule du coq ?

suffixe est particulièrement fréquent en latin comme désinence des mots composés : *aquagium, stipendium, naufragium,* etc. Mais on le voit quelquefois s'ajouter à des mots simples, surtout à des radicaux de verbes, et l'on trouve dans les dictionnaires latins des mots comme *æstimium, cremium, dolium, seminium,* formés, à une époque relativement récente, sur le modèle de *gaudium, odium, tædium,* etc. Il est donc bien difficile de séparer, comme le fait M. Meyer-Lübke, les formations de ce genre de celles dites postverbales où le radical du verbe est augmenté d'un *i*. Pourquoi mettre d'un côté *jacium* et de l'autre *singluttium?* Je n'y vois aucune bonne raison. Aussi, bien que je laisse de côté la forme postverbale proprement dite, n'ai-je aucun scrupule à réunir ici tous les mots en *ium* qui ne sont pas mentionnés par M. Meyer-Lübke, sans distinguer si le radical est un verbe ou un substantif. Les mots de ce genre ne se rencontrent guère qu'en provençal, et ils s'y présentent sous deux formes selon que l'*i* s'est fondu avec le radical ou s'est conservé comme posttonique. Nous mettrons dans une première série ceux où l'*i* a été absorbé par le radical, car ce sont manifestement les plus anciens :

ADPERTENIUM : prov. *apertenh,* appartenance, dont Raynouard cite un exemple au pluriel sous la forme *aperteincz* (corr. *aperteintz*) ; dans le *Cartulaire de Vaour, aperteinz*[1] ; dans les chartes d'Agen, *apartenh*[2].

1. *Cart. de Vaour,* p. p. Portal et Cabié, Albi, 1894, p. 88.
2. Magen et Tholin, *Arch. mun. d'Agen,* p. 20.

CAPITENIUM : prov. *captenh,* soutien, maintien, conduite, d'après le verbe *captener.*

CONSECALIUM : prov. *consegalh,* méteil.

DISADVENIUM : rouergat *desoben, desobien,* mésaventure (Vayssier) ; l'ancien verbe *desavenir,* auquel se rattache ce substantif, ne paraît pas s'être conservé en Rouergue. En Bas-Limousin, on connaît l'adjectif *desavèni, desavènio,* désagréable, tiré du même verbe (Béronie).

DISTOLLIUM : prov. *destuelh,* dérangement, détour, d'après le verbe *destolre* (cf. ci-dessous *manutollium*). Le rouergat a un substantif *destel* « fruits avortés ou véreux qui n'arrivent pas à maturité et qui tombent des arbres » et le verbe correspondant *desteilla* « tomber, en parlant des fruits avortés » (Vayssier), qui paraissent se rattacher à l'ancien provençal *destuelh.*

FORISCAPIUM : limousin *forschapche,* capitation. Raynouard ne donne que *forcap, forcapi,* formes non populaires ; il y a deux exemples de *forschapche, forchapche* dans Du Cange, v° *foriscapium.* J'en connais un autre dans le cartulaire de Bénévent : *Rogerius de Laront dedit omnes forschapches* (Guibert, *Laron,* p. 32, note 1).

INDEVENIUM : prov. *endevenh,* avenir, d'après le verbe *endevenir.*

INTERCOXIUM : marseillais *entrecuei,* entrecuisse (Mistral).

MANUTENIUM : prov. *mantenh,* maintien, d'après le verbe *mantener.*

MANUTOLLIUM : rouergat *montueille* (et aussi au fém. *montueillo*), anse, poignée (Vayssier), d'après un verbe composé **mantolre,* qui n'est pas attesté directement.

ORDINIUM : prov. *ordenh,* lignée (cf. le composé latin *interordinium*).

PANICOCIUM est assuré par l'existence du provençal *pancossier,* boulanger, dont il sera question dans la deuxième partie de ce volume.

PERTENIUM : prov. *pertenh,* appartenance, profit, sous la forme (mal lue ?) *pretehn, prethem* (lisez *pretehin*), dans Magen et Tholin, *Arch. munic. d'Agen,* p. 3.

PISTRINIUM : prov. *prestinh.*

SUBVENIUM : prov. *sovenh,* souvenir, d'après le verbe *sovenir.*

SUSTENIUM : prov. *sostenh,* soutien, d'après le verbe *sostener.* Le mot n'est pas dans Raynouard, mais M. E. Levy me le signale dans les extraits du manuscrit inédit des *Leys d'Amors* publiés par M. Chabaneau (*Orig. et établissement des Jeux floraux,* Toulouse, 1885, p. 13 et 15).

VOLIUM : anc. franç. *voil, vueil,* volonté.

Parmi les mots où l'*i* posttonique s'est conservé, il est difficile d'en trouver un seul qui remonte au latin vulgaire proprement dit. M. Meyer-Lübke cite les mots provençaux *acordi, concordi, discordi, coveni,* comme représentants des mots latins de formation préromane *accordium, concordium, discordium, convenium.* Je le veux bien, d'autant plus que *discordium* est déjà employé au

premier siècle par le poète bucolique Calpurnius ; mais ce qu'il est nécessaire de dire, c'est que tous ces mots latins, s'ils ont jamais appartenu à la langue vulgaire, n'y ont pas vécu longtemps et que le provençal les a repris, à une époque relativement récente, au bas latin, dans lequel les formations de ce genre ont dû pulluler. Une fois que le provençal a été en possession d'un certain nombre de mots dérivés en *i* atone, il en a créé beaucoup d'autres pour lesquels il serait impossible de trouver un type latin absolument adéquat. De là deux séries à distinguer. Dans la première on peut mettre, à côté des mots mentionnés par M. Meyer-Lübke :

BARRIUM : prov. *barri,* rempart, faubourg.

CARRIUM : prov. mod. *carri,* char.

DEFECTIUM : prov. *defeci,* dégoût.

DISPRETIUM : vaudois *despreczi,* mépris.

DISTURBIUM : prov. mod. *destourbi,* dérangement (Mistral).

MURMURIUM : prov. *murmuri,* murmure.

TEMPORIUM : anc. franç. *tempoire,* temps.

TERMINIUM : prov. *termini,* anc. franç. *termine,* terme, saison.

Le type des mots de la seconde série est le mot provençal *alongui,* délai, qui est manifestement dérivé du verbe *alongar* par la soudure directe du suffixe *i* au radical de *alongar*. Le substantif *seti,* siège, paraît de même tiré de *(as)setar,* asseoir. Le dictionnaire de Mistral fournit un certain nombre de mots du même

genre. Je me borne à relever sans commentaire ceux qui m'ont frappé ; plusieurs demandent encore des recherches étymologiques : *arsi,* soif ardente, *bofi,* gonflement, *desahici* (nombreuses variantes), désagrément, espièglerie, *dessouti,* surprise, *destourni,* dérangement, *eigalossi,* averse, *gloti,* fossette pour jouer aux billes, *lanci,* carreau de la fronde, *lassi,* fatigue, *lavassi,* averse, *toqui,* toucher, but, etc.[1].

IA. — M. Meyer-Lübke pense que c'est l'existence en allemand de noms abstraits tirés d'adjectifs (comme *grösse* de *gross*) qui a favorisé la création des rares mots français où l'on trouve le suffixe *ia* ajouté à un adjectif, à savoir : *destrece, estrece, espoisse, graisse, groisse, laise* et *privaise*. Le rapprochement est intéressant, sans aucun doute. Mais il ne faudrait pas lui donner plus d'importance qu'il n'en peut avoir en laissant croire que les formations de ce genre sont absolument inconnues du provençal. Des sept exemples cités, trois au moins se retrouvent dans cette dernière langue, *destressa, graissa, grueissa*.

UUS, UA. — Diez ne mentionne ce suffixe que pour mémoire et constate qu'il n'a pas produit de formations nouvelles[2]. M. Meyer-Lübke n'en parle pas du tout. Quatre mots provençaux me semblent pour-

1. Je ne mentionne pas les substantifs en *i* qui ont à côté d'eux des verbes en *ia,* comme *enrabi, enrabia,* car ce sont de simples postverbaux. Cependant il n'est pas toujours possible de dire avec certitude si le substantif est tiré du verbe ou inversement.

2. *Gramm.,* trad. franç., II, p. 281.

tant s'en réclamer clairement : *perdoa,* perte, *rendoa,* rente, *segoa,* suite, et *vendoa,* vente, qui nous reportent à *perdua, rendua, sequua, vendua*. D'autre part, le prov. mod. *gelbe* ou *gieue* « qui ne veut pas se laisser toucher » semble postuler *zeluus*[1].

VII. — L'ORIGINE DU PARFAIT PROVENÇAL EN *ET*.

On sait que le provençal termine en *et* toutes les 3e pers. sing. du parfait dans la première conjugaison et dans la conjugaison faible des verbes en *er, re : amet,* « il aima », et *vendet,* « il vendit ». On trouve même quelquefois *partit,* « il partit », mais cette forme est plus récente et due, sans conteste, à l'influence analogique de *amet, vendet*[2].

Dans sa *Grammaire des langues romanes,* M. Meyer-Lübke dit : « En provençal, *t* ne persiste que dans la 3e pers. sing. du parfait en *-edit* où le *d* et le *t* se sont attirés avant l'action de la loi des finales », et il renvoie à « la vraie explication du *-t* provençal » donnée par M. Neumann au tome VIII, p. 368 de la *Zeitschrift für romanische Philologie*[3]. Malgré cette double autorité, je ne crois pas que ce soit là la « vraie explication ». On sait que le *d* latin, devenu final en roman par la chute d'une voyelle, n'a laissé aucune trace en provençal : *pedem* donne *pe, gradum, gra* ou *grau,* etc.

1. Voyez la seconde partie de ce volume.
2. Les formes *amec, vendec, partic* sont postérieures et dues à l'influence de la conjugaison forte.
3. Trad. Rabiet, p. 494-5.

D'autre part, partout ailleurs que dans les parfaits, le *t* latin final a également disparu : *movet* donne *mou, tenet* donne *ten* ou *te,* etc. Faut-il admettre que deux phénomènes essentiellement caducs sont arrivés, en s'appuyant l'un sur l'autre, à étayer leur caducité ? L'explication de M. Neumann repose sur la série d'évolution *edit, edet, ed't, et.* Je suis porté à croire, au contraire, que le premier accident phonétique qui ait atteint *edet,* c'est la chute du *t* final. J'imagine qu'on a dû avoir la série *edit, *edet, *ede, *ed, e,* absolument comme *credit, *credet, *crede, *cred, cre.* M. Neumann, il est vrai, récuse *credit* = *cre* et les autres 3es personnes du présent où le latin nous offre *edit :* il les considère comme dues à l'analogie. A cela, on le comprend, il est impossible de répondre; et comme on ne trouve que dans les verbes des terminaisons de ce genre, il semble qu'il faille renoncer à prouver que *edit* doive aboutir phonétiquement à *e* plutôt qu'à *et.* Je crois cependant qu'on peut faire la preuve indirectement[1].

Acceptons l'explication phonétique imaginée par

1. J'ai cru un instant tenir la preuve directe dans le nom provençal bien connu *Daude,* plus anciennement *Deusde,* en lat. *Deusdedit.* Mais qui ne voudra pas reconnaître la loi phonétique *dedit* = *de* pourra arguer d'une forme latine plus rare *Deusdet :* DEVSDET QUI VIXET ANNVS PLVS MINVS XX (De Vit, *Onomasticon*). Cette forme est presque constante dans les chartes latines du cartulaire de Conques : dans les quelques chartes romanes du même cartulaire on trouve ordinairement *Deusde,* et exceptionnellement (par exemple au n° 531) *Deusdet.* Il me paraît certain que dans la pensée du ou des scribes de ce cartulaire *Deusdet* est la forme latine du roman *Deusde,* ce qui ne veut pas dire que *Deusde* vienne du latin *Deusdet,* mais ce qui laisse planer un doute sur l'équation phonétique *Deusde* = *Deusdedit.*

M. Neumann. Il dit textuellement : « Le *t* final du provençal ne représente pas seulement le *t* final du latin, mais le groupe *dt, -d(i)t.* » Il me paraît impossible d'admettre un groupe *dt* final sans admettre en même temps que ce groupe a dû s'assimiler en *tt* et se confondre avec *tt* primitif : le *t* de *et* = *edit* serait donc aussi solide que le *t* de *bat* = **batto, cat* = *cattum,* etc. Or il est facile de prouver que le *t* des parfaits provençaux en *et* n'a pas la solidité d'un *t* issu de *tt* primitif. Il suffit d'étudier la langue du Dauphiné méridional, celle de Die, par exemple. Ici, je cite textuellement M. P. Meyer : « La dentale intervocale en latin, mais finale en roman, tombe... Le cas est le même pour les prétérits, 3e pers. du sing. *preste, trobe, vende*[1]. » M. P. Meyer ne dit rien de *tt,* parce qu'il n'y a qu'à constater que le *t* issu de ce *tt* se maintient à Die comme partout ; qu'il me suffise de citer les exemples des suffixes *ittum, ottum* qui figurent dans le fac-simile joint à l'article de M. P. Meyer : *Menuetz, Belletz, Olmet, Peiretz, Grassotz.* Donc, on a en provençal *amet* « il aima, » comme l'on a au participe passé *amat* « aimé » : dans la région où *amat* se réduit à *ama, amet* se réduit à *ame*[2].

Le phonétique nous oblige impérieusement à écarter

1. *Romania,* 1891, p. 80 et 81.

2. Dans la langue du Dauphiné septentrional, récemment étudiée par M. l'abbé Devaux, on constate un état de choses qui surprend au premier abord : au participe *ama,* et au parfait *amet.* Mais il ne faut pas confondre cette dernière forme avec la forme provençale. Dans le Dauphiné septentrional, le *t* final latin se conserve, et *amet* « il aima » est en harmonie avec *avit* « il avait », *deit* « il doit », etc.

l'influence du *t* final latin, qui est nulle, pour chercher un *t* final roman. Ainsi posée, la question ne peut recevoir qu'une seule solution phonétique : *et* = *etit*, et une seule solution morphologique, l'influence de *stetit*. On peut admettre que *stare* a agi d'abord sur *dare*, que *stetit* a intronisé **detit* au lieu de *dedit*, et que le reste a suivi [1].

Comme appendice à cette menue question de phonétique, qu'on me permette de présenter quelques observations sur la genèse du parfait provençal de la première conjugaison. On sait que les auteurs qui ont écrit sur la question sont fort divisés en leurs manières de voir. M. Bourciez écrit avec assurance : « Des hypothèses peu heureuses ont été émises autrefois par divers savants sur l'origine de *cantei ;* je ne crois pas que personne hésite maintenant à le tirer par voie phonétique du latin vulgaire *cantai*. (Cf. H. Suchier, dans le *Grundriss der rom. Phil.*, p. 614, et W. Meyer-Lübke, *Gramm. des langues romanes*, § 237[2] ». A l'assurance de M. Bourciez on peut opposer la catégorique déclaration de M. P. Meyer dans son compte rendu récent de la *Grammaire* de M. Meyer-Lübke : « Il n'est pas vrai que le latin vulgaire *-ai* (lat. classique *-avi*) se soit continué en provençal sous la forme *-ei :* les prétérits en *-ei, -est, -et* sont formés

1. On sait qu'en italien *stette*, de *stetuit* a de bonne heure produit *dette* au lieu de *diede*, et a par suite rangé sous sa bannière une nombreuse série de parfaits, comme *cedette, credette, perdette*, etc.

2. *La conjugaison gasconne*, dans *Annales de la fac. des lettres de Bordeaux*, 1890, p. 212.

sur les types latins de *dĕdi* et de *stĕti*[1]. » Je ne mentionne que pour mémoire l'opinion de Diez, qui se concilie fort bien, en fin de compte, avec celle de M. Paul Meyer[2], et l'hypothèse indiquée, mais non soutenue par M. Chabaneau[3]. Le meilleur moyen d'arriver à la vérité me paraît être, malgré le danger de cette méthode, l'*a priori* phonétique. Il a certainement existé une époque — plus ou moins reculée — où, dans le Midi de la France comme ailleurs, le parfait de la première conjugaison était conforme de tout point au latin populaire et où *dare* et *stare* avaient leurs formes propres. A cette époque, on devait conjuguer ainsi le verbe *cantar,* pris pour type de tous les verbes en *-ar :*

cantai, cantast, canta, cantams, cantats, cantaron.

Ces formes ne sont pas hypothétiques pour tout le Midi. Elles se sont maintenues sans interruption depuis le bas latin et vivent encore, plus ou moins fidèlement conservées, dans une bonne partie du domaine gascon, pour ne rien dire du catalan[4]. Il n'est pas aussi facile

1. *Revue critique,* 1891, 1er sem., p. 334.

2. « La première conjugaison a suivi la deuxième, afin de distinguer ce temps avec plus de précision du présent. » (Trad. franc., II, 187.)

3. « Les flexions de ce temps se dérivent phonétiquement beaucoup mieux de *-evi* que de *-avi.* » (*Gramm. limous.,* p. 235).

4. Ces formes se trouvent au moyen âge non seulement en Béarn, mais dans le pays de Labourd (Bayonne), dans le Bigorre, dans le Comminge (Bonnefond, Monsaunès, etc.,) dans le Nébouzan (Saint-Gaudens), le Fézensac (Auch) et l'Armagnac (Riscle). Naturellement c'est surtout la 3e pers. sing. qui est fré-

de restituer à coup sûr les formes propres de *dare* et de *stare,* au moins à toutes les personnes. Essayons cependant.

1re sing. Il est possible que *dĕdī* ait abouti phonétiquement à *dei,* mais impossible que *stĕtī* ait abouti à *estei:* la forme phonétique (comme le montrent les participes nominatifs qui correspondent au lat. *atī*) serait quelque chose comme *esteig, esteih.*

2e sing. *Dedistī* n'a pu donner que *dezist* (variantes dialectales: *dedist, deïst*[1]); *stetisti*, que *estedist.*

3e sing. Comme nous l'avons montré plus haut, *dedit* aboutit phonétiquement à *de; stetit* à *estet.*

1re plur. *Dedimus* a dû donner *dezmes, deimes*[2] (variantes dialectales: *dedmes, dermes*); *stetimus, estedmes*[3].

2e plur. Les formes correspondantes à celles du sing. seront : *dezests* et *estedests.*

3e plur. *Dederunt, steterunt* doivent aboutir au même résultat phonétique : *deiron, esteiron.*

Affrontons maintenant les trois parfaits primitifs de

quente dans les textes; la 3e plur. offre souvent la terminaison *an,* à côté de *aren, arin.* Voy. Luchaire, *Rec.,* gloss., aux mots *ajudar, anar,* etc.

1. Cette forme préhistorique *deist* permet seule d'expliquer la forme *donist,* plus fréquente que *donest* dans l'ancienne traduction de saint Jean.

2. *Bodina,* borne, a en effet donné *boina, borna* dans une grande partie du domaine provençal. Il n'y a pas à tenir compte de *vim,* qui a le sens de *vidimus,* mais qui n'est pas son représentant phonétique.

3. Pour le traitement du *t*, cf. *Maritima* devenu *Maredma,* dans Luchaire, *Rec.,* n° 38.

cantar, dar et *estar,* pour nous représenter plus aisément leurs rapports et leurs différences :

cantai	*dei*	*esteig*
cantast	*dezist*	*estedist*
canta	*de*	*estet*
cantams	*dezmes*	*estedmes*
cantast	*dezests*	*estedest*
cantaron	*deiron*	*esteiron*

Si nous nous reportons par la pensée au paradigme classique du provençal, qui ne s'applique pas seulement à *cantar,* mais à *dar* et à *estar,* nous serons bien obligés de reconnaître que *dedi* et *steti* ne suffisent pas à rendre raison de ce paradigme, qui est, comme on sait : *cantei, cantest, cantet, cantem, cantests, canteron. Cantei* est sûrement dû à *dei*[1], et *cantet* à *estet*[2], mais l'*e* ainsi introduit dans le paradigme s'est propagé de lui-même à toutes les autres personnes, sans qu'il y ait eu emprunt direct de personne à personne entre *cantar* d'une part et *dar* ou *estar* de l'autre. On pourrait, il est vrai, se représenter différemment l'évolution des parfaits de *dare* et de *stare,* et admettre que dans le latin populaire du Midi de la France *dedi* et

1. Malgré l'autorité de MM. Meyer-Lübke, Suchier et autres, il est absolument impossible d'accepter la réduction phonétique de *cantai* à *cantei :* la doctrine de M. P. Meyer me paraît au-dessus de toute contestation sur ce point.

2. On remarquera que dans la partie du domaine gascon qui n'a pas conservé *avit, cante* est plus fréquent que *cantet* dans les anciens textes ; il en est de même de *de,* qui n'a cédé que lentement la place à *det,* et, par suite, de beaucoup de parfaits faibles de la conjugaison en *er.*

steti se conjugaient déjà : *dedi steti, desti stesti, dedit stetit, demmus stemmus, destis stestis, derunt sterunt.* Dans ce cas, on aurait dès l'aube du provençal : *dest estest, dem estem, dests estests, deron esteron.* Mais, à supposer qu'il en soit ainsi, qui ne voit que le temps ne fait rien à l'affaire, puisque *desti stesti,* etc., seraient dus à l'influence de *cantasti,* etc., soit directement, soit par l'intermédiaire de *fusti* ou de *dormisti?*

En résumé, le parfait provençal de la première conjugaison a bien la même matrice que celui des autres langues romanes ; mais, à une époque très ancienne, il a changé sa nuance vocalique sous l'influence de *dare stare,* et, à une époque plus récente, à la troisième personne du singulier seulement, il a modifié son consonantisme sous l'influence de *stare.*

VII. — LE CELTIQUE *BROGA* EN ROMAN.

On connaît cette précieuse remarque d'un ancien scholiaste de Juvénal : « Ideo dicti *Allobrogæ* quoniam *brogæ* Galli *agrum* dicunt, *alla* autem *aliud*[1]. » Le passage a depuis longtemps attiré l'attention des celtisants, et je n'ai pas qualité pour intervenir dans le commentaire qu'on en peut faire au point de vue purement celtique. Je me placerai donc d'emblée sur le terrain de la philologie romane, pour présenter quelques remarques à ce sujet. Dans la phrase du scho-

1. Je cite d'après Holder, *Alt-celtischer Sprachschatz* v° *Allobroges,* col. 97.

liaste, on peut s'étonner que *brogæ* soit donné comme correspondant au latin *agrum:* cette forme me paraît une étourderie de scribe due au voisinage de *Allobrogæ,* et je lirais : « *brogam* Galli *agrum* dicunt. » Cette légère correction ne repose pas sur une vue *a priori :* nous pouvons affirmer en effet qu'il a existé dans le latin vulgaire de la Gaule un substantif féminin de la première déclinaison, *brŏga,* dont l'origine celtique est maintenant assurée grâce au scholiaste de Juvénal[1].

Le latin vulgaire *brŏga* est devenu régulièrement en ancien provençal *broa*[2]. Raynouard cite un exemple unique de ce mot (II, 261); mais il s'est absolument mépris sur le sens en le rapprochant du bas-latin *braga* et en le traduisant par *braie,* terme de pêche[3]. Voici cet exemple, emprunté à une charte de 1294 : « Sobre la *broa* del Tarn que es sobre los molins. » Le mot s'est conservé dans presque tout le midi de la France sous les formes *bro, brovo, brouo, brouvo, broue,* ou,

1. Le *Glossarium* de Du Cange donne *broga* d'après le scholiaste de Juvénal. M. Kœrting, dans son *Lateinisch-romanisches Wœrterbuch,* ne donne pas *broga,* mais il enregistre le celtique *brog-, brogi-* comme souche des nombreux mots romans de la même famille que le français *breuil.*

2. La chute du *g* latin après *o* ou *u* est la règle en provençal, aussi bien après qu'avant l'accent tonique : cf. *rua,* ride, de *ruga; coroada,* corvée, de **corrogata; roazos,* rogations, de *rogationes ; nualha,* paresse, de **nugalia.*

3. L'erreur de Raynouard n'a été relevée ni par M. H. Sternbeck, dans son mémoire intitulé : *Unrichtige Wortaufstellungen und Wortdeutungen in Raynouard's Lexique Roman* (Berlin, 1887), ni par M. E. Levy dans son *Provenzalisches Supplement-Wœrterbuch* (Leipzig, 1892) en cours de publication.

avec un *a* ou *o* prosthétique, qui n'est que la voyelle de l'article féminin, *abro, obro, obrouo,* en Velay, en Rouergue et en Bas-Limousin, *abroue,* à Marseille. Le *Tresor dou Felibrige* de Mistral le définit ainsi : « Bord, rive, orée, lisière d'un champ garnie de broussailles, talus inculte qui sépare deux champs sur le penchant d'une montagne ; haie de broussailles, haie, en Dauphiné ». Parmi les exemples qu'il cite on peut relever : « *a la bro d'un rieu, a la bro de l'aigo,* au bord d'un ruisseau, au bord de l'eau ». Ces exemples ne laissent aucun doute sur le sens de l'expression *la broa del Tarn,* si mal interprétée par Raynouard.

Mistral rapproche du provençal moderne *bro* un mot catalan *brua* que l'on ne trouve pas dans le dictionnaire catalan-espagnol de Labernia et dont l'existence est douteuse ; il en rapproche aussi, mais à tort, le bas-latin *broza* (primitif du français *broussaille*), et l'italien *proda,* qui est le lat. vulgaire **proda* pour *prora,* proue, où le sens de « bord » s'est développé d'après l'expression classique *terræ advertere proram,* aborder.

Entre le *broga* du scholiaste de Juvénal et le *broa* de 1294 cité par Raynouard, les textes bas-latins ou provençaux doivent offrir maint exemple de la forme *broa*[1]. Il y en a plusieurs dans Du Cange[2] ; je me borne à relever le plus ancien : il vient du Limousin et se trouve

1. Cette forme figure à trois reprises dans des chartes du XIIe siècle, sans date d'année, du cartulaire de Conques, nos 528, 530 et 534 de l'éd. Desjardins. On la trouve aussi dans une charte non datée du cartulaire de Beaulieu, du Xe ou du XIe siècle, no 187 de l'édit. Deloche.

2. Quelques-uns me paraissent suspects, comme celui qui est cité sous *broa* 3 et celui qui est cité sous *brua*.

dans une charte de 1165, où on lit : « Mansum de Albar cum *broa* et foreste ». Carpentier estime que dans ce texte *broa* est synonyme de *brolium :* cela est vraisemblable, puisque *broga* contient le même radical que *brogilum*.

Il serait intéressant de déterminer l'aire géographique de *broga* en France et en particulier de savoir jusqu'où son domaine s'étend vers le nord. Comme mot de la langue commune, il ne franchit pas la limite septentrionale de la langue d'oc; c'est à peine même s'il l'atteint.

Dans la Corrèze[1] on emploie encore *obro* « le bord de quelque chose » et son dérivé *broual,* variante *brial* « petite éminence, bord d'une terre, d'un champ qui est élevé, qui domine sur un autre ». De même dans la partie du département de la Creuse qui confine à la Corrèze : à Gentioux, par exemple, *bro* (avec un *o* très ouvert), subst. fém., signifie « haie vive », et *brau,* masc. « tertre surplombant le lit d'un ruisseau ». Je ne sais si *bro* est encore vivant dans la région centrale et septentrionale du département, mais cela me paraît peu probable[2]. Du moins les noms de lieux sont-ils

1. *Dict. du patois du Bas-Limousin,* ouvrage posthume de M. Béronie.

2. Voici à ce sujet quelques renseignements qui proviennent soit d'une information personnelle, soit d'obligeantes communications de MM. Germouty, professeur à l'École normale de Montbrison, ancien maître adjoint à l'École primaire supérieure de La Souterraine, et Gasne, étudiant à la Faculté des Lettres de Paris. A Saint-Yrieix-la-Montagne, le mot *bro* est tombé en désuétude et remplacé au sens de « haie vive » par le mot *gorse;* cependant on l'emploie encore dans quelques villages éloignés du chef-lieu de la commune, notamment au Cloux-Vallereix. Il est

là pour attester que *broga* a été usité autrefois dans cette région. Il y a dans la commune de Vallière un hameau appelé officiellement *Labrot,* que je trouve dans une charte de 1395, dont je possède l'original, sous la forme *La Broha ;* dans la commune de Mainsat, autre village de *Labrot ;* plus au nord dans les communes de Gartempe et de Pionnat, les villages de *Labrouas* conservent mieux encore l'ancienne forme, au pluriel, *Las Broas.*

Dans la Vienne, l'excellent *Dictionnaire topographique* de Rédet nous montre encore le mot *broga,* mais seulement dans la partie méridionale du département, celle qui confine à la Charente. Quatre hameaux en tirent leur nom : *La Broue,* commune de Charroux ; *La Broue,* commune du Vigean ; *Les Broues,* commune de Saint-Gaudent ; *Les Brouées,* autrefois *Les Broues,* commune de Voulême. Il n'y a donc aucune témérité à voir un dérivé du même mot dans le nom du célèbre port du *Brouage,* en Saintonge (Charente-Inférieure), d'autant plus que dans le voisinage, commune de Saint-Sornin, se trouve le hameau de *Broue,* appelé *Broa* au XIe siècle.

Il n'est peut-être pas inutile de dire en terminant que le latin vulgaire *brūca,* conservé dans sa forme simple par beaucoup de patois du midi de la France,

encore usité à Mainsat et à La Serre-Bussière-Vieille. A Saint-Oradoux-de-Chirouse, qui confine à la Corrèze, on prononce *brouo,* et le mot désigne la lisière d'un champ et non la haie. En revanche, *bro* est absolument inconnu à Bénévent, à Fursac, à la Celle-Dunoise et à Saint-Sébastien, c'est-à-dire dans la partie ouest et nord-ouest du département.

et, sous une forme dérivée, dans le mot français *bruyère,* est tout à fait distinct de *broga*, encore que l'on puisse admettre une variante **brŭca,* à côté de *brūca,* et qu'il y ait bien des vraisemblances en faveur de l'origine celtique de *bruca.*

Post-scriptum. — Une communication de M. l'abbé Devaux, professeur à l'Université de Lyon, me permet d'ajouter un très intéressant complément à la note que l'on vient de lire. Je ne puis mieux faire que de transcrire les propres termes de M. l'abbé Devaux, extraits d'une lettre du 26 mai 1894:

Votre note sur *broga* m'a déjà rendu service. Dans le lexique des Terres-Froides, toujours, et pour longtemps encore, en préparation, j'avais un mot que je ne savais comment expliquer: *breva,* avec un *e* sourd accentué, qui signifie « ados entre deux champs labourés, limite commune de deux champs. » (Chapelle-de-Nerlas, canton de Saint-Geoire, Isère). Évidemment, c'est le représentant d'un ancien **brova,* venu de *broga.* C'est probablement le point le plus septentrional du Sud-Est où l'on puisse trouver un successeur de *broga:* il serait étonnant que le mot entré dans le nom des Allobroges n'eût pas laissé de trace chez nous.

VIII. — LE DRAME DE « GLAIZÉ » ET LE « CADENAS » DU LOT.

Le célèbre capitaine périgourdin Arnaud de Cervole, plus connu de son temps sous le nom de l'Archiprêtre, a trouvé de nos jours un biographe émérite dans feu Aimé Cherest, dont le livre[1] a obtenu la première

1. *L'Archiprêtre, épisodes de la guerre de Cent ans au* XIVe *siècle.* Paris, 1879.

médaille au concours des antiquités nationales de 1880. J'ai eu récemment l'occasion de parcourir l'ouvrage de Cherest, et j'y ai trouvé, en ce qui concerne la mort de l'Archiprêtre, un si divertissant quiproquo que je ne résiste pas à la tentation de le signaler. Il importe d'autant plus de crier gare que la méprise de Cherest menace de devenir un article de foi pour le grand public depuis qu'elle a été reproduite en toute candeur dans l'article *Arnaud de Cervole* de la *Grande Encyclopédie*.

Donc, il est notoire que l'Archiprêtre a été tué par un de ses hommes au moment où il cherchait à débarrasser la France des Compagnies pour les entraîner en Orient contre les Turcs : ce drame se passa le 25 mai 1366. Mais quel en fut le théâtre ? Cherest cite ce texte provençal, extrait du Thalamus de Montpellier : *Arnaut de Servola... fo mort a Glazi... et aysso fo fach en Borgonha entre Lyon et Mâcon*. Puis il ajoute : « *Glazi*, entre Lyon et Mâcon, ne peut être que *Glaizé*, près de Villefranche (Rhône) ».

Il n'en va pas ainsi, tant s'en faut. Les éditeurs du *Thalamus* ont eu tort de mettre une majuscule à *glazi*, qui est un nom commun correspondant au français « glaive ». En ancien provençal *morir a glazi* signifie simplement « mourir de mort violente[1] ». Il faut nous résigner à ne pas savoir le lieu précis où fut tué Arnaud de Cervole, entre Lyon et Mâcon. Mieux vaut ignorance que fausse science.

1. Une expression analogue existe en italien et en ancien français et n'a pas été toujours bien comprise. Cf. G. Paris dans *Romania*, X, 460 et *Hist. litt. de la France*, XXX, 272, à propos de Siger de Brabant.

Pour rabattre la superbe des philologues qui reprocheraient trop sévèrement à Cherest d'avoir fait fausse route, je citerai une autre méprise faite par un philologue de quelque notoriété. On lit dans le *Dictionnaire de la langue française* de Littré, à l'historique du mot *cadenas,* cet extrait de l'*Histoire universelle* de d'Aubigné: « Ils furent bien aises de mettre entr'eux et l'armee victorieuse la Dordongne, où nous avons dit, et le Lot à cadenat ». Il y a bien *cadenat* par une minuscule dans l'édition originale de d'Aubigné, mais il ne faut pas être grand clerc pour reconnaître qu'il s'agit là de la petite ville de *Capdenac* (Lot).

IX. — D'UN COMPARATIF ROMAN ET D'UNE PRÉTENDUE PEUPLADE BARBARE.

Il y a dans le département de la Marne une commune du nom officiel de *Courtisols*. Il est certain que, dans *Courtisols,* l'*s* finale est paragogique et que l'*l* a pris la place d'une *r* antérieure, sans doute par suite de dissimilation : on disait autrefois *Courtisor,* et l'on prononce aujourd'hui *Courtisou*. Si j'ajoute que d'anciennes chartes latines traduisent la forme vulgaire par *Curtis Ausorum, Otiosorum Curtis,* on ne sera pas surpris que Quicherat ait fait figurer *Courtisols* parmi les noms de lieux qui ont conservé jusqu'à nos jours d'anciens génitifs pluriels[1]. Dans l'introduction de son

1. *Traité de la form. des noms de lieu,* p. 59. La liste de Quicherat a été reproduite par A. Darmesteter, *Traité de la form. des mots composés,* p. 48, n. 3, et en partie par M. Suchier, *Le franç.*

Dict. top. de la Marne (1891), page x, M. Longnon s'exprime avec quelque réserve à ce sujet. « *Courtisols,* dit-il, *Curtis Ausorum,* semble avoir pour second élément le nom de quelque peuplade étrangère. » La réserve de M. Longnon porte plutôt, à ce qu'il semble, sur les mystérieux *Ausi* que sur le génitif pluriel dont *Courtisols* continue à ses yeux, comme aux yeux de tous, à être le dépositaire.

Or, voici toutes les formes réunies par M. Longnon jusqu'au commencement du XIIIe siècle pour le nom de Courtisols : *Curtis Acutior,* 847 ; *Curtis Agutior,* vers 850 ; *Curtis Ausorum,* 987-996 ; *Otiosorum Curtis,* 1028 ; *Ausorum Curtis,* 1043 ; *Curia Ausorum,* 1132 ; *Cortesor,* 1165 ; *Cortesorium,* 1181 ; *Cortesort,* 1185 ; *Curtis Auxorum,* XIIe s. ; *Cortoisor, Cortoisour,* 1203, 1212 ; *Cortisor,* 1213, etc. En présence de ces textes et de leurs dates respectives, il est difficile d'accorder un plus grand crédit à *Curtis Ausorum* qu'à *Otiosorum Curtis*. Pour mon compte, j'aimerais mieux m'en tenir à *Curtis Acutior* de 847, et dire que dans *Courtisols* le second élément représente, non pas « le nom de quelque peuplade étrangère », mais le comparatif *acutiórem,* qui, d'après les lois phonétiques du français, a dû devenir *aguisor, auisor* et dialectalement *aüsor*. C'est sans doute cette forme qu'il faut reconnaître dans la traduction latine *Ausorum*.

Que si l'on a des doutes sur l'emploi effectif de *acutiorem* dans la topographie de la Gaule, j'en puis citer

et le prov., p. 222. Sur une douzaine de noms donnés par Quicherat, quatre au moins sont à rejeter.

un autre exemple, emprunté à la région méridionale. Il y a près d'Agen une localité appelée officiellement *Montaguson*[1], nom que l'on écrivait au XIe s. *Montaguzor*[2], et dont l'étymologie est manifestement *Montem acutiorem*[3].

J'ajouterai encore que *acutiorem* n'est pas le seul comparatif que nous ait conservé la topographie. Je relève à plusieurs reprises dans le censier de Solignac, Haute-Vienne (XIIe s.) : *mansus sotrór, mansus sutrór*[4], où il est clair que *sotrór* représente *subteriorem*. Ce même comparatif, ainsi que *superiorem*, se retrouve dans deux noms de lieux du Dauphiné. On lit dans le *Cartulaire de Saint-André-le-Bas de Vienne*, p.p. U. Chevalier (Vienne et Lyon, 1869, p. 263 ; *App. Chart. Vienn.* *53) : « in loco et villa que dicitur *Monte Subteriore* (1051) », et (*ibid.* *84 et *Cartul.* p. 88) « in *Monte Superiore* » ; ces deux localités sont aujourd'hui *Monsteroux* et *Monseveroux* (con de Beaurepaire,

1. Montaguson figure encore comme chef-lieu de commune dans le *Dict. univ. des géographies* de Masselin (1827) ; depuis il a été réuni à la commune de Cours. La prononciation locale doit être *Montagusou*, que l'on a transcrit mal à propos, dans cette langue incohérente qu'on peut appeler le français topographique, par *Montaguson*.

2. Ecclesia de Monte Aguzor, *Cart. de Conques*, no 372 ; ecclesia in Monte Aguzor, *ibid.*, no 386.

3. M. d'Arbois de Jubainville voit dans le second élément de *Courtisols* et de *Montaguson* le génitif pluriel *Acutiorum*, du gentilice *Acutius*.

4. Bibl. nat. *Nouv. acq. lat.* 461, fol. 2 vo et 3 vo ; les accents sont dans le manuscrit. *Sotror* et *sobror* se trouvent rimant ensemble dans Gérard de Roussillon, vers 8880-1 ; cf. 9392 et 9419-20.

arr. de Vienne). Enfin M. Longnon me signale *Concevreux* (Aisne) qui représente *Curtem superiorem*.

X. — LE « PLOMB » DU CANTAL.

Quel est le sens et l'étymologie du mot « plomb », dans l'expression courante de « Plomb du Cantal », par laquelle on désigne le sommet le plus élevé du massif du Cantal ? Ni les géographes, ni les philologues ne s'en sont expliqués catégoriquement.

Il est question du Cantal, — assez inopinément, — dans le poème provençal composé au XIIIe siècle par Guillem Anelier sur la guerre de Navarre de 1276-1277. Notre poète a choisi pour héros le célèbre Eustache de Beaumarchais, et comme son héros a été sénéchal d'Auvergne, il nous trace un tableau très détaillé, au point de vue topographique, des brigandages dont la Haute-Auvergne était le théâtre avant que Beaumarchais en fût nommé sénéchal :

> En riba de Cantbon marchant descavalgar,
> E a pont de Cantal maint ome desraubar,
> E per totz las riberas qu'al pont van afrontar
> Solian matar omes, aucir et degolar[1].

L'éditeur de la *Guerre de Navarre,* feu Francisque Michel, commente en ces termes l'expression « pont de Cantal », qui ne se trouve que dans les vers que nous venons de citer :

1. *Histoire de la guerre de Navarre...,* par Guillaume Anelier de Toulouse, publiée par Francisque Michel (Paris, 1856, *Collection des Documents inédits*), v. 1356, et suiv.

« M. Delalo pense que *pont* a été mis ici pour *plon* ou *plomb,* la montagne qui a donné son nom au département étant la seule de la Haute-Auvergne qui soit distinguée par le mot de *plon* (en patois *ploun*), synonyme de *puy,* de *suc,* appliqué aux autres montagnes. On remarque encore, ajoute-t-il, auprès du Plomb du Cantal, les vestiges d'une ancienne voie, très fréquentée au moyen âge, par laquelle les villes de Saint-Flour et d'Aurillac, et leurs territoires, communiquaient ensemble. N'en déplaise au savant président du tribunal de Mauriac, je persiste à maintenir *pont de Cantal,* me fondant sur une curieuse charte, où l'on trouve *pom de Cantal* bien distinctement écrit. »

Là dessus F. Michel donne in-extenso le texte de sa charte latine, qui est de l'année 1268, d'après l'original des *Archives nationales* (J 313, n° 93), où on lit effectivement « usque ad *pom* de Cantal et ad *Teron*[1] de Rocalta »; puis il passe outre, comme si « pom » et « pont » étaient bonnet blanc et blanc bonnet.

Or, Delalo a absolument raison contre F. Michel: malgré le « pont » du texte provençal, c'est bien ce que nous appelons aujourd'hui le « Plomb du Cantal » que le poète a voulu désigner. Mais il est heureux que F. Michel ait produit sa charte de 1268, même à l'appui d'une opinion erronée, car c'est d'elle que vient la lumière. Dans le texte de Guillem Anelier « pont »

1. Pour le dire en passant, il n'y a pas de raison pour mettre une majuscule à *teron*, du moment que l'on n'en met pas à *pom*. Ce mot est une forme secondaire de *toron,* et signifie « montagne au sommet aplati ». (Cf. Mistral, *Tresor dou Felibrige,* v° *turoun,* et Godefroy, *Dict. de l'anc. langue franç.,* v° *toron.*)

est une simple faute de copiste pour « pom[1] », et ce mot *pom* doit être considéré comme signifiant proprement « pomme », désignation qui convient fort bien à la butte basaltique arrondie qui forme le sommet du Plomb du Cantal.

A vrai dire, je ne connais pas d'autre exemple où *pom* soit appliqué précisément au sommet d'une montagne dans la langue de France du moyen âge, ni du Midi, ni du Nord, mais son emploi dans ce sens figuré n'a rien que de naturel. D'ordinaire, *pom* désigne, en ancien français et en provençal, le « pommeau » de l'épée. Il a disparu d'assez bonne heure, chassé par son dérivé *pommel, pommeau,* que nous avons conservé dans cette acception ; de bonne heure aussi les scribes l'ont altéré soit en « pont » — comme dans le manuscrit de la *Guerre de Navarre,* — soit en *poing*[2]. Parfois *pom* s'appliquait, comme son dérivé *pommel,* aux boules de métal, qui décoraient le sommet des clochers, des tentes, etc. Quand, dans la chanson du *Pèlerinage de Jérusalem,* Charlemagne et les douze pairs arrivent en vue de Constantinople, ils aperçoivent :

Les clochiers et les aigles et les ponz reluisans[3].

Il faudrait écrire *poms,* pour bien marquer qu'il ne s'agit pas de *ponts,* mais de boules de métal au sommet des édifices. Or, il n'y a pas loin du *pom* d'un édifice au sommet arrondi d'une montagne.

1. C'est ainsi qu'au vers 1356, il écrit *Cantbon,* pour *Cambon.*

2. C'est sous le mot *pont* que M. Godefroy a cru devoir rapporter les nombreux exemples où est mentionné le *pom* de l'épée, qu'il ne faut pas confondre avec la poignée.

3. Vers 263, édit. Koschwitz.

Et maintenant, pourquoi la forme normale du XIIIe siècle s'est-elle altérée et a-t-elle fait place à la forme actuelle ?

Comment en un *plomb* vil l'or pur s'est-il changé?

Quand l'étymologie populaire entre en jeu, il n'est pas toujours facile d'en déterminer avec rigueur le « moment psychologique ». Il est certain que de bonne heure *pom* a cessé d'être compris ; mais nous ne saurions dire à quelle époque a eu lieu la confusion avec *plomb,* dont la signification ne semble guère avoir de point commun avec *pom*[1]. Remarquons seulement que le provençal *pomel,* « pommeau d'épée », s'est confondu avec *plombel*, « poire, contre-poids d'une romaine », et se présente souvent dans les dialectes actuels sous la forme *ploumbel*[2].

Post-scriptum. — M. J.-B. Champeval, l'érudit limousin bien connu, m'a signalé, dans les *Documents historiques relatifs à la Vicomté de Carlat* que M. le comte de Dienne va incessamment publier, deux extraits

1. Nous espérions que le *Dictionnaire topographique du Cantal,* par M. Amé, dont on annonce la prochaine publication dans la collection officielle in-4°, apporterait quelques données nouvelles à ce sujet. Mais M. Longnon, qui a eu en main les bonnes feuilles, veut bien nous apprendre qu'il ne s'y trouve rien de nature à nous éclairer. L'auteur ne connaît ni le passage de Guillem Anelier ni la charte de 1268, publiée par Francisque Michel.

2. Mistral, *Tresor dou Felibrige,* aux mots *ploumbeu* et *poumeu.* — La confusion entre *pom* et *plomb* doit avoir commencé dans le nom de la boule des clochers qui était souvent en plomb. Il est dit dans un texte de 1499, relatif à la cathédrale de Lavaur, qu'on place des reliques *infra lo pom plombeum dejots lo pe de la crox de la syma de la agulha* (*Revue du Tarn,* 2e série, t. III, p. 269).

d'actes intéressants pour la question qui nous occupe. Dans un hommage du 28 août 1282, on lit les abornements suivants : « A *pomo* vocato *de Cantal* usque ad pontem de Fon de Gol et ab aqua vocata Cera usque ad aquam vocatam de Bresons. » Il s'agit clairement du Plomb du Cantal et des trois rivières connues, le Goul, la Cère et la rivière de Brezons. Dans un hommage du 4 juillet 1277, on lit que les limites du château de Saint-Christophe « protenduntur usque *al pom de Cantal* et usque ad aquam vocatam Berteina ». Ici il ne s'agit plus de la montagne appelée aujourd'hui Plomb du Cantal, mais d'une autre montagne dite, d'après le *Dictionnaire topographique* de M. Amé « le puech de Chantal » et située dans la commune de Saint-Martin-Cantalès, voisine de Saint-Christophe. M. Amé cite pour « le puech de Chantal » l'appellation de « *le plon du Chantal* » dans un acte de 1636 : c'est le plus ancien exemple connu de la substitution de *plomb* à *pom* signalée ci-dessus. D'autre part, il est intéressant de constater ici que *pom* est bien réellement à l'origine un nom commun analogue à *puy* ou *puech* et à *suc*. Enfin j'ajoute que cette montagne dite *le puech de Chantal* se trouve, comme le Plomb du Cantal lui-même, à la limite où affrontent les prononciations opposées de *Cantal* et *Chantal :* c'est du *puech de Chantal* et non du Plomb du Cantal, que la commune de Saint-Martin-*Cantalès* tire son surnom, et c'est probablement le même massif, sinon le même *puech,* qui a servi à désigner les communes de Saint-Santin-*Cantalès* et de Saint-Etienne-*Cantalès* situées un peu plus au sud.

XI. — LES JUIFS ET LA RUE JOUTX-AIGUES, A TOULOUSE.

Dans une courte note publiée dans le *Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France*, M. l'abbé Douais a signalé deux documents, l'un du 5 octobre 1264 et l'autre du 23 juillet 1265, qui, dit-il, permettent de déterminer le quartier des Juifs à Toulouse, et il a parfaitement reconnu le nom de l'ancien quartier dit *Juzaigas* (*Juzaygas*) dans la rue *Joutx-Aigues* actuelle[1]. Ce n'est pas une découverte, à vrai dire, car, sans remonter jusqu'à Catel, Alexandre Dumège écrivait en 1829 : « A Toulouse, les Juifs habitaient cette partie de la ville où l'on voit la rue *Jouts-Aigues*. » Il ajoutait entre parenthèse : *Aquæ Judeæ*[2]. M. l'abbé Douais, à son tour, sans faire aucune remarque sur le nom du XIIIe siècle, nous apprend que la rue Jouts-Aigues porte le nom de *carreria de Judeis aquis*, dans un titre du XVIe siècle : c'est dire, il me semble, que *Joutx-Aigues* représente *Judeas Aquas*, « eaux juives[3] ». Il

1. Séance du 19 juillet 1888, pp. 118-119 ; cf. *Ann. du Midi*, I, 252. — Ce quartier est mentionné antérieurement, sous la forme *Juzaigas*, dans la chanson de la croisade contre les Albigeois, v. 5141. La rédaction en prose écrit *Jots-Aiguas*.

2. *Statistique générale des départements pyrénéens*. II, 145.

3. Dans son *Hist. de la Dalbade* (Toulouse, Privat, 1891), p. 19, M. l'abbé Julien, se référant à la communication de M. l'abbé Douais, déclare péremptoirement que le nom de la rue Joutx-Aigues « ne peut venir que des Juifs qui habitaient cet endroit, *Judaica, Jouzaigue*. » Il y a plaisir à voir comme la philologie romane a fait des progrès à Toulouse de 1888 à 1891. Les *Annales du Midi* n'y seraient-elles pas pour quelque chose ?

n'en est certainement pas ainsi, car les textes nous montrent que *Jouts-Aigues,* plus anciennement *Jotsaigas,* n'est qu'une altération par étymologie populaire de *Juzaigas*. Or *Juzaigas* est la forme très régulière qu'a dû prendre dans le parler roman de Toulouse l'adjectif latin *judaicus* à l'accusatif pluriel féminin.

Les *Juzaigas* de Toulouse rappellent le *Mont-Judaïque,* les rues *Judaïque en ville* et *Judaïque Saint-Seurin* de Bordeaux, le *Puech-Jésiou* de Nîmes, etc.[1]. Mais le vocable toulousain dépasse de beaucoup en intérêt tous ceux que l'on trouve ailleurs[2] : la philologie ne serait qu'un jeu d'esprit stérile si, de temps en temps, elle ne revendiquait le droit de faire parler les mots là où les textes explicites nous font défaut. Il faut remarquer que l'adjectif latin *judaicus* ne semble pas avoir été usité dans la langue romane primitive, d'où se sont insensiblement dégagés le français et le provençal[3]. En effet, le provençal ne connaît que *juzieu,* le fran-

1. M. Saige, dans son travail approfondi sur *Les Juifs du Languedoc* (Paris, Picard, 1881), signale quelques-uns de ces noms, mais ne mentionne pas celui de Toulouse.

2. Cependant le *Mont-Judaïque* de Bordeaux est mentionné sous une forme populaire dans la traduction saintongeaise du Pseudo-Turpin : *Si fu seveliz a Mont-Josec, Zeitschrift für rom. Phil.* 1877, p. 292. L'un des deux manuscrits porte *Mont-Josep,* preuve que le nom n'était plus intelligible.

3 : M. Émile Levy me signale l'emploi de *juzagament* (corrigez *juzaigament*) pour traduire le lat. *judaice* dans le *Nouveau Testament,* p. p. Cledat, p. 397 : c'est une forme à demi savante, qui n'implique pas l'emploi de l'adjectif *juzaic* dans la langue courante. M. A. Blanc a signalé une curieuse survivance topographique de cet adjectif à Narbonne : un lieu dit *Pratum judaicum* est aujourd'hui *Prat Durait* (Voyez *Annales du Midi,* VIII, 195).

çais, que *juieu, juiu* (devenu plus tard *juif*), qui représentent l'un et l'autre le latin *judæus*. Pourtant le traitement qui a fait de *judaicas* la forme *juzaigas* est absolument celui auquel ont été soumis les mots de cette langue romane primitive : il faut donc que le nom de lieu *Judaicas* ait existé à Toulouse à une époque assez ancienne pour qu'il ait pu subir les mêmes transformations que les mots de la première couche, à savoir le changement respectif du *d* médial et du *c* médial en *z* et en *g*. Or, si le changement de *d* en *z* peut être regardé comme relativement récent[1], il n'en est pas de même de celui de *c* en *g*, qui était certainement un fait accompli au VIIe siècle[2], sinon plus tôt[3]. D'autre part, cet emploi d'un adjectif au féminin pluriel pour désigner un quartier d'une ville nous reporte certainement à l'époque gallo-romane : on sous-entendait sans doute *domus* ou quelque mot du même genre[4].

1. M. Suchier, *Le français et le provençal*, p. 41, dit que dans le corps d'un mot le provençal a exprimé le *d* latin par *d* jusqu'en 1150 environ, et ensuite par *z*. C'est ce que dit aussi M. Crescini dans son *Manualetto*, p. XLVII. On peut remonter un peu plus haut: ainsi *Vezezoux* (Haute-Loire), dont la forme primitive est *Vesedonum*, est écrit *Vesezon* dès 1114. (*Cart. de Sauxillanges*, p. 497).

2. Voyez-en de nombreux exemples pour le VIIe siècle dans Joret, *Du c dans les langues romanes*, p. 39.

3. M. Meyer-Lübke place au VIe siècle l'affaiblissement de l'explosive sourde, *Gramm. des langues romanes*, I, 572.

4. Cf. dans d'Arbois de Jubainville, *Rech. sur l'origine de la propr. fonc.*, p. 431, le chapitre intitulé: « Gentilices employés adjectivement avec sens géographique au nominatif-accusatif pluriel féminin ».

Donc, si nous n'avons pas pour Toulouse de texte explicite comme pour Narbonne[1], nous pouvons nous en passer ; nous avons quand même le droit d'affirmer qu'une importante colonie juive existait à Toulouse à l'époque gallo-romaine et que le quartier où elle s'était fixée portait le nom de *Judaicæ*[2].

A quelle époque les Toulousains ont-ils cessé de comprendre la signification du mot *Juzaigas,* et ont-ils commencé à l'altérer en *Jotz-aiguas,* c'est-à-dire littéralement « sous eaux » ? Pas avant le XIVe siècle, en tout cas[3]. Je puis en effet signaler un intéressant document sur le quartier de *Juzaigas* que ne paraît pas avoir connu M. Saige, le docte historien des Juifs en Languedoc. C'est l'acte de vente par les agents royaux, Jean de Crépy, chanoine de Senlis, et Nicolas d'Ermenonville, trésorier de Toulouse, de la synagogue juive à Guillaume Azémar, citoyen de Toulouse, acte daté du 9 décembre 1310, où on lit : « Domum in qua Judei Tholose ante eorum captionem et expulsio-

1. « Dès la fin du Ve siècle, les Juifs étaient établis à Narbonne, ainsi qu'il résulte de deux lettres de Sidoine Apollinaire et des canons du concile d'Agde en 506... Leur établissement à Toulouse paraît fort ancien et les traditions montrent Charlemagne leur accordant sa protection. » Saige, dans *Bibl. de l'École des Chartes,* 1878, pp. 257 et 317.

2. Le même nom était en usage à Narbonne et à Béziers. Pour Narbonne, M. Emil Levy me signale la forme *Juzaigas,* identique à celle qu'on trouve à Toulouse, dans les *Arch. de la ville de Narbonne,* p. 151, 152.

3. Il faut remarquer que la préposition *jotz* n'appartient pas au provençal primitif ; elle est issue d'une confusion entre *jos* adverbe et *sotz* préposition.

nem faciebant scolam suam... in carreria vocata de *Jusaiguis*[1]. »

Post-scriptum. — Ceci était écrit lorsque l'inappréciable *Tresor dou Felibrige* de Mistral m'a appris qu'il y avait à Lavaur une rue *Jouxaigues*[2]. Dans une étude topographique publiée par M. Auguste Vidal, *Revue du Tarn,* tome VI (1886-1887), pp. 206 et suiv., je vois que cette rue de Lavaur est appelée *carrieyra de Jotsayguas* en 1461. M. Vidal considère *Jouxaigues* comme un de « ces noms dont l'étymologie est tout indiquée... *juxta aquam.* » Je ne voudrais pas, sans autre preuve, étendre à Lavaur ce que j'ai dit de Toulouse, et je me tais ; mais je serais bien étonné s'il n'y avait pas du Juif là-dessous[3].

XII. — DE QUELQUES EMPRUNTS DU BASQUE AU GASCON.

On sait que le basque est parlé par environ cent quarante mille Français des arrondissements de Bayonne et de Mauléon. Il a certainement emprunté autrefois du

1. Arch. nat., JJ 46, pièce n° 179; le transcripteur a écrit *Jusaignis* au lieu de *Jusaiguis*.

2. Voici le texte même de Mistral : « *Jous-aigo* (rom. *Juzaigas,* sous les eaux, sous la rivière), nom de lieu : Joux-Aigues, Jousaigues, nom de quartier à Toulouse et à Lavaur. Racine : *jous, aigo.* »

3. Depuis que ces lignes ont été écrites, M. Vidal a publié dans la *Revue du Tarn* tout un mémoire pour justifier son opinion ; comme il ne connaît aucun exemple du nom de la rue avant celui de 1461, bien qu'il déclare n'avoir trouvé aucune trace de l'existence de juifs à Lavaux au moyen âge, la question ne me paraît pas définitivement tranchée.

latin, de l'espagnol, du gascon : il emprunte sans doute tous les jours, peu ou prou, du français. A-t-il donné beaucoup, en échange, au fond primitif des langues romanes, ses voisines, et qu'a-t-il donné au juste ? C'est là une question des plus intéressantes à laquelle on ne pourra répondre avec quelque certitude que quand tous les emprunts du basque auront été mis au clair. Ce n'est pas l'œuvre d'un jour. On a déjà fait beaucoup dans cet ordre d'idées, surtout depuis que le dictionnaire basque-français de M. Van Eys est venu fournir une large base aux recherches. M. Luchaire a jugé sévèrement — et non sans raison — le travail du professeur Phillips, de Vienne, intitulé : *Ueber das lateinische und romanische Element in der baskischen Sprache*. Mais il ne faut pas oublier que ce travail a paru en 1870, alors que le dictionnaire de M. Van Eys et le vocabulaire de M. Gèze datent seulement de 1873. Dans ces dernières années, un des maîtres de la philologie romane, le plus génial peut-être, M. Hugo Schuchardt, professeur à l'Université de Gratz, à la suite d'un court séjour dans les Basses-Pyrénées, s'est mis à l'étude du basque avec autant de brio qu'il en avait apporté à étudier le magyar, le gallois ou le géorgien. Nous lui devons, sous le titre de *Romano-baskisches,* une excellente monographie des mots commençant par la lettre P. Ce travail a paru dans la *Zeitschrift für romanische Philologie* de 1887. La même revue a publié, en 1893, un article de M. Miguel de Unamuno, intitulé : *Del elemento alienigena en el idioma vasco*. Il n'y aurait pas eu grand dommage à ce que cet article restât manuscrit.

Je réunis ici quelques observations sur des mots empruntés par le basque aux parlers romans ses voisins, mots dont l'emprunt ne me paraît pas avoir été signalé exactement jusqu'ici.

ARRASKE.

M. Van Eys définit *arraske* par « fer pour nettoyer la huche à pétrir ». Le gascon *arrascle,* du verbe *arrasclar,* râcler, est bien connu et s'emploie dans le même sens. Mais on remarquera que le mot *arraske* est indiqué comme particulier au Guipuzcoa qui n'a pas de contact direct avec le gascon et qu'il n'offre aucune trace de l'*l*. Il est donc à peu près sûr que c'est l'espagnol *rascar,* gratter, à côté duquel a existé un ancien substantif, *rasco,* qui a donné naissance au mot basque.

ARRIBERA, ERRIBERA.

M. Van Eys distingue deux mots *erribera*. L'un, identique à *arribera,* signifie, en labourdin, « rivière », et M. Van Eys, par une erreur dont il est coutumier, l'explique par le français *rivière,* tandis que la forme gasconne *arribère* en est le véritable prototype. L'autre n'est connu de M. Van Eys que par le dictionnaire de Pouvreau qui donne *leku erribera* « lieu où il ne fait pas froid en hiver ». M. Van Eys se borne à remarquer que *erribera* paraît être un adjectif. Ce second mot *erribera* est en réalité une simple variante de sens du premier, mais fort intéressante. Le sens propre du français *rivière,* comme du provençal *ribiera* et du gascon *arribere,* n'est pas « cours d'eau », mais « rive d'un cours d'eau, vallée, plaine ». Le gascon *arribere* a donc

passé à deux reprises dans le basque : la première fois il n'avait que son sens propre, et l'on comprend fort bien que les Basques, habitants des montagnes, aient pris un mot signifiant « plaine » pour l'employer adjectivement au sens de « qui échappe au froid de l'hiver ». Il n'est pas désagréable de retrouver de temps en temps l'esprit sous la lettre et de voir l'austère phonétique s'illuminer d'un rayon de sémantique.

ERDOI.

Erdoi veut dire « rouille » en Guipuzcoa et en Biscaye ; dans le pays de Labourd, on dit dans le même sens *herdoil*. M. Van Eys ne reproduit qu'avec réserve — et il faut l'en louer — l'opinion de Chaho qui voit dans ces formes des corruptions d'un prétendu latin **ferrugilla,* diminutif de *ferrugo*. En réalité, *herdoil* a un *h* irrationnel, comme le montre *erdoi,* mais son *l* est une bonne marque de provenance. Il est facile d'y reconnaître le gascon *arroudilh,* rouille, légèrement altéré.

ERREBERIA.

Ce mot signifie « délire » en bas-navarrais. M. Van Eys ne craint pas de le rapprocher du français *erreur,* en cherchant à nous persuader que l'*u* du français (lequel, faut-il le rappeler ? n'a qu'une existence idéographique) a pu donner naissance à un *b*... Ce n'est pas de la philologie, mais de l'*erreberia* philologique, comme on dirait en Basse-Navarre. J'avoue que le mot évoque, pour moi, le français *rêverie*. Je ne veux pas dire que le basque l'ait pris au français, mais nous n'avons que

l'embarras du choix pour les formes méridionales correspondantes. Mistral enregistre, à côté de la forme *ravarié,* propre à la Provence, le languedocien *rebariè,* le bordelais *rebarie,* le gascon *rebèro*, etc.

ERREKA.

M. Van Eys considère comme identiques les différentes formes basques *erreka, herreka, herroka, errunka, arronka,* sillon, ravin, rivière, et les croit empruntées du provençal *renc*. M. Luchaire ne s'occupe que de *erreka,* et le rattache au gascon *arrègue,* sillon, et *arrec,* nom commun à un grand nombre de petits cours d'eau et de ravins, du latin vulgaire *riga,* substantif verbal de *rigare,* arroser. Il me paraît impossible de rattacher à une même étymologie les deux mots gascons *arrèc,* ruisseau, rigole, ravin, et *arrègue,* raie, sillon. Le dernier a, à l'origine, un *e* fermé et correspond au provençal *rega,* qui, comme le français *raie,* anciennement *roie, reie,* vient du latin vulgaire *riga* (avec un ĭ bref). Au contraire, *arrèc* correspond au provençal *rèc* (avec un *e* ouvert), usité en Languedoc, en Roussillon, en Catalogne, qui remonte à un primitif *recc-*, comme le montrent l'ancienne forme bas-latine *reccus,* citée par Du Cange, et le dérivé actuel *reca*, raviner. On peut croire que le basque *erreka* est emprunté du gascon *arrèc ;* mais d'où vient le gascon *arrèc,* provençal *rèc ?* L'existence d'un radical ibérique *recc-* me paraît très vraisemblable, parce qu'on ne retrouve pas ailleurs, dans l'immense domaine des langues romanes, de formes correspondantes au gascon *arrèc* et au provençal *rèc*.

ESPAR.

Ce mot signifie « échalas » en bas-navarrais. M. Luchaire a raison, contre M. Van Eys, de le considérer comme étranger au fond basque primitif et de le rapprocher au gascon *esparroun,* balustre d'une galerie, barreau d'une échelle. Le *Tresor dou felibrige,* de Mistral, permet de faire un rapprochement plus précis avec *esparro,* substantif féminin employé dans presque tout le Midi pour signifier « traverse, échelon » et même « échalas » en Gascogne. Mais c'est faire fausse route que de considérer le gascon *esparre* comme identique à l'italien *spalla,* provençal *espatla,* français *épaule,* et de le ramener au latin *spatula*. Le gascon *esparre* a pour correspondant le provençal *esparra* et le français *éparre* (qu'on écrit ridiculement *épart*) : c'est un mot d'origine germanique, allemand *sparren,* barre, chevron.

PEDOI.

Ce mot désigne, en bas-navarrais, une espèce de serpe. M. Schuchardt énumère pêle-mêle *pedoi* avec le labourdin *puda* ou *poda*. Il considère ce dernier comme emprunté d'un substantif *poudo,* tiré de *pouda,* émonder, latin *pŭtare,* et il a parfaitement raison ; mais *pedoi* n'a rien à voir avec ce radical ni avec l'espagnol *podon,* serpe, ou le limousin *poudou,* serpette, qui en sont dérivés. Le basque *pedoi* n'est autre que le béarnais *bedoi, bedouy, bedoulh,* qui a exactement le même sens et qui, tout comme le français *vouge,* vient du latin vulgaire *vidubium,* d'origine celtique. C'est

à M. Meyer-Lübke que l'on doit la belle étymologie du français *vouge* et du provençal *vezoig,* correspondant au béarnais *bedoi*[1]. Il a même cru — et j'ai abondé en son sens dans le *Dictionnaire général* de MM. Hatzfeld et Darmesteter, et M. Lanusse a fait chorus dans sa thèse sur l'*Influence du dialecte gascon* — que le gascon était le père du français *besoche.* Il n'en est rien, comme je le ferai voir plus loin, et le gascon n'a propagé *vidubium* que chez les Basques. Les exemples du changement de *b* initial en *p* dans les emprunts faits par le basque au gascon ou à l'espagnol, ne manquent pas. M. Schuchardt cite lui-même *pazi,* chaudron (esp. *bacia, bacin,* béarnais *bassi*), *pertol,* filet (béarnais *bertou*), *pochi,* morceau (béarnais *bouci*).

XIII. — SUR LA FORMATION DU NOM DE LA VILLE D'ARLES.

C'est un fait universellement admis que l'accentuation du celtique n'avait pas les mêmes lois que celle du latin, que notamment l'accent tonique pouvait porter sur l'antépénultième, même si la pénultième était longue, dans les mots gaulois. Beaucoup de noms de lieu en fournissent la preuve: pour nous en tenir au Midi, il est clair que la formation du nom de Nimes, en ancien provençal *Nemse,* a pour point de départ l'accentuation de l'antépénultième de *Nemausus.* Il y a plus. M. Meyer-Lübke ne fait pas difficulté de supposer que l'accent gaulois pouvait porter sur la

1. *Zeitschrift fur rom. Phil.* X., 173. Sur l'origine celtique, voy. d'Arbois de Jubainville, *Les noms gaulois dans César,* p. 213.

quatrième syllabe, et il cite à l'appui de cette hypothèse *Arles,* de *Arelate*[1]. Mais ici, l'accord cesse entre les philologues compétents. M. d'Arbois de Jubainville paraît effrayé d'une pareille supposition, et il fait remarquer qu'il est bien plus simple de reconnaître dans *Arles* un nominatif singulier correspondant au bas latin *Arelas*[2]. Malheureusement, cette très ingénieuse explication se heurte à deux objections dont la moindre suffirait pour la mettre à mal.

1° Il n'existe pas un seul exemple de formation d'après le nominatif dans les noms de lieu;

2° La correspondance phonétique entre *Arelas* et *Arles* n'est qu'apparente.

Ce dernier point demande à être developpé. Si *Arelas* était le point de départ de la forme vulgaire, le nom provençal ne pourrait être que *Arlas*. Or, en ancien provençal, comme en provençal moderne, on dit *Arle* et non *Arlas*. Dès le XIIe siècle, on lit dans une chanson de Peire Vidal :

Anar
M'en volh ad espero
Entr' Arle e Tolo[3].

Il faut donc considérer *Arle* comme sorti d'une forme primitive **Arlede* (probablement par les intermédiaires **Ardele*[4], *Ardle, Arlle*), et cette forme pri-

1. *Gramm. des langues romanes,* trad. franç., I, p. 532.

2. *Revue celtique,* 1890, p. 501. La théorie de M. d'Arbois de Jubainville est reproduite par M. Holder dans son *Altceltischer Sprachsatz,* art. *Arelate.*

3. *Peire Vidal's Lieder,* hgg. von K. Bartsch, Berlin, 1857, p. 21.

4. Une métathèse analogue s'est produite dans le nom du fleuve *Atacem,* devenu **Adeze,* **Azede,* **Azde, Aude.*

mitive de la langue vulgaire nous reporte invinciblement à un type latin **Arlate*[1].

D'où est sortie la forme **Arlate?* J'ai autant de répugnance que M. d'Arbois de Jubainville à admettre que la forme normale *Arelate* ait été accentuée sur la quatrième syllabe et ait pu en conséquence engendrer **Arlate*. On s'explique comment de *Arelate* est sorti le nominatif *Arelas:* il s'est fait en latin vulgaire le même travail morphologique qui a abouti à la création du nominatif *presbyter* en face du cas régime *presbyterum,* cas régime calqué sur le grec πρεσβύτερον[2]. Or, *Arelas* une fois créé a dû être de bonne heure syncopé en **Arlas* dans la prononciation, comme il arrive toujours en latin vulgaire après un *r: lardum* pour *laridum, *lurdus* pour *luridus, *ermus* pour *eremus, *pirla* pour *pirula,* etc. La forme syncopée **Arlas* a à son tour engendré un cas régime **Arlate,* d'où *Arle.*

XIV. — L'INFLUENCE DU GASCON SUR LA LANGUE FRANÇAISE.

« Ce docteur en langue vulgaire, dit Balzac, en parlant de Malherbe, avoit accoustumé de dire que depuis tant d'années il travailloit a degasconner la Cour et qu'il n'en pouvoit venir à bout. » M. Lanusse, dans une thèse présentée à la Faculté des lettres de Paris[3], s'est proposé de montrer dans quelle mesure

1. Sur le traitement de l'*a* posttonique en provençal dans les proparoxytons, voy. *Romania,* 1892, p. 511.
2. Meyer-Lübke, *Gramm. des langues rom.,* I, pp. 35-36.
3. *De l'influence du dialecte gascon sur la langue française, de la*

non seulement la Cour de France, mais la langue française, a été « engasconnée », et, plus heureux que Malherbe ne se figurait l'avoir été, il est venu honorablement à bout de sa tâche. Par une pieuse pensée de reconnaissance, il a dédié sa thèse « à la mémoire vénérée de M. Arsène Darmesteter, professeur à la Faculté des lettres de Paris », qui lui en avait indiqué le sujet, et à cet hommage il a associé l'un des plus infatigables pionniers de l'érudition contemporaine, M. Philippe Tamizey de Larroque, correspondant de l'Institut. Ce n'est pas faire un mince éloge du livre de M. Lanusse que de proclamer qu'il est digne de ses parrains.

Je ne saurais mieux faire, pour présenter au lecteur ce solide travail et lui en faire goûter la sage économie, que de reproduire la table des matières :

Livre I. Le parler gascon. — 1. Les dialectes provinciaux et la langue française au XVIe siècle. — 2. Caractères généraux du parler gascon. — 3. Phonétique du parler gascon : vocalisme. — 4. Phonétique (*suite*) : consonantisme.

Livre II. La langue française en Gascogne. — 1. La langue française en Gascogne jusqu'en 1539. — 2. La Renaissance en Gascogne. — 3. Les auteurs gascons.

Livre III. Le gascon dans la langue française. — 1. Caractères généraux de l'influence gasconne. — 2. Influence sur la prononciation. — 3. Influence

fin du XVe *siècle à la seconde moitié du* XVIIe. Grenoble, impr. Allier, 1891. In-8o de XVI-470 pages.

sur le vocabulaire. — 4. Influence sur la syntaxe. — Conclusion.

Puisque je viens d'écrire ce mot « conclusion » et que la conclusion doit être le tout d'une thèse, je ne puis passer sous silence les objections nombreuses que la thèse de M. Lanusse a soulevées en Sorbonne, d'autant plus que des revues universitaires ont relevé surtout ces objections en les grossissant, comme il arrive toujours. On lui a reproché d'abonder sans mesure dans son sens et de voir du gascon partout. J'avoue que ce n'est pas du tout mon impression. Je vois bien qu'il a écrit, p. 450 : « Loin d'avoir exagéré l'influence gasconne, nous serions plutôt tenté de croire qu'elle fut en réalité bien plus étendue, bien plus large, bien plus puissante que nous ne l'avons montré. » Cette phrase menaçante, sorte d'air de bravoure qu'il aurait mieux valu ne pas chanter, est bien dans la conclusion, mais ce n'est pas la conclusion. La vraie conclusion, je la vois dans les phrases suivantes qu'il est impossible de ne pas considérer comme l'expression exacte de la vérité : « De l'influence gasconne sur la langue française... il faut bien dire qu'il reste peu de traces dans la langue actuelle (p. 452)... Malherbe et les autres grammairiens ont réussi à dégasconner la langue. Et c'est justice... » (p. 454). Voilà qui est vrai, sinon nouveau. Mais ce qui est nouveau et d'un grand intérêt dans le livre de M. Lanusse, c'est la critique à laquelle il a soumis en maints passages la langue de Montaigne. On sait que M. Voizard a publié en 1885 une *Étude sur la langue*

de Montaigne, qui est aussi une thèse de doctorat soutenue en Sorbonne. D'après cette thèse, les « gasconismes » du célèbre écrivain gascon ne seraient pas moins insaisissables que la « patavinité » de Tite-Live. Là où les contemporains de Montaigne voyaient ou affectaient de voir, pour lui en faire le reproche, des tours ou des mots gascons, M. Voizard voit de l'ancien français. M. Lanusse a écrit un excellent chapitre sur « les expressions communes au gascon et à l'ancien français » (p. 217 et suiv.), et je suis tout à fait d'accord avec lui contre M. Voizard quand il dit : « La vérité est qu'il n'y a guère d'archaïsmes dans la langue de Montaigne : ces prétendus archaïsmes ne sont autre chose que des souvenirs du gascon. »

Si maintenant il fallait descendre dans le détail, je ne voudrais pas cautionner, bien entendu, toutes les opinions émises par M. Lanusse, et j'aurais plus d'une réserve à faire. Il a écrit, par exemple, un copieux chapitre, plein de citations de Monluc et de Montaigne, sur « les verbes transitifs employés comme intransitifs » (p. 414-424) ; mais il ne semble pas avoir vu nettement ce qui caractérise le gascon, ce qui le rapproche et le distingue à la fois de l'espagnol[1] dans ces curieuses constructions. La préposition *à* ne se place pas devant n'importe quel complément direct ; il faut que ce complément direct soit un nom de per-

1. On peut s'étonner que citant Vaugelas qui attribue ce gasconisme à l'influence espagnole, M. L. ajoute « nous ne savons pourquoi. » Le rapprochement avec l'espagnol s'impose, ce qui ne veut pas dire, bien entendu, qu'il y ait emprunt de l'un à l'autre.

sonne — et en cela le gascon et l'espagnol marchent d'accord ; — il faut en outre, — et ici le gascon se sépare de l'espagnol — certaines conditions particulières dans le détail desquelles je ne puis entrer, mais que M. Lanusse n'a même pas indiquées : la plus ordinaire est que le complément direct, placé après le verbe, fasse pléonasme avec un pronom placé avant. Montaigne écrit, en bon gascon qu'il est : « La vanjance blesse plus *ses enfans* qu'elle ne *le* guérit *à luy*. » Il n'aurait pas l'idée d'écrire : « La vanjance blesse plus *à ses enfants* » ou « qu'elle ne *lui* guérit. » Il n'est donc pas exact de dire que nous avons là « un verbe transitif employé comme intransitif : » c'est une manière particulière d'exprimer le complément direct.

En terminant, j'insisterai particulièrement sur le plaisir et le profit que j'ai tiré de la lecture du premier chapitre du livre II, la langue française en Gascogne jusqu'en 1539, qui occupe vingt et quelques pages. Ce n'est qu'une esquisse, mais fort intéressante. Elle le serait bien plus si l'auteur avait pu utiliser tous les matériaux qu'il faudrait pour écrire une étude complète sur ce sujet particulier qui, à lui seul, pourrait faire l'objet d'une thèse. Parmi ces matériaux, il faut mettre en première ligne les nombreuses lettres de rémission relatives à la Gascogne contenues dans les registres du Trésor des Chartes, pour la plupart rédigées en français dans le pays même. La vaillante *Société des archives historiques de Gascogne* ne songera-t-elle pas quelque jour à faire un recueil de ces lettres comme sont en train de le faire des sociétés voisines pour la Saintonge et le Poitou ?

XV. — LA LANGUE DU DAUPHINÉ SEPTENTRIONAL.

Nos facultés de province, si longtemps somnolentes — à quelques honorables exceptions près — se réveillent enfin.

Secouant peu à peu le joug de la centralisation à outrance, elles se sont mises à regarder curieusement autour d'elles et elles ont pu constater que les sujets d'études n'y manquaient pas. N'est-ce pas contribuer efficacement au progrès de la science que d'appliquer aux phénomènes locaux une méthode générale de recherches? Parmi ces phénomènes locaux, la langue mérite au plus haut degré l'attention des membres de notre enseignement supérieur. Aussi ne saurait-on trop féliciter la faculté des lettres de Grenoble d'avoir accepté pour le doctorat une thèse de M. l'abbé Devaux, consacrée à un sujet de ce genre[1], et M. l'abbé Devaux, lui-même, d'avoir soutenu cette thèse, avec le plus grand succès, devant un auditoire nombreux, le 6 avril 1892.

Les textes écrits au moyen âge en langue vulgaire dans la région franco-provençale du Dauphiné, c'est-à-dire dans la plus grande partie du département actuel de l'Isère, dont la lisière méridionale seule est franchement provençale, ne sont pas nombreux. M. l'abbé Devaux a eu le soin de les imprimer ou

1. *Essai sur la langue vulgaire du Dauphiné septentrional au moyen âge.* Thèse présentée à la Faculté des lettres de Grenoble. Paris, Welter; Lyon, A Cote, 1892. In-8° de XXII-520 pages et une carte.

réimprimer en tête de son volume. En voici la liste : I. Testament de Guigues Alleman (1275) ; II. Comptes consulaires de Grenoble (1338-1340) ; III. Usages du mistral des comtes de Vienne (1276) ; IV. Leyde de Vienne (1403) ; V. Comptes consulaires de Vienne (1389). C'est grâce surtout à ces documents que M. l'abbé Devaux a écrit la grammaire de l'ancien dauphinois, qui forme la seconde partie de son livre. Il a su toutefois augmenter d'une manière appréciable les matériaux de son étude en relevant dans les textes latins les plus anciens de la région toutes les formes vulgaires de bon aloi qu'ils pouvaient contenir, surtout pour l'onomastique personnelle et locale. Enfin, il a éclairci maint problème linguistique, que les documents anciens ne permettaient pas de résoudre, par des témoignages empruntés soit à la littérature dauphinoise depuis le XVIe siècle, soit au patois tel qu'il est encore parlé aujourd'hui dans différentes parties de l'Isère, en particulier dans les Terres-Froides. Le volume se termine par un glossaire de l'ancien dauphinois, qui comprend non seulement les mots des cinq textes donnés *in extenso,* mais tous ceux qui ont été cités dans le courant de la grammaire ; et ce glossaire est heureusement complété par un index des mots empruntés à la littérature dauphinoise, un index des mots empruntés au patois actuel et un index géographique.

Comme le montre l'analyse qui précède, le travail de M. l'abbé Devaux est fort bien conçu : ajoutons tout de suite que, malgré quelques défaillances de détail, l'exécution en est satisfaisante. Dans son intro-

duction, l'auteur rappelle que le dauphinois septentrional a été presque complètement négligé jusqu'ici, tandis que d'autres dialectes de la Gaule ont été soigneusement étudiés, dans leur période médiévale, par les philologues ; il mentionne notamment, en ce qui touche les dialectes méridionaux, les publications de M. Constans sur le rouergat, de M. Luchaire sur le gascon, de M. Montet sur le vaudois. Aujourd'hui, le dauphinois septentrional n'aura plus à se plaindre. Le livre de M. l'abbé Devaux, qui lui est consacré, est certainement d'un mérite égal, sinon supérieur à ceux de MM. Constans, Luchaire et Montet. L'auteur est au courant des bonnes méthodes, et ce n'est pas un mince mérite pour qui n'a pu recevoir directement l'enseignement oral des maîtres de la philologie contemporaine, des Paul Meyer, des Gaston Paris, des Chabaneau, ou de quelqu'un de leurs disciples. Son introduction et sa conclusion sont judicieusement pensées et agréablement écrites. On les lira avec profit, car leur portée ne se mesure pas au cadre géographique un peu étroit du sujet. D'ailleurs, le champ où fleurit le dauphinois septentrional est un véritable champ de bataille. C'est là que M. Ascoli, l'éminent linguiste de Milan, a établi en 1875 son groupe « franco-provençal » ; on sait l'émotion causée dans le monde philologique par l'apparition de ce nouveau venu, qui plantait audacieusement sa bannière entre le français et le provençal, et les polémiques qui se sont engagées sur cette question et sur la question connexe des dialectes. M. l'abbé Devaux est au courant de tout, parle de tout, mais avec une juste mesure, en homme

qui comprend la puérilité des discussions théoriques entre nominalistes et réalistes, et qui est pressé d'arriver au fait. Il est intéressant d'enregistrer ses déclarations : « Après les constatations faites au cours de ce travail, on doit reconnaître que M. Paul Meyer avait raison, et que s'il existe en réalité un vaste territoire à l'Est, entre le domaine français et le domaine provençal, où les parlers présentent, en des proportions diverses, un mélange de formes françaises et de formes provençales, ces parlers n'ont pas les caractères d'un dialecte un, distinct et délimité ; s'il y a des parlers franco-provençaux, il n'existe pas un dialecte franco-provençal ». En note, l'auteur ajoute, et c'est justice : « En nous exprimant ainsi, nous n'avons pas l'intention, — est-il besoin de le dire ? — de diminuer le mérite de l'illustre romaniste italien. S'il a trop étendu d'abord les limites du territoire franço-provençal et y a vu une unité linguistique qui n'existe pas, il lui reste l'honneur d'avoir le premier reconnu ce territoire et d'avoir, par sa puissante synthèse, attiré vivement l'attention sur les parlers de notre région ».

Nous signalerons parmi les passages les plus intéressants du livre : l'explication des terminaisons féminin pluriel en *ais* (lat. *atas*), des terminaisons en *in* (lat. *ianum*) — à propos desquelles l'auteur aurait pu faire remarquer que le français *crétin* était emprunté au dauphinois septentrional ou au savoyard — des infinitifs en *ier* et des participes passés correspondant en *ia ;* la discussion ingénieuse sur les noms de lieu en *ai* (lat. *acum*) et en *ieu* (lat. *iacum*) ; les observations très justes sur les anciens proparoxytons dauphi-

nois, devenus paroxytons dans la période moderne (par exemple, le nom de l'*Isère,* en latin *Isara,* en ancien dauphinois *Isera* avec l'accent tonique sur l'*i* initial); l'exposition de la conjugaison dauphinoise, etc. La carte linguistique constitue une importante contribution à la carte linguistique générale de la France. M. l'abbé Devaux y a tracé, d'après des études faites presque partout sur le terrain: 1° la limite méridionale des infinitifs en *ier;* 2° la limite méridionale du groupe *vr* correspondant à *pr* du latin; 3° la limite méridionale de la forme *de* au sens de « je ».

Nous terminerons cette analyse par des observations de détail. Les cinq textes que nous avons indiqués plus haut étant en quelque sorte la base du livre de M. l'abbé Devaux, nous ferons d'abord quelques remarques sur ces textes dans l'ordre même où ils sont publiés; puis nous passerons à la seconde partie.

Première partie. — I, 2. *Sans de pessa.* Le mot *pessa* est justement qualifié à la p. 160 de substantif verbal de *pessar* (penser), mais il n'est pas à sa place parmi les mots à *é* libre: c'est précisément le fait d'avoir un *e* entravé qui distingue *pessar* (penser) de *pesar* (peser). — 5. Je ne comprends pas ce paragraphe; le texte doit être amendé, mais aucune correction plausible ne se présente à mon esprit. — 6. *Nuncupati* est oublié p. 325, où il est question de la chute du *v* latin final. — 10. *A Biatris, ma filli, dono et laysso C lb... et per tant volo celley estre avengia de totz mos bens.* L'auteur traduit *avengia* par « avantagée » et le considère comme représentant une forme latine **abanticata.* Cela

ne convient ni pour le sens, ni pour la forme : pour le sens, il faut un mot signifiant « désintéressée » ; pour la forme, **abanticata* aurait donné *avanchia* et non *avengia*. Le type étymologique latin est, à mon avis, *evindicata,* mot fréquent dans les textes du haut moyen âge au sens du latin classique *evicta*. On peut considérer l'*a* de *avengia* ou comme issu directement de *e* sous l'influence de la labiale (cf. *amenda, azamination,* pour *emenda, esamination*), ou comme dû à une forme secondaire **advindicata* non attestée. — 13. *Li qual enseguant totes les choses desus dites*. « On ne peut savoir, dit l'auteur, au juste si *enseguant* est un subjonctif ou un participe présent, puisque la phrase est inachevée; la seconde explication semble devoir être préférée. » Il n'y a pas de doute que *enseguant* soit un subjonctif présent et la phrase est parfaitement complète et claire : l'*etc.* du premier éditeur ne porte sans doute que sur des notes ou des formules qui ne font pas partie intégrante de la phrase.

II, 5. *Baylli* aurait pu être relevé p. 325 à côté de *nuncupati*. — 16-23. Tous ces articles sont relatifs aux droits perçus par les consuls de Grenoble sur le vin vendu dans les tavernes de la ville. Le texte est assez difficile à bien établir et à bien interpréter. M. l'abbé Devaux n'y a pas réussi complètement. Prenons, par exemple, l'article 16. Il l'imprime ainsi : « *Perrotz, le pellicers,* [*a*] *taverna el Banc de Mal Cosseyl, en la mayson Guillermon Bagnoutz, una boceta de II seyters sema II dea ; page II sols VII deyniers*. » S'il supplée *a* devant *taverna,* c'est qu'il considère ce dernier mot comme participe passé d'un verbe *tavernar* signifiant « vendre

en boutique », lequel verbe aurait pour complément direct *una boceta*. Je crois que *taverna* ne peut être qu'un substantif et qu'il n'y a rien à suppléer, ces articles de compte étant rédigés d'une façon très concise : *Un tel, taverne à tel endroit, tant de vin, payé tant*. A la fin de l'article, le premier éditeur, feu Pilot, traduit la locution *sema II dea* par « avec deux doigts ». M. l'abbé Devaux voit dans *sema* le participe passé du verbe *semar*, diminuer, et il a très probablement raison ; en revanche, il a tort de contester la traduction de *dea* par « doigt » et de déclarer que *dea* ne peut venir dans le dauphinois du moyen âge de *digitus*. Le dauphinois *dea* correspond à l'italien *dita* et à l'ancien français *doie*, qui remontent, comme on sait, à un neutre pluriel du latin populaire, **digita*. — 34. *Cossies* (consuls), qui revient plusieurs fois, est une forme singulière ; je ne vois pas que l'auteur explique l'origine de l'*i*, qui s'est maintenu jusqu'à nos jours dans la forme *kwosyo* (p. 219), origine qui n'est pas claire. — 46. *Lo joudes de la quinzena de Pasque*. La forme *joudes* est une correction de M. l'abbé Devaux, car Pilot imprime *jaudes ;* il ne faut pas hésiter à lire *sandes*, plutôt que d'imaginer un hypothétique *joudes* (jeudi) formé par analogie d'après *sandes*. — 55. *Frares priours* ne peut s'entendre que des « frères prêcheurs » ; *priour* a été oublié dans l'étude phonétique et dans le glossaire. — 63. *Per cella cria renoncar*. L'auteur signale avec raison *renoncar* comme une forme suspecte ; il ajoute, « lire probablement *renoncier* ». Il faut lire *revoucar*.

III, 3-4. Ces deux articles n'en forment en réalité qu'un seul. — 5. *Cornues* désigne les bigornes des

forgerons. — 9. Cet article offre un texte fautif, puisqu'en l'état il se résume ainsi : « Le pêcheur de lamproies, s'il n'en prend qu'une, en doit deux ». Le mot « lamproie » est en dauphinois *lamprey*. M. l'abbé Devaux croit ce mot féminin comme en français et parle de la chute irrégulière de l'*a* du type étymologique **lampretam*. En réalité, le mot est masculin, ce qui n'est pas propre au dauphinois: cf. le vers de G.-B. Wyse: « Coume un lampre dins lou Rose », dans Mistral, *Tresor*. — 13. *Vendees* (ventes). On trouve dans le même texte *vendues* et *vendoes*. L'auteur rattache ces trois formes au participe substantivé **vendutas,* ce qui soulève des difficultés insurmontables. Je crois qu'il faut considérer ces trois formes comme des proparoxytons. Le provençal offre de même *perdoa* (perte) et *rendoa* (rente). Je crois que ces trois mots remontent au latin vulgaire **vendua, *perdua, *rendua,* c'est-à-dire à des substantifs tirés de l'infinitif des verbes *vendere, perdere, *rendere* à l'aide du suffixe *uus*. (Cf. lat. class., *caeduus,* de *caedere,* etc.) — 28. *Mainien* est une forme suspecte ; il faut probablement *mainier*. Cf. du Cange, v° *maynerius,* où se trouve entre autres cette citation d'un texte de 1358: *un sergent que l'en appelle audit Dauphiné « mainnier de court.* » La seconde partie de l'article 28 n'a rien de commun avec la première et devrait former un article distinct. — 37. *Les maisons assoler ...et de celes souz seler*. Lisez : *celes senz soler*. — 42. *Li dimei maison*. L'auteur explique mal *dimei* en le plaçant au chapitre 67 et en disant: « l'*a* est tombé dans *dimei* = *dimidiam* (lisez : **demediam*), comme en français. » Il y a eu en dauphi-

nois réduction de *dia,* c'est-à-dire *ya,* à *i,* phénomène étudié au chapitre 68 et il n'y a pas de rapport entre le français et le dauphinois. — 45. *Si Roinz est si granz que om no poche escorchier en la riveri.* M. l'abbé Devaux explique *Roin* = *Rodanum* par la série *Rodeno, Royeno,* etc. Je crois plutôt au passage direct de *Rodeno, Roen* à *Roin ;* c'est ainsi que l'auteur lui-même, d'accord avec M. G. Paris, explique *plantais,* de *plantatas,* par *plantaes, plantades,* sans qu'il soit nécessaire d'admettre la production d'un *y* supposée par M. Ascoli. En outre, dans cet article, *riveri* signifie « rive » et non « rivière ». — 27. *Coutri* est traduit au glossaire par « coussin » : c'est « coite » qu'il faut dire. Le mot est d'ailleurs complètement omis dans la phonétique, et c'est dommage : il représente *culcitra,* et le changement de l'*a* final en *i* suppose l'existence d'une forme intermédiaire *coltri* (avec *l* mouillée par le *c*). — 62. Pour comprendre cet article, il faut probablement assimiler l'énigmatique *mun* à la particule *mon,* si fréquente en moyen français et encore employée parfois au XVIIe siècle ; en outre, au lieu de *e si sen no,* lire *e si seu no* (*seu* = *ce*).

V, 3. *Mestre Gile Vinians,* lire : *Vivians,* et de même aux articles 5, 9, 17, etc. — 11. *Per VI linsuel viel;* lire : *per un linsuel viel.*

Deuxième Partie. — P. 111 et 317. M. l'abbé Devaux croit que *Sant Chier,* nom que porte au moyen âge la localité qui s'appelle actuellement *Saint-Chef,* vient de *Sanctum* **Capum* (pour *Caput*) ; il explique l'*r* final par une fausse étymologie qui aurait rattaché ce

nom a *carus,* et il appuie cette interprétation sur ce fait que le célèbre cardinal Hugues de *Saint-Chef,* originaire de cette localité, est appelé en latin *de Sancto Caro.* C'est prendre l'effet pour la cause : *Sanctus Carus* confirme l'existence de la forme vulgaire *Sant Chier,* mais ne l'explique pas. Il me paraît difficile de ne pas voir dans *Sant Chier* une transformation irrégulière de *Sanctus Theuderius,* nom du fondateur de l'abbaye de Saint-Chef, de quelque façon qu'on explique la production du *ch.* Cf. *Saint-Chaffre* (Haute-Loire) = *sanctus Theofredus.* Ici, il est vrai, le *ch* paraît issu du *ct* de *sanctus,* ce qui fait difficulté pour la région du Dauphiné ; mais ne trouvons-nous pas aussi *Saint-Chamond* (Loire) = *Sanctus Annemundus,* dans le Lyonnais, si voisin du Dauphiné au point de vue linguistique ? — P. 128. *Meitaer,* etc., n'est pas dérivé de **medietarium,* mais de **medietatarium* (cf. le prov. *meitadier,* franç. *métayer*). Il n'y a donc rien à conclure des graphies *meitaer,* etc., pour la question de la chronologie de *eir, er* comme représentant du latin *arium.* — P. 163. *Filicem* = *fogi.* Il me semble que *fogi* ne peut s'expliquer que par **filicam.* — P. 170, note. L'étymologie proposée pour *mélèze* (= **mellitia,* arbre à miel) n'est pas admissible. Si l'on fait de **mellitia* un dérivé de *mellitus,* il a un *i* long et ne peut aboutir qu'à *mélise ;* pour avoir un *i* bref, il faudrait supposer un dérivé direct de *mel,* comme **mellicea,* mais alors le *c* ne peut aboutir à un *s* doux. — P. 200. *Suaor.* J'ai bien de la peine à croire que dans ce mot *ao* soit le représentant phonétique de l'*o* latin de *sutorem ;* j'y verrais plutôt une fausse graphie, l'inverse de *ovror*

pour *ovraor*. — P. 241, note. Il n'y a aucune raison pour considérer *bateor* comme une forme française : le dauphinois, comme le provençal, provient de **batteto-rium* et non de **battatorium*, comme Arsène Darmesteter l'a indiqué pour le français. De même la forme intéressante *venderi*, vendeuse, que M. l'abbé Devaux a eu le tort de négliger dans son étude, repose sur **vendetricem*, et non **vandatricem*. — P. 297. L'explication de *Graisivaudan* n'est pas tout à fait exacte ; le type est *Gratiapolitanum* devenu d'abord *Graisivoldan*, *Graisivoudan*. Le mot est du pur dauphinois : il fallait en parler au chapitre 157 (*t* appuyé) et non au chapitre 158 (*t* intervocalique).

XVI. — LE PATOIS DE CELLEFROUIN (Charente).

Le 28 mai 1892, la Faculté des lettres de Paris a conféré le grade de docteur ès lettres, avec mention très honorable, à M. l'abbé Rousselot, auteur de deux thèses sur le patois de Cellefrouin[1]. Voici donc l'humble parler de nos paysans à qui l'on fait les honneurs de la Sorbonne, sans craindre de manquer de respect à la mémoire du patron de la maison, le cardinal de Ri-

1. *Les modifications phonétiques du langage étudiées dans le patois d'une famille de Cellefrouin* (Charente). Thèse présentée à la Faculté des lettres de Paris par l'abbé Rousselot. Paris, Welter, 1892. Gr. in-8° de 374 pages (Extrait de la *Revue des patois gallo-romans*, 1891).

De vocabulorum congruentia in rustico Cellæ-Fruini sermone, Thesim proponebat P.-J. Rousselot. Paris, Welter. Gr. in-8°. 72 pages.

chelieu. Assurément l'illustre fondateur de l'Académie française a dû éprouver quelque surprise, si le bruit de la cérémonie est parvenu jusqu'au fond de son tombeau. Et pourtant, le premier moment d'émotion passé, y a-t-il rien dans cette nouveauté qui ait pu véritablement blesser son intelligence si éveillée ou contrister son patriotisme si ardent ?

M. l'abbé Rousselot a divisé sa thèse française en trois parties. Première partie : *Analyse physiologique des sons du patois ; leurs modifications inconscientes ; mesure du travail qu'en exige la production.* — Deuxième partie : *Modifications historiques de l'ancien fonds du patois.* — Troisième partie : *Modifications du fonds nouveau du patois.* Cette division ne donne pas une idée exacte du livre. En réalité, il y a deux parties tout à fait distinctes, ou plutôt, ce qui est qualifié de deuxième et de troisième partie forme un tout en deux parties, et la « première partie » n'est qu'une introduction. Cette introduction, de son côté, ne se relie pas étroitement au reste, et pourrait être considérée comme se suffisant à elle-même : elle tient tout entière dans le titre du chapitre premier : *Méthode graphique appliquée à la phonétique.* Pour écrire un travail de ce genre, il fallait des connaissances en physique que possèdent bien peu de linguistes de l'heure présente et qui s'imposeront sans doute de plus en plus aux linguistes de l'avenir. Un physicien, M. Pellat, de la Faculté des sciences de Paris, a été associé au jury de la Faculté des lettres pour juger la thèse de M. Rousselot. Il s'est porté garant du bon aloi des connaissances spé-

ciales de l'auteur, de la bonne direction de ses recherches, de la précision — qui pourra sans doute être perfectionnée — de ses appareils et de la confiance relative que méritent d'ores et déjà lesdits appareils. Je l'en crois sur parole et j'en croyais d'avance M. Rousselot lui-même. Il est certain que les mieux doués et les mieux exercés des linguistes, — disons, si l'on veut, des phonétistes, puisque ceux-ci aiment à être considérés comme une corporation distincte, — ne peuvent pas avoir une confiance absolue dans leur oreille et qu'ils accepteront avec reconnaissance le concours et le contrôle d'appareils de précision. Voici quelques exemples des services que peut rendre la méthode de M. Rousselot. J'ai entendu plus d'un linguiste soutenir que *l* et *n* mouillées étaient des consonnes doubles où l'on distinguait parfaitement les deux éléments *l+y, n+y:* je n'ai jamais été de cet avis, ayant personnellement la conscience (ou l'illusion) de prononcer *lya,* quand j'emploie, en parlant français, la 3e pers. sing. du prétérit du verbe *lier,* et *lha*[1], quand j'emploie, en parlant le patois de Saint-Yrieix-la-Montagne (Creuse), l'infinitif du même verbe. Je constate avec une certaine satisfaction par la figure 23 de M. Rousselot que quand il prononce d'une part *ly,* de l'autre *lh,* sa langue trace sur son palais artificiel des figures très différentes ; que le tracé de *ly* accuse nettement les mouvements successifs de *l* et de *y* que l'on ne voit pas pour *lh,* qui est une articulation simple. — M. Paul Passy nous enseigne que la prononciation du

1. J'emploie la notation de l'ancien provençal.

mot français que l'Académie écrit *médecin* est en réalité *metsē,* c'est-à-dire que la sonore *d* se change en la sourde *t* devant une autre consonne sourde : c'est un fait qui surprend beaucoup les profanes, mais que la plupart des phonétistes souriraient de voir mettre en doute. Or, de minutieuses expériences, faites par M. Rousselot, avec son explorateur électrique du larynx, semblent prouver l'existence d'un *d* sourd, distinct du *t* proprement dit (p. 39 et suiv.); n'y aurait-il pas là le moyen de mettre tout le monde d'accord ? Il serait curieux de constater que la prononciation figurée *metsē,* avec ses prétentions à l'exactitude, est plus éloignée de la vérité phonétique que *médecin*. Je ne conseille pas d'ailleurs aux phonétistes de se rendre, si tant est qu'ils en aient la tentation : ils n'ont même pas besoin d'inventer le *t* sonore pour trouver une échappatoire, puisque M. R. en admet l'existence, ou approchant, à la page 50.

Nous avons dit que l'introduction n'était pas reliée très étroitement à l'étude du patois de Cellefrouin [1] qui forme le vrai sujet de M. l'abbé Rousselot. Il va de soi que sa méthode graphique peut s'appliquer à l'étude de tout parler vivant; ce qui est piquant, c'est que précisément il ne l'ait pas appliquée au patois de Cellefrouin. Il s'en excuse avec bonne grâce et en termes qui font honneur à sa conscience scientifique : « Les conclusions de cette première partie, dit-il

1. Cette commune appartient à ce que MM. de Tourtoulon et Bringuier appellent le sous-dialecte marchois; le consonantisme est franchement de langue d'oc (limousin), le vocalisme seul trahit le voisinage de la langue d'oïl (poitevin).

(p. 144), sembleraient appeler des modifications importantes dans la graphie de mon patois. Toutefois je résiste à la tentation de les faire. Comme elles échappent toutes au contrôle de mon oreille, je serais exposé à une foule d'erreurs. Je continue donc à écrire mon patois comme je l'entends. » Voilà qui peut rendre le courage à ceux que leurs goûts portent à étudier les patois, mais à qui leur bourse ou leur inexpérience interdiraient l'achat ou le maniement d'appareils coûteux et délicats.

L'étude sur le patois de Cellefrouin n'est assurément pas aussi originale que l'exposition de la méthode graphique appliquée à la phonétique. M. l'abbé Rousselot, qui a dédié son travail à M. Gaston Paris, nomme avec reconnaissance les autres maîtres dont il a suivi les leçons, et il est visible que, parmi ces savants auxquels il reconnaît devoir beaucoup, M. Gilliéron occupe une place d'honneur. Il s'en faut toutefois que l'étude sur le patois de Cellefrouin procède purement et simplement de l'étude sur le patois de Vionnaz. On y trouve une note personnelle, et fort intense. Elle n'est nulle part plus accentuée que dans les *préliminaires* et, en particulier, dans la critique des documents oraux (p. 160 et suiv.), critique pleine de finesse et de pénétration. A signaler également toute la troisième partie (p. 317) sur les modifications du fonds nouveau du patois. Dans tout cela, il n'y a qu'à s'incliner devant la puissance d'observation de l'auteur et à admirer son talent d'exposition. La conclusion, qui n'a que six pages, soulève une question de la plus haute importante, que la linguistique et la philosophie associées

auront sans doute bien de la peine à résoudre péremptoirement. Quel est le principe de l'évolution phonétique? Faut-il le chercher dans l'indolence des organes qui exécutent mal les ordres du cerveau, ou dans le cerveau même? M. Rousselot penche vers la seconde explication et s'arrête à « l'hypothèse d'une sorte d'anémie, d'un affaiblissement graduel et transitoire des centres nerveux qui aboutissent aux muscles, siège de l'évolution ».

Je ne suivrai pas M. Rousselot dans ces régions élevées: je ne m'en sens ni la compétence ni le goût. Il me tarde d'arriver à ce qui est « ma droite balle », comme dit Montaigne, aux pages 181-316, où se trouve exposée la phonétique des consonnes, puis celle des voyelles. Le plan ne me paraît pas très heureux : je ne parle pas, bien entendu, de l'ordre respectif des consonnes et des voyelles, qui n'a aucune importance, mais de l'ordre intérieur dans chacune des deux sections. Pour les consonnes, l'auteur établit les divisions suivantes: I. Articulations conservées depuis l'époque latine; II. Changements d'articulations; III. Simplification des consonnes doubles; IV. Changements de sonorité; V. Chute de consonnes; VI. Vocalisation des consonnes; VII. Formation de consonnes nouvelles. Assurément, il a des raisons pour agir ainsi, et il les indique. Mais j'estime que ce qui devait les primer toutes, c'est la nécessité de raccorder toutes les études de patois locaux aux études générales de phonétique romane et, par suite, d'adopter le plan classique de M. Ascoli, dans ses *Saggi ladini*. En adoptant ce plan, M. Rousselot n'aurait pas pu esquiver, comme il

l'a fait, certaines questions importantes, celle de l'accent, par exemple, sur laquelle on est étonné de ne pas trouver, dans l'étude phonétique, un paragraphe spécial. Ce défaut de plan et cette lacune grave n'empêchent pas l'étude de M. Rousselot d'être un travail de grande valeur, dont le détail est traité dans un excellent esprit philologique: l'auteur sait à propos ou glisser ou s'appesantir sur tel ou tel point, selon que le terrain le demande. C'est plaisir de le suivre dans ses déductions ingénieuses quand il se livre à quelque digression étymologique, par exemple à propos de *cha* « pourquoi », où il montre clairement (p. 207) que cet adverbe est simplement la seconde syllabe du verbe *ch'cha* « chercher », sortie de phrases comme « *ké ch'cha anav t eu ?* que chercher allait-il, pourquoi allait-il ? »; à propos du pronom réfléchi *se,* de la première personne du pluriel, où il fait voir que ce pronom n'est pas le latin *se,* mais qu'il s'est peu à peu dégagé de l'*s* de *nos,* etc. L'attention de M. Rousselot n'est pas d'ailleurs concentrée exclusivement sur les particularités de son patois, et chemin faisant il fait des observations ou signale des documents d'une portée plus large. Je relève à la page 254 une intéressante indication, tirée des homélies de saint Grégoire, sur l'histoire du développement roman du suffixe *arius : Chrysaorius, quem lingua rustica populus Chryserium vocabat.*

J'ai un certain nombre de réserves à faire sur des points de détail, en particulier sur quelques étymologies. M. Rousselot ne s'est pas assez préoccupé des dialectes méridionaux dont le vocabulaire est très voisin de celui de Cellefrouin: le *Trésor* de Mistral, prû-

demment compulsé, lui aurait fourni maintes références intéressantes et l'aurait garanti plus d'une fois contre la séduction d'étymologies brillantes, mais sans solidité ; il ne paraît pas avoir songé à le consulter.

P. 182. *Hominem, om.* Il fallait indiquer que, dans le cartulaire de Cellefrouin, dont un extrait est donné en l'appendice, on trouve *omnes* = *homines*.

Ibid. « On pourrait probablement rattacher *charmel,* instrument à hanches, fait de l'écorce d'une jeune pousse, à *carme, carminem.* » En réalité la *charmel* de Cellefrouin est la *charmèlo* du haut Limousin, la *tsoromèlo* du bas Limousin, c'est-à-dire la forme féminine de *charmeu, tsormèl,* lat. **calamellum,* franç. *chalumeau.* (Cf. Foucaud, *Poésies en patois limousin,* éd. Ruben, Paris, 1866, p. 201.)

Ibid. « L'étymologie de *suma,* suinter (**suminare,* de *sumen,* lait de truie), se trouve appuyée par la forme berrichonne *suner,* être en sève, comparée à *sener,* semer. » Je rapprocherais plutôt *suma* de l'anc. provenç. *semar,* marseillais actuel *suma,* diminuer par évaporation (Mistral), dont l'étymologie est toute différente. (Voy. Kœrting, **semo.*) Il faut remarquer que le catalan du Roussillon, d'après Mistral, emploie *sema* exactement au sens du berrichon *suner,* ce qui semble indiquer que ce dernier est pour *sumer.*

P. 189. « German. *kaupjan, chôpi,* presser, serrer. » Voilà qui est vite dit. C'est Diez qui a eu l'idée de donner pour étymologie au provenç. *chaupir* le gothique *kaupôn* (allem. actuel *kaufen,* acheter). M. Mackel [1]

1. *Die german. Elem.,* p. 119.

a obligeamment cherché la forme germanique nécessaire pour faire la chaîne entre *kaupôn* et *chaupir,* et il a trouvé (dans sa tête, bien entendu) le burgonde *kaupjan.* Par malheur le burgonde, si burgonde il y a, comme le gothique, signifie « trafiquer », ce qui n'a pas de rapport avec le sens de *chôpi* à Cellefrouin. Diez a accepté de confiance, pour le provençal *chaupir,* le sens, donné par Raynouard, de « prendre, saisir », et, tombant dans les panneaux de l'artificieuse sémantique, il a cru que, puisque le latin *emere,* « acheter », signifiait primitivement « prendre », et que le roman **accaptare,* « acheter », renfermait également le radical de *capere* « prendre », la théorie des compensations permettait de trouver tout naturel que le sens primitif « acheter » eût engendré à son tour, par suite de la corruption des mœurs, sans doute, le sens de « prendre ». Or il se trouve, si je ne m'abuse, que le sens de « prendre, saisir », attribué à *chaupir,* est purement imaginaire. Le vrai sens est, au moyen âge comme aujourd'hui, « fouler aux pieds[1] », et l'habitat du mot paraît restreint à la zone septentrionale des pays de langue d'oc. (Voy. Mistral, *chaupi.*) Il n'y a pas de doute que le *chôpi* de Cellefrouin soit identique au provenç. *chaupir* et que *chaupir* n'ait rien à voir avec l'allemand *kaufen :* on ne peut pas le séparer de ses synonymes provençaux *caussigar, caupisar,* et de l'italien *calpestare.* Les types du latin populaire **calcicare,* **cal-*

1. Dans l'exemple sur lequel se fonde Raynouard, exemple emprunté à P. Cardinal, il est facile de reconnaître un sens figuré direct : *Sol las terras puescan chaupir,* « pourvu qu'ils (le clergé) puissent tenir les terres sous leur domination. »

pisare (pour *calce pisare*), **calpistare,* peut-être même **calpicare* (cf. bordelais *caupica*), n'auraient-ils pas engendré **calpire?*

Ibid. Alucha, allumer, ne peut être séparé de l'anc. provenç. *alucar,* limousin *aluchar,* et, par suite, l'étymologie proposée **ad-lucitare* est certainement défectueuse.

Ibid. « *Akucha,* renverser un vase pour faire sortir tout le contenu, paraît bien dérivé de *ku.* » Il n'y a aucune vraisemblance à cela : un dérivé parasynthétique verbal de *cul* avec le préfixe *a* ne peut signifier que « mettre à cul, acculer » ce qui est juste le contraire de *akucha.* Il faut rapprocher ce mot de *acucha,* entasser, dans Mistral, de *cucho,* monceau.

P. 191. « *Cupitia, Cobeeza.* » L'auteur a dit p. 150 qu'une famille gallo-romaine du nom de *Cupitia* avait laissé son nom au hameau de *Goise,* commune de Valence. C'est ce hameau qui est appelé dans le cartulaire de Cellefrouin *Cobeeza* et dans le censier, plus récent, *Cobeza.* Or on ne peut rattacher *Cobeeza,* ni même *Cobeza,* au gentilice *Cupitia :* ce gentilice, dont l'existence n'est pas contestée, doit se lire *Cupītia,* dérivé de *cupītus,* « désiré », plutôt que *Cupĭtĭa,* qui ne se rattacherait à rien. *Cobeeza* est le mot provençal qui signifie « convoitise », dérivé de *cobe, cupidum;* la gens *Cupitia* doit dont chercher d'autres titres pour être admise au droit de cité chez les *Iculismenses.*

P. 206. « Après l'accent, nous avons un *d* intervocalique à la place d'un *d* ancien dans deux mots : *nud nudam, krud crudam.* » Il me paraît impossible d'admettre, étant donné ce que nous dit l'auteur lui-même du consonantisme de Cellefrouin, que le *d* de

nud et *krud* soit le *d* latin : je crois qu'on est en présence de formes refaites sur le masculin d'après les participes en *u* dont le féminin est régulièrement *ud*.

P. 213. « *S'agroua* et les subst. verbaux *grouad*, « nichée de poulets », *grou* « niche à chien », n'ont pas le même radical que le français *coupe, s'accroupir*, et c'est bien gratuitement que M. l'abbé R. suppose à ces mots « un radical avec un seul *p, krupe,* comme au germanique *stuppula, étouble* ». D'abord je crois que le fr. *étouble* vient du lat. **stupila* (au lieu de *stipula*) et non de l'allemand ; puis, en ce qui concerne *s'agroua* les formes franchement méridionales données par Mistral (*agroua, agrouva, agrua,* etc.) ne sont pas favorables à l'hypothèse d'un *p* intervocalique, même simple. Mistral indique comme étymologie *curbare,* que que je ne voudrais pas cautionner.

P. 215. « *Fer conbuja un' barik,* rendre une barrique étanche. » Il aurait été bon de remarquer que le mot *combuger* figure dans tous les dictionnaires français, y compris celui de l'Académie, et que le français l'a probablement emprunté aux patois du sud-ouest.

P. 212-223. « *Lodefes,* hameau de la commune de Vaux, à côté de *Lodefens* (*Cartul. de Vaux*). » Cette double forme n'a pas la valeur que l'auteur lui attribue. *Defes* représente le lat. *defensum,* comme dans la même région *pes* = *pensum ; defens* est une forme calquée sur le latin littéraire comme *penser* sur *pensare:* il ne s'agit pas ici de l'*n* caduc du provençal.

P. 225. « C'est dans cette position que se trouve la seule labiale sur laquelle nous possédons un renseignement. Nous trouvons cette phrase [dans le censier de

Cellefrouin] : *P. Aymes .vij. sol. deu chambo qui est...* Le copiste s'est oublié puisqu'il a effacé *deu chambo qui est* pour restituer la bonne leçon *de maynamento,* etc. Il avoulu dire : *du champ*. Mais pourquoi ce *b ?* Un *b* final se serait assourdi. Aurait-il voulu écrire un *p* très affaibli et presque indistinct ? » Je crois que le copiste a voulu dire non pas *du champ,* mais *du chambon,* en bas lat. *cambonem,* mot qui paraît signifier « champ cultivé », qui est peut-être d'origine celtique et où, en tout cas, le *b* est primitif. D'où il suit que les observations de M. Rousselot s'en vont à vau l'eau.

P. 230-233. L'auteur déploie beaucoup d'ingéniosité pour se persuader que l'adjectif *kit* dans des phrases comme : *ou batri son kit per* « il battrait son père lui-même », *i n'è pâ un' kit poum* « je n'ai pas une seule pomme », vient de **eccu-ïste*. Malgré l'appui apporté à cette étymologie par une forme *kisto,* signalée à la p. 249 dans le patois de Bagnols (Puy-de-Dôme), elle soulève encore bien des difficultés, et j'avoue que je demeure provisoirement incrédule.

P. 311. L'explication de l'ancien français *mon* par *minus* est ingénieuse, mais bien peu vraisemblable ; sa signification n'est pas la même, il me semble, que celle du cellefrouinais *man* ou *men*.

P. 310-312. Une des sources de l'*en* de Cellefrouin ne me paraît pas indiquée avec assez de netteté. « Il en est de même de *en* suivi d'une gutturale ou d'une palatale : *linguam, leng ; cingulam, senlh ; linteolum, lenso ; tenui, tengui ; *venui, vengui ; *prenui, prengui ;* et dans les mots suivants : *sentio, sen ; sentire, senti ; *deintus, den ; sine, sen ;* auxquels il faut ajouter le ger-

man. *skella, échenl;* enfin *in* (*ī*) donne aussi *en : nutrimen, nouren.* » L'énoncé de tous ses cas se réduit à ceci : l'*en* actuel se trouve partout où il y a eu antérieurement *in* (*ī*). Reste à montrer les sources diverses de cet *in* disparu : 1° lat. *īm : nouren, nutrīmen*[1]; 2° lat. *īn* avec *n* persistante : *lenso, līnteolum*[2]; 3° lat. *en, ĭn* sous l'influence α) d'une gutturale : *leng, linguam, senlh, cingulam*[3], β) d'un *ī* posttonique : *vengui*[4], *tengui, prengui,* γ) d'un *i* en hiatus : *sen*[5], *sentio,* d'où l'infin. *senti;* 4° lat, *ĭn* passé à *īn* sans raison apparente : *den,* comme en provençal *dintz* (*de -intus*) et *sen* (*sĭne*); 5° german. *ī* nasalisé : **skīlla* (cf. ital. *squilla,* prov. *esquila,* patois de la Creuse *eichinlo*), *échenl.*

La thèse latine de M. Rousselot est dédiée à Arsène

1. A cette source se rattachent probablement d'autres exemples, quoique M. Rousselot n'en dise rien. Je pense à **racīmum, *venīmum* (pour *venenum*), *prīmum tempus,* qui ont donné dans le patois de la Creuse *rozin, verin, printen.*

2. Il fallait indiquer la forme actuelle de **cīnque (quinque), *cinquanta* (quinquaginta), *līneum, spīnula,* etc., dont M. Rousselot ne dit rien et qui sont dans le patois de la Creuse *sin, sinkanto, linje, eipingo.*

3. Patois de la Creuse *lingo, sinlho,* et en outre *(puor) sinlhar* (sanglier) de *porcum singularem.* C'est le phénomène étudié au § 95 de la *Grammaire des l. rom.* de M. Meyer-Lübke ; mais M. M.-L. ne parle que de l'italien et du portugais. (Cf. Chabaneau, *Gr. lim.,* p. 37.)

4. Le point de départ de *vengui* est le prov. *vinc* = **vēnuī.* Le patois de la Creuse ne connaît que les formes en *en* ; mais cf. le gascon *binguri* ou *bingoui,* partic. *bingut,* etc. Dans cette série prend place le français et le provençal *vin(g)t,* de *viginti :* M. l'abbé Rousselot ne parle pas de la forme patoise de ce mot.

5. Dans le patois de la Creuse *sint,* infin. *sintre.* (Cf. le provenç., *firen,* de *ferientem* et *sirven* de *servientem.*)

Darmesteter, dont il a suivi à la Sorbonne, en 1885-1886, les excellentes leçons sur la syntaxe. Elle se divise en deux parties : la première, *de congruentiæ signis,* nous fait entrevoir l'intérêt de la morphologie du patois de Cellefrouin que M. Rousselot nous donnera sans doute quelque jour ; la seconde, *de congruentiæ legibus,* expose la syntaxe proprement dite. On y trouvera la même finesse d'observation que dans la thèse française, appliquée à un sujet d'intérêt beaucoup plus restreint. Voici quelques observations, rectificatives ou complémentaires qui me viennent à l'esprit à la lecture de cette dissertation écrite en un latin remarquablement élégant.

P. 14. Dans le nom de personne *Jordano de Lobersz,* le dernier mot n'est pas un exemple de « nominativum cum vi accusativi ». C'est un nom de lieu dont l'orthographe actuelle, *Loubert,* dissimule la véritable étymologie, *Lupercium* (cf. *Loubers,* Tarn, *Loubès,* Lot-et-Garonne, et les dérivés *Loubersan,* Gers, *Lubersac,* Corrèze et Lot-et-Garonne, *Lupersat,* Creuse, *Loubressac,* Lot). La graphie *sz* n'est donc pas le signe du nominatif.

Ibid. Dans *tot los altres prebostz,* l'orthographe *tot* au lieu de *totz* est un fait phonétique étudié dans la thèse française, p. 232 ; l'exemple ne devait pas être cité ici.

P. 18. La locution *tout a la ko,* où *ko* (coup) semble employé au féminin, est bien expliquée, il me semble, par M. Rousselot, qui y voit un succédané de *tout a la fé.* Il aurait pu en rapprocher l'anc. franç. *tote jor,* tout le long du jour, sous l'influence de *tote nuit.* Dans le patois de Saint-Yrieix-la-Montagne « une fois » se dit *no vièje.* J'imagine que cette forme étrange est pour

en viaje (un voyage), qui se dit, au même sens, dans une grande partie du Midi et que le changement du genre est dû à *no vé,* qui se dit ailleurs dans la Creuse.

Ibid. Il n'est pas vraisemblable que *la mansonje* soit dû à *la mantri;* M. Rousselot ne paraît pas songer que *mensonge* est fém. en anc. franç. et aujourd'hui encore dans tous les patois du Midi, limousin compris.

P. 22. M. Rousselot signale ce fait intéressant que, par analogie à *chă* dont le pluriel est *chā* (chat, chats), les formes *brā, pā, nā* (bras, pas, nez) qui devraient rester invariables de par l'étymologie ont été confinées au pluriel et remplacées au singulier par des formes analogiques *bră, pă, nă.* Le fait est certain pour *pā* et *nā,* mais je me demande si l'on peut joindre *brachium* à *passum* et *nasum.* A Saint-Yrieix-la-Montagne, on a *pā, nā* invariables, mais *brŏ,* plur. *brā.* Je crois que *brŏ* est le dérivé phonétique régulier de *brachium,* anc. provenc. *bratz,* et correspond au cellefrouinais *bră,* comme *chŏ* à *chă.* Il est vraisemblable qu'on a eu autrefois à Cellefrouin *bră* invariable comme *pă, nă* et qu'on a fait analogiquement le pluriel *brā* d'un côté et les singuliers *pă, nă* de l'autre. Nous sommes d'ailleurs là en présence de questions fort délicates (cf. Chabaneau, *Gramm. lim.,* pp. 151, 152, 156): on aurait aimé à avoir l'avis de M. Rousselot non seulement sur Cellefrouin, mais sur les alentours.

XVII. — LA LANGUE DE BERNARD PALISSY.

M. Ernest Dupuy, inspecteur de l'Académie de Paris, vient d'écrire sur Bernard Palissy un excellent livre

qui a déjà reçu l'accueil le plus flatteur de critiques autorisés[1]. C'est un succès mérité. On trouve rarement réunies, comme dans ce livre, les qualités de l'érudit et celles du lettré et l'on admire l'art avec lequel M. Dupuy a su rendre attrayantes les parties les plus arides de son sujet. Enthousiaste de son héros, il a voulu le connaître tout entier, même dans ce qu'il avait de moins accessible à un lettré : aussi a-t-il eu l'heureuse idée de faire appel au concours de M. Munier-Chalmas, le savant géologue de la Sorbonne, dont la collaboration discrète, mais efficace, donne une valeur particulière à la deuxième et à la troisième partie, « l'artiste, le savant ». Mais l'enthousiasme de l'auteur pour maître Bernard ne l'empêche pas à l'occasion de signaler ses travers. Palissy s'est formé lui-même en grande partie, et il n'est que juste de reconnaître qu'il était, selon l'expression de son contemporain La Croix du Maine, « d'un esprit merveilleusement prompt et aigu ». Mais il entre bien de l'ostentation dans l'insistance avec laquelle il proclame qu'il n'a eu pour maîtres que la nature et la pratique. Le « paysan de Xaintonge » est un madré. Entendez-le s'écrier : « Veux-tu que je te die le livre des philosophes où j'ay appris ces beaux secrets ? Ce n'a esté qu'un chauderon a demy plein d'eau... » Il se garde bien de dire qu'il a pris dans Vitruve, traduit par Jean Martin, ce qu'il nous donne comme le fruit de son observation personnelle.

J'ai lu avec un intérêt particulier la quatrième partie

1. *Bernard Palissy, l'homme, l'artiste, le savant, l'écrivain.* Paris, 1894.

du livre, celle qui a pour titre « l'écrivain ». Tout ce qui y est dit du style de Palissy est excellent, d'une critique à la fois délicate et pénétrante. En ce qui concerne la langue même et en particulier le vocabulaire, j'aurais quelques réserves à faire. Il me semble que l'auteur est trop porté à réduire l'influence du dialecte saintongeais sur le français de Palissy, et qu'il se fait une idée fausse des « provincialismes ». Je tiens à m'expliquer là-dessus parce que je retrouve dans le livre de M. Dupuy l'écho de certaines objections qui ont été faites en Sorbonne à la thèse de M. Lanusse, objections auxquelles je ne saurais m'associer.

M. Dupuy signale soixante-dix mots comme étant chez Palissy des « provincialismes », mais il n'en retient que trente-huit dans lesquels « il est permis de reconnaître le langage de l'Aunis et de la Saintonge ». Voici comment il procède à cette épuration. Palissy dit *chaumenir* pour « moisir », mais comme « *chaumenir* se retrouverait dans Rabelais » et que « le glossaire de Jaubert rappelle la tradition du centre de la France sur le pain de la semaine des Rogations qui *chaumenit* toujours », M. Dupuy écarte *chaumenir*. Palissy emploie *palezir* pour « pâlir » ; mais « *palezir* est donné par Favre et par Jaubert comme du Berry, par Littré comme provençal » ; donc, enlevez *palezir !* Palissy appelle l'osier *visme :* mais « *visme* est bien près de *vim* ou *bim,* forme du Languedoc », et voilà *visme* exclu. Pour moi, je n'hésite pas à dire : *chaumenir, palezir* et *visme,* employés par Palissy, sont des *santonismes,* parce que : 1° ces mots ne sont pas ceux qu'aurait employés à la même époque un Français de Paris, lequel aurait

dit à la place *moisir, pâlir, osier ;* 2° ces mots étaient (et sont encore aujourd'hui) usités en Saintonge, et il est certain que si Palissy est né, à ce qu'il semble bien, en Agenais, il est devenu de très bonne heure complètement Saintongeais. Peu importe après cela qu'on dise *chaumenir, palezir* et *visme* ailleurs qu'en Saintonge. Si un Limousin écrivant en français emploie *chaumenir* au lieu de *moisir,* je qualifierai cette particularité de *limousinisme:* les mêmes choses ont plusieurs noms selon l'aspect sous lequel on les envisage. Voici maintenant, toujours dans la même voie, une autre pierre d'achoppement pour M. Dupuy, c'est « l'ancien français ». Palissy emploie *cherve* pour « chanvre » et *enderce* pour « dartre ». M. Dupuy n'ignore pas que ces mots sont usités en Saintonge; il les écarte pourtant parce que « *enderce* est, comme *cherve,* un mot d'ancien français. » Mais l'ancien français ne forme pas un bloc: il y a dans « l'ancien français » de l'ancien saintongeais, de l'ancien poitevin, de l'ancien picard, etc., aussi bien que de l'ancien français de France. Or, *cherve* et *enderce* n'étant pas usités en français de France, ni jeune ni ancien, sont bel et bien des *santonismes* comme les mots que nous avons cités plus haut.

Voilà, il me semble, dans quel esprit il convient d'étudier la langue de Palissy; à ce compte, l'influence provinciale saintongeaise apparaîtra bien plus considérable que ne le laissent soupçonner les conclusions de l'auteur.

Je termine par quelques menues observations sur le glossaire.

Aineuses, haineuses. M. Dupuy a absolument tort

de rejeter l'excellente correction de l'édition de Niort qui lit *aiveuses,* c'est-à-dire « aqueuses », et de traduire par « ennemies du feu ». Le saintongeais actuel dit encore *aive, aiveux;* et d'ailleurs l'adjectif *éveux* est d'aussi bon français que le substantif *évier :* il est courant au XVIe siècle et encore employé de nos jours un peu partout comme terme d'agriculture. (Voir le *Dictionnnire général de la langue française* de MM. Hatzfeld et Darmesteter.)

Aubarée. Voilà un mot que M. Dupuy aurait pu enregistrer comme un *santonisme,* la forme française étant *auberaie, aubraie.* La traduction par « plantation d'aubiers » est inexacte: l'*aubier* (l'Académie écrit *obier*) est une sorte de viorne, et Palissy veut parler d'une plantation de peupliers blancs. L'Académie française ne nous fournit pas le moyen de désigner le peuplier blanc par un seul mot; mais les botanistes n'en ont cure et disent volontiers *obeau,* qu'il serait mieux d'écrire *aubeau.* Il est singulier que Littré n'enregistre pas ce mot dans son dictionnaire.

Availlon. « Coquillage; paraît être un mot saintongeais. » Assurément. Dans l'île d'Oleron on dit aujourd'hui *lavagnon,* comme je l'ai constaté moi-même pendant un récent séjour à Saint-Trojan. C'est le genre *lavignon* de Cuvier, la *mactra piperata* de Gmelin[1].

Aviz ne signifie pas « perron », mais « escalier à vis »; le mot est sorti d'une mauvaise coupure, l'*avis* par *la vis.*

1. Cf. dans notre deuxième partie l'article étymologique *lavignon.*

Couteleux. « Coquillage; paraît un mot saintongeais. » C'est apparemment ce qu'on appelle aujourd'hui, à Saint-Trojan, *coutelet;* en français, *couteau de saint Jacques.*

« *Gemble,* œil-de-bouc, coquillage » et « *Iable* (corrigez *Jamble*), coquillage marin » ne forment qu'un mot et désignent le coquillage qu'on appelle aujourd'hui, en Saintonge, *jambe, bernique* ou *morpion de mer:* c'est une sorte de patelle[1].

XVIII. — LA SIGNATURE DE LA REINE ANNE DE RUSSIE.

La Bibliothèque nationale possède[2] un diplôme original du roi de France Philippe Ier, daté de l'an 1063, sur lequel l'attention des médiévistes s'est particulièrement portée depuis quelques années. Ce diplôme offre, au-dessous du monogramme du roi, la souscription de la reine mère, Anne de Russie, en caractères cyrilliques: cela suffit à expliquer l'attention, on pourrait dire les attentions, dont il a été honoré. Signalé par M. Soehnée, en 1891, dans sa thèse manuscrite de l'École des Chartes, publié, avec commentaire et fac-simile réduit, par M. Camille Couderc, dans le volume intitulé *La Russie,* que la librairie Larousse a édité en 1892[3], il a été reproduit, par les soins de l'administration, en un fac-simile de la gran-

1. Cf. dans notre deuxième partie l'article étymologique *jamble.*
2. Collection de Picardie, vol. 294, pièce n° 38.
3. Nouveau tirage dans le n° du 17 octobre 1896 de la *Revue Encyclopédique Larousse.*

deur de l'original, et présenté aux souverains russes pendant leur récent voyage à Paris. Cette particularité d'une souscription en caractères cyrilliques à un diplôme royal n'a pas échappé à M. Giry, qui en a fait mention dans son récent *Traité de diplomatique*[1], et M. le vicomte de Caix de Saint-Aymour a donné un calque de la signature d'Anne de Russie dans la brochure qu'il a consacrée à cette princesse et dont une seconde édition vient de paraître[2].

Aucun des auteurs que j'ai nommés ne s'est préoccupé du côté philologique de la question. Il me semble cependant que les deux mots inscrits par la Reine Anne sur le diplôme de 1063 méritent encore plus l'attention des philologues que celle des diplomatistes et des paléographes, et peuvent fournir matière à un intéressant débat.

Voici d'abord le calque de la souscription.

M. Couderc a transcrit en caractères latins: *Ana rŭina.*

Or, en quelle langue la reine a-t-elle voulu exprimer son nom et son titre? Je ne m'arrêterai pas à l'idée singulière émise par M. le vicomte de Caix de Saint-Aymour, que la princesse aurait écrit « *dans sa langue maternelle* et en caractères slavons ». Cette affirmation ne repose absolument sur rien. M. Couderc dit que

1. Paris, Hachette, 1894.
2. Paris, Champion, 1896.

Ana rŭina est pour *Anna regina,* d'ou j'infère qu'il considère la signature comme étant du latin. A vrai dire, c'est l'opinion qui se présente naturellement à l'esprit, si naturellement même que je ne m'étonne pas que M. Couderc l'ait admise sans la discuter. Mais alors, pourquoi *Anna* a-t-il perdu un de ses deux *n* et *regina* son *g?* Pourquoi l'*e* latin est-il transcrit par un **Ъ** cyrillique et non par un **E**, comme il serait naturel? J'entends bien qu'on a réponse à tout en supposant que ce sont là ce que nous appellerions aujourd'hui des fautes d'orthographe, menu péché dont les femmes de tout rang ont toujours été assez friandes, et en déclarant qu'il n'y a pas lieu de s'y arrêter. Mais j'estime au contraire que ces trois particularités doivent modifier l'aspect sous lequel on a considéré jusqu'ici cette signature, et nous la faire regarder comme étant non du *latin,* mais du *français*. Que la langue française n'apparaisse dans nos diplômes royaux qu'à l'époque de saint Louis, c'est-à-dire environ deux siècles plus tard, peu importe. Le protocole de la Cour de France n'était sans doute pas encore arrivé sous Philippe Ier à ce degré de rigueur que nous lui connaissons aujourd'hui, et d'ailleurs, à l'abri des caractères cyrilliques, qui n'aurait eu beau jeu à le braver impunément?

Considérée sous ce nouveau jour, la signature d'Anne de Russie n'offre plus rien d'énigmatique. C'est ce que je vais montrer en passant en revue les trois particularités que j'ai signalées.

1° *Réduction de* NN *à* N. L'orthographe *Ana* est d'accord avec cette loi de l'ancien français qui veut que toute consonne double en latin soit ramenée à une con-

sonne simple, et d'après laquelle nous écrivons encore, malgré la Renaissance, *boule* (de *bulla*), *poêle* (de *patella*), etc. Il est vrai qu'après les nasales nous avons quelquefois un phénomène inverse et que l'ancien français écrit ordinairement *bonne,* comme nous le faisons encore aujourd'hui, bien que le latin dise *bona*. Mais ce n'est là qu'un redoublement apparent. Le premier *n* du français *bonne* a eu simplement pour but d'indiquer qu'il fallait prononcer l'*o* en lui donnant le son nasal *on,* c'est-à-dire *bon-ne*. Ce phénomène de nasalisation ne remonte pas aux origines de la langue; c'est précisément au XIe siècle que nous le voyons se produire. Il est encore peu sensible, surtout dans les terminaisons féminines, puisque la chanson de *Roland* fait rimer, je veux dire assoner, *garde* et *marche* avec *France, contenance, demande* et autres mots où il y a une nasale. D'autre part, même quand la nasalisation est attestée par l'assonance, elle n'est pas toujours marquée dans l'orthographe : la chanson de *Roland* écrit *Juliane, Moriane,* noms propres qu'elle fait assoner avec *France, demande,* etc. Il est donc probable que la résonnance nasale était assez peu marquée en 1063 pour qu'on ne songeât pas à la noter en redoublant la consonne.

2° *Valeur de la lettre* **Ъ**. La transcription de **РЪИНА** en caractères latins (*rŭina*), telle que la donne M. Couderc, ne doit pas nous induire en erreur sur la valeur du **Ъ** slavon. M. Louis Leger, le savant et obligeant professeur du Collège de France, veut bien m'apprendre que dans la langue russe actuelle cette lettre ne se met qu'à la fin des mots, où elle joue

tout à fait le rôle de notre *e* muet, puisqu'elle ne se fait pas entendre. Mais elle a eu autrefois une valeur propre.

Dans la première édition de sa *Grammaire comparée des langues slaves*[1], Miklosich déclare, qu'à son avis, cette lettre a dû avoir le son de l'*u* bref : de là, la transcription par un *ŭ* adoptée par M. Couderc, sur les conseils de M. Leger, conformément au système suivi par Miklosich. Dans sa seconde édition[2], Miklosich a légèrement modifié sa manière de voir : ce n'est plus le son d'un *u* bref (*kurzes* u), mais celui d'un *u* à peine sensible (*verklingendes* u) qu'il attribue à la lettre Ъ. Ce qu'il entend par *verklingendes* u, il le précise par des comparaisons : en dehors des langues slaves, dit-il, le même son existe en roumain, en français, en albanais et en arménien, et pour le roumain et le français, il se borne à renvoyer à la *Grammaire comparée des langues romanes* de Diez. Nous voilà tout à fait édifiés. Le roumain, au temps où il s'écrivait en caractères cyrilliques, notait précisément à l'aide du Ъ un son obscur qui est, à très peu de chose près, le même que celui de l'*e* français, qualifié assez improprement d'*e* muet. Diez a exagéré l'expression de sa pensée lorsqu'il écrit à propos de cette voyelle du roumain : « On la compare d'ordinaire à l'*e* muet français, bien qu'elle s'en distingue essentiellement en ce qu'elle compte pour une syllabe et plus encore en ce qu'elle peut recevoir l'accent et même être longue[3]. » Même

1. Wien, 1852, t. I, p. 71.
2. Wien, 1879, t. I, p. 20.
3. *Gramm. des lang. rom.*, trad. franç., I, 437.

dans la prononciation la plus familière du français, l'*e* muet compte souvent pour une syllabe (qu'il me suffise de citer la syllabe initiale des mots comme *premier, grenouille*), il reçoit de temps en temps l'accent tonique (dans les formes impératives comme *arrêtez-le,* et dans quelques locutions adverbiales comme *sur ce*), enfin Molière l'a obligé au moins une fois à être long, bon gré, mal gré dans le célèbre *le...* de l'*École des femmes*. Donc je considère qu'on peut en toute sécurité transcrire par l'*e* muet français le Ъ employé par Anne de Russie, sauf à mettre si l'on veut un tréma sur l'*i* qui le suit, pour qu'il soit bien entendu que l'*e* conserve sa valeur syllabique propre. Nous transcrirons donc *Ana reïna,* mais en dégageant le dernier mot de son accoutrement slavon, nous n'oublierons pas que l'alphabet cyrillique, mieux outillé que notre vieil alphabet latin, nous apprend que dans *reïna* la première syllabe renferme un *e*. Il n'est pas indifférent de savoir que dès 1063 le français possédait cette variété vocalique inconnue des autres langues romanes d'Occident, et je ne vois pas trop comment nous l'aurions su — au moins par un témoignage direct — si la fille de Jaroslav-le-Grand n'était montée sur le trône de France pour nous l'apprendre.

3°. *Disparition du g*. Du moment que l'on considère *reïna* comme un mot français, il n'y a plus à se préoccuper du *g* du latin *regina*. Dès le latin vulgaire, le *g* de *regina* s'est prononcé *y,* puis fondu avec l'*i* suivant. Les plus anciens textes français, par exemple la chanson de *Roland,* écrivent *reine,* qu'il faut prononcer *reïne*.

Il me reste maintenant à répondre à l'objection que

l'on pourrait tirer de la terminaison en *a* des deux mots qui composent la signature *Ana reïna* contre le caractère français de la langue. Il est vrai que l'ancien français rend l'*a* latin final par un *e* et se distingue ainsi du provençal, de l'italien, de l'espagnol, etc. Mais cet usage ne s'est pas établi du jour au lendemain. Dans les *Serments de Strasbourg* nous ne trouvons que des terminaisons en *a* (ce qui a fait croire longtemps, bien à tort, que c'était un texte provençal). *Sainte-Eulalie* et *Saint-Léger* tantôt conservent l'*a*, tantôt le remplacent par *e*. Enfin *Saint-Alexis*, dont M. Gaston Paris fixe la rédaction à 1040 environ, quelque vingt ans avant le diplôme de Philippe Ier, connaît encore l'usage de noter dans certains cas par un *a* la voyelle finale atone, qu'elle corresponde ou non à un *a* latin. On pourrait donc voir dans l'*a* final de *Ana reïna* un archaïsme. J'incline cependant plutôt à y voir l'influence directe et permanente de l'orthographe latine. J'imagine que sans cette influence, la reine aurait aussi employé le Ъ cyrillique pour rendre le son de ces deux voyelles finales, car ce que nous savons du français du XIe siècle nous porte à croire que le mot *reïne* offrait exactement le même son vocalique à la première et à la dernière de ses trois syllabes.

Je n'ose me flatter que mon interprétation de la signature d'Anne de Russie soit approuvée de tous points par les savants compétents ; je me suis proposé surtout d'attirer leur attention sur l'existence même de ce curieux document, et de montrer que l'alliance russe de Henri Ier avait un contre-coup, jusqu'ici insoupçonné, dans le domaine des études philologiques.

XIX. — LA SÉMANTIQUE ET LES LOIS INTELLECTUELLES DU LANGAGE.

Une nouvelle science nous est née, paraît-il, la science des significations. Le bruit public désigne M. Michel Bréal comme en étant le père, et M. Bréal ne s'en défend pas. Sachant qu'il n'est pas indifférent de s'appeler Pierre ou Paul pour faire son chemin dans le monde, le savant philologue n'a voulu laisser à personne le soin de la tenir sur les fonts, et il l'a baptisée du docte nom de *sémantique,* de σημαίνω, signifier, cueilli dans l'antique jardin des racines grecques[1]. Il fallait s'attendre à voir du grec en cette affaire. Si M. Bréal avait inventé quelque ustensile, quelque jouet, quelque bibelot, quelque « article de Paris », il aurait trouvé sans peine dans l'arsenal de nos mots composés du type *tire-bouchon,* un nom tout français pour son invention. Notre langue n'est pas fière, en effet ; elle accorde volontiers ses faveurs au camelot, quitte à les refuser plus d'une fois au penseur. Il ne faut pas trop en vouloir à nos écrivains s'ils s'adressent à Rome ou à Athènes pour trouver un trucheman quand ils ont quelque nouveau concept à nous communiquer.

D'ailleurs, comme parrain, M. Bréal a eu la main heureuse. Ce nom de *sémantique* n'a pas seulement le mérite de s'opposer à *phonétique,* comme la science des significations s'oppose à la science des sons. Il est élé-

1. Michel Bréal. *La Sémantique* (science des significations). Paris, Hachette, 1897.

gant de sa personne ; et, malgré son origine exotique, je trouve qu'il a un cachet bien français. Nos voisins les Allemands qui sont, comme on sait, de grands philologues, n'ont pas été sans soupçonner l'existence de la filleule de M. Bréal : ils l'appellent entre eux (car ils se fournissent aussi à Athènes) la *sémasiologie*. Ne trouvez-vous pas que *sémasiologie* a l'air un peu bien gothique ?

Parti de la chaire de M. Bréal au Collège de France, le mot *sémantique* a fait discrètement son chemin dans notre enseignement supérieur, puis, des facultés, il a passé dans nos lycées de garçons. Voici qu'il vient de faire tapageusement irruption dans l'enseignement secondaire des jeunes filles. Les journaux ont annoncé que les candidates à l'École de Sèvres s'étaient trouvées face à face, dans un sujet de composition, avec ce mot, dont elles n'avaient jamais entendu parler, et dont l'abord n'a pas été sans leur causer quelque effroi. J'apprends de bonne source que, pour la plupart, — admirez l'instinct féminin, ou la puissance suggestive d'un mot grec frappé au bon coin, — elles n'ont pas été longues à se ressaisir et ont parfaitement traité leur sujet de composition. Pour le coup, puisque les femmes y mettent les mains, le mot *sémantique* est mûr pour l'Académie française ; le dictionnaire de l'usage le guette, et les petites-filles des candidates de Sèvres le liront sans doute dans la prochaine édition.

Qu'est-ce donc au juste que cette science des significations à laquelle M. Bréal nous convie ? Vous vous doutez bien qu'il ne suffit pas de connaître la signification de beaucoup de mots dans une ou plusieurs

langues pour être versé dans la sémantique. Vous pouvez être polyglotte comme Mezzofanti, qui parlait cinquante-huit langues, voire comme Simon, dit Pierre, et ses onze compagnons, qui, le soir de la Pentecôte, les parlaient toutes ; vous pouvez posséder votre « Littré » et votre « Larousse » sur le bout du doigt, sans avoir plus de droit au titre de sémantiste qu'un modeste collectionneur de timbres-poste à une chaire de législation comparée. Savoir que *seigneur* se dit en latin *dominus,* en allemand *herr,* en anglais *lord,* etc., ou que le verbe *prendre* est susceptible, d'après Littré, de quatre-vingts subdivisions, c'est quelque chose assurément, et qui n'est pas à dédaigner ; pourtant, cela ne fait que vous préparer à l'étude de la sémantique. Mais si vous vous emparez du mot français *seigneur ;* si vous me le campez en face du mot latin *seniorem,* qui lui a donné naissance ; si vous attirez mon attention sur ce fait que *seniorem* ne signifie pas en latin ce que tout bon Français, sachant sa langue, entend par le mot de *seigneur,* mais bien *celui qui est plus âgé ;* si vous réussissez à me faire comprendre comment, à m'expliquer pourquoi et à m'apprendre depuis quand le langage des hommes en est venu à prendre *celui qui est plus âgé,* pour le *seigneur ;* si, en outre, vous n'ignorez pas qu'un autre mot signifiant également *celui qui est plus âgé,* à savoir le grec *presbyteros,* est devenu le latin *presbyter* et le français *prêtre,* lequel mot français ne signifie ni *celui qui est plus âgé,* ni le *seigneur*, mais ce que chacun sait, et si vous avez médité sur ce point, qui semble au premier abord inconciliable avec le précédent, de façon à me rendre raison de ceci, de cela, de tout ce qui s'y

rattache, et d'autres choses encore ; oh ! alors, mais seulement alors, je proclamerai que vous avez réellement pris pied sur le domaine de la sémantique.

C'est un domaine immense, on le conçoit facilement, où les faits en apparence les plus contradictoires se heurtent, s'entrecroisent et s'enchevêtrent, comme les lianes des forêts vierges du Nouveau Continent. Si l'amateur est séduit par le beau désordre qui se présente d'abord à ses yeux, s'il s'amuse en toute gaieté de cœur à suivre le mouvement capricieux de la pensée humaine ricochant de mot en mot, le savant reste confondu et plein d'angoisse devant ce pays de féerie. Il se demande s'il est possible de ramener à quelques causes simples et permanentes la multiplicité des phénomènes variables, c'est-à-dire de constituer une science de la sémantique. La science, il est vrai, semble s'être emparée de ce domaine le jour même où elle a créé pour lui le nom de sémantique, mais cette prise de possession ressemble singulièrement à la façon de faire des nations européennes qui plantent leur drapeau sur un point inoccupé de la côte d'Afrique, et s'adjugent fièrement l'empire d'un *hinterland* qui reste à conquérir, et même à découvrir.

La sémantique est le contrepied de la phonétique. Je ne serais pas surpris que le désir de protester contre les outrances de certains phonétistes ait enfin arraché à M. Bréal la publication de son livre, depuis longtemps sur le métier. « Pour qui sait l'interroger, dit-il, le langage est plein de leçons... Si l'on se borne aux changements des voyelles et des consonnes, on réduit cette étude aux proportions d'une branche secondaire de l'acoustique et de la physiologie. » Il est bon de rap-

peler ici que M. Bréal, professeur de grammaire comparée au Collège de France, a provoqué lui-même tout récemment la création d'un laboratoire de phonétique expérimentale annexé à sa chaire et l'a fait confier au savant de France le plus qualifié en la matière, M. l'abbé Rousselot. On ne peut donc lui reprocher de méconnaître l'intérêt et l'importance des études phonétiques. Je regrette d'autant plus de ne pas trouver dans son livre une déclaration bien catégorique en faveur de cette pauvre phonétique, qui y est si souvent prise à partie, ne fût-ce que pour bien marquer les rapports de cette science avec celle à laquelle M. Bréal vient d'élever un monument. Il semble trop, à le lire, que le sémantiste, juché sur sa tour d'ivoire comme l'astronome sur son observatoire, puisse contempler les lois intellectuelles du langage sans se préoccuper en rien de l'élément matériel, dont il abandonnera dédaigneusement l'étude au phonétiste. Or, il faut le proclamer bien haut, un essai de sémantique n'est possible dans une langue que quand la phonétique historique de cette langue est connue à fond. La phonétique est la base indispensable de la sémantique, comme de la linguistique même, et toute spéculation qui ne se fondera pas sur elle ne sera qu'un aimable jeu d'esprit sans portée scientifique.

Bien souvent, dans les langues modernes et surtout dans le français, des mots ont exactement le même son et la même orthographe, qui n'ont rien de commun quant à l'étymologie. Le *cousin* est un insecte, mais c'est aussi un parent ; le *moucheron* est une variété de cousin (insecte), mais c'est aussi le bout de la mèche d'une chandelle qui brûle. C'est la phonétique histo-

rique qui nous apprendra que *cousin* (insecte) se rattache au latin *culex,* tandis que *cousin* (parent) vient de *consobrinus*; que le *moucheron* (insecte) est un dérivé de *mouche* (latin *musca*), tandis que le *moucheron* de la chandelle vient du verbe *moucher,* dont le radical est le latin *muccus*. Notre mot *maille,* substantif féminin, a trois sens différents : 1° une ancienne monnaie dans les locutions proverbiales : *n'avoir ni sou ni maille, avoir maille à partir avec quelqu'un ;* 2° une tache ; 3° une boucle de tissu. C'est à la sémantique qu'il appartient d'élucider le rapport des sens 2° et 3°, qui se trouvent aussi réunis dans le latin *macula ;* mais le sens 1° constitue un mot tout différent, doublet de *médaille,* qui se rattache au latin *metallum*. Quels éclats de rire accueilleraient le sémantiste qui chercherait dans les lois intellectuelles du langage l'explication parallèle des deux sens de *cousin* ou de *moucheron,* ou des trois sens de *maille !* La phonétique existe donc par elle-même, indépendamment du sens des mots ; mais la sémantique est dans la dépendance étroite de la phonétique, qui lui fournit la matière première qu'elle met en œuvre. Un sémantiste qui ne sera pas en même temps phonétiste est capable des pires folies : tel un cheval ombrageux à qui on oublie de mettre les œillères. Un exemple va le montrer.

Soit le mot français *douve,* ou plutôt (pour parer à tout événement) le phonème français *douve,* substantif féminin. Sous ce même phonème, vous trouverez dans Littré trois articles, c'est-à-dire trois mots différents. Le premier réunit les sens de « planche de tonneau » et de « fossé » ; le second désigne une plante qui est une variété de renoncule ; le troisième s'applique à un

ver que l'on trouve dans le foie des moutons atteints de cachexie aqueuse. Littré vous expliquera que la plante a pris le nom de *douve* parce qu'elle croît dans les fossés, et que le foie *douvé* du mouton a été comparé à un fossé marécageux. Mais, comme il n'est pas très sûr de son fait, il s'en tient à ce que lui paraît indiquer le bon sens : la division du phonème *douve* en trois mots. Le *Dictionnaire général* de MM. Adolphe Hatzfeld et Arsène Darmesteter est plus tranchant : il fond les trois mots en un, ce qui est logique, du moment qu'on admet un rapport sémantique entre eux. Mais le rapport du sens de « plante » au sens de « ver » est présenté autrement que dans Littré : les auteurs nous disent en effet que la plante passe pour engendrer des vers dans le foie des moutons qui la mangent. Or, la phonétique historique et comparée nous enseigne, et seule elle peut nous enseigner, que le phonème *douve*, en tant que signifiant « fossé », est identique au latin *doga* et au grec δοχή, tandis que le même phonème, en tant que signifiant « ver », est identique au latin *dolva ;* elle nous enseigne encore qu'aucun rapport étymologique n'est possible entre *doga* et *dolva ;* elle nous montre enfin que le phonème *douve* en tant que signifiant « renoncule » se rattache à *dolva* et non à *doga*. Que d'ingéniosité dépensée en pure perte pour trouver un lien qui n'existe pas entre un fossé et un ver ! Il ne reste absolument rien des explications données *a priori* par Littré et par MM. Hatzfeld et Darmesteter. Mais remarquez que la phonétique ne se borne pas à les renverser : c'est elle qui met en lumière un fait intéressant de sémantique, le seul qui résulte de l'étude scientifique du pho-

nème *douve,* à savoir qu'une plante a reçu par analogie le même nom qu'un ver[1].

Avec M. Bréal on n'a pas à craindre de pareilles mésaventures. La finesse de son esprit, autant que la profondeur de sa science, le met en garde contre l'erreur. Sachons lui gré d'avoir porté résolument la hache dans cette manière de forêt vierge qui constitue le domaine de la sémantique. Grâce au livre qu'il vient de publier, et qui résume une longue expérience, le terrain est jalonné, les grandes percées sont faites et l'on voit nettement les amorces des chemins qui restent à tracer pour que l'exploitation scientifique entre en pleine activité. Assurément M. Bréal a eu des devanciers. Depuis longtemps les grammairiens ont étudié les tropes, qui forment comme la rose des vents de l'esprit, et nous avons eu des générations de synonymistes, qui ont fait dans la direction de la sémantique d'importants travaux d'approche. Récemment Arsène Darmesteter a publié *La Vie des mots,* petit livre qui a eu un grand retentissement, où il a ingénieusement classé les observations faites en préparant avec M. Adolphe Hatzfeld le *Dictionnaire général de la langue française*. La part d'originalité de M. Bréal n'en reste pas moins considérable. Elle consiste surtout à avoir cherché avec clairvoyance un fil conducteur pour se guider dans ce labyrinthe, et ce fil conducteur, il l'a trouvé en écartant toutes les causes secondes et en s'adressant directement à la seule cause vraie des phénomènes du langage, c'est-à-dire à l'intelligence et à la volonté humaine. Son point de

1. Cf. dans notre deuxième partie l'article étymologique *douve*.

vue est donc tout différent de celui d'Arsène Darmesteter. Darmesteter écrit : « Les langues sont des organismes vivants dont la vie, pour être d'ordre purement intellectuel, n'en est pas moins réelle et peut se comparer à celle des organismes du règne végétal ou du règne animal. » M. Bréal a protesté l'un des premiers, avec M. Gaston Paris, contre cette affirmation. Il renouvelle aujourd'hui ses protestations. « L'abus des abstractions, l'abus des métaphores, tel a été, tel est encore le péril de nos études. Nous avons vu des langues traitées d'êtres vivants : on nous a dit que les mots naissaient, se livraient des combats, se propageaient et mouraient. Il n'y aurait aucun inconvénient à ces façons de parler s'il ne se trouvait des gens pour les prendre au sens littéral. Mais puisqu'il s'en trouve, il ne faut pas cesser de protester contre une terminologie qui, entre autres inconvénients, a le tort de nous dispenser de chercher les causes véritables. »

Cette déclaration si catégorique mérite d'autant plus d'être retenue qu'elle arrive au moment même où, dans ses *Antinomies linguistiques,* M. Victor Henry, professeur à la Sorbonne, vient de faire une brillante sortie en faveur de la conception de Darmesteter.

M. Victor Henry est d'accord en somme avec MM. Gaston Paris et Bréal sur le sens purement métaphorique qu'il convient d'attribuer à l'expression « vie du langage », et il dit fort justement à ce sujet : « Douer de vie cette entité (le langage), c'est déjà énorme ; mais sous prétexte qu'on l'a douée de vie, vouloir y retrouver les caractères essentiels et distinctifs de la vie, la naissance, la croissance, l'assimilation,

la mort, ce qui enfin constitue un organisme vivant, c'est simplement parer des grâces du style la sécheresse de la constatation scientifique ; sinon, c'est ne rien comprendre à cette constatation même. » Comment peut-il donc songer à justifier « à la lettre » l'expression « vie des mots » sans se mettre en contradiction avec lui-même ? En montrant qu'il y a un abîme entre ces deux expressions d'aspect identique « vie du langage » et « vie des mots », la première n'étant qu'une métaphore, la seconde, au contraire, « une vérité d'ordre général, un postulat métaphysique dont les applications particulières relèvent essentiellement de la psycho-physiologie. »

Un bon juge[1] a reconnu à la langue de M. Henry une force de vulgarisation peu ordinaire : c'est ce qui explique jusqu'à un certain point que je me hasarde à le suivre sur le terrain de la métaphysique.

1. Un des plus grands philologues contemporains de l'Allemagne, M. Hugo Schuchhardt, professeur à l'université de Graz. Je ne puis résister au plaisir de citer ce curieux passage du compte rendu des *Antinomies linguistiques* qu'il vient de publier dans le *Literaturblatt für germanische und romanische Philologie*. M. Henry a l'honneur d'y être le porte-drapeau du français. « L'auteur écrit dans une langue avec laquelle nous autres Allemands nous aurons toujours de la peine à nous mesurer. Mais la force de vulgarisation (*popularisierende Kraft*) du français va plus loin qu'il ne faudrait. Si elle fait briller de tout leur éclat les vérités reconnues, elle illumine aussi bien des points qui devraient rester dans l'ombre. Combien de fois, en présence d'une démonstration ou d'une exposition faite par une plume française, pour fausse qu'elle me parût, ai-je subi la séduction de cette forme claire, élégante, aimable ! On est tenté de renverser la vieille formule : « Tu parles mal, donc tu as tort », et de dire : « Tu parles bien, donc tu as raison ».

Je m'attache à ses paroles mêmes et, pour le combattre, je n'ai d'autres armes que celles qu'il me fournit. D'après lui, la phonétique, la morphologie, la dérivation, la syntaxe sont des parties de la linguistique qui se suffisent à elles-mêmes, qui s'abstiennent en tous cas de toucher « au mystère de la vie des mots ». Il n'en est pas de même de la sémantique (M. Henry, à dessein ou non, ne se sert pas de ce mot, mais je ne crois pas trahir sa pensée en l'employant). « La vie des mots, en tant que signes de concepts et concepts eux-mêmes, n'est point du tout une fiction, mais un fait, un fait psychologique ou même psycho-physiologique, et l'un des aspects, non le moindre, de la vie universelle. » Ainsi, c'est une pure métaphore de qualifier de « vie » l'évolution qui a transformé le latin *jumentum* et en a fait le français *jument,* mot qui signifie primitivement « bête de somme » comme le mot latin. Mais le jour où l'on a fait servir pour la première fois le français *jument* à désigner la femelle du cheval, femelle qui s'appelait d'abord *ive,* du latin *equa,* ce jour-là *jument* est réellement « né » en français et *ive* y est réellement « mort », car « cette double évolution suppose à la fois la mort des parties de l'organisme qui servaient de siège à certaines corrélations, et le développement de nouveaux éléments biologiques susceptibles d'en enregistrer de nouvelles ». Qu'on n'objecte pas que M. Henry transporte au concept ce qui convient proprement à la cellule cérébrale ; il ne s'embarrasse pas de ce paralogisme : c'est le « postulat métaphysique » dont il a été question plus haut. Je lui accorde son postulat, mais je trouve en même temps qu'il ne

postule pas assez. Car pourquoi ne pas admettre le même processus biologique dans les autres manifestations de l'évolution linguistique ? Que le mot qui était, il y a vingt siècles, *jumentum* soit aujourd'hui *jument,* « c'est là, dit M. Henry, un problème de linguistique pure, en tout cas étranger à la vie des mots, par la seule et péremptoire raison que c'est en réalité le même mot ». Mais en quoi le fait que *jumentum* et *jument* sont le même mot prouve-t-il que le changement de l'un en l'autre est ou n'est pas un fait biologique ? Il y a eu certainement un homme qui, après avoir dit *jumentum,* a dit *jumentu,* puis un autre qui a passé de *jumentu* à *jument :* je laisse de côté les modifications phonétiques que l'écriture ne révèle pas. Or, vous m'apprenez vous-même que le langage suppose « l'association *intime et indissoluble* d'un concept et d'un signe affecté à sa représentation ». Vous m'obligez donc à admettre un concept-signe « *jumentum* — bête de somme », un autre concept-signe « *jumentu* — bête de somme », etc., et je prétends que le premier homme qui a dit *jumentu* au lieu de *jumentum* a accusé par ce simple fait « la mort des parties de l'organisme qui servaient de siège à certaines corrélations et le développement de nouveaux éléments biologiques susceptibles d'en enregistrer de nouvelles ».

Je demeure persuadé pour ma part que l'abîme découvert par M. Henry entre « la vie du langage » et « la vie des mots » est à peine un fossé minuscule. Il ne m'en coûte pas de sacrifier l'appareil biologique du livre de Darmesteter, car, débarrassé de cet oripeau voyant et tapageur, son livre conserve toute sa valeur

intrinsèque, que M. Bréal lui-même n'a pas songé à diminuer.

Revenons au livre de M. Bréal. Dans la *Vie des mots,* Darmesteter s'est limité à l'étude du français comme l'avait fait Littré dans sa *Pathologie verbale,* réimprimée récemment sous un titre plus juste et plus clair : *Comment les mots changent de sens.* L'horizon de M. Bréal est beaucoup plus étendu : il embrasse toute l'aire des langues indo-européennes. Le sanscrit, le grec et le latin sont ses langues de chevet, et quand il fait appel aux langues modernes, il ne s'adresse pas exclusivement au français et aux autres langues romanes : l'anglais, l'allemand, parfois le slave, viennent déposer tour à tour à la barre. Par cela même que ses ressources sont plus considérables, il a des visées plus hautes. La sémantique n'est plus seulement pour lui, comme pour Darmesteter, la « science des changements de signification dans les mots ». Laissant de côté les changements de phonétique, qui sont du ressort de la grammaire physiologique, elle étudie dans toutes leurs manifestations les causes intellectuelles qui président à la transformation des langues. « Extraire de la linguistique ce qui en ressort comme aliment pour la réflexion, voilà ce que j'ai essayé de faire dans ce volume, » nous dit l'auteur. Telle que la pratique M. Bréal, la sémantique nous apparaît moins comme une science distincte que comme une certaine façon d'entendre et d'étendre la linguistique. C'est une sorte de linguistique supérieure, un extrait, une quintescence de linguistique. Et comme par définition, elle s'attache à ce qu'il y a dans les langues de plus « spirituel » par opposition à la phonétique,

qui se limite à ce qu'il y a de plus « matériel », c'est, si vous voulez, une véritable métaphysique du langage.

Ceci dit, je tiens à rassurer le lecteur. Le mot cruel de Voltaire sur la métaphysique ne saurait, sans parti pris, s'appliquer à la sémantique. Autant la phonétique est rébarbative, pour les profanes, autant la sémantique est séduisante et accessible à tous. M. Bréal vous en donnera une bonne raison : « Dans l'étude à laquelle je convie tous les lecteurs, il ne faut pas s'attendre à trouver des faits de nature bien compliquée. Comme partout où l'esprit populaire est en jeu, on est, au contraire, surpris de la simplicité des moyens, simplicité qui contraste avec l'étendue et l'importance des effets obtenus. » Vous n'aurez pas de peine à en trouver une autre, et qui compte, si vous lisez seulement quelques chapitres de ce livre. C'est que M. Bréal est un grand charmeur, en même temps qu'un grand savant. Personne n'excelle comme lui à rendre la science aimable, cette science fût-elle la grammaire comparée. Il a au suprême degré l'esprit de finesse et de discrétion. Dans la masse des faits que lui fournit sa profonde connaissance des langues anciennes et modernes, il sait choisir ceux qui sont propres à frapper l'esprit du lecteur ; il les sertit, il les enchâsse, et il fait litière du reste. Il ne cherche pas à éblouir ; il s'insinue adroitement. Au besoin, il tendra malicieusement des pièges à l'amour-propre du lecteur et sollicitera sa collaboration. Après avoir cité de l'italien et de l'allemand, il s'arrêtera sur cette phrase : « Nous laisserons au lecteur français le soin de trouver des exemples dans notre langue. »

J'avoue que je me suis laissé prendre au piège. Sans être familier avec la grammaire comparée des langues indo-européennes, j'ai lu d'un bout à l'autre le livre de M. Bréal, et j'y ai pris un plaisir extrême, autant pour ce que j'y ai trouvé que pour les rapprochements que cette lecture m'a suggérés. Chacun peut tenter l'expérience, et à peu de frais. Il suffit qu'il connaisse bien sa langue maternelle : c'est là le pantographe qui lui permettra de faire agréablement et profitablement une réduction de l'*Essai de sémantique* à son usage particulier. Pour en donner une idée, j'analyserai les huit premiers chapitres, ceux qui sont consacrés aux *lois intellectuelles du langage,* et qui forment les fondations de tout l'édifice, en appliquant à l'histoire particulière de la langue française quelques-unes des remarques générales de l'auteur.

La loi de spécialité. — Une tendance de l'esprit, qui s'explique par le besoin de clarté, c'est de substituer des exposants invariables, indépendants, aux exposants variables, assujettis. L'ancien français avait quelques comparatifs à la mode latine : *graignor,* plus grand ; *forçor,* plus fort ; *hauçor,* plus haut ; *juveignor,* plus jeune ; *gençor,* plus noble. Mais ce mécanisme, déjà privé de son vrai sens, ne tarda pas à disparaître, non pas, comme on l'a dit, par suite de l'altération phonétique, mais par l'action de la loi de spécialité. Un seul mot assume en français la fonction du comparatif : *plus.* M. Bréal passe sous silence les comparatifs formels qui se sont conservés jusqu'à nos jours : *meilleur, pire, moindre,* et le plus curieux, parce qu'il est de création relativement récente, *plusieurs.* Mais remarquez que cet

oubli ne va pas à l'encontre de sa théorie, car ces quatre témoins d'une morphologie surannée ont un bien mince crédit dans la langue actuelle. *Pire, moindre, plusieurs* n'ont pas réussi à barrer la route à *plus mauvais, plus petit, plus nombreux*. Il est vrai que *meilleur* a défendu jalousement son droit héréditaire : mais au prix de combien de réprimandes et de corrections nous sommes-nous rangés à ne pas dire *plus bon !*

M. Bréal cite comme un exemple notable de spécialisation l'extension donnée en anglais à l'*s* comme signe du génitif. Un cas analogue peut être relevé en ancien français, ou plutôt, comme aimait à dire Darmesteter, en moyen français : au XIIIe et au XIVe siècle, l'*s* a été ajoutée, comme signe du cas sujet singulier, à tous les noms masculins qui ne la possédaient pas héréditairement : *li oms* (l'homme), *li peres* (le père), etc.

La loi de répartition. — M. Bréal appelle ainsi « l'ordre intentionnel par suite duquel les mots qui devraient être synonymes, et qui l'étaient, en effet, ont pris des sens différents et ne peuvent plus s'employer l'un pour l'autre. » Il serait tentant de citer ici les doublets que le français doit à la formation savante superposée à la formation populaire : *porche* et *portique, geindre* et *gémir,* etc. M. Bréal ne le fait pas, et peut-être a-t-il raison. En effet, chaque série de mots a eu pendant longtemps pour domaine une couche sociale différente, ce qui a, dans une certaine mesure, empêché la comparaison et par suite la répartition de se faire. Tel n'est pas le cas pour des couples comme *chaire* et *chaise, pis* et *poitrine,* dont on peut faire état. Mais c'est surtout l'étude de nos patois qui nous réserve une abondante

moisson d'observations intéressantes, moisson si riche qu'elle suffit, et au delà, pour confondre les linguistes qui nient la répartition. M. Bréal cite des faits recueillis par M. Gilliéron, dans la Suisse romande, et par M. l'abbé Rousselot, dans la Bretagne gallo. En Bretagne, par exemple, les jardins s'appelaient autrefois des *courtils :* maintenant que l'on connaît le français *jardin,* une nuance de dédain s'est attachée à *courtil.*

Voici deux exemples que j'emprunte aux patois du Midi, et qui ne sont pas moins probants.

On sait que le français *bois* a pour correspondant le provençal *bosc.* Or, dans le Gers, *bosc* n'est plus usité qu'au sens de « forêt ». Au sens de « bois de chauffage » on ne connaît que *bouès,* mot d'emprunt, où il est impossible de méconnaître le français *bois* avec sa prononciation archaïque.

Dans le même département, et aussi, je crois, dans tout le Sud-Ouest, on se garderait bien de dire *nou* (non) à une personne que l'on ne tutoie pas : les bienséances commandent de dire *nani,* et nos paysans n'y manquent jamais. Il est clair que si *nou* est la formule de négation traditionnelle dans le pays, la formule polie *nani* n'est autre chose qu'un emprunt du français *nennil,* lequel, une fois entré dans la langue en concurrence avec *nou,* a reçu de la loi de répartition un rôle approprié à son haut parage. Tout un chapitre de l'histoire de la civilisation française tient dans ce *nani* méridional.

L'irradiation. — L'auteur, qui est très sobre de néologismes, a réuni sous ce nom, faute d'un autre terme, « une série de faits qui n'a pas encore été dénommée et qu'on a guère observée jusqu'à présent ». Exemple :

on a coutume d'appeler verbes *inchoatifs* les verbes latins comme *maturesco, marcesco,* parce qu'ils ont l'air de marquer un commencement d'action ou du moins une action qui se fait peu à peu ; cependant la désinence *sco* n'a par elle-même rien d'inchoatif et l'idée inchoative qu'on a fini par y voir y a été « irradiée » par l'emploi fréquent des verbes *adolesco, floresco, senesco,* etc., qui désignent des actions qui, par leur nature même, sont lentes et graduelles.

M. Bréal remarque justement que le suffixe français *âtre* n'a acquis que par irradiation la valeur péjorative qu'il possède aujourd'hui. J'en dirai autant de nos suffixes *ard, aud* et *aille,* que rien ne semblait destiner, si l'on se rappelle leur étymologie, au rôle dépréciatif qui leur est presque toujours dévolu aujourd'hui.

Il peut nous arriver de considérer comme appartenant à l'élément formel d'un mot des lettres prises sur l'élément matériel : c'est encore, d'après M. Bréal, un phénomène d'irradiation. Il ne cite d'exemples que pour le grec ancien, l'anglo-américain et l'allemand populaire. Je crois que l'irradiation joue un grand rôle dans la dérivation française : par là s'explique ce qu'on appelle l'intercalation de suffixes ou de lettres suffixales et le développement des faux suffixes. C'est certainement, par exemple, à l'irradiation que le faux suffixe *erie* doit, en grande partie, la fortune singulière qu'il a faite dans notre langue. A l'origine, les mots en *ier* comportent seuls des dérivés terminés en *erie :* de *chevalier* on fait *chevalerie,* d'*hôtelier, hôtellerie,* d'*épicier, épicerie,* etc. Dans ces mots terminés en *erie, er* fait partie de l'élément matériel, et *ie* constitue l'élément formel.

Mais bientôt on établit un rapport direct entre *épice* et *épicerie,* entre *hôtel* et *hôtellerie,* et l'on prend en bloc *erie* pour un suffixe de dérivation : de là des mots comme *fumisterie, lampisterie, maçonnerie, machinerie,* etc. La création de mots de ce genre a commencé de bonne heure et n'est pas près de cesser. Chaque jour nous la montre à l'œuvre, selon les besoins qui se produisent. La Compagnie des chemins de fer du Nord vient de faire inscrire en belles capitales le mot *chaufferetterie* dans ses grandes gares (c'est, j'imagine, le local où l'on remise les chaufferettes ou bouillottes). Les inspecteurs de surveillance administrative, institués par l'État auprès des grandes compagnies, n'ont pas encore songé à leur interdire la mise en circulation des mots qu'on ne trouve pas dans le dictionnaire de l'Académie française. C'est bien heureux.

La survivance des flexions. — Les observations réunies dans ce chapitre (survivance du datif dans les pronoms, de l'ablatif absolu, du neutre, etc.) concernent spécialement le français. Je ne crois pas qu'elles aient toutes la portée que l'auteur leur attribue ; mais je ne retiendrai que ce qu'il dit de la survivance du génitif (plus exactement de l'accusatif en fonction de génitif) dans les expressions comme *l'hôtel-Dieu, les quatre fils Aymon, la rue Aubry-le-Boucher*. M. Bréal remarque que le peuple abandonne ou transforme ce qu'il ne comprend pas : « dans des expressions comme *la place Maubert, le quai Henri IV,* ce n'est plus, dit-il, un génitif que nous percevons, mais il nous semble que nous prononcions le nom même de ces voies publiques ; nous avons transformé la construction génitive dont il vient d'être

parlé. » Est-ce bien sûr ? Si *la place Maubert* était pour nous la place qui s'appelle Maubert, il me semble que nous dirions *la place de Maubert,* comme nous disons *la ville de Paris, la rivière d'Allier, le fleuve du Jourdain,* etc. J'incline à chercher dans l'analogie la principale cause du développement de cette construction à laquelle nous devons la plupart de nos noms de rues, de quais et de boulevards. Il est impossible d'expliquer par la syntaxe française, soit ancienne, soit moderne, la locution *rue Montmartre,* qui est pour *rue de Montmartre* (qui va à Montmartre). Ce n'est que devant un nom de personne que la langue française se passe de la préposition : *rue Pierre-Sarrazin, cours la Reine.* Il faut admettre une influence analogique ayant son point de départ non seulement dans les noms de rue où l'absence de la préposition devant un nom de personne est conforme à l'ancienne syntaxe, mais dans ceux où le mot qui suit *rue* est un adjectif. La locution abrégée *Rue Montmartre* est due en grande partie à celle de *Rue Poissonnière,* la seule correcte, à l'origine. Remarquez que l'analogie nous entraîne bien plus loin, quand elle nous fait accoupler sans scrupule, un substantif masculin et un adjectif féminin dans les expressions reçues : *faubourg Poissonnière, boulevard Poissonnière.*

Les fausses perceptions. — Quand on dit que l'allemand *Kind* fait au pluriel *Kinder,* on donne à entendre que *er* est la désinence du pluriel ; cependant *er* n'est pas autre chose que le suffixe *es* ou *er* que nous avons dans le latin *gener-is.* Ce qui n'a pas empêché que toute une catégorie de mots ait suivi cet exemple : *Weiber, Lammer,* etc. On peut donc dire que le sentiment qui

fait aujourd'hui reconnaître dans *Kind-er, Weib-er,* une désinence du pluriel, est au point de vue de l'histoire *une fausse perception.*

Il n'est pas toujours facile de distinguer une fausse perception d'une irradiation. M. Bréal a mentionné, dans son chapitre sur l'irradiation, ce fait que l'anglo-américain *Portuguee* et *Chinee,* comme formes du singulier, de *Portuguese* et *Chinese,* où l'*s* formelle a été prise pour le signe du pluriel. N'est-ce pas de la fausse perception ?

La fausse perception n'est pas si rare en français que le silence de M. Bréal pourrait le faire croire. Dans l'usage familier, nous ne prononçons pas l'*l* de *il ;* d'autre part, ce pronom suit souvent un *t* qui se lie avec lui, et nous disons négligemment : *C'est-il bon ? C'est-il possible ?* au lieu de : *Est-ce bon ? Est-ce possible ?* La langue populaire s'est faite avec ces éléments une véritable particule interrogative et exclamative, susceptible de se combiner avec n'importe quelle personne : *Je suis-ti bête ?* etc. Il y a à la fois fausse perception et irradiation.

Si vous avez fréquenté les grands magasins de nouveautés de Paris, peut-être savez-vous que l'employée chargée de débiter à la caisse s'appelle la *débitrice.* Ce féminin étrange est dû à une fausse perception du masculin *débiteur.* On sait en effet que *débiteur* réunit sous un même phonème deux mots distincts : un substantif emprunté du latin *debitor,* qui a seul droit au féminin *débitrice,* et un substantif dérivé du verbe *débiter,* dont le féminin légitime, *débiteuse,* a été victime de ce que M. Bréal appelle spirituellement quelque part « un infanticide verbal ».

L'analogie. — On a beaucoup écrit sur l'analogie. Les quelques pages que M. Bréal lui consacre ont surtout pour but de prouver qu'on s'est mépris en la représentant comme « une grande éponge se promenant au hasard sur la grammaire pour en brouiller et en mêler les formes ». Pour lui, l'analogie n'est pas une cause, mais un moyen. Les langues recourent à l'analogie dans quatre cas déterminés : 1° pour éviter quelque difficulté d'expression ; 2° pour obtenir plus de clarté ; 3° pour souligner soit une opposition, soit une ressemblance ; 4° pour se conformer à une règle ancienne ou moderne. Cette conception du rôle de l'analogie suppose l'existence d'une volonté à demi consciente et opérant à tâtons, qui préside à l'évolution du langage. J'admire, et tout le monde admirera la puissance de synthèse déployée par M. Bréal dans ce chapitre ; mais je doute qu'on puisse canaliser si régulièrement les mille sources jaillissantes de l'analogie. Je crains même que le système des quatre causes finales de M. Bréal, qui laisse de côté plus d'un cas d'analogie manifeste, ne devienne fatal à la théorie qui lui est chère en fournissant aux partisans de « l'éponge » ou de la « force aveugle » une cible bien en vue.

Le français dit : *les poules pondent, pondaient,* tandis que l'ancien français disait : *les poules ponnent, ponnoient.* L'ancienne langue parle conformément à l'étymologie, puisque le verbe *pondre* vient de *ponere* et que le *d* est une lettre adventice dont la présence n'est justifiée qu'à l'infinitif et aux temps qui en dérivent (futur et conditionnel). Il est clair que la conjugaison moderne *pondre, pondent,* est due à l'analogie et s'est modelée sur

fondre, fondent ; répondre, répondent, etc. Mais on avouera que la langue n'est entrée dans cette voie ni pour éviter quelque difficulté, ni pour obtenir plus de clarté, ni pour souligner une opposition ou une ressemblance. Est-ce pour se conformer à une règle ancienne ou moderne ? Mais la conjugaison normale *pondre, ponnent,* était tout à fait conforme à celle de *semondre, semonnent,* de *coudre, cousent,* et de bien d'autres verbes. Remarquez en outre que l'analogie agit en sens inverse sur le verbe *prendre* et qu'il se produit un véritable chassé-croisé : pendant que *pondre, pondent* devient *pondre, ponnent,* nous voyons *prendre, prendent* céder la place à *prendre, prennent*. La loi selon laquelle agit l'analogie nous échappe complètement dans ce cas et dans bien d'autres. M. Bréal lui-même doit être persuadé qu'il ne suffit pas de savoir ses quatre règles pour avoir réponse à tout.

Et pourtant, je sais gré à M. Bréal des efforts qu'il a faits pour tirer l'analogie de l'état chaotique où certains linguistes se complaisent trop à la maintenir, et je crois que ses idées méritent la plus sérieuse considération. Les progrès de la phonétique ont de plus en plus accrédité l'opinion que les lois phonétiques n'ont pas d'exceptions, ce qui revient à dire que toute exception a sa raison d'être et qu'au lieu de la négliger, en vertu du vieil axiome que l'exception confirme la règle, il faut trouver cette raison d'être. Mais, trop souvent, on veut faire de la régularité phonétique avec du dérèglement analogique, et l'on attribue à l'analogie, considérée comme la folle du logis, des écarts dont elle est bien innocente. Un jeune philologue allemand, se trouvant dans l'impossibilité d'expliquer par la phonétique

l'*f* finale du français *soif* (l'ancienne langue dit régulièrement *soi*), n'a-t-il pas soutenu que la première personne du verbe *boire* ayant dû être primitivement *je boif,* on avait dit par analogie *j'ai soif!* Peut-être y regarderait-on à deux fois aujourd'hui avant de se livrer à de pareils jeux d'esprit. Il est bon qu'une voix autorisée rappelle que l'analogie a droit à plus d'égards et ne doit pas être éternellement le pis aller des phonétistes intransigeants.

Acquisitions nouvelles. — L'histoire des pertes du langage a été souvent faite ; celle des acquisitions reste à écrire. A titre d'indication, M. Bréal montre comment dans les langues anciennes l'infinitif s'est peu à peu dégagé d'une union tardive entre le substantif et le verbe, comment le passif est sorti de la forme réfléchie, comment enfin sont nés en latin les adverbes en *e*. Incidemment il rappelle que les verbes allemands en *ieren,* imités du français, reposent bien sur notre infinitif et non, comme on l'a soutenu récemment, sur nos anciens cas sujets en *ère,* comme *trouvère*. Peut-être est-ce aller un peu loin que d'ajouter à ce propos : « Rien ne prouve plus clairement comment l'idée du verbe, dans nos langues modernes, s'est incarnée dans l'infinitif. » Que dire alors des emprunts faits par l'anglais — emprunts signalés par l'auteur lui-même dans un autre chapitre — à nos verbes en *ir* sous la forme *ish,* forme due manifestement à la terminaison *is* de nos trois premières personnes de l'indicatif?

L'étude de la morphologie du français et des autres langues romanes comparée à celle du latin fournirait beaucoup de matériaux pour compléter ce chapitre.

La naissance de l'article, dégagé peu à peu de l'adjectif démonstratif, et la formation du futur et du conditionnel par la combinaison de l'infinitif avec les temps simples du verbe *avoir,* sont deux faits si connus que le lecteur y songera de lui-même. Une acquisition plus particulière, et dont l'origine précise n'est pas encore déterminée, est celle qu'a faite le provençal d'un participe futur passif : *sabedor es,* il est à savoir, *filha maridadoira,* fille à marier. Le patois lorrain s'est donné à une époque récente une seconde forme d'imparfait, analogue comme fonction à l'imparfait anglais périphrastique, *I was singing,* en fondant le verbe avec l'adverbe *or : je chantaisor,* j'étais en train de chanter. Enfin, ne peut-on pas parler ici de la formation des adverbes en *ment ?* Ce n'est pas seulement la juxtaposition d'un adjectif et d'un substantif à la manière latine qu'il y faut voir, mais bel et bien la création d'une véritable désinence adverbiale, car nous avons fait *impunément* et *sciemment* pour traduire le latin *impune* et *scienter* sans nous mettre en peine si nous avions ou non un adjectif français correspondant, et nous affublons parfois de cette désinence des mots déjà en fonction d'adverbe mais qui n'en portaient pas la livrée, tirant *comment* de *comme* et *quasiment* de *quasi.*

Extinction des formes inutiles. — Y a-t-il des extinctions de mots ou de formes qui soient imposées par la phonétique ? On l'a soutenu maintes fois. M. Bréal en doute, et il a bien raison. M. Gaston Paris a montré, à l'encontre d'Arsène Darmesteter et de Frédéric Diez lui-même, que rien ne justifie l'opinion que certains mots aient été trop courts, trop faibles de son, à l'époque

romane, pour « résister à l'action délétère des lois phonétiques ». La disparition de beaucoup de mots de ce genre — quelle qu'en soit la cause — ne tient pas à leur constitution phonétique. Aussi ne puis-je me ranger à l'avis de M. Bréal quand il écrit, avec la meilleure intention du monde : « *Premere, pellere* auraient eu peine à se faire admettre en français. » D'abord *premere* existe à l'origine du français sous sa forme régulière qui est *priembre ;* s'il avait vécu, il aurait suivi la même évolution que *giembre* et *criembre,* qui sont devenus *geindre* et *creindre* (écrit *craindre* sans bonne raison), et serait aujourd'hui *preindre,* comme en témoignent ses composés encore vigoureux *épreindre* et *empreindre.* Quant à *pellere,* il serait devenu *peaudre,* comme *tollere, molere* sont devenus *toudre, moudre.* Si *preindre* a disparu de bonne heure de l'usage, si *peaudre* n'a peut-être jamais existé en français, ce n'est certainement pas la faute de la phonétique.

Dans ce chapitre, M. Bréal ne dit pour ainsi dire rien du français, peut-être parce qu'il y aurait trop à dire. Où la surproduction des formes est-elle plus remarquable que dans notre ancienne langue ? Que l'on compare la conjugaison de l'ancien français et la nôtre, on sera ébahi de la frondaison luxuriante, démesurée du moyen âge, et l'on admirera volontiers, comme M. Bréal le fait pour le grec, l'intelligent élagage des formes inutiles que notre langage a subi depuis lors. L'ancien français a deux imparfaits (*ere* et *estoie*) et trois futurs (*ier, estrai, serai*) pour le verbe *être.* Tel de ses verbes a deux et trois formes d'infinitif et de passé défini, trois et jusqu'à quatre formes de participe passé !

Félicitons-nous d'avoir échappé à cette polymorphie encombrante.

Il me vient cependant une inquiétude, et je me demande si l'extinction porte toujours sur des formes, sur des mots inutiles. Nous assistons depuis longtemps à l'agonie du passé défini et à celle de l'imparfait du subjonctif, auxquels la propagande du livre donne seule un reste de vie. Leur disparition définitive sera-t-elle sans dommage pour la langue ? Nous avons perdu les anciens mots *destre* et *senestre,* qui seraient aujourd'hui, s'ils avaient vécu, *dêtre* et *senêtre*. Leur place a été prise par *droit* et *gauche,* qui ont surchargé leur signification propre d'une signification voisine, mais pourtant très distincte. Croit-on que nous y ayons gagné en clarté ? Il serait facile de citer beaucoup d'exemples du même genre. Aussi trouvera-t-on M. Bréal bien optimiste en le voyant conclure ce chapitre de l'extinction, et du même coup sa première partie, par ces mots : « Ici, comme dans toutes les lois que nous avons étudiées en cette première partie, nous trouvons à l'œuvre une pensée intelligente, non une nécessité aveugle. »

C'est là la note dominante du livre, et elle est bien faite pour charmer nos oreilles, puisqu'en faisant l'apologie du langage, c'est notre propre apologie que M. Bréal nous force d'entendre. « Nous ne doutons pas, dit-il en terminant, que la linguistique, revenant de ses paradoxes et de ses partis pris, deviendra plus juste pour le premier moteur des langues, c'est-à-dire pour nous-mêmes, pour l'intelligence humaine. » Mais si certains linguistes sont injustes pour nous, je crains que M. Bréal ne nous ait été parfois indulgent jusqu'à la

partialité. Il a réussi à montrer que la pensée de l'homme était intimement associée à beaucoup de phénomènes linguistiques, attribués trop souvent à la structure des organes, qu'elle en était même le premier moteur ; mais il a peut-être trop dissimulé la faiblesse, l'inconsistance, la versalité prodigieuse de ce premier moteur. L'homme est un roseau pensant, mais ce n'est qu'un roseau.

XX. — M. GASTON PARIS.

Si trop souvent, du père au fils, on a à constater une brusque dépression intellectuelle — constatation faite pour satisfaire l'âme candide du philosophe Azaïs, l'auteur de la théorie des compensations — il arrive aussi de temps en temps que l'esprit humain se développe crescendo dans une même lignée. Ceux qui croient au progrès doivent souhaiter qu'il en soit toujours ainsi, car rien ne sert mieux leurs théories. Souhaitons-le avec eux, non pas pour le vain plaisir de mettre la vie en formule *ne varietur,* mais pour notre satisfaction personnelle : autrement, quelle cruelle alternative, de nous résigner à être honnêtement médiocres, ou de manger en prodigues l'héritage intellectuel de nos enfants !

M. Gaston Paris, le nouvel élu de l'Académie française (28 mai 1896), est le fils de Paulin Paris, membre de l'Académie des Inscriptions, professeur de littérature française du moyen âge au Collège de France, mort en 1880 plus qu'octogénaire. On voit qu'il a de qui tenir, et ce n'est pas merveille s'il s'est consacré de bonne heure à l'étude des origines littéraires et linguis-

tiques de la France. Il a rappelé avec tant de charme, dans la dédicace de son *Histoire poétique de Charlemagne,* ce qu'il devait à son père, que je ne puis résister au plaisir de citer ses propres paroles :

Mon cher père, tout enfant, je connaissais Roland, Berte aux grands pieds et le bon cheval Bayard, aussi bien que la Barbe-Bleue ou Cendrillon. Vous nous racontiez parfois quelqu'une de leurs merveilleuses aventures, et l'impression de grandeur héroïque qu'en recevait notre imagination ne s'est point effacée. Plus tard, c'est dans vos entretiens, dans vos leçons et dans vos livres que ma curisioté pour ces vieux récits, longtemps vaguement entrevus, a trouvé à se satisfaire. Quand j'ai voulu, à mon tour, étudier leur origine, leur caractère et les formes diverses qu'ils ont revêtues, votre bibliothèque, rassemblée avec tant de soin depuis plus de trente années, a mis à ma disposition des matériaux qu'il m'eût été bien difficile de réunir et souvent même de soupçonner. Vos encouragements m'ont soutenu dans le cours de mes recherches ; vos conseils en ont rendu le résultat moins défectueux. En vous dédiant ce livre, je ne fais donc en quelque façon que vous restituer ce qui vous appartient.

Voilà qui est aussi élégamment dit que délicatement pensé. Pourtant il ne faudrait pas que ce témoignage touchant de piété filiale mît la critique en défaut. Il est certain que c'est dans l'atmosphère familiale que M. Gaston Paris a pris le vent pour son premier essor ; mais dès ses débuts il a montré qu'il était assez riche de son propre fonds pour n'avoir pas besoin d'avancement d'hoirie. Aussi ne doit-il guère à l'héritage paternel que la direction initiale. Cela a son prix, assurément. Ainsi, je trouve que Paulin Paris fut fort bien inspiré, il y a tout juste quarante ans, lorsqu'il prit par la main son fils, frais émoulu de son enseignement secondaire et lauréat du concours général, pour l'amener sur les bords

du Rhin, dans la riante ville de Bonn, suivre les cours de Frédéric Diez. Ce Diez, qui a ravi à notre Raynouard le titre de père de la philologie romane, et dont, il y a deux ans, on a célébré le centenaire des deux côtés des Vosges comme des deux côtés des Alpes, était la modestie et la candeur mêmes, ce qui se voit rarement, même en Allemagne, dit-on. Ses publications sur les troubadours et sur les langues romanes en général avaient rendu son nom illustre dans toute l'Europe, et il ne semblait pas s'en douter : ses collègues de l'Université, en accord touchant avec les *philistins* de la ville, n'avaient garde — et pour cause — d'attenter sur sa modestie. Qu'on se figure l'émotion du vieux maître en voyant un membre de l'Institut de France venir de si loin pour conduire son propre fils au pied de sa chaire !

Immatriculé à l'Université de Bonn, puis à celle de Gœttingue, notre jeune Français put constater la forte organisation de l'enseignement supérieur en Allemagne, à une époque — c'était avant le ministère Duruy — où cet enseignement n'existait guère chez nous que pour la forme, et où le nom même d'université, détourné de son sens par un véritable coup d'État contre la langue, continuait, au milieu de l'indifférence générale, à porter la livrée du héros de brumaire. Pourtant, tout était-il pour le mieux à Bonn et à Gœttingue ? L'enseignement universitaire répondait-il toujours à la réputation du savant qui le donnait, à l'attente légitime de l'étudiant qui le recevait ? Je n'oserais pas en répondre, car entre les lignes des éloges généraux que M. Gaston Paris a souvent donnés depuis — et jusqu'à

se faire accuser de *germanisme* — aux universités d'Allemagne, il m'a semblé entrevoir parfois comme une désillusion intime et particulière sur l'enseignement de la philologie romane.

Quoi qu'il en soit, rentré en France après deux années de séjour à l'étranger et inscrit comme élève à l'École des chartes, M. Gaston Paris put constater, en suivant les cours ou plutôt les causeries de Guessard, que rien ne ressemblait moins en ce temps-là à un philologue allemand qu'un philologue français. Francis Guessard, cet épicurien de la philologie, qui une fois reçu à l'Institut se retira dans ses terres et borna ses soins à briguer — avec succès d'ailleurs — des prix de concours agricole, était en 1860 un représentant attardé de l'école de Raynouard, dont il avait, très jeune, été le collaborateur : peut-être avait-il oublié, mais sans doute il n'avait rien appris depuis 1836. Il fallait donc se résigner à ne pas trouver sur les bords de la Seine cet idéal du labeur philologique, au moins entrevu sur les bords du Rhin ; il fallait le chercher en soi, plus encore qu'autour de soi. C'est ce que fit M. Gaston Paris. Après quelques années de travail solitaire, soit dans le silence du cabinet, soit dans la susurration des bibliothèques, il présentait, en 1865, à la Sorbonne, comme thèse de doctorat, l'*Histoire poétique de Charlemagne,* un vrai chef-d'œuvre. L'auteur avait vingt-six ans : encore aujourd'hui on se demande ce qu'il faut le plus admirer, en présence du sujet qu'il avait choisi, ou de sa hardiesse à s'y être attaqué ou de son mérite à y avoir réussi.

Assurément on savait, avant l'apparition de ce livre,

que Charlemagne avait été le héros favori de nos anciens trouvères, et que la tombe où reposait le grand empereur s'était de bonne heure ombragée d'une végétation luxuriante de légendes poétiques. Depuis que Paulin Paris avait ressuscité le nom même de *chanson de geste,* on en avait publié un bon nombre de ces chansons de geste, vénérables monuments de notre épopée nationale, et la *Chanson de Roland,* et la *Chanson des Saxons,* et *Renaud de Montauban,* et *Ogier le Danois,* et *Huon de Bordeaux,* et *Berthe aux grands pieds,* et *La Reine Sibille,* et *Macaire,* et tant d'autres. Partout on avait pu constater que c'était lui, toujours lui, le vieil empereur « à la barbe fleurie », qui occupait la scène. Mais il restait à faire la lumière et à mettre l'ordre dans ce chaos poétique : c'est la tâche dont M. Gaston Paris s'est acquitté avec un rare bonheur. Il ne s'est pas borné à étudier notre ancienne épopée en elle-même, il a scruté la poésie latine et la poésie allemande du moyen âge ; il a fait parler les *romances* des Espagnols, les *cantari* des Italiens, les *sagas* des Scandinaves, et l'on a pu voir, grâce à lui, que toutes ces manifestations si diverses n'étaient, en dernière analyse, qu'autant d'échos de la grande voix de la poésie française du moyen âge. Si le concert à la gloire de Charlemagne a été international, c'est la France qui a fourni le programme et dirigé l'exécution ; il était juste que l'honneur de la démonstration scientifique de ce fait échût à un Français.

Qu'on me permette de montrer, par un exemple, ce qu'il y a de génial dans l'*Histoire poétique de Charlemagne.* On ne connaissait pas, en 1865, de chanson de

geste particulièrement consacrée aux exploits de la jeunesse de Charlemagne. En comparant des allusions fugitives, éparses çà et là dans d'autres chansons, avec des récits plus développés fournis par les littératures étrangères, non seulement M. Gaston Paris a affirmé qu'il avait existé une chanson de geste française consacrée à la jeunesse de Charlemagne, qui devait le représenter fugitif, exilé et caché à la cour d'Espagne sous le nom de *Mainet,* faisant la conquête de la belle Galienne, et rentrant triomphalement en France pour châtier les traîtres, mais il est allé plus loin, et, de cette chanson de geste, dont pas un vers ne s'était conservé, il a donné une longue analyse, avec autant d'assurance que s'il se fût agi de la *Chanson de Roland.* Or, qu'est-il arrivé depuis ? En 1874, on arrache quelques feuillets de parchemin qui recouvraient une vieille boîte en carton ; on y remarque des vers en ançien français ; on les déchiffre, et on y reconnaît, — à l'état fragmentaire, hélas ! — l'ancienne chanson de geste de *Mainet.* On porte ces précieux fragments à M. Gaston Paris, comme à celui à qui revient naturellement l'honneur de les publier, et je vous laisse à penser s'il y eut un savant dans la joie... Sa joie pouvait être sans mélange, car il n'avait rien d'important à changer à l'analyse de *Mainet,* qu'il avait faite dix ans auparavant : l'horoscope avait été bien tiré. On voit ce que vaut la méthode d'un pareil maître : c'est celle de Le Verrier, affirmant l'existence de Neptune et en indiquant la place avant qu'aucun télescope eût rencontré cette planète dans le ciel ; c'est aussi celle de Cuvier — moins les ossements.

Après un pareil début, M. Gaston Paris était défini-

tivement classé. En 1872, la publication de la *Vie de saint Alexis* fut dans le domaine de la philologie pure ce qu'avait été en 1865 l'*Histoire poétique de Charlemagne* dans le domaine de l'histoire littéraire. Le public y trouvait, restitué dans toute sa pureté originale, l'un des plus anciens poèmes composés en notre langue, et après tant d'éditions empiriques il pouvait enfin contempler un parfait modèle d'édition *critique*. Les jaloux et les sceptiques qualifièrent même cette édition d'*hypercritique;* mais ce sont là choses trop spéciales pour être discutées ici. Rappelons seulement que l'Académie des Inscriptions plaça sur le même rang la *Vie de saint Alexis* et l'*Histoire poétique de Charlemagne* en accordant à l'un comme à l'autre de ces deux livres la plus haute récompense dont elle dispose, le premier prix Gobert. Peu de temps après, en 1876, elle appelait l'auteur à siéger dans son sein.

Ce n'était plus seulement par le livre, mais par la parole, que M. Gaston Paris travaillait à honorer la science française. Remplaçant, puis suppléant, enfin successeur de son père au Collège de France, il avait en outre été chargé d'inaugurer l'enseignement de la philologie romane à l'École pratique des Hautes Études fondée par Duruy en 1868. Il ne devait pas trouver moins de succès dans la carrière de professeur que dans celle d'auteur. Je ne parle pas seulement des honneurs qui l'y attendaient : nommé président de la section philologique et historique de l'École des Hautes Études, après la mort de Léon Renier (1885), il n'a quitté ces hautes fonctions que pour remplir celles d'administrateur du Collège de France après l'émigration de

M. Gaston Boissier au palais Mazarin (1895), appelé, ici comme là, par les libres suffrages de ses collègues. Mais n'a-t-il pas eu des satisfactions intimes plus profondes, à voir incessamment des générations de disciples venir non seulement des quatre coins de la France, mais de toute l'Europe et jusque du nouveau monde, se grouper autour de sa chaire, boire avidement la parole du maître, s'enivrer peu à peu de la liqueur amère de la science, et se vouer à leur tour sans réserve à cette haute mission, la propagation de la vérité ? Les Français n'ont peut-être pas toujours été assez nombreux au pied de cette chaire — n'est-ce pas une tradition nationale chez nous de croire que le nombre importe peu au jour de la bataille ? — mais la science ne connaît pas de frontières politiques. M. Gaston Paris l'a dit en termes élevés : « Les études communes, poursuivies avec le même esprit dans tous les pays civilisés, forment au-dessus des nationalités restreintes, diverses et trop souvent hostiles, une grande patrie qu'aucune guerre ne souille, qu'aucun conquérant ne menace, et où les âmes trouvent le refuge et l'unité que la cité de Dieu leur a donnés en d'autres temps. » On peut donc être sûr qu'il était et qu'il est encore tout à tous. Mais ses disciples français savent quel cœur vibrant pour eux se cache sous cette belle sérénité de la pensée, et comme ce cœur, véritable cœur de père, vole à l'occasion au-devant du leur et bat à l'unisson. Et en effet, nul plus que M. Gaston Paris n'a su goûter les joies de cette paternité spirituelle, de maître à disciple, qui, si elle ne remplace pas toujours l'autre, en fait moins sentir l'impérieux besoin et en recule souvent la réali-

sation. Aussi est-il naturel que ses disciples aient songé filialement à lui « souhaiter sa fête ». Les Suédois ont commencé [1] ; les Français n'ont pas voulu être en reste [2], et le monde savant a applaudi.

A côté de ses livres, de son enseignement, il est une troisième chose inséparable du nom de M. Gaston Paris, c'est la *Romania*. Fondée en 1872, conjointement avec M. Paul Meyer — un émule, puis un ami trouvé dans la camaraderie de l'École des chartes, aujourd'hui directeur de cette même école et professeur au Collège de France — la *Romania* est une revue de philologie romane qui depuis vingt-cinq ans porte fièrement le drapeau national et qui aurait bien droit, à ce titre, à un jubilé d'honneur. Les deux noms associés pour sa direction représentent incontestablement ce que la science française a de plus élevé dans ce domaine de la pensée humaine, et il est difficile de parler de l'un sans penser à l'autre. L'avenir démêlera plus clairement qu'on ne peut le faire aujourd'hui la part qui revient à chacun d'eux dans la somme du progrès linguistique et philologique réalisé en cette seconde moitié du siècle, et dont la *Romania* a été et reste l'instrument principal. Mais dès maintenant le parallèle s'impose, et les traits en sont si nettement accusés qu'il est peu pro-

1. *Recueil de Mémoires philologiques,* présenté à M. Gaston Paris par ses élèves suédois le 9 août 1889, à l'occasion de son cinquantième anniversaire. (Stockholm, imprimerie centrale.)

2. *Études romanes* dédiées à Gaston Paris le 29 décembre 1890 (25e anniversaire de son doctorat ès lettres) par ses élèves français et ses élèves étrangers des pays de langue française. (Paris, Bouillon.)

bable qu'ils se modifient. « Vit-on jamais en deux hommes les mêmes vertus avec des caractères si divers, pour ne pas dire si contraires ? » Il y a plus de deux cents ans que Bossuet parlait ainsi, et je pourrais continuer à citer Bossuet, si la pompe de son éloquence n'avait un relent spécial, aussi désagréable qu'inopportun.

L'aspect sous lequel je me suis efforcé de montrer M. Gaston Paris pourrait suffire à expliquer qu'il se soit enfin assis dans un des quarante fauteuils. Ce fauteuil, n'est-il pas précisément celui de Pasteur, et l'Académie française n'est-elle pas bien inspirée de cueillir en M. Gaston Paris la fleur de l'Académie des Inscriptions, comme elle avait cueilli en Pasteur la fleur de l'Académie des Sciences ? Mais chez M. Gaston Paris le « professionnel » de la philologie est doublé d'un penseur de haute envolée, d'un critique littéraire pénétrant et délicat, qu'une sorte de pudeur instinctive avait longtemps maintenus dans l'ombre, et qui ne se sont produits au grand jour que dans ces dernières années. Bénies soient les circonstances, quelles qu'elles soient, qui ont été le « moment psychologique » de cette évolution ! Toujours est-il que ses articles si remarqués de la *Revue de Paris* — plus répandue que la *Romania* — sur Mistral, sur Sully-Prudhomme, sur Tristan et Iseut et sur bien d'autres sujets encore, ont plus fait pour forcer les portes de l'Académie française que l'*Histoire poétique de Charlemagne* et la *Vie de saint Alexis*. Disons-le franchement, à la barbe des pauvres philologues naïfs qui peuvent croire encore que depuis longtemps M. Gaston Paris avait des titres spéciaux et

suffisants à travailler à l'interminable *Dictionnaire historique de la langue française,* voire même au Dictionnaire de l'usage, que l'Académie a naguère remis sur le métier.

Il me revient à ce propos que cette élection à l'Académie française a jeté quelque émoi dans la petite église philologique dont M. Gaston Paris est depuis si longtemps le chef vénéré. On semble craindre de le voir sacrifier au public frivole qui fréquente sous la coupole les études austères dont il a été l'initiateur à l'École des Hautes Études et au Collège de France, et la joie causée par son succès ne va pas sans quelque appréhension pour l'avenir. Qu'on se rassure. Si l'Académie française prend quelquefois les auteurs pour les consoler de l'abandon du public, elle n'impose pas à ceux qui sont bien achalandés de tout quitter pour ses beaux yeux. On peut devenir, j'espère, le confrère de M. Brunetière sans s'engager à faire banqueroute à la science, et pour acquérir l'immortalité, selon la mythologie, on boit le nectar pur, sans le mouiller d'eau du Léthé.

DEUXIÈME PARTIE

RECHERCHES ÉTYMOLOGIQUES

I. — PROV. MOD. *AFOUS*.

Mistral donne ce mot comme un subst. masc. et le définit: « excavation, trou profond creusé par les inondations, gouffre. » Il ajoute que Joanne appelle *afous* les chenaux creusés dans les dunes entre la mer et les étangs de Camargue. Comme étymologie, il rapproche *afous* de l'ital. *affondo*.

En réalité, *l'afous* est pour *la fous* (comme *l'adous* pour *la dous*, ancien provençal *dotz*, source), c'est-à-dire que *fous* est foncièrement un subst. féminin auquel s'est soudée la voyelle de l'article *la*[1]. Il correspond à l'ital. *foce*, à l'espag. *hoz* et au port. *foz*, lit, canal, bouche d'un cours d'eau, qui tous dérivent clairement du lat. pop. **fōcem*, forme parallèle du class. *faucem*, qui a le même sens. L'*o* fermé de l'ita-

1. M. Behrens a cité de nombreux exemples du même fait, mais il n'a mentionné ni *adous* ni *afous*, dans la *Zeitschr. für rom. Phil.* XIII, 412.

lien, l'*o* du portugais et l'*ou* du provençal moderne remontent clairement au lat. *ō*, au lieu de *au*[1].

II. — *AINE*.

Littré attribue deux sens au substantif féminin *aine*[2] : 1° petit bâton qu'on passe dans la tête des harengs destinés à être fumés; 2° pièce de peau de mouton qui sert à joindre une éclisse et une têtière dans un soufflet d'orgue. Il ne donne aucune indication étymologique.

Le *Dictionnaire général* a fait deux mots distincts de ces deux sens, mais chaque mot est accompagné de cette mention : « Origine inconnue ».

Je ne sais que penser du petit bâton à harengs dit *aine*[3] ou *ainette*[4]. Je note simplement que Cotgrave

1. C'est la forme **fōce* que MM. d'Ovidio et Meyer-Lübke invoquent à propos de l'ital. *foce* (*Grundriss*, p. 525), et M. Meyer-Lübke dit dans sa *Gramm. des langues rom.*, I, § 27, que le lat. pop. avait remplacé *au* par *ō* dans *cauda, fauces, aula, caudex*. A remarquer que si les dictionnaires latins ne donnent pas la forme *foces* pour *fauces*, ils enregistrent les dérivés *focale* et *focaneus*.

2. Littré et l'Académie considèrent comme masculin le substantif *aine* « pli de la cuisse au bas du ventre ». Le *Dictionnaire général* de MM. Hatzfeld et Darmesteter en fait un mot féminin, et il a pour lui l'autorité de Furetière, de Richelet et du dictionnaire de Trévoux, ainsi que l'usage populaire.

3. Le *Dict. gén.* cite un exemple de 1751 comme le plus anciennement connu ; le mot est déjà dans le *Dict. du commerce* de Savary des Bruslons, paru en 1723.

4. Les dictionnaires donnent aussi *alinette* et *alignette*, formes qui ne m'inspirent pas confiance.

connaît déjà cet engin sous le nom de *aynets,* forme plurielle. Quant aux *aines* du soufflet d'orgue (et de n'importe quel soufflet) il n'y faut pas voir autre chose que les aines du corps humain. On comprend facilement que la partie du soufflet située entre les deux ais qui en forment le corps, partie dont le rôle consiste essentiellement à se plier, ait été désignée par le même nom que le pli de la cuisse au bas du ventre de l'homme. Le soufflet a une *âme* comme nous: reconnaissons-lui de bonne grâce des aines comme les nôtres. Protestons seulement si l'on veut en faire un ange en lui donnant des ailes, comme dans le *Dictionnaire du Commerce* de Savary des Bruslons où on lit, à l'article **éclisse:* « On appelle éclisse, en termes de boisselier, les petits ais qui servent à former les aîles (*sic*) ou plis des soufflets. » L'accent circonflexe montre bien que l'auteur avait écrit *aines* et non *ailes:* il a été victime d'une coquille typographique.

III. — *AISE.*

Peu de temps avant sa mort, Arsène Darmesteter était arrivé à une opinion bien arrêtée sur l'étymologie du mot français *aise* et de ses dérivés. Cette opinion, consignée brièvement par lui sur les derniers placards du *Dictionnaire général,* peut se résumer ainsi. Contrairement à ce qu'on a fait jusqu'ici, il ne faut pas considérer le mot *aise* comme un primitif d'où sont dérivés l'adjectif *aisé,* le substantif *aisance,* etc. Le mot le plus ancien de la famille est *aisance,* qui est le repré-

sentant phonétique régulier du bas latin *adjacentia,* si fréquent dans les formules de donation ou de vente du moyen âge. Une fois en possession du mot *aisance,* le français en a tiré un verbe *aiser,* pour lui faire jouer vis-à-vis du substantif *aisance* le même rôle que jouaient déjà dans la langue *atemprer* vis-à-vis de *atemprance, sembler* vis-à-vis de *semblance,* etc. Du verbe *aiser,* on a tiré ensuite le participe-adj. *aisé,* le subst. verbal *aise,* etc.

Lorsque je revisai avec M. Hatzfeld, en 1889, les premiers placards du *Dictionnaire* et que j'arrivai au mot *aisance,* je fus plus surpris que satisfait de l'opinion de Darmesteter; je soumis mes scrupules à M. Hatzfeld, qui me fit part lui-même des siens ; nous en référâmes à M. Gaston Paris, qui se rappela avoir reçu une communication verbale de Darmesteter à ce sujet et l'avoir accueillie avec les plus grandes réserves. Finalement, nous tombâmes d'accord sur la nécessité de placer en première ligne, dans la partie étymologique du *Dictionnaire,* l'explication en quelque sorte classique du mot *aise* due à M. Bugge, et de mentionner ensuite l'hypothèse de Darmesteter, par respect pour sa mémoire, mais sans insister, de peur de la compromettre. J'exécutai tant bien que mal la résolution prise, et l'article étymologique du mot *aise,* tel qu'il a été publié, porte évidemment des traces des angoisses qu'il m'a causées.

Ces angoisses, dont le souvenir s'était effacé avec le temps, me reprennent aujourd'hui. J'ai été ramené en quelque sorte malgré moi à ce problème étymologique, que Darmesteter croyait avoir résolu, par un chemin où assurément il n'avait pas passé, la géogra-

phie historique du haut moyen âge ; j'estime encore que son opinion sur la famille *aise,* prise en bloc, n'est pas admissible : mais je crois maintenant avec lui que le français *aisance* est le représentant phonétique du bas latin *adjacentia*. Or cet affrontement de *adjacentia* et de *aisance* est, à mon sens, une vraie trouvaille, et cette trouvaille, c'est lui qui l'a faite[1] ; si mon esprit n'avait pas été hanté de ce souvenir, j'aurais pu faire de la géographie historique pendant longtemps sans m'aviser que l'*aicis* des géographes n'est autre chose que notre mot français *aise ;* par conséquent, c'est Darmesteter qui a donné le branle à mes idées. Les aurait-il complètement approuvées ? Il ne m'appartient pas de décider. Je dédie cet essai étymologique à sa mémoire en priant le lecteur de vouloir bien lui reporter tout l'honneur, s'il croit mon étymologie bonne, et de me laisser toute la responsabilité, s'il la croit mauvaise.

Les historiens qui se sont occupés des divisions territoriales de la Gaule au moyen âge ont presque tous été amenés à parler de l'*aicis,* sorte de circonscription mentionnée très fréquemment dans les documents de la période carolingienne concernant l'Auvergne, le Velay, le Vivarais, le Rouergue, plus rarement dans ceux qui concernent le bas Languedoc, le Dauphiné, le Forez, le Limousin et le Quercy[2]. Ils ne sont pas

1. On verra cependant plus loin que le rapprochement a déjà été fait au XVIIe siècle, mais avec quelque hésitation, par Caseneuve. Au dernier moment, on me signale un passage de Boucherie où *aisances* est délibérément tiré de *adjacentias*. (Voy. le post-scriptum.)

2. Pour l'Auvergne, la source la plus abondante est le cartu-

d'accord sur le sens géographique du mot: les uns, à la suite de Du Cange, assimilent l'*aicis* à la *vicaria* [1] ; les autres, au *comitatus* ou *pagus* [2]. Quant à son étymologie, ou ils ne s'en occupent pas, ou ils se tiennent prudemment sur la réserve [3]. En présence de ce silence des historiens, silence dont notre curiosité s'accommode mal, cherchons à faire parler les textes.

laire de Brioude (éd. Doniol, 1863) : sur 341 chartes qui le composent, 65 mentionnent cette division territoriale. Le cartulaire de Sauxillanges (éd. Doniol, 1864) emploie souvent le mot, mais dans un sens spécial, dont nous aurons à parler plus loin ; je ne l'y ai remarqué qu'une fois (nº 644) au sens qui nous occupe actuellement. On le trouvera encore dans quelques chartes concernant l'Auvergne contenues dans les cartulaires de Beaulieu (éd. Deloche, nº 175), de Conques (éd. Desjardins, nº 6), de Cluny (éd. Bruel, nºs 71, 708, etc.). — Pour le Velai, je ne puis que renvoyer aux excellentes indications de mon ami A. Molinier, tirées surtout du cartulaire de Saint-Chaffre (*Géograph. hist. de la province de Languedoc,* col. 183-184); de même pour le Vivarais (*ibid.,* col. 185), et les diocèses de Nimes et de Lodève (*ibid.,* col. 162 et 177). — Pour le Rouergue, le cartulaire de Conques fournit une dizaine de mentions ; on en trouve quelques autres dans le cartulaire de Vabre. (Voy. notamment *Hist. de Languedoc,* édit. Privat, II, preuves, col. 40.) — Pour le Dauphiné, je ne connais qu'une mention, dans le cartulaire de Grenoble (éd. Marion, 1869, charte nº 14, p. 23). — Pour le Forez, je relève la mention suivante dans le cartulaire de Cluny, à l'année 956 (éd. Bruel, nº 1005) : *in pago Lugdunensi, in aice Forensi.* Il est probable qu'il y en a d'autres. — Enfin le cartulaire de Beaulieu contient une mention pour le Limousin (nº 68) et une pour le Quercy (nº 169).

1. Notamment Guérard (*Essai sur les divisions territoriales...,* p. 49), Doniol (*Cart. de Brioude,* p. 12), Deloche (*Études sur la géographie hist. de la Gaule,* p. 206), etc.

2. Notamment Waitz, dans les *Gœtting. Gelehrte Anzeigen,* année 1865, p. 791.

3. Cf. Deloche, *loc. laud.* « L'origine de l'*aïce* et l'étymologie des deux mots latins qui le désignent sont fort difficiles à déter-

Du Cange a donné plusieurs exemples de ce mot d'après les cartulaires de Brioude, de Grenoble et de Sauxillanges, et il en a signalé la fréquence relative dans les cartulaires de Conques et de Saint-Chaffre : dans les exemples qu'il a relevés, on trouve les formes *aiace, agice, aice, aize, aizum.* Quelle est la forme la plus ancienne? Les Bénédictins qui ont réédité Du Cange citent, en l'attribuant à l'année 764, une charte publiée par Mabillon et où figure la forme *aice ;* mais en réalité, la charte publiée par Mabillon, à l'année 764 de ses *Acta Sanctorum ord. S. Ben.,* est de l'année 864 : c'est la charte 176 du cartulaire de Brioude. Du Cange a recueilli dans le même cartulaire de Brioude jusqu'à six exemples de la forme *aiace,* mais dans des chartes dont il donne les numéros et non les dates[1]. Il avait à sa disposition un cartulaire original, plus ancien et plus complet que celui dont la copie a été publiée par M. Doniol : cela suffit, je crois, pour établir l'authenticité de la forme *aiace,* qu'on ne trouve pas ailleurs[2],

miner, » et A. Molinier (*Géogr. hist. du Languedoc*, col. 95-96) : « L'origine et le sens primitif de ce mot paraissent assez difficiles à déterminer. » Nous devons dire qu'ailleurs M. Molinier a présenté, à propos du Velay, des observations sur le mot *aicis* qui sont fort justes et qui montrent qu'il était bien près de la vérité, ou du moins de ce que nous considérons comme tel (*op. laud.,* col. 183).

1. Nos 248, 250, 260, 282, 297 et 351. De ces chartes, deux seulement, les nos 248 et 250, paraissent se retrouver dans l'édition Doniol, où elles portent respectivement les nos 142 et 204. Le no 142 n'est pas daté, mais est probablement du IXe siècle ; le no 204 est daté de 909. Dans ces deux chartes, le texte de M. Doniol porte, comme ailleurs, *aice* et non *aiace.*

2. M. Molinier signale la forme *gacis,* en 915, dans le cartulaire de la cathédrale de Nimes (*op. laud.,* col. 167) : cette forme,

mais non pour en dater le plus ancien exemple. La forme *agice,* qui se trouvait, au témoignage de Du Cange, dans la charte 223 de Brioude, figure deux fois dans le cartulaire de Nimes (éd. Germer-Durand, chartes n°s 14 et 29), aux années 912 et 929. Dans l'état de nos connaissances, le texte le plus ancien contenant la forme *aice* est une charte de Brioude, de l'année 819, qui manque dans la publication de M. Doniol et qui a été éditée par M. Bruel, dans la *Bibl. de l'Éc. des Chartes,* 27e année, p. 507. En somme, on peut affirmer que *aiace, agice* et *aice* se trouvent concurremment aux IXe et Xe siècles ; mais, à ne s'appuyer que sur les textes connus, il est difficile de dire quelle est la plus ancienne de ces trois formes.

Quant aux deux dernières formes relevées par Du Cange, *aize* et *aizum*[1], elles sont manifestement un peu plus récentes et leur interprétation ne fait pas de doute : la première est une forme romane, et la seconde une forme latine refaite à l'aide de la forme romane arbitrairement affublée d'une terminaison en *um*. En résumé, c'est à la linguistique pure qu'il appartient de décider si *aiace* est antérieur historiquement à *agice, aice,* ces deux dernières formes n'étant guère que des variantes graphi-

évidemment corrompue, semble se rattacher plutôt à *aiace* qu'à *aice* ou à *agice*.

1. Ces formes viennent du cartulaire de Sauxillanges, qui, nous l'avons dit, emploie le mot dans un sens spécial ; mais ce sens, comme nous le montrerons, comporte la même étymologie; d'ailleurs, les Bénédictins ont ajouté au texte de Du Cange deux exemples de *aize* et un de *aizum* au sens géographique. Ils ont, en outre, établi un sens 2 où ils ont placé avec raison les exemples provenant de Sauxillanges, mais à tort l'exemple de Grenoble.

ques. Or, il est manifeste que *aice* ne peut avoir engendré *aiace :* supposons donc que *aiace* est primitif et cherchons si des connaissances philologiques assurées nous permettent d'affirmer que *aiace* a pu engendrer la forme romane ou provençale *aize* en passant par la forme intermédiaire *aice, agice.*

La première condition requise, c'est que *aiace* soit un proparoxyton : cela admis (et il nous faut bien l'admettre sous peine de nous fermer toute issue), nous accordera-t-on que *aiace* puisse devenir, dans le domaine provençal, *aice,* puis *aize,* c'est-à-dire qu'un *a* posttonique puisse disparaître ? Je lis dans le récent ouvrage de M. Suchier (*Le français et le provençal,* p. 35) : « *a* atone devient *e* en français seulement », ce qui veut dire, j'imagine, qu'il doit toujours rester *a* en provençal. Il est vrai que M. Suchier a en vue l'*a* posttonique des paroxytons. Mais si nous le consultons au sujet des proparoxytons, il ne nous dira rien qui puisse convenir : il fait remarquer seulement que le provençal se sépare du français en ce qu'il conserve la posttonique immédiate (*tebe,* de *tepidum*), tandis que le français la laisse tomber pour conserver la finale (*op. laud.,* p. 32). M. Meyer-Lübke (*Grammaire des langues romanes,* trad. Rabiet, I, 279) dit d'une façon générale que l'*a* posttonique présente un autre traitement que l'*e* et qu'il est moins facilement syncopé ; un peu plus loin (p. 288), à propos de la voyelle posttonique en général, il avoue que le provençal exige encore des recherches plus précises[1]. On nous permettra donc de mettre en pleine

1. M. Meyer-Lübke s'était cependant déjà occupé du sort de la

lumière une particularité intéressante de la phonétique provençale non encore étudiée[1]. On peut poser la règle suivante :

A posttonique dans les proparoxytons s'est affaibli en *e* dès la période primitive ; et les traitements qu'il peut subir ultérieurement sont les mêmes que ceux de l'*e* dans les mêmes conditions.

Les exemples suivants ne laisseront, je crois, aucun doute sur l'application de cette règle. Ils feront voir que l'*a* posttonique perd absolument, dans les proparoxytons, le privilège qu'il a partout ailleurs en provençal, celui de se maintenir intact[2].

Agatha — *Agda, Agde,* ville du Languedoc (Hérault) ; *Ata,* dans *Sanch'Ata* (*Sancta Agatha*), transcrit en français *Saint-Chaptes* (Gard).

Anatem — *anet,* canard.

* *Arlatem* — *Arles* (Bouches-du-Rhône) 3.

* *Azate* 4 (pour *Atace*) — *Aude,* fleuve.

voyelle posttonique dans un article publié en 1884 dans la *Zeitschrift für rom. Phil.,* article où deux pages et demie sont consacrées au provençal (p. 230-233).

1. M. P. Meyer a mentionné incidemment l'affaiblissement de l'*a* posttonique en *e* en provençal comme une règle (*Romania,* 1891, p. 78), mais je ne crois pas qu'il ait traité spécialement la question dans les différents travaux qu'il a publiés sur la phonétique provençale. M. Meyer-Lübke, au contraire, ne paraît pas se douter de cette règle, puisqu'il explique la forme provenç. moderne *pampo* par le lat. vulg. * *pampanum,* pour *pampinum* (*Zeitschr.,* 1884, p. 232).

2. Nous ne citons pas d'exemples de la terminaison atone *-agum,* parce qu'elle est devenue dès le latin vulgaire *-aum : Rigomagum,* * *Rigomau, Riomo, Riom.* (Voy. Meyer-Lübke, *Gramm.,* I, p. 472.)

3. *Cf.* ci-dessus, p.

4. Cette forme se trouve, concurremment avec *Azete,* dans une

Brivate — *Briude, Brioude* (Haute-Loire).

canabem — *canebe, canbe* [1], *carbe,* chanvre.

**cassanum* [2] — *casse(n), casser* (cf. *fraxinum, fraisse ; asinum, ase,* âne.)

**colapum* — *colbe, colp,* coup.

**fetacum* (pour *ficatum*) — *fetge,* foie (cf. les mots en *-atge,* de *-aticum*).

Gabarum — *Gave* (torrent des Pyrénées).

gabata — *gauda,* **gapta* [3], jatte (cf. **male habitum, malaut, malapte*).

Hilarem — **Iler,* **Ile* (dans *Sanch Ile,* devenu *Saint-Chile* au moyen âge, auj. *Saint-Chély,* Lozère).

Isara — **Isera, l'Isère,* rivière [4].

lampada — *lampeza* [5], lampe (cf. *tepida, tebesa*).

lapsana — prov. mod. *lasseno,* nom de plusieurs variétés de plantes crucifères.

Lazarum — *Lazer* (cf. *cicerem, cezer*).

charte du XIe siècle dont je dois la connaissance à mon ami M. A. Giry : on peut la lire dans son *Traité de diplomatique,* p. 445. Cf. Du Cange, vo *jafarinus :* dans *Aude,* c'est le *c* palatal qui a produit l'*u,* conformément à la phonétique catalane.

1. La forme *canbe* figure plusieurs fois dans des chartes du XIe siècle (*Cart. de Conques,* nos 87, 190, 213).

2. M. Meyer-Lübke (*Zeitschrift,* VIII, 236) dit que le provenç. *casse* nous reporte à un type lat. **cassĭnum.* En réalité, la forme provenç. laisse indécise la question de savoir si le type primitif est **cassinum* ou **cassanum ;* ce qui montre que c'est ce dernier à qui l'on a affaire, ce sont les dérivés comme *cassanha, cassanhola,* etc.

3. La forme *gauda* est dans Matfré Ermengau, où Raynouard a lu *l'agauda* au lieu de *la gauda* (*Lex. rom.,* II, 20). La forme *gapta* se déduit de la forme actuelle *gato,* à côté de *gaudo.* (Voy. Mistral, *Trésor,* vo *gaveto.*) La forme provençale actuelle *gavéto* (par confusion de suffixe pour *gavedo*) suppose une forme *gaveda,* qui a ensuite déplacé l'accent (cf. *manégo* pour *mánego,* de *manica, lampéso,* de *lampada,* etc.)

4. Voy. Devaux, *Essai sur la langue vulgaire du Dauphiné septentrional* (Paris, Welter, 1892), p. 213.

5. Aujourd'hui *lampéso,* avec déplacement d'accent, de même que *tebéso,* dans certaines régions.

Mimate — *Memde, Mende,* Lozère (cf. *amita, amda*).
monachum — *monegue, mougue, morgue, monje,* moine (cf. *canonicum, canonegue,* etc.).
orphanum — *orfe(n),* orphelin.
platanum — **plade(n), *plader*[1], platane.
raphanum — *rafe(n),* radis.
Rhodanum — *Roze(n), Rozer,* le Rhône.
sabana, pour *sabanum,* grec σάβανον — *savena,* voile.
sabbatum — *sapte, sabde,* samedi (cf. *subitum, sopte*).
sinapi — *senebe*[2], sanve.
Stephanum — *Estefe(n), Esteve(n),* Etienne (cf. *juvenem, jove*).
Telemate — *Tallende* (Puy-de-Dôme) (v. *Mimate*).
tympanum — *tempe,* tambour (*Chans. de la croisade contre les Albigeois,* 5961, 6663 et 8841).

Devant *l,* l'*a* posttonique se change de même en *e:*

**bufalum* — *brufe,* buffle.
Mairoialum[3], *Mairogel* (charte du XIIe siècle, nº 505 du *Cartul. de Conques*), aujourd'hui Saint-Jean-de-*Marvéjols* (Gard).
secale[4] — *seguel, segel,* seigle.

1. Ces formes se déduisent de la forme actuelle *bladre,* usitée en Velay, d'après Mistral.
2. P. Meyer, *Rec. d'anc. textes,* p. 161, ligne 55.
3. M. G. Paris a montré (*Romania,* 1890, p. 468-479) que l'on doit accepter *oialum* et non *oiolum* comme étant la terminaison primitive de cette catégorie de noms géographiques.
4. Je ne cite pas *Burdigala, Bordeaux,* parce que la filiation n'est pas très claire. M. Meyer-Lübke (*Gramm.,* p. 532) croit que *Burdigala* était paroxyton et qu'il est devenu, par métathèse, *Burgidala,* d'où l'anc. franç. *Bordele,* ce qui est évidemment erroné. Le français doit être mis hors de cause, et il faut expliquer le provençal *Bordel, Bordeu,* avec un *e* ouvert. Le *g* a dû tomber de très bonne heure : on trouve BURDIALE sur des monnaies mérovingiennes. (Voy. Prou, *Inv. somm. des monnaies mérov. de la collection d'Amécourt.* Paris, 1890, nos 237 et 238). Le point de départ doit être **Burdĕgăle* (les textes classiques donnent *Burdĭgala* et *Burdĕgăla,* mais Isidore de Séville fait le mot de la troisième déclinaison), d'où **Bordeel, Bordel, Bordeu.* Les textes bordelais du XIIIe s. disent ordinairement *Bordeu* sans *s.*

Mais parfois, au lieu d'un *e*, on trouve un *o*, qui est évidemment dû à l'influence labialisante de *l* : *amendola* de *amygdala*, *brufol*[1] à côté de *brufe*, *cimbol* de *cymbalum*, *escandol* de *scandalum*, *Javols* de *Gabalis*, et les noms géographiques comme *Marvéjols* (Lozère, Gard), *Seneujols* (Haute-Loire), *Vernégheol* (Puy-de-Dôme), etc., dont la terminaison répond à un type primitif *oialum*. Il est assez difficile de savoir si l'*a* s'est changé directement en *o* ou s'il a passé par la phase intermédiaire de l'*e* : cette dernière opinion paraît la plus probable. Mais ce qu'il faut noter, c'est que dans une grande partie du domaine provençal, la terminaison *oialum* s'est développée comme en français : *oielo*, *oiilo*, *oil*, *olh*, c'est-à-dire que l'*a* devenu *e* a finalement été absorbé par l'*i* consonne.

Revenons à notre forme primitive *aiace*. L'influence labialisante n'existant pas, le mot a passé régulièrement par les étapes *aiece*, *aiice*, *aice*, sur le modèle de *oielo*, *oiilo*, *oilo*. Quant au traitement du *c* latin, ce *c* a abouti à un *z* provençal, comme le *c* de *pulicem*, *piuze*, de *salicem*, *sauze*, etc. Il faut remarquer seulement que ce changement de *c* en *z* a dû se produire quand le mot était encore proparoxyton, c'est-à-dire au plus tard à l'étape *aiice*.

Arrivons maintenant à l'explication de cette forme primitive *aiace* que les textes ne nous présentent qu'à l'ablatif dans les formules comme *in aiace Brivatensi*, etc. Je n'hésite pas à la rattacher au lat. classique *adiacens*,

1. Raynouard ne donne qu'un exemple de *brufol* ; on peut y ajouter *Chans. des Albigeois*, 1954 et *Esther*, 145.

participe présent du verbe *adiacere,* être adjacent. On sait que Tacite emploie le pluriel neutre *adiacentia* pour dire « les environs ». L'emploi absolu de *adiacens* dans le même sens n'a rien de plus extraordinaire que celui de *continens,* qui, en latin classique, signifie « le continent », par ellipse de *terra*[1]. Si *continens* est féminin, nous pouvons constater que *adiacens* l'a été aussi, puisque deux des exemples recueillis par Du Cange dans le cartulaire de Brioude, aujourd'hui perdu, portent *in ipsa aiace*. Partout ailleurs, *aiace, aice* est masculin, et ici le masculin n'est que l'expression de l'idée du neutre qui est au fond d'une expression comme « les environs » : nous disons de même « *le* (et non *la*) continent », malgré le genre du latin. Si nous étudions de près l'emploi géographique du mot, nous remarquerons que, en 864, l'abbaye de Mozat est dite *in aice Riomensi :* Mozat, aujourd'hui réuni à la commune de Riom, est pour ainsi dire dans les faubourgs de la ville, ce que nous appellerions en latin classique *in suburbio*. Or le mot *suburbium* a eu exactement la même extension de sens que le mot *aice,* et comme lui il s'est appliqué à une circonscription territoriale[2].

1. Remarquons qu'Ulpien emploie le plur. neutre *continentia* dans un sens analogue à celui où Tacite emploie *adiacentia*.

2. « A l'origine, c'est le territoire avoisinant une ville, grande ou petite, et dépendant d'elle, la banlieue... Parfois, le *suburbium* peut avoir une étendue considérable : ainsi Azille est placée *in territorio et suburbio Narbonensi;* or, cette localité est à plus de trente kilom. de Narbonne. » (Molinier, *Géogr. hist. du Lang.*, col. 95.) Ailleurs, dans un passage auquel j'ai fait allusion, M. Molinier s'exprime ainsi, à propos de l'expression *in aice monasterii,* qui se trouve une seule fois dans le cartulaire de Saint-

J'ai fait allusion à un sens particulier du mot *aice* dans le cartulaire de Sauxillanges, sens qui fait l'objet d'un article spécial (*ajacis* 2) dans l'édition de Du Cange des Bénédictins. Ils définissent ainsi ce sens : « prædium, domus cum horto, terris, vineis, etc., idem fere quod mansus. » M. Doniol a étudié avec soin l'*aice* du cartulaire de Sauxillanges[1] et il reconnaît, en effet, que le mot désigne « une possession fractionnaire de la villa ». Le cartulaire emploie 11 fois *aice* ou *ayce,* 17 fois *aize,* 3 fois *aizum,* 1 fois *aicium,* 1 fois *aise.* Comment ce sens se rattache-t-il à celui sur lequel nous venons de nous étendre ? Il suffit, pour le faire comprendre, de signaler l'emploi dans le même cartulaire et dans beaucoup d'autres du Midi de la France du mot roman *appendaria,* dérivé de *apendre* « dépendre », avec un sens analogue et parfois même identique à celui de *aice.* Une charte de Sauxillanges[2], qui emploie, au lieu de l'expression ordinaire *appendaria,* la variante *appenditia,* ajoute *ei omnia quæ ad ipsum aizem videntur*

Chaffre : « Faut-il traduire *viguerie du Monestier* ou *dépendances du monastère ?* Le mot *aicis* ayant souvent le sens de dépendance immédiate, d'aisances, la seconde explication est probablement la meilleure. » J'avoue que je ne connais pas d'exemple du sens indiqué par M. Molinier à une époque aussi ancienne et sous la forme précise *aiçe.* Peut-être faut-il reconnaître le mot dans la forme bizarre qu'on lit dans une charte de l'année 880 du cartulaire de Vienne : *vineam cum casa et adiencio suo.* (Voy. Du Cange, *adiencium.*) En tout cas, le sens de « dépendance » se trouve plus d'une fois au XIIIe siècle attribué à la forme romane latinisée en *aisium.* Cf. dans Du Cange, vo *aisantia,* un texte qui porte : *in aisiis vel pertinentiis dicte ville.*

1. *Introd.,* p. 21.
2. No 240.

respicere, considérant ainsi *appenditia* et *aize* comme synonymes[1].

Revenons à notre type latin *adiacens*. La prononciation vulgaire a dû le réduire à **aiaces,* puisque le groupe *di* était identique à *j*[2], et que *n* ne se prononçait pas devant *s*. Cette forme du nominatif a entraîné une déclinaison **aiaces, *aiacem,* au lieu de **aiaces, *aiacentem*. Voilà qui paraît très singulier au premier abord ; mais ce n'est pas une simple hypothèse imaginée pour les besoins de la cause : on sait que de *serpe(n)s, serpentem* est sortie exactement de la même façon une forme **serpes, *serpem,* qui a passé dans toutes les langues romanes[3].

La filiation de l'*aize* géographique et territorial étant ainsi établie, faut-il identifier ce mot avec le provençal *aize* et le français *aise?* Avant de répondre, nous examinerons les hypothèses émises jusqu'ici sur l'origine de ces deux mots, ou plutôt de ces deux formes du même mot : il est manifeste que toute proposition qui ne conviendra pas en même temps à la phoné-

1. A ce sens de « dépendance adjacente » se rattache encore plus étroitement le sens spécial que Du Cange attribue à l'auvergnat de son temps : « Arverni hodie *aize* vocant agrum, vel terram incultam ædi alicui adjacentem. » Cf. l'expression provençale actuelle *lis aise d'un oustau,* que Mistral traduit justement par « les êtres d'une maison ».

2. Il va de soi que *adiacens* n'a pas été reconnu pour un composé (sans quoi le *j* aurait été traité comme initial) : la même chose est arrivée à *adiutare,* comme on sait. C'est pour cette même raison que *adiacens* a conservé l'accentuation du latin classique.

3. A rapprocher aussi la substitution, dans le nord de la Gaule, de *hẹres * hẹrem* à *hẹres hercdem* (Cf. le post-scriptum.)

tique française et à la phonétique provençale devra être rejetée[1].

Diez, au mot *agio,* a énuméré les différentes étymologies proposées avant lui : le lat. *otium* (Ménage[2]), le lat. *adaptare* (Ferrari), l'allemand *behagen* (Frisch), le grec αἴσιον (Joachim Perion[3]), le gothique *azêts,* facile (Junius, Schilter, Castiglione[4]). Pour son compte, il se montre disposé à admettre l'origine gothique, en supposant l'existence d'un subst. *azi,* facilité, que les textes ne présentent pas, et il repousse résolument le basque *aisia,* tranquillité, qui, loin d'être la source des mots romans, est emprunté au provençal. D'autres conjectures ont été émises depuis. Arsène Darmesteter

1. Nous réservons pour le moment la question du rapport de l'italien *agio* et du portugais *azo* avec le provençal et le français.

2. Dans ses *Orig. de la langue franç.,* publiées en 1650, Ménage tire le français de l'italien, et l'italien du lat. *otium,* sans commentaire. Dans le *Dictionn. étymol.,* publié après sa mort, en 1694, il tire *aise* du bas-latin *asia,* qui, dit-il, « se trouve en cette signification dans un glossaire français-latin qui m'a été communiqué par M. Bigot. » Il tire d'ailleurs cet *asia* de l'ital. *agio,* et ce n'est qu'un chaînon de plus à son étymologie primitive. Cette addition n'est pas heureuse, car il s'agit, dans le glossaire de Bigot, du latin *Asia, Asie,* anc. franç. *Aise.* Notons que Le Duchat a appuyé l'étymologie *otium.*

3. Avant J. Perion, Robert Estienne avait proposé (en seconde ligne) le grec αἴσιος. (*Dict. franç.-lat.,* éd. de 1549.) L'étymologie a été acceptée depuis par plus d'un savant, notamment par Henri Estienne et Caseneuve.

4. Aux anciennes étymologies énumérées par Diez, on peut en ajouter encore d'autres. Robert Estienne (*Dict. franç.-lat.,* éd. 1549) a proposé en première ligne le grec ἴασις, guérison, et son opinion a été reproduite notamment par Henry Spelman, *Glossar. archæolog.,* v° *aisiamentum.* En 1750, Jault, éditeur de Ménage, a indiqué *aîe,* qui est, dit-il, un mot gaulois.

a indiqué, sans y insister d'ailleurs, une forme lat. hypothétique **asea* au lieu de *area* (*Romania*, I, 157). Mahn a mis en avant le basque *ats*, haleine. Enfin, M. Bugge a rattaché le mot *aise* au lat. *ansa* par l'intermédiaire des dérivés **ansium* ou **ansia* (*Romania*, IV, 349) : cette étymologie est généralement admise aujourd'hui. Notons cependant une tentative faite par M. Mackel (*Die german. Elemente*, p. 54) en faveur de l'origine gothique (1887), origine pour laquelle M. Körting, dans son récent *Lateinisch-Romanisches Wörterbuch*, manifeste hautement ses préférences. Nous n'avons, en somme, à prendre en considération que les deux hypothèses de MM. Bugge et Mackel. Laissant de côté la question « sémantique » nous allons montrer que ces deux étymologies se heurtent différemment à des obstacles phonétique insurmontables, et ne peuvent expliquer la forme provençale.

1° Étymologie Bugge. — Le franç. *aise*, si l'on admet qu'il a été féminin à l'origine, se tire sans difficulté de **ansia*. De même le provenç. *ais* peut venir de **ansium*. Mais cette forme *ais* est tout à fait exceptionnelle ; la forme ordinaire est *aize*. L'*e* est inexplicable, que l'on parte de **asia* ou de **asium*. D'autre part, il n'y a pas de doute que la consonne primitive du mot provençal soit *z* et non *s* : cela résulte de l'orthographe constante des meilleurs chansonniers provençaux, et en particulier du chansonnier *A*, où l'on trouve toujours *aize, aizir, aizit*, et non *aise, aisir*, etc. Cette simple observation nous oblige à écarter absolument toute étymologie qui reposerait sur un mot latin ayant un *s*.

2° Étymologie Mackel. — Dans le système de M. Mackel, il faut considérer *aise* comme un subst. verbal tiré de *aisier;* ce dernier viendrait de **atiare* (tiré de **adatiare* pour **azatiare,* du germanique hypothétique *azâti*). Le français ne fait pas objection : **atiare* devient phonétiquement *aisier,* d'où l'on aurait pu en effet tirer un subst. verbal féminin *aise.* Mais en provençal **atiare* n'aurait pu aboutir qu'à *azar,* et de *azar* on ne peut faire sortir un subst. verbal *aize.*

Le terrain étant ainsi déblayé, nous répondrons à la question posée plus haut : le terme géographique *aize* est identique au mot de la langue commune qui est en provençal *aize,* en français *aise.* On s'en convaincra en étudiant la forme et le sens de ce mot de la langue commune. Commençons par le français, dont nous ne nous sommes pour ainsi dire pas occupés jusqu'ici.

1° *Français.* Aussi loin que les textes connus nous permettent de remonter, le français nous présente la forme actuelle *aise.* Cette forme peut-elle dériver régulièrement d'un type *aiace?* Je n'y vois pour ma part aucune objection. Il me semble qu'on peut appliquer au français ce que j'ai dit pour le provençal de l'*a* posttonique. Quant au *c* latin, il est représenté en français par *s* douce (et non par *s* dure comme dans *puce*), parce que sans doute la chute de la posttonique de *aiace, aiece,* s'est produite plus tard que celle de *pulece.*

Passons maintenant au sens. L'exemple le plus ancien de l'emploi en français du mot *aise* nous est fourni par des *laazim* de Raschi, qui remontent, comme on sait, à la seconde moitié du XIe siècle. Arsène Darmesteter

en a parlé[1] en termes qui sont trop en faveur de notre manière de voir pour n'être pas reproduits textuellement. Les voici :

« Ailleurs ce sont des sens nouveaux que nous indiquent les Laazim. Ainsi *aise* signifiant *espace vide aux côtés de quelqu'un,* d'où les expressions *être aux aises de quelqu'un,* c'est-à-dire à côté de lui, et *être à son aise,* proprement *avoir de la place pour remuer ses bras,* et par suite *être libre, pouvoir agir librement.* »

En note, Darmesteter signale les passages de la Bible que Raschi a glosés en employant le mot *aise*[2], et il

1. *Romania,* 1872, p. 157, et *Reliques scientif.,* I, 176.

2. Grâce à l'obligeance de M. J. Trénel, professeur au lycée de Bordeaux, qui prépare une thèse sur les éléments hébraïques du français, nous pouvons donner des détails plus précis sur les *laazim* de Raschi. Nous transcrivons une lettre de M. Trénel du 8 octobre 1891 :

« Voici pour les quatre passages en question la transcription des gloses de Raschi avec la traduction correspondante de la Vulgate :

1° *Nombres,* II, 17 (et non 20 comme l'indique Darmesteter) : *a son aise ;* hébreu *al yado ;* Vulgate *singuli per loca et ordines suos.*

2° *Samuel,* I, XIX, 3 : *a mes aises :* hébreu *el yad ;* Vulgate *stabo juxta patrem meum.*

3° *Samuel,* II, XIV, 31 : *a mes aises ;* hébreu *al yadi ;* Vulgate *agrum Joab juxta agrum meum.*

4° *Isaïe,* LVII, 8 : *aise ;* hébreu *yad ;* Vulgate *dilexisti stratum eorum manu aperta.*

« Dans les quatre exemples, c'est bien le même mot hébreu « *yad* qui revient, accompagné de suffixes et de préfixes amenés « par la construction de la phrase. Raschi rend toujours ce mot « par *aise,* tandis que la Vulgate emploie deux fois *juxta* et deux « fois des périphrases. Le mot hébreu veut dire proprement *main* « et a plusieurs sens dérivés. J'en vois jusqu'à huit acceptions « différentes dans le dictionnaire hébreu-français de mon père, « qui donne *Samuel,* I, XIX, 3, au sens de *côté,* ainsi que d'autres « exemples où ne figure pas cependant *Samuel,* II, XIV, 31 ; il « cite, en outre, à côté l'un de l'autre, *Nombres,* II, 17, et *Isaïe,*

ajoute : « Cette acception jette un jour nouveau sur l'étymologie du mot. Évidemment, le sens abstrait dérive ici du sens concret et c'est dans un mot signifiant *lieu, espace,* qu'il faut rechercher l'origine de *aise.* »

Au XIIe siècle, le mot *aise* est fréquent chez les auteurs en vers et en prose. Dès cette époque existe à peu de chose près le sens actuel de « commodité, absence de gêne » :

> Plus que la chievre ne s'apese
> Des chous bruster, s'ele en a *ese.*
> (Beneeit, *Ducs de Norm.,* II, 12654.)

> Jamais n'avrons tei *aise* de nos hontes vengier.
> (Bodel, *Saisnes,* tir. 6.)

On trouve même le sens spécial de « bonne disposition, bonne santé », conservé aujourd'hui dans l'antonyme *malaise :*

> A cels qu'ils trouvent demandeirent
> Ou ert dans abes, s'ert en *aiese*[2].
> (G. de Saint-Pair, *Saint-Michel,* 586.)

« VII, 8, avec le sens de *endroit,* sens qui est d'ailleurs un peu « douteux en ce qui concerne ce dernier passage, encore plus « obscur dans la Vulgate que dans le texte hébreu. »

Il faut reconnaître que les exemples de Raschi ne sont pas aussi clairs et aussi formels que l'a dit Darmesteter. Cela tient peut-être à ce qu'il a lu Raschi dans des manuscrits voisins du temps où vivait l'auteur, tandis que M. Trénel n'a travaillé que sur les imprimés courants. Il n'en reste pas moins acquis que l'exemple 1° nous montre *aise* employé par Raschi au sens de « place, cadre », qui convient très bien au sens géographique de *aice,* et que les exemples 2° et 3° mettent en lumière l'idée de « proximité matérielle », qui est propre au verbe latin *adiacere,* souche du mot *aise.*

1. M. Godefroy cite cet exemple au mot *aaise,* mais la mesure

Il n'y a rien là qui répugne au sens primitif de « proximité » que comporte l'étymologie *adjacens,* loin de là. Ne trouve-t-on pas déjà un substantif *adiacentia* au sens de « bonne disposition » dans saint Augustin, *Lib. de natura et gratia,* 51 ? Mais il y a plus. Le sens de « proximité, état, situation de ce qui est adjacent », que nous avons vu dans Raschi, se retrouve encore bien net au XIIe siècle dans les exemples suivants [1] :

Mais derriere la parsiueit
A chascun tor qu'ele faiseit ;
Il li esteit toz tens *enaise* [2],
Saveir s'il veist leu ne *aise*
Qu'il la ferist.

(*Eneas,* 7147, éd. Salverda de Grave.)

De la tombe ert asez *enaise.*

(*Ibid.,* 7690.)

Dune mei ta vigne, si en frai curtil, *kar pres e a aise me est (quia vicina est et prope domum meam). Les quatre livres des Rois,* éd. Leroux de Lincy, p. 330 (III, XXI, 22).

Je m'en tiendrai à ces citations en ce qui touche le français *aise.* Du substantif, l'ancien français a tiré les verbes *aisier* et *aaisier.* M. Mackel conteste la possibi-

montre que *aiese* est une graphie particulière pour *aise* et non pour *aaise.* (Cf. pour la graphie *aiese* le *Renart,* édit. Martin, II, 679, variante.)

1. Je dois l'indication des deux passages d'*Eneas* à M. G. Paris. *Enaise* = *en aise,* mais l'éditeur a raison d'imprimer en un seul mot, puisque l'auteur considère *enaise* comme un adverbe et le fait rimer avec *aise,* « commodité. » On trouvera dans le *Dictionnaire* de M. Godefroy, vo *enaise 2,* quelques exemples de *enaise* au sens figuré de « presque » : le plus ancien est de Philippe de Thaon.

2. Un manuscrit donne la variante *a aise ;* cf. le *Livre des Rois,* cité plus bas.

lité de cette dérivation, car, dit-il, « le dérivé verbal de *aise* serait bien plutôt *aiser*[1]. » On peut répondre en citant *apaisier,* de *pais,* et *croisier,* de *crois:* la présence de l'*e* dans *aise* ne crée pas une condition phonétique différente. L'adjectif actuel *aise* pourrait être *a priori* considéré comme un adjectif verbal tiré de *aisier;* mais sa date relativement récente fait croire à M. G. Paris qu'il n'est qu'une contraction de la locution *a aise.* Enfin, pour terminer, considérons le mot *aisance.* Il importe de faire une distinction. Si l'on prend le mot dans le sens qu'il a ordinairement en français actuel, « manière d'être libre de celui qui se sent à l'aise, situation de fortune qui assure le bien-être, » on peut, jusqu'à un certain point, dire qu'il est dérivé de l'ancien verbe *aisier, aiser,* ou plutôt de l'adjectif participial *aisé;* mais dans le sens où on l'emploie en jurisprudence, « commodité résultant de la libre disposition de certaines choses, » il ne faut pas hésiter à y voir avec Arsène Darmesteter le représentant phonétique du latin *adiacentia,* proprement pluriel neutre de *adiacens,* employé comme substantif féminin[2]. L'affaiblissement de l'*a* de la syllabe protonique

1. *Die germanischen Elemente,* p. 54.

2. La même opinion avait été émise au XVIIe siècle avec quelque hésitation par Caseneuve. Voici ses paroles : « *Aisance,* commodité, facilité. Je ne sais s'il vient de même source que *aisé* et *aise.* Toutefois, nous le pourrions avoir formé du latin barbare *æcentia* qui se trouve dans la charte 39 de la centurie des chartes allemandes que Goldast a fait imprimer : *et in Reutinchová terras et sylvas, suetqua vel alias æcentias.* Toutefois, Goldast doute s'il faut lire *adjacentias.* » (Ménage, *Dict. étymol.,* éd. 1750.) La charte visée par Caseneuve se trouve au t. II, p. 50-51, des *Alemanni-*

en *e*, sous l'influence du *j*, était déjà un fait accompli à l'époque mérovingienne : cf. *adgaecencias*, texte de 658, dans Bréquigny, *Diplomata*, n° 140 ; *adiecencies*, texte de 671, dans P. Meyer, *Recueil d'anciens textes*, p. 6 ; *ageciencias*, texte de 690, dans Bréquigny, n° 211. Or **adiecentia* donne régulièrement *aisence*[1], qui se lit deux fois dans le cartulaire du Val Saint-Lambert de Liège (voy. Godefroy, v° *aisance*), où *en* et *an* ne se confondent pas[2]. Plus tard, on a écrit *aisance*, sous l'influence du verbe *aiser*, qui fait au participe présent *aisant*.

2° *Provençal*. A côté de la forme *aize*, correspondant exactement au français *aise*, on trouve quelquefois, au moins chez les troubadours et à la rime, une forme plus courte *ais*. Raynouard l'a relevée chez Bertran de Born, où elle revient deux fois[3].

Je la trouve aussi chez Raimbaud d'Orange :

Qu'ieu valrials Turcs part Roays
D'amar, si eu lor n'era en *ays*.

(*Entre gel*, texte du ms. *C*, f° 201.)

carum rerum scriptores de Goldast (Francfort, 1606). Il n'y a aucun doute que *aecentias*, qui revient deux fois dans la charte, soit pour *adjacentias*.

1. Sur *adie* protonique donnant *ai*, cf. d'une part *adiu*, dans *adiutare*, *aidier*, de l'autre *edie*, dans *medietatem*, *meitié*. Quant au traitement du *c* palatal, cette lettre aboutit à *s* douce comme le *t* de *adiutare* s'affaiblit en *d*.

2. On peut en outre porter à l'actif de la forme française *aisence* tous les exemples de *aisentia*, *aisientia*, *esentia*, *asentia*, recueillis par Du Cange et ses continuateurs dans les chartes latines : j'en ai compté six, entre 1133 et 1266.

3. *Al douz nou*, v. 19, et *Domna pois de mi*, v. 55.

Les troubadours ne se font pas faute de violenter la langue pour les besoins de la rime : dans la pièce *Al douz nou* de B. de Born, qui fournit un exemple de *ais,* ne trouve-t-on pas *pais*, forme purement française, au lieu de *patz?* Il faut admettre que *ais* est pour *aitz*[1], forme secondaire de *aize*. Le provençal montre en effet moins de rigueur que le français dans le traitement de la voyelle finale des proparoxytons : on trouve *piuze* et *piutz* (de *pulicem*), *pouze* et *poutz* (de *pollicem*), *colbe* et *colp* (de **colapum*) : l'existence d'une forme *aitz, ais* n'est donc pas incompatible avec le type latin *aiace*.

Une autre forme citée par Raynouard, d'après le *Livre de Sidrac,* est assez embarrassante au premier abord : c'est *aizer*. Faut-il accentuer *áizer* ou *aizér?* Il est incontestable que l'infinitif latin *adiacēre* aurait pu donner en provençal *aizér;* mais je ne puis croire que nous ayons affaire dans *Sidrac,* texte d'une époque assez récente (fin du XIIIe siècle au plus tôt), à cet infinitif hypothétique employé à la place de *aize*. Il faut délibérément accentuer *áizer* et ne voir dans l'*r* final qu'un cas curieux de ce que les Allemands appellent *umgekehrte Schreibung* pour *aize*. On sait que le provençal possède un assez grand nombre de mots terminés en *er* atone : 1° des verbes correspondant à la 3e conjugaison latine, comme *naisser, creisser, erzer, penher,* etc.; 2° des mots où *r* représente soit un *r,*

1. Cette forme rare se trouve effectivement dans la *Relation de la prise de Damiette,* publiée par M. P. Meyer, en 1877, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes,* t. XXXVIII, p. 543, ligne 779 : *siatz tugh adaitz (= ad aitz) e leugier de cors.*

soit un *n* latins, comme *cezer* (pois chiche), *Lazer* (Lazare), *Rozer* (le Rhône), *fraisser* (frêne), etc. Dans tous ces cas, l'*r* a dû cesser de se prononcer de bonne heure, tout en continuant à s'écrire, et l'on s'explique à la rigueur qu'un scribe en ait affublé indûment le mot *aize*. Ce qui rend cette explication à peu près sûre, c'est qu'on trouve dans Raynouard des exemples, de provenances diverses, de *polzer, pouzer,* au lieu de *polze, pouze,* « pouce », de *ronser,* au lieu de *ronse,* ronce, mots où l'existence de l'*r* ne paraît pas susceptible d'une autre explication. On peut y ajouter *sauzer,* saule, signalé par M. Chabaneau, *Livre des privilèges de Manosque,* p. LXXV.

Si de la forme nous passons au sens, nous trouvons de bonne heure en provençal comme en français pour le mot *aize* le sens abstrait de « commodité », mais le sens de « proximité » s'y joint souvent, comme dans cet exemple de Bernard de Ventadour, qui n'est pas cité par Raynouard :

> C'ab sol lo bel semblan quem fai (ma domna)
> Qan pot ni *aizes* loil cossen,
> Ai tan de joi...
>
> (*Lonc temps,* texte du ms. *A*.)

Le sens concret de « demeure, séjour », que lui attribue Raynouard d'après un passage de Raimbaud de Vaqueiras et qu'il possède réellement [1], ne me paraît pas convenir à l'exemple rapporté. Qu'on en juge, non

1. Par exemple dans Bertran de Born, *Domna pois,* v. 55. Dans la pièce *Bem platz car tregua* du même auteur, v. 5, le même sens, donné par M. Stimming, est contestable.

d'après les deux vers cités par Raynouard, mais d'après la strophe entière :

Ben sai e conosc veramen
Que vers es so quel vilas di,
Que nuils homs qu'es dins son *aizi*
Trobe tot so que vai queren
Et anc non ac malanansa,
No sap que s'es malestansa ;
Mas adonx l'es tot[z] sos [1] deleit[z] doblat[z]
Quan sap l'*aize* salvatge
E n'ama mais tot so dins son estatge.
(*Ben sai,* d'après le ms. *E,* f° 188.)

Je crois que dans la pensée du poète *l'aize salvatge* signifie simplement la privation des commodités de la vie : celui qui a ces commodités en jouit doublement s'il en a connu la privation.

On aura remarqué que dans cette citation de Vaqueiras figure le mot *aizi*. Raynouard n'en donne que ce même exemple et définit : « demeure, maison, asile, » ce qui ne doit être accepté que sous bénéfice d'inventaire. Le mot *aizi,* dérivé incontestable de *aize,* à l'aide du suffixe *īnum,* est fort ancien, sinon très fréquent, en provençal. Guillaume IX de Poitiers l'emploie :

Eu ai avut joi e deport
Loing e pres e a mon *aizi*.
(*Pas de chantar,* dans Bartsch, *Chrest.*)

Bartsch, s'inspirant de Raynouard, traduit ici par « demeure », ce qui ne convient pas : le sens le plus naturel est « commodité », et *aizi* dans ce passage n'est qu'un doublet sémantique de *aize*. Au contraire, nous

1. *Ms.* son.

trouvons dans *Girard de Roussillon* un exemple qui peut servir à illustrer celui de Vaqueiras : l'auteur parle des ruines d'un château qui a appartenu autrefois à un certain Douvin (?) et qui a été détruit par Louis

Quant le desiretet d'iquel *aisin* [1].
(Texte d'Oxford, v. 2674, éd. Fœrster.)

Par *aisin,* l'auteur entend évidemment la région dont ce château était en quelque sorte le centre [2]. De même, dans Vaqueiras, il faut entendre par *aizi* ce qui entoure l'homme depuis l'enfance, le milieu dans lequel il est habitué à vivre, et jusqu'à un certain point son « chez soi [3] ».

De *aize,* le provençal a tiré un verbe, comme le français, mais de la conjugaison en *ir, aizir*. On ne peut en effet considérer comme foncièrement provençal un verbe *aizar* dont Raynouard cite deux exemples tirés du *Livre de Sidrac:* ce sont des gallicismes [4]. Or ce verbe *aizir* possède bien nettement le sens de « mettre

1. Le remaniement provençal porte : *Quant el deseretet aquel aisi* (v. 2046, éd. Hofmann).

2. M. P. Meyer hésite sur ce passage. Nous ne retiendrons que sa seconde interprétation de *aisin,* laquelle est sûrement bonne : « Je ne sais, dit-il, si ce ne serait pas un dérivé de *agicis, aicis,* qui paraît avoir été dans le Midi l'équivalent de *vicaria,* voy. Du Cange, AIACIS. » (*G. de Rouss.*, p. 89, note.)

3. Le *home* des Anglais, le *heim* des Allemands. Remarquons, à titre de curiosité, que *heim* et *home* se rattachent au grec κεῖμαι, être couché (cf. le sens propre de *adiacere*).

4. Il est à remarquer que le français et le provençal montrent respectivement les mêmes préférences dans la dérivation verbale du type latin *gratum :* le français dit *graer, greer;* le provençal, *gradir, grazir*.

à proximité ». Comme ce sens est à peine indiqué dans Raynouard, il ne sera pas inutile d'en réunir quelques exemples dont la plupart n'ont pas besoin de commentaire :

Si (ma donna) no *m'aizis* lai on ill jai
Si qu'ieu remir son bel cors gen.
(B. de Ventadour, *Lonc temps,* ms. *A.*)

E car plus pres de vos nom puosc *aizir*.
(A. de Mareuil, *Si com li peis,* ms. *A.*)

E sil plagues que pres de si *m'aizis* [1].
(P. Vidal, *Per melhs sofrir,* éd. Bartsch, p. 78.)

Jois nom pot esser guitz,
Car ves celliei cui sopleja
E s'autreja
Mon cors non estai *aizitz*.
(G. Faidit, *Pel joi,* ms. *A.*)

De l'approche à la possession, il y a bien près, au moins dans les désirs des amoureux et des troubadours. Aussi n'oserions-nous décider si c'est le sens de « approcher », employé activement, ou celui de « posséder » qui conviendrait pour traduire le verbe *aizir* dans les deux exemples suivants :

Ben saup lo mel de la cera
Triar, el mielhs devezir,
Lo jorn quem fetz lieys *aizir*.
(R. d'Orange, *Una chansoneta,* ms. *C,* f° 202.)

1. On ne s'explique pas que Bartsch n'ait pas reconnu dans ce passage le verbe *aizir* et ait cru devoir rapporter cet exemple au verbe *assire* avec lequel il n'a rien à voir.

Si m'ampara
Cill cuim trahutz
D'*aizir*
Si, qu'es de pretz capduoills [1].
(A. Daniel, éd. Canello, IX, 52.)

Enfin à côté de *aizir,* le provençal a aussi *aizinar.* M. P. Meyer a déjà signalé le sens de « approcher » dans son glossaire de la *Chanson de la croisade contre les Albigeois.* Ce sens se trouve plus d'une fois ailleurs. Je me borne à en relever deux exemples :

Cel qui vol bon aver, vers lui *s'azine.*
(*Girart de Roussillon,* ms. d'Oxford, v. 1020, éd. Fœrster.)

M' agrada l'aura el temps el mes
El gabs el ris el jois el chans
El doutz masans
Que creis quand *s'aizinal* maitis.
(G. de Borneil, *Quan creis la fresca fuoilla,* ms. *A.*)

Dans ce qui précède, je ne me suis occupé que du français et du provençal. Il est manifeste que *aiace* ne peut convenir ni à l'italien *agio* ni au portugais *azo.* Pour que notre explication du français et du provençal devienne définitive, il faudrait que l'on prouvât que les mots *agio, azo* ne sont pas aborigènes en Portugal et en Italie, et qu'ils ont été empruntés soit au français, soit au provençal. L'emprunt me paraît bien probable, mais je laisse à d'autres philologues plus com-

1. Les mss. portent soit *azir,* soit *auzir.* Canello a bien vu qu'il fallait corriger *aizir ;* c'est ce qu'il a fait ; mais il a mis après *aizir* une virgule qui gâte tout : il faut certainement construire *d'aizir si,* de l'approcher.

pétents et moins suspects de partialité le soin de poursuivre au delà des Alpes et des Pyrénées l'enquête que je me suis efforcé de mener à bien en deçà[1].

Postscriptum. — Au dernier moment, mon collègue et ami M. Jeanroy me signale quelques lignes du regretté Boucherie que je me fais un devoir de reproduire ici. A propos de l'étymologie donnée dans la *Romania* par M. Bugge, Boucherie a écrit dans la *Revue des langues romanes* (1re série, IX, 229-230) :

Étymologie qui présente de grandes difficultés et que M. Bugge n'a pas suffisamment étudiée. Il aurait dû tout d'abord indiquer les différents sens de ce mot et des formes qui en sont ou qui en paraissent dérivées : *aise* (subst.), *aise* (adj.), *aisances* (terme technique des chartes et actes notariés), *aaisier* (loger). Sans vouloir entrer dans des détails que n'admet pas le cadre forcément restreint d'un compte rendu comme celui-ci, je me contenterai de faire observer qu'on peut assigner une double origine à cette forme en apparence unique : 1° *aice, aiace, aicium* (nom dérivé de **adjiceo, adjaceo,* comme *obicem* de **objiceo,* territoire, maison avec jardin, viguerie, qui correspond en effet au sens indiqué par M. Darmesteter, d'après un texte du XIe siècle, « espace vide aux côtés de quelqu'un, » et *adjacentias,* bas latin *aiecentias,* si fréquent avec le sens d'*aisances* dans les chartes du moyen âge, même les plus anciennes ; 2° *aptiare, adaptiare,* verbes à thème de comparatif neutre (cf. *Rev. des lang. rom.,* V, 354), d'où par suite d'une dérivation en sens inverse *aise, aaise,* adjectifs-substantifs formés du verbe lui-même, comme *gonfle, trempe, trouble.*

Il résulte de cette citation que Boucherie, autant et

1. Remarquons, en ce qui concerne l'italien, que si Guittone d'Arezzo et Dante emploient *agio,* Barberino écrit *asio.* Sur *g* italien pour *s* français, cf. *Parigi* et *cugino.* Quant à la métathèse de l'*i,* on sait que l'italien répugne à conserver la diphtongue *ai* des mots empruntés. M. Meyer-Lübke (*Ital. Grammatik,* p. 59) n'hésite pas à affirmer que l'ital. *ladio* est tiré du français *laid.*

plus que Darmesteter, pourrait revendiquer une part dans ce que j'ai écrit sans l'avoir lu, quitte à en faire hommage à Du Cange et à Caseneuve. Il est à peine besoin de dire qu'en français **adaptiare* ne peut aboutir à *aaisier* (cf. **captiare* = *chacier*). L'hypothèse de **adjicem,* sur le modèle de *objicem* est séduisante au premier abord; mais je ferai remarquer que *objicem* se rattachant au verbe *objicio* et non au verbe *objaceo,* il n'est pas légitime de supposer **adjicem* de *adjaceo;* que d'autre part si on veut tirer **adjicem* de *adjicio* « ajouter », cela convient médiocrement pour le sens; enfin, que **adjicem* ne rend pas compte de la forme *aiace* attestée par Du Cange.

Pour appuyer encore *aiace* = *adiacens,* j'attirerai l'attention des philologues sur un terme de diplomatique mérovingienne, *appennis;* on peut voir sur le mot et la chose un article de M. Sickel dans les *Mittheilungen des Instituts für österreichische Geschichtsf.* I, 244-258. De l'usage d'afficher, *appendere,* paraît être venu ce nom d'*appennis* (pour *appendis*); j'imagine qu'à l'origine on a dû dire *appendens* (s. ent. *charta*), au sens neutre de *appendere*[1].

1. Je dois encore à M. Jeanroy l'indication d'un passage de la *Revue des lang. rom.* (XVII, 278), où M. Chabaneau affirme nettement l'identité de l'*aice* des chartes latines, du provençal *aize* et du français *aise.* J'ai donc été sans le savoir le champion de l'école de Montpellier : je souhaiterais de n'en être pas désavoué. — Sur le sens de « empêchement » que possède aussi le provençal, je suis obligé de renvoyer à mes *Notes de lexicogr. prov.* dans *Ann. du Midi,* nº 17 (janv. 1895), p. 108.

IV. — PROV. *ANFOSENC*.

Il y a au vers 1804 de la *Chanson de la croisade d'Albigeois* un mot *afozenc* que le savant éditeur, M. Paul Meyer, n'a pas réussi à expliquer. « Il y a ici, dit-il, un mot que je n'entends pas. S'il n'est point corrompu, ce doit être un adjectif dérivé d'un nom propre, comme *Mironenc* au v. 1221, et il ne serait peut-être pas impossible qu'il s'agît des hommes du comte de Foix que la rédaction en prose, peut-être d'après un texte plus complet, fait paraître à cette affaire. » Le mot paraît dans le récit d'un combat entre les Toulousains et les croisés qui les assiègent. Ces derniers, qui avaient apporté des targes de cuir bouilli pour se protéger contre les projectiles des assiégés, sont obligés de battre en retraite en les abandonnant :

> Cels de l'ost s'en torneron, mas non portan nient :
> Las grans targas del cor vos dig ses falhiment
> Que lhi bon *afozenc* n'agron tres verament.

Il n'est pas douteux que par *lhi bon Afozenc* l'auteur entende les habitants de Toulouse. Je crois qu'il faut supposer que le sigle abréviatif de la nasale a été omis au-dessus de l'*a* et lire *Anfozenc,* pour *Anfosenc* (le scribe emploie à chaque instant le *z* pour l'*s*) : les Toulousains seraient ainsi appelés en souvenir du comte *Anfos* (Alphonse), père de Raimon V, comme les Lorrains (*Loherenc*) en souvenir du roi Lothaire (*Lohier*). Il est curieux de voir poindre au XIIIe siècle l'usage de désigner les habitants de Toulouse d'après le nom d'un

de leurs seigneurs, usage qui s'est continué, mais dans une autre direction : on sait en effet qu'à Toulouse même, *Moundi* (abréviation de *Raimoundi*) est synonyme de « Toulousain ». Trois générations de Raimon ont fini par effacer le souvenir du comte *Anfos*.

V. — PROV. MOD. *ANOUBLE*.

Le provençal moderne *anouble*, au fém. *anoublo*, désigne le bouvillon, la génisse d'un an, ce qu'on appelle en gascon *anoulh*, en espagnol *añojo*. Mistral rapproche *anouble* d'un mot latin imaginaire *anubis* « qui n'est pas encore dans l'âge de puberté ». Il est clair que le gascon *anoulh*, comme l'espagnol *añojo*, remonte au latin *annŭc(u)lus*, forme attestée par les inscriptions à côté de *annĭc(u)lus* « âgé d'un an[1] ». Je vois dans *anouble* le même radical affublé d'une désinence différente. De même que le latin populaire a créé **manuclus*, poignée, et **stucla, restucla*, éteule, à côté de **manuplus (manipulus)*, et **stupla* (stipula), il a pu en sens inverse créer **annuplus* à côté de *annuclus*. Il est probable d'ailleurs que *duplus* et ses analogues *quadruplus*, etc., ont agi sur *annuclus* et ont aidé à la création de **annuplus*. Un bouvillon, un agneau de deux ans s'appelle dans le Midi, selon les régions, *doublau*, *doublen* ou *doublon* : peut-être dans le latin populaire *duplus* avait-il déjà ce sens.

1. *Cf.* Kœrting, *Lat.-rom. Wœrterb*, nº 578 : le mot gascon n'est pas cité.

VI. — PROV. MOD. *ANOUGE*.

Le provençal moderne *anouge,* anciennement *annoje*[1], désigne un agneau d'un an, ce que nous appelons en français un *antenois*[2]. Mistral rapproche le mot provençal des deux mots latins *annotinus* et *anniculus,* qui signifient effectivement « âgé d'un an », mais qui ne peuvent rendre compte de la désinence *ouge.* Cette désinence suppose nécessairement l'existence d'un type latin **annoticus,* substitué à *annotinus*[3]. M. Meyer-Lübke a déjà admis ce type pour rendre compte du sicilien *annotiku ;* mais il s'avance trop en affirmant que *oticus* se trouve uniquement en Italie, sauf dans le type **feroticus,* issu de *ferox,* modifié d'après *silvaticus,* qui a donné le prov. *ferotge* et le français *farouche*[4]. Le provençal possède une petite série de mots de ce genre : *aurouge*[5], sauvage (qui part comme le vent, *aura*), *darreirouge,* tardif, *gravouge,* lourd, *ivernouge,* hivernal,

1. Cette forme n'est ni dans Raynouard, ni dans Emil Levy, *Provenz. Suppl.-Wœrterb,* mais on la trouve dans un texte de 1268. (Voy. *Annales du Midi,* V, 505.)

2. Sur l'étymologie de ce mot français, voy. un article de M. G. Paris, dans *Romania,* XXI, 597.

3. A côté de *primotinus,* précoce, on trouve *primoticus :* d'anciens manuscrits de Cælius Apicius glosent *præcocia* (abricots) par *primotica.* (Cf. édit. Schuch, 184.)

4. *Gramm. des langues rom.,* II, § 483.

5. Spécialement dans *ase aurouge.* Il est bien probable que c'est de là que vient notre locution familière *méchant comme un âne rouge.*

pesouge, pesant, *premeirouge,* précoce. J'emprunte ces exemples au *Tresor* de Mistral : il est vraisemblable qu'ils remontent au moyen âge, quoique aucun exemple ancien n'en ait été signalé jusqu'ici. Un mot de formation analogue est *iroge,* en colère, employé par Raimon de Castelnou dans son *Doctrinal*[1], mot qui a disparu de la langue actuelle. Enfin, l'ancien français lui-même nous offre *premeroge, primeroge*[2], hâtif, qui correspond au provençal *premeirouge,* et qui s'est aussi employé substantivement au pluriel au sens de « prémices », et *vioge,* plein de vie[3].

VII. — ANC. FRANÇ. *AOCHIER.*

M. Godefroy a recueilli huit exemples du verbe *aochier, aoschier* « suffoquer, étouffer ». Il est probable qu'il y en a encore d'autres dans les monuments de notre ancienne langue. On en trouvera au moins un neuvième dans le dictionnaire même de M. Godefroy, au mot *oschier,* où au lieu de : *Que les espines la oschierent,* il est clair qu'il faut lire *l'aoschierent.* Diez a mentionné *aocher* à l'art. *osche,* provenç. *osca* (entaille), sans que l'on se rende compte du rapport qui existait dans son esprit entre un substantif et un verbe de sens aussi divergents. Si les textes oscillent entre *aoschier* et *aochier,* il semble

1. Suchier, *Denkm.,* p. 241.
2. *Primerouge,* dans Cotgrave, doit être un méridionalisme.
3. Dans une note parue pendant l'impression de ce volume, M. Horning a signalé la véritable étymologie du provençal *anouge* (*Zeitschrift für rom. Phil.* 1897, p. 449). Il a reconnu le même mot non seulement dans le berrichon *annoge,* mais dans le patois du Bas Gâtinais où l'on appelle *noge, noget* un veau d'un an.

bien que la bonne forme soit celle qui n'a pas d'*s* : en effet, l'ancienne traduction du Livre des Rois, dont on sait la valeur, écrit le mot sans *s*. Si, d'autre part, on remarque que *aochier* est spécialement employé pour traduire le verbe latin *suffocare* dans la célèbre parabole biblique du Semeur, on sera porté à y voir un terme agricole correspondant à un type **adoccare,* composé de la préposition *ad* et du mot bien connu *occare*. Ce dernier ne signifie pas seulement « herser » une terre, mais « chausser » un arbre, c'est-à-dire en recouvrir le pied de terre[1] : de « recouvrir » à « étouffer » il y a moins que rien. Pour appuyer, s'il en est besoin, l'hypothétique **adoccare,* sans parler de l'espagnol *ahuecar*, on peut invoquer *adobruere,* à côté de *obruere,* et, avec d'autres prépositions, *deoccare* et *inoccare:* ce n'est vraisemblablement qu'un hasard qui fait que nous n'avons pas d'exemples de **adoccare*.

VIII. — *ARCANSON*.

Littré ne donne pas l'étymologie du mot *arcanson,* qui désigne du brai sec ou colophane. Le *Dictionnaire général* Hatzfeld-Darmesteter en déclare l'origine inconnue[2]. Or, le *Dictionnaire du commerce,* de Savary des Bruslons (1723), nous apprend que « l'arcançon que

1. « Arbores et vites, quæ ablaqueatæ fuerant, occare, id est operire, jam convenit. » Pallad. *De re rustica,* VI, 4.

2. L'édition de 1721 du Trévoux est indiquée comme offrant le plus ancien exemple du mot ; en voici un plus ancien : « De la chaux au lieu d'*arcanson*. » Oexmelin, *Hist. des aventuriers,* II, 256 (1686).

vendent les droguistes de Paris vient de Bordeaux et de Bayonne ». Comme Littré mentionne la variante *arcachon,* on pense tout naturellement que la petite ville d'*Arcachon* pourrait bien avoir donné son nom à ce produit industriel. Mistral, dans son *Tresor dou felibrige,* a fait le rapprochement en sens inverse : à l'article *arcansoun, arcassoun,* il est muet ; mais à l'article *Arcachoun* il indique comme étymologie du nom de la ville celui du produit. Personne ne le croira. Le supplément de Savary (1730) contient deux passages qui ne laissent aucun doute : « *Arcachon,* grande baye en forme de bassin qui se trouve sur la côte de Médoc en Guyenne ; c'est dans les villages qui sont autour de ce bassin que se fait le plus grand négoce du bray qui se tire des Landes de Bordeaux (col. 27). — Marchandises qui arrivent à La Rochelle... de Bayonne et du pays d'Arcasson (*sic*), du bray gras et sec (col. 232-233). »

IX. — PROV. *ARESCLA, ARESCLE.*

Mistral rattache *arescle* (var. *ariscle, aruscle*) « éclisse, cercle, bois de fente courbé en cercle ; archet d'un berceau ; archure d'un moulin » et *aresclo* « écharde, éclat de bois ; archet de berceau ; arête » à *rusco,* écorce. Tout en admettant que *rusco* peut avoir agi par contamination, il est beaucoup plus séduisant d'expliquer *aresclo* par un type **aristula,* diminutif de *arista,* puisque d'une part quelques patois disent *aresclo* pour « arête », et que de l'autre, parmi les sens de *aresto,* Mistral enregistre aussi celui de « écharde, éclat de

bois. » La forme masculine *arescle* remonte vraisemblablement à **aristus*, **aristulus*, qu'il est tout naturel de supposer en latin vulgaire, puisque nous y avons *spicus* (ou *spicum*) et *spiculum* à côté de *spica*. On remarquera enfin la forme languedocienne *ariscle*, qui semble supposer **arīstulum*. L'italien *arista*, « échine de porc », peut être savant, malgré son sens qui ne le dénonce pas comme tel, mais le frioulan *risele*, que M. Ascoli fonde précisément sur **aristula*, n'est-il pas d'accord avec le languedocien *ariscle*[1] pour postuler un *i* long ?

X. — *ARTILLEUR, ARTILLERIE.*

Ménage a vu juste en considérant *artillerie* comme un dérivé de l'ancien verbe *artiller*, « qui signifioit proprement rendre fort par art, et garnir d'outils et d'instrumens de guerre ». Naturellement, il tire *artiller* du latin *ars, artis*, et aucun étymologiste de marque n'a voulu lui en donner franchement le démenti. On ergote seulement sur la façon dont *artem* a engendré *artiller*. Diez ne s'explique pas là-dessus. Littré et Scheler font appel à un bas-latin **artillum*, **artillare*. M. Kœrting croit qu'on a plutôt affaire au verbe *artire*, de *artus*, pour *arctus*, étroit, et il suppose que le point de départ est un adjectif **artīlis*, au pluriel neutre **artīlia*; mais il admet que le sens a été modifié par

1: *Ariscle* est attesté dès le moyen âge sous la forme latinisée. Cf. *Ann. du Midi*, V, 505.

artem. Dans l'exemplaire du *Dictionnaire étymologique* de Scheler que possédait Arsène Darmesteter et qui appartient aujourd'hui à la bibliothèque universitaire de Paris, je lis la note suivante, de la main du regretté maître : « *Artillier,* dérivé de *artir* = *artire* (cf. *artitus*). **Artillum* aurait donné *artiler,* sans *l* mouillée : *Artiller* représente **artīculare*. (Cf: *sauter, sautiller*). *Artiller* signifie arranger, fournir, munir (cf. *munition*). Les plus anciens exemples de Godefroy montrent *artiller* = *parer*. » M. Brachet suppose de même que *artiller* correspond au latin **articulare,* dérivé de *artem*.

Tout cela, si je ne m'abuse, porte à faux : nous n'avons que faire de **artillare,* **artiliare* ou **articulare*. *Artillier* ne remonte pas directement au latin : c'est une simple altération par étymologie populaire (sous l'influence du mot *art*[1]) de l'ancien verbe *atillier,* mot bien connu, mais dont l'étymologie définitive n'a pas encore été donnée. Quelques manuscrits isolés donnent *artillier* au lieu de *atillier* dès le XIIIe siècle ; mais *artillier* n'a triomphé qu'à la fin du XIVe. En 1365, on traduit encore en latin ce que nous appelons aujourd'hui « artillerie » par *attilleria,* comme en 1345 « artilleur » par *athilator,* c'est-à-dire *atilhator* (Du Cange).

XI. — ANC. FRANÇ. *AUFAGE*.

Diez semble distinguer deux mots *aufage* en ancien

1. Du mot *art* l'anc. franç. avait tiré *arteilleus, artilleus,* comme de *faim, fameilleus,* au sens de « rusé, habile » : l'existence de cet adjectif a singulièrement facilité la transformation de *atillier* en *artillier*.

français, l'un signifiant « cheval » (de race étrangère ?) et l'autre « chef sarrasin ». Il hésite, à cause des difficultés phonétiques, à tirer le premier de l'arabe *faras,* par l'intermédiaire d'un bas lat. **farius,* où l'*r* serait tombée; quant au second, il montre l'invraisemblance de l'étymologie proposée par Gachet, qui y voit le grec φάγος, glouton, appliqué par mépris aux Sarrasins. En réalité, le seul sens réel paraît être celui de « chef sarrasin »: c'est par un abus de langage sans portée étymologique que quelques auteurs — peut-être à cause de la ressemblance du mot avec *auferant* — ont appliqué *aufage* à un cheval.

Or, l'ancien espagnol possède le même mot sous la forme *alfage* ou *alfaje*. Eguilaz y Yanguas, dans son *Glosario etimológico de las palabras españolas de origen oriental* (Granada, 1886), en a fort justement indiqué l'étymologie dans l'arabe *alhâchch* que P. de Alcalá définit: « peregrino mucho tiempo, romero que va en romeriá. » Comme Eguilaz ne mentionne pas l'anc. franç. *aufage,* pour lequel Körting n'a de référence qu'au passage sus-mentionné de Diez, il n'est peut-être pas inutile de noter l'étymologie d'un mot si fréquent dans nos anciennes chansons de geste, et qui a même pénétré jusque dans le roman de *Thèbes*. En somme, *aufage* et *hadji* forment un doublet.

XII. — *BACLER.*

Le mot *bâcler* n'est pas très ancien en français, et je le crois emprunté du provençal *baclar*. En effet, ce

dernier est attesté dès 1535, tandis que le mot français correspondant n'apparaît qu'à la fin du même siècle, et encore sous la plume de Vigenère, auteur bourbonnichon.

Le verbe provençal *baclar* et son parent le substantif *bacel*[1], battoir, font tout naturellement penser au latin *baculum,* bâton. Aussi est-ce par **baculare* et **bacellum* qu'on les explique couramment. Mais il y a une grave difficulté phonétique. **Baculare* devrait donner en provençal **balhar* comme **bataculare* donne *badalhar,* et **bacellum* devrait aboutir à **bazel,* comme *macellum* à *mazel.*

Or, dans le tome VIII des *Mémoires de la Société de linguistique de Paris,* p. 185, M. L. Duvau a publié une note ayant pour but d'établir que les mots latins *imbecillus* et *vacillare* se rattachent au radical de *baculum.* Rapprochant *baculum* du grec βάκτρον, il pense que l'élément latin *culum* correspond à l'élément grec τρον, et par suite que la forme normale du mot latin doit être **bacculum* et non *baculum*. L'hypothèse de M. Duvau se trouve singulièrement appuyée par l'existence de nos deux mots provençaux qui postulent manifestement en latin vulgaire **bacculare* et **baccellum*. J'ajoute que *bacculum* se lit dans les *Gesta Aldrici Cenomannicæ urbis episcopi,* rédigés en 840 et dont on possède un manuscrit du XIe siècle[2].

1. Le mot n'est ni dans Raynouard, ni dans le *Prov. Suppl.-Wœrterbuch,* de M. Emil Levy, mais c'est sans doute par hasard qu'aucun exemple ancien du mot n'a été encore signalé.

2. Passage cité dans *Œuvres de Julien Havet,* I, 277.

XIII. — *BÉCHARU.*

Littré considère *bécharu,* « un des noms vulgaires du phénicoptère des anciens ou flamant », comme « une contraction de *bec de charrue,* dénomination prise de la forme de son bec qui est figuré comme un soc de charrue ».

Arsène Darmesteter a accepté cette manière de voir dans son *Traité de la formation des mots composés,* et la deuxième édition de cet ouvrage, parue récemment, reproduit sans changement ce qu'il avait écrit dans la première[1].

Malgré cette double autorité, j'ai cru devoir adopter une autre opinion ; j'ai écrit dans le *Dictionnaire général* Hatzfeld-Darmesteter que *bécharu* est emprunté du provençal *bécarut* ou *bécharut,* lequel est tout simplement dérivé de *bec*. C'est cette opinion personnelle que je demande à justifier ici, dans les deux points qu'elle comporte : 1° l'emprunt fait par le français au provençal ; 2° la dérivation provençale *bec, bécarut*.

1° Que le français ait emprunté au provençal le nom du bécharu ou flamant, c'est ce que l'on comprendra facilement, si l'on songe que cet oiseau ne se trouve que dans la France méridionale et particulièrement sur les bords de la Méditerranée. Le mot de *flamant* n'est-il pas arrivé au français par le même canal ? Le témoignage de Rabelais est formel : « Et estoit le pennage rouge cramoisi, comme est celui d'un phœ-

1. Paris, Vieweg, 1875, p. 137 ; 2e éd., 1894, p. 158.

nicoptere qui en Languedoc est appelé *flammant*[1]. » Et ce témoignage n'est pas le seul. On vient de publier quelques extraits d'un commentaire de Galien, rédigé au milieu du XVIe siècle, où se trouvent beaucoup de noms vulgaires d'oiseaux et de poissons; j'y relève cette mention : « *porphyriones,* des flamans *Monpessulanis*[2]. »

Bécharu ne paraît avoir pénétré en français que longtemps après *flamant*. Ce dernier mot n'est pas dans le *Thresor* de Nicot (1606), mais Cotgrave le donne dès 1611 sous les formes *flaman, flamman* ou *flambant,* et de là il a passé dans tous les dictionnaires du XVIIe siècle[3], sauf celui de l'Académie qui ne l'a admis qu'en 1835. Au contraire, *bécharu* manque dans tous les dictionnaires antérieurs à l'édition de Trévoux de 1752 : en revanche, l'Académie l'a recueilli plus tôt, en 1762. Le plus ancien exemple que je connaisse de son emploi par un auteur français remonte à la première partie du règne de Louis XIV. Le célèbre Claude Perrault a consacré un mémoire à cet oiseau dans le recueil de l'Académie des sciences, et il se sert plus volontiers de *bécharu* que de *flammant :* « Entre les oiseaux que leur grandeur, leur beauté et leur rareté ont rendus célèbres parmi les anciens, le *Becharu,* qu'ils

1. *Pant.* IV, 41, cité par Littré, vo *flamant*. Le mot français est par conséquent une adaptation du prov. *flamenc* et non un dérivé spontané de *flamme*.

2. *Bibl. de l'École des Chartes,* 1894, p. 239.

3. D'après Littré, vo *flambart,* Oudin appellerait le flamant *flambart :* c'est une erreur. Le mot *flambart* donné par Oudin signifie tout autre chose; Oudin enregistre, comme Cotgrave, *flaman* ou *flambant*.

appeloient *phœnicoptere,* est un des premiers[1]. » C'est à Claude Perrault lui-même que remonte l'étymologie fantaisiste « bec de charrue », qu'il formule en ces termes : « Le nom de *Becharu* est pris de la figure particulière de son bec, qui est courbé comme le manche d'une charrue[2]. »

Mistral, dans son *Tresor dóu Felibrige,* donne concurremment *bécarut* et *bécharut* comme autre nom du flamant ou *flamen.* De même, dans le *Dictionnaire languedocien-français* de D'Hombres et Charvet (Alais, 1884), on lit : *bécaru* ou *bécharu.* Honnorat (1846) ne donne que *bécarut.* Il est peu probable que le flamant ait été connu dans la région nord du domaine provençal, celle où *c* devant *a* devient *ch* comme en français; par suite je suis porté à croire que la forme *béchar-u(t),* si elle est réellement employée aujourd'hui dans le Midi, est due à une réaction de la forme française sur la forme indigène.

Quant au français *bécharu,* il paraît avoir été tiré du provençal *bécarut* par un procédé d'adaptation analogue à celui qui a fait transformer *flamen(c)* en *flamant.* On sait que Furetière enregistre concurremment *becquée, becu, becquer* et *bechée, bechu, becher :* il a pu y avoir de même une hésitation entre *bécaru* et *bécharu,* et l'étymologie populaire ayant vu la « charrue »

1. *Mém. de l'Acad. des Sciences,* t. III (1666-1699), 3e partie, p. 43.

2. *Ibid.* Le dictionnaire de Boiste parle aussi d'un *manche* de charrue ; c'est Bescherelle qui a, sans malice, transformé *manche* en *soc,* ce qui devient complètement absurde ; Littré, comme il lui arrive trop souvent, a copié Bescherelle.

dans les deux dernières syllabes de ce mot, cette raison de sentiment aura fait triompher la forme *bécharu*.

2° Mistral et Honnorat indiquent comme étymologie du nom de l'oiseau l'adj. *bécarut*, qui signifie proprement « qui a un grand bec, remarquable par son bec ». Cette étymologie saute, pour ainsi dire aux yeux, du moment qu'on replace ce nom dans son milieu d'origine. C'est ainsi que la barge à queue noire est dite, selon les régions, *bécassin cendrous* ou *bécarudo*. Le procédé de dérivation qui de *bec* tire *bécarut* a été indiqué par Diez[1]; mais, comme il ne cite qu'un seul exemple, *cambarut*, de *camba*, il est bon d'en produire d'autres. Voici ceux que j'ai remarqués dans les patois actuels d'après le *Tresor* de Mistral :

banarut, remarquable par ses cornes (*banos*);
bécarut, — son bec;
boucarut, — ses lèvres (*boucos*);
bournarut, — ses trous (*bornos*);
bóusarut, — sa panse (*bóuso*);
brancarut, — ses branches;
brégarut, — ses mâchoires (*brégos*);
cambarut, — ses jambes;
foulharut, — ses feuilles;
fourcarut, fourchu;
gafarut et *gautarut*, remarquable par ses joues (*gafos*, *gautos*);
gavarut, remarquable par son jabot (*gava*);

1. *Gramm. des lang. rom.*, trad. franç., t. II, p. 259; ailleurs, t. II, p. 330, il cite *geberut*, bossu, d'après Rochegude, forme qui paraît altérée, au lieu de *gibarut*.

goularut, goulu ;
longarut, remarquable par sa longueur ;
pansarut, — sa panse ;
patarut, — ses pattes ;
pouncharut, pointu ;
poussarut, mamelu (*pousso,* mamelle) ;
sandarut, remarquable par sa santé ;
saumarut, têtu comme une bourrique (*saumo*) ;
testarut, remarquable par sa tête ;
ventrarut, — son ventre.

XIV. — *BESOCHE.*

C'est à M. Meyer-Lübke qu'on doit la belle étymologie *vouge* = *viduvium,* mieux *vidubium*[1]. Lorsqu'il l'a produite[2], il n'a eu garde d'oublier le provençal *vezoig,* employé par Marcabru, plus transparent encore que le français *vouge*. Depuis[3], il a rattaché au même type latin le français *besoche,* hoyau, que Littré propose dubitativement de considérer comme « une forme augmentative de *besse,* qui est une ancienne forme pour *bêche* ». L'explication de M. Meyer-Lübke gagne beaucoup au voisinage de celle de Littré ; aussi l'ai-je introduite en toute confiance dans le *Dictionnaire général,* et M. Lanusse a-t-il enregistré *besoche* comme un des mots dont le gascon a enrichi la langue française[4]. J'ai

1. Sur l'origine celtique de *vidubium,* voy. d'Arbois de Jubainville, *Les noms gaulois chez César,* p. 213.
2. *Zeitschrift für rom. Phil.,* X, 173.
3. *Gramm. des langues rom.,* I, p. 45.
4. *De l'influence du dialecte gascon,* p. 296.

le regret de ne plus croire à l'identité du français *besoche* et du gascon *bezoch ;* je m'étonne même de n'avoir pas ouvert les yeux plus tôt sur les invraisemblances de cette hypothèse. M. Godefroy cite comme plus ancien exemple du mot *besoche* en français un texte poitevin de 1329 : la provenance de ce texte m'avait paru appuyer l'origine gasconne, et c'est à ce titre que je l'ai mentionnée dans le *Dictionnaire général*. Mais c'est un cas fortuit. Les textes réunis par Carpentier et insérés, à l'article *besogium,* dans Du Cange, nous montrent le français *besoche* usité non seulement en Poitou, mais dans le Maine, dans l'Orléanais, dans le Gâtinais, dans le Vexin français[1]. Puis, en admettant l'emprunt par le poitevin au gascon (ou, si l'on veut, à l'aquitain), pourquoi le féminin au lieu du masculin ? Pourquoi un *o* ouvert à la place d'un *o* fermé ? Comment enfin expliquer l'emprunt d'une forme méridionale avec un *z* intervocalique, lorsque les patois méridionaux en contact avec le poitevin ne connaissent pas ce succédané du *d* latin, qu'ils conservent (Bordeaux) ou qu'ils laissent tomber (Périgueux) ?

Il serait cruel de reprocher à Carpentier de n'avoir pas fait ces observations quand il a composé son article *besogium*. Je crains que son exemple n'ait entraîné M. Meyer-Lübke, comme il avait déjà fait, ou peu s'en faut, M. P. Meyer. Ce dernier s'exprime ainsi, à propos du mot *bezoi,* qui figure dans une charte landaise de 1268 : « Il est fort probable que les formes

1. Voy. plus loin la géographie des citations de Carpentier. A signaler, en passant, l'emploi de *besoche* par Racine, *Œuvres,* éd. des *Grands Écrivains,* V, 536.

variées rapportées dans Du Cange, aussi bien que notre *bezoi* et le *vezoig* de Marcabru, sont un même mot qui a reçu des sens différents[1]. » Pour tirer bon parti des douze exemples cités par Carpentier, il faut les localiser un à un, en se reportant aux registres du Trésor des Chartes où Carpentier les a puisés. Voici les résultats de ce petit travail de géographie linguistique, par ordre chronologique :

1378. Un hoieu ou *besoiche,* JJ 113, nº 112. Noisy, près de Milly en Gastinois (aujourd'hui Milly-sur-École, Loiret).

1380. *Bosoche* dont l'en prougne les vignes, JJ 118, nº 18. Sargy, en la juridiction des religieux de Saint-Denys (aujourd'hui Cergy, canton de Pontoise, Seine-et-Oise).

1387. Sa *besoche* ou besche, JJ 132, nº 112. Romans en Poitou (aujourd'hui Romans, canton de Saint-Maixent, Deux-Sèvres).

1398. Un cop de *besog,* JJ 153, nº 187. Marciac, pres Malborguet en Ribiere, seneschaucee de Toulouse (aujourd'hui Marciac, chef-lieu de canton, Gers).

1411. Instrumentum ferreum vulgaliter vocatum *besog,* JJ 165, nº 211. Saint-Felix-de-Caraman (aujourd'hui canton de Revel, Haute-Garonne).

1452. Ung *besog* sur son col, JJ 181, nº 75. Vingholes pres Escanecabre (aujourd'hui Vignolles, canton de Boulogne, Haute-Garonne, que d'aucuns considèrent comme le berceau du célèbre La Hire).

1453. Un baston ferré appellé *besouch,* JJ 182, nº 146. Saint-Macaire (Gironde).

1458. Ung *vesoch,* autrement trinquebasson[2], JJ 188, nº 46. Cadolothn (*sic*), diocèse d'Alby (aujourd'hui Cadalen, chef-lieu de canton, Tarn).

1462. Une *bezoche* ou pioche a labourer vignes, JJ 198, nº 532. Ingré (Loiret).

1. *Romania,* IV, 463.

2. Carpentier a bien lu ; mais il est clair que c'est une faute de scribe pour *trinquebusson*.

1469. *Besolz, besoutz* [1], JJ 197, nº 88. La Sauvetat-de-Savères, canton d'Agen (Lot-et-Garonne).

1474. Un *besoy* [2], JJ 195, nº 1244. Nogarol ou païs d'Armaignac (aujourd'hui Nogaro, chef-lieu de canton, Gers).

1481. Une *besaye* [3], JJ 209, nº 118. Larchaux en la baronnie de Maine-la-Juhaiz (aujourd'hui Larchamp, canton d'Ernée, Mayenne).

Ces douze exemples se divisent bien nettement en deux séries : il y a cinq exemples de *besoche,* tous dans les pays de langue d'oïl, et sept exemples de *vesoch* (*besoch*), tous dans les pays de langue d'oc [4]. La diffé-

1. Fautes de scribe pour *besoch, besouch.*

2. Le scribe a écrit une fois, par erreur, *besay.*

3. Cette forme singulière me paraît être une simple faute de scribe, très explicable paléographiquement, pour *besoche,* le *c* s'étant fondu avec l'*o* pour produire un *a* et l'*h* ayant été prise pour un *y*.

4. Deux additions de Carpentier à Du Cange, sous **badillus* et sous **vedale,* fournissent trois autres exemples de représentants méridionaux du latin gaulois *vidubium.* Je les ai contrôlés sur les registres du Trésor des Chartes, de façon à établir la provenance géographique de chacun d'eux. Les voici par ordre chronologique :

1444. Un *bedoihl* ou serpe emmenchee en ung baston, JJ 176, nº 351. Bienassis ou pays de Xanctonge près de St Sournin de Marempne (aujourd'hui Saint-Sornin, canton de Marennes, Charente-Inférieure).

1450. Ouquel pré estoit Perrin Richart qu'il clouoit d'espines... ung grant *vedoil* enmanché en ung grant baston, JJ 184, nº 39. Richemont en la conté d'Angoulesme (aujourd'hui canton de Cognac, Charente).

1451. Supplicacion de Guillaume Myot, curé de l'eglise parroichial de St Paroye sur la riviere du Ne, en la chastellenie d'Archiac ou diocese de Xaintes... ung baston ferré appellé *bedoil* tirant sur la façon d'un vouge, JJ 185, nº 198 (Saint-Palais-du-Né, canton de Barbezieux, Charente).

Ces trois exemples appartiennent sensiblement à la même

rence de sens n'est pas moins claire : *besoche* désigne un « hoyau » et *vesoch* un « vouge ». Dans la charte landaise de 1268, il est bien probable que *bezoi* signifie aussi « vouge[1] ». Dans Marcabru, M. P. Meyer considère le sens de « bêche » comme incontestable. Pourtant, le vouge étant un instrument de paysan, aussi bien que la bêche, le rapprochement de *vezoig* et de *araire* n'exclut pas le sens de « vouge », et l'origine de Marcabru, qui était gascon, concorde bien avec l'habitat de *vidubium* dans le sud-ouest de la France, où le sens de « vouge » est seul formellement attesté. Mais il est certain d'autre part que dans les textes latins anciens *vidubium* a le sens de « hoyau » : la glose δίκελλα = *viduvium,* citée par M. Meyer-Lübke, en fait foi, et plus encore ce passage d'un scholiaste de Juvénal : « Marrae vulgo *vidubia* dicuntur. »

Le français *besoche* étant maintenant débouté de sa prétendue étymologie, on peut y voir un type **bisocca* formé en latin vulgaire de la particule *bis* et du radical qui se trouve dans le français *soc,* tranchant. **Bisocca* serait un parasynthétique dans le genre de *bisaccia,* be-

région (Saintonge et Angoumois). On remarquera la conservation du *d* intervocalique et, dans deux cas, le changement de *v* initial en *b,* double circonstance qui porte à croire que les formes *bedoil, vedoil* ne sont pas autochtones là où nous les trouvons employées, mais sont empruntées à un dialecte plus méridional. Quant à la substitution de la finale *oil* à *oi,* on la retrouve non seulement dans le béarnais *bedoulh,* indiqué concurremment avec *bedouy,* par le dictionnaire de MM. Lespy et Raymond, mais dans le provençal *meroil,* de *marrubium* employé par Daude de Pradas, *Auzels, cass.* 3205, éd. Monaci.

1. Cf. l'observation de M. Soubdès, *Romania,* IV, 462.

sace, mais sans le suffixe de composition, lequel n'est pas indispensable : cf. *bifurcum, birota,* etc. Pour le sens, on peut invoquer le latin *bidens,* qui signifie précisément hoyau, et *bisacuta,* besaiguë.

XV. — *BIAIS.*

L'étymologie *biais* = *bifacem* est certainement fausse. En admettant qu'on puisse rendre compte de la chute de l'*f* médiale (ce que je ne crois pas[1]), l'étymologie proposée se heurte à une barrière infranchissable que lui oppose la phonétique provençale. Le provençal dit *biais,* comme le français, et il est impossible d'admettre que le provençal *ais* corresponde à un type latin *acem,* voire *aceum* ou *acium.*

Au lieu de partir de *facies,* on peut songer à *ansa,* c'est-à-dire en latin populaire **asa*. Un adjectif composé de *bis* et de **asa* serait **bĭasius*[2], et **bĭasius* cadrerait très bien avec le provençal *biais*[3]. Reste à expliquer comment on a passé du sens « à deux anses » au sens « oblique » : le problème de sémantique à résoudre est le même, que l'on parte de *bifacem* ou de **biasius*.

1. M. Meyer-Lübke rapproche *biais* = *bifacem* de *viaz* = *vivacius* (*Gramm. des lang. rom.,* § 447, trad. Rabiet, p. 402) ; mais le cas n'est pas tout à fait le même.

2. Cf. *bicoloreus (bis* et *color), bifurcius (bis* et *furca), bimammius (bis* et *mamma),* etc.

3. En français, *asius* aboutit à *ais* comme en provençal, mais *ĭ* ne devrait-il pas donner *e?* Comme le mot est relativement récent (Littré ne donne qu'un exemple d'Oresme), on peut supposer

XVI. — *BOUILLIE.*

Que *bouillie* soit un substantif participial de *bouillir,* c'est chose bien extraordinaire pour qui considère le sens. Mais le rapport de forme est si frappant que Ménage lui-même rejette la belle série *puls, *pula, *pulea, *puleia, bouillie,* peut-être parce qu'il ne l'a pas trouvée de son chef — elle est de Guyet — et déclare « qu'il faut s'en tenir à l'opinion commune ». L'ancien français dit constamment *boulie,* ce qui est fait pour surprendre, si l'on songe que l'on a déjà le parfait *buillit* dans *Roland*[1]. Le provençal ne connaît pas de sens analogue pour son substantif participial *boulido.* Dans le poème d'*Esther,* publié récemment par MM. Neubauer et P. Meyer, on lit *boliia*[2]. Il est probable qu'il faut corriger *bolida,* comme le propose M. P. Meyer[3], mais il s'agit plutôt, à ce qu'il semble, de « viande bouillie » que de « bouillie » au sens où nous l'entendons. Je crois qu'il faut voir le correspondant du français *bouillie,* anciennement *boulie,* dans le provençal moderne *boulié, boulío* que Mistral traduit par « vase, bourbe, boue ; lie,

que *biais* est pour **beais,* comme *pion* pour **peon, lion* pour **leon,* ou que le français a emprunté *biais* au provençal.

1. Il est juste de dire cependant que l'infinitif *bolir* et le participe *boli* se trouvent encore au XIIIe siècle. (Voy. Godefroy, *Complément.*)

2. *Romania,* XXI, 206, v. 102 (cf. la note sur ce vers, p. 217).

3. M. E. Levy, dans son *Suppl.-Wœrterbuch,* propose de considérer *boliia* comme l'équivalent de *bolha,* ce qui n'est guère vraisemblable.

sédiment, marc[1] ». La bouillie me paraît devoir son nom au sédiment — si apprécié des enfants — qui reste au fond de la casserole où on la prépare, aux grumeaux qui s'y forment si souvent. Nous trouvons en latin *bolarium* (grec βωλάριον), grumeau, chez le grammairien Diomède. Le provençal *boulié,* féminin, ne peut naturellement venir de ce *bolarium ;* il suppose un dérivé du même radical (grec βῶλος, proprement « motte de terre ») par le suffixe roman *ia*. C'est ainsi que l'anc. franç. *poutie,* lie, ordure, se rattache au latin *pultem ;* et il est remarquable que le prov. mod. *póuto* (latin **pulta,* pour *pultem*) signifie à la fois « bouillie » et « boue, sédiment, lie[2]. »

XVII. — *CAMBUSER.*

D'après Littré, *cambuser* est un terme de marine qui signifie « nettoyer une futaille ». Comme la *cambuse* est l'endroit où l'on distribue les rations à l'équipage, on ne voit pas quel rapport il peut y avoir entre *cambuse* et *cambuser*. En réalité, *cambuser* est une altération de *combuger,* verbe reçu par l'Académie, et qui signifie proprement imbiber d'eau une futaille pour la mettre à l'épreuve. Ce mot *combuger* est de la même famille que *buée,* lessive. Étant donné sa forme, il faut qu'il vienne

1. Il est bien probable que le français *boulée,* terme technique récent, de sens analogue, n'est autre chose qu'un emprunt au provençal *boulié*.

2. De même l'italien *poltia* ou *poltiglia* signifie, d'après Oudin, à la fois « bouillie » et « fange ou crotte, limon, bourbe. »

de l'Angoumois ou de la Saintonge : plus au Sud, on dirait *combugar ;* plus au nord, *combuer*[1].

XVIII. — *CAMOIARD.*

Littré enregistre ce mot sans aucune indication étymologique. Il le définit : « Étoffe faite avec le poil de chèvres sauvages. » Cette définition est précisément celle de la *moire,* au sens où l'on entendait ce mot au XVIIe siècle. Le mot *moire,* que Ménage, en 1650, écrit *mouaire,* est emprunté de l'anglais *mohair,* plus anciennement *mockaire,* qui vient de l'arabe *mockayyar*. Mais, avant d'emprunter le mot anglais, on se servait en France d'un autre mot venu d'Asie Mineure, comme l'étoffe même qu'il désignait, soit directement, soit par l'intermédiaire de l'italien. On disait du *mocaiard,* ou, comme écrit Malherbe, du *moncayar*[2], forme calquée sur l'arabe. Le *camoiard* de Littré nous offre un curieux exemple d'altération par transposition de syllabes.

XIX. — ANC. FRANÇ. *CARROI.*

Diez a expliqué, d'après Ménage, l'italien dialectal *carrobio* (mieux *carobio,* donné par Oudin), carrefour, par le latin *quadrivium*. Comme l'a justement remarqué

1. Cf. ci-dessus, p. 150.
2. Voyez les articles *moire* et *moncayar* dans le *Dictionnaire général* de MM. Hatzfeld et Darmesteter.

M. Meyer-Lübke [1], il faut partir, non de *quadrivium,* mais de la forme concurrente *quadruvium.* Le provençal *cairoi* [2] est tout à fait d'accord avec l'italien : j'ai déjà signalé le mot provençal en l'opposant au mot français correspondant *carrouge,* dont la filiation n'est pas moins claire [3]. Dans la région ouest et sud-ouest du domaine français, on trouve au lieu de *carrouge* la forme *carroi,* dont le vocalisme est identique à celui du mot provençal *cairoi.* A côté de *carroge,* le dictionnaire de M. Godefroy a un article *carroi,* qui est peu fourni pour le moyen âge. En effet, le plus ancien exemple cité est de 1367 et il est plutôt provençal que français, car il vient du sud du Poitou et se présente sous la forme *quayroy.* Il est donc intéressant de constater que le mot se trouve au XIIe siècle dans le *Roman de Thèbes,* au vers 775. L'éditeur a imprimé *carrei,* ce qui pourrait faire croire que nous avons là un représentant de *quadrivium.* Il n'en est rien. En effet, un seul manuscrit, celui de Spalding, contient le vers 775 tel que l'éditeur l'imprime, et le manuscrit porte *li carrois.* C'est la forme qu'il faut maintenir dans le texte critique.

1. *Gramm. des lang. rom.,* I, p. 55.

2. Voir un exemple de ce mot, qui manque à Raynouard, dans Levy, *Prov. Suppl.-Wœrterbuch.* Il est particulièrement fréquent à Limoges. (Voy. le *Mém. du consulat,* publié par M. Chabaneau, 1895, p. 119, 249, 255, 256, etc.)

3. Ci-dessus, p. 12, n. 1. Aux exemples de *carrouge* cités dans le dictionnaire de M. Godefroy (v° *carroge*), il faut ajouter *quarruge,* Psautier de Cambridge, CXLIII, 14. En outre, il est clair qu'il faut reconnaître le même mot à l'article *carrenge* (var. *carronge*) où l'on doit lire *carreuge* (var. *carrouge*).

XX. — *CHEVÈNE.*

Sans être reçu à l'Académie française, le nom de poisson *chevène* (plus souvent écrit *chevaine*) ou *chevanne* est assez connu des pêcheurs à la ligne et des naturalistes. On lit à l'article *able* de la *Grande Encyclopédie* en cours de publication : « Dans la classification de Cuvier on comprend sous ce terme spécial les cyprins qui sont vulgairement désignés sous le nom de *poissons blancs ;* tels sont l'*ablette,* le *meunier,* le *gardon,* la *chevaine,* la *vandoise,* etc. (V. ces mots.) » L'article *chevaine* annoncé dans ce passage manque à son rang alphabétique : il faut s'aviser d'aller le chercher sous l'orthographe *chevesne.* Dans Littré, au mot *chevaine* il n'y a qu'un simple renvoi à *chevanne.* Sous cette dernière forme on lit : « *S. f.* Petit poisson du genre des ables, dit aussi meunier. Étym. Origine inconnue. Génev. *chavaine ;* wallon *givenne, gevenne, ch'fenne.* » Le *Dictionnaire général* de MM. Hatzfeld et Darmesteter ne donne que la forme *chevanne,* avec cette indication étymologique : « peut-être dérivé de *chef* (cf. *chabot*), § 97. » Le paragraphe 97 doit contenir la liste des dérivés français formés avec le suffixe lat. *anus :* j'ai aujourd'hui de bonnes raisons pour croire que *chevène* y serait déplacé.

Notre mot français a pour correspondant le provençal *cabede.* Je copie le *Tresor dóu felibrige* de Mistral : « *Cabede, cabèire* (l.) (ital. *cavezale,* lat. *capito*), s. m. Chabot, poisson, en Querci et Toulousain. » — « *Cabedo,* s. f. Chevane, meunier, *cyprinus dobula,* poisson de rivière qui ressemble au chabot, à Nimes. » Je ne sais

que penser de la forme *cabéire,* et je suis obligé de la négliger[1]. Le fém. *cabedo* ne me paraît pas de très bon aloi : le *Dictionnaire languedocien-français* de d'Hombres et Charvet (Alais, 1884), qui fait autorité pour le Gard, ne donne pas ce mot. Pour le toulousain *cabede,* il dédésigne bien le chevène et non le chabot[2] ; j'en ai pour garant feu le docteur Noulet, qui était naturaliste en même temps que philologue, et qui dans son édition de Goudelin traduit *cabede* par « la chevaine ou le meunier[3] ».

L'italien dialectal *cavezale,* mis en cause par Mistral, n'explique pas la formation de *chevène.* Mais il n'en est pas de même si l'on considère le mot *cavedine,* que le *Gran Dizionario* de Barberi traduit ainsi : « Spezie di pesce d'acqua dolce : loche de rivière ». Antoine Oudin, qu'il est toujours bon de consulter, enregistre aussi *cavedine* comme un terme spécialement usité en Lombardie : « *Cavedine,* sorte de poisson, en Lombardie, chabot[4] ». En outre, plus complet que Barberi, il a un article *cavedoni,* à la fois au sens de « chenets, landiers » et au sens de « sorte de poisson qui a la tête fort grosse, chabots ».

1. Elle est donnée par Gary, *Dict. patois-français du Tarn* (Castres, 1845) : « *Cabéiré,* s. m. Chabot; on l'appelle aussi meunier. » Il semble que *cabéire* postule **capĭtrum* ou **capētrum.*

2. Il est vrai que l'on confond souvent sous le nom de *chabot* le chabot proprement dit (*cottus gobio*) et le chevène.

3. Page 27 et au glossaire p. 390.

4. *Recherches ital. et françaises,* 2e éd., Paris, 1653. On remarque que dans la partie franco-italienne « chabot » est traduit par « botta frisa ». Oudin a emprunté à Cotgrave le mot français *chevesne,* mais il n'a pas une idée bien précise de ce qu'il signifie, car il traduit prudemment par « spetie di pesce ».

Avec l'italien *cavedone,* l'étymologie mise en avant par Mistral est manifeste : *cavedone* correspond exactement à *capitonem*[1]. On sait que les Latins appelaient *capito* à la fois un poisson de mer et un poisson de rivière. Ce dernier n'est mentionné que dans la *Mosella* d'Ausone, vers 85 :

> Squameus herbosas CAPITO inter lucet harenas
> Viscere prætenero, fartim congestus aristis,
> Nec duraturus post bina trihoria mensis.

S'agit-il du chabot ou bien du chevène ? Pour le linguiste, la réponse à cette question — et je ne puis la fournir[2] — n'est pas de première importance. Ce qui importe, c'est de faire remarquer que, si nous avons d'une part l'italien *cavedone* pour représenter le cas oblique latin *capitone* qui va de soi, l'italien *cavedine,* le provençal *cabede* et le français *chevène* forment un trio éloquent pour évoquer une autre forme, laquelle ne peut être que **capitine.* Il ne faut pas s'en étonner outre mesure. La flexion atone *ĭne* a à son actif un certain nombre d'empiètements analogues, relevés, en dernier lieu, par M. Meyer-Lübke : *famine, glandine, incudine, lendine, termine, vermine*[3]. Un cas absolument identique au doublet *capitone, *capitine* existe d'ailleurs

1. Cette étymologie a déjà été indiquée par Caix, *Studi di etimologia italiana e romana,* 252, et M. Kœrting enregistre *căpĭto, -ōnem,* d'après Caix, dans son *Lat.-rom. Wœrt.,* nº 1611 ; mais Caix ne connaît que le sens de « chenet ».

2. Le Forcellini-De Vit identifie le *capito* d'Ausone avec le *cyprinus dobula,* qui est bien, je crois, le chevène. Le Quicherat-Chatelain, trop prudent, dit : « poisson inconnu ».

3. *Gramm. des lang. rom.,* II, 24.

dans le latin préroman : à côté de la déclinaison classique *turbo, turbinis,* les dictionnaires latins signalent la déclinaison archaïque *turbo, turbonis,* et cette dernière semble avoir survécu dans le portugais *trovão*[1]. Enfin le roumain *pepene,* melon, atteste l'existence en latin vulgaire de **pepine* à côté de *pepone*[2].

Une dernière remarque sur le genre. L'italien *cavedine* est féminin, tandis que le provençal *cabede* est masculin. On sait que certains mots latins en *o inis* ont les deux genres (par exemple *grando, margo*) et que presque tous les mots en *ago aginis, igo iginis,* féminins en latin, sont devenus masculins dans les langues romanes, là où ils ont vécu sous la forme populaire. Le désaccord du provençal et de l'italien n'a donc rien de surprenant. Le français *chevène* est foncièrement masculin ; non seulement c'est le genre indiqué par Cotgrave, mais c'est celui que lui attribuent encore aujourd'hui tous les pêcheurs des environs de Paris[3] et tous les naturalistes compétents, par exemple Valenciennes, dans le remarquable article qu'il a consacré à ce poisson, *Histoire naturelle des poissons,* t. XVII (Paris, 1844), p. 172-190. La terminaison incite à féminiser ; d'autre

1. Meyer-Lübke, *Gramm. des l. rom.,* II, 26. Cf. *Ibid.,* II, 516, où le même exemple est rappelé, mais, à ce qu'il me semble, hors de propos.

2. *Ibid.* Il faut remarquer que l'ital. *popone* est de formation savante et que c'est probablement de l'italien que vient l'anc. français *poupon, pompon.* (Voy. Godefroy, v° *pepon*).

3. On prononce *juène* (issu de *j'vène,* pour *ch'vène*), et cette forme est même enregistrée à son ordre alphabétique par Littré, qui en fait avec raison un mot masculin, bien qu'il donne à *chevène* le genre féminin.

part le genre masculin semble avoir pris sa revanche en modifiant à son profit cette terminaison hétéroclite : Sachs-Villate et le nouveau Bescherelle (1887) enregistrent en effet un mot *chevin,* substantif masculin[1].

XXI. — *CIGNOLE.*

Littré a enregistré le mot *signole* sans étymologie, avec cette définition : « dévidoir construit sur l'axe d'un treuil. » Dans son supplément, il a noté qu'on disait *souaînole* à Avranches et que le mot désignait proprement une manivelle. Il a oublié de faire un rapprochement entre *signole* et *chignolle,* qui figure également dans son dictionnaire avec cette définition : « dévidoir de passementier[2] ». *Signole* devrait s'écrire *cignole,* dont *chignolle* (pourquoi deux *l,* je vous prie ?) est une forme normanno-picarde.

La forme du moyen âge est *ceoignole.* On peut voir quelques exemples de ce vieux mot et des rapprochements avec les patois modernes dans le dictionnaire de M. Godefroy. Cette ancienne forme laisse pour

1. *Chevin* est la forme qu'a prise l'anc. franç. *chevène* en passant en anglais (Voyez le dictionnaire de M. Murray, articles *chevin* et *chavender*) ; mais le mot n'est plus guère usité dans la langue anglaise actuelle, ce qui m'empêche de croire que le *chevin* de Sachs-Villate et de Bescherelle vienne d'outre Manche.

2. A compléter par la définition donnée par l'*Encyclopédie* de Diderot et reproduite par Trévoux (1771) : « Terme de boutonnier. Espèce de dévidoir à trois ailes, distantes d'une demi-aune l'une de l'autre, sur lequel on dévide les matières pour les mesurer, celles qui doivent faire les tresses par exemple, car celles des autres ouvrages n'ont pas besoin d'être mesurées. »

ainsi dire transparaître l'étymologie, et nous permet de reconstituer en latin populaire le mot **ciconiola,* diminutif de *ciconia,* cigogne[1]. Déjà Columelle désigne sous ce nom de *ciconia* un instrument d'agriculture pour mesurer la profondeur d'un sillon. Isidore de Séville l'applique à la bascule d'un puits, et la plupart des langues romanes l'ont conservé dans ce sens : espagn. *cigüeña,* portug. *cegonha,* provenç. mod. *cigogno,* franç. *cigogne*[2]. Il a été étendu à plus d'un mécanisme analogue : la barre à laquelle on attache la corde d'une cloche (italien, espagnol, provençal, et même français, au témoignage d'Antoine Oudin) ; chacun des deux pivots qui supportent un berceau suspendu et permettent de le balancer (espagnol), etc. Dans tous ces sens techniques, l'espagnol se sert de *cigüeñuela* aussi bien que de *cigüeña.*

M. Godefroy traduit globalement *ceoignole,* dans les quatre premiers exemples qu'il donne de ce mot, par « espèce de poulie pour puiser de l'eau au puits, manivelle qui meut la chaîne d'un puits, espèce de grue.» En réalité, il ne s'agit dans ces quatre exemples ni de poulie, ni de manivelle, ni de grue, mais : 1° d'une

1. M. A. Salmon me communique une épreuve du supplément de la troisième édition du *Dictionnaire des Dictionnaires* de Mgr Guérin où est donnée la même étymologie, v° *ceoignole.*

2. Littré n'indique, au mot *cigogne,* que le sens général de « levier coudé » et le sens spécial, dans la marine, de « manivelle d'une meule à aiguiser » ; mais, sans remonter jusqu'à Cotgrave, on lit dans Trévoux (1771) : « *Cicogne* (*sic*) est aussi une certaine machine à tirer de l'eau. » Cf. l'article *crongne* (lisez *ceongne* (du *Dictionnaire* de M. Godefroy et l'article *cigogne* de son *Complément.*

bascule en général; 2° de la bascule d'un puits; 3° de la *cignole* d'un moulin[1]; 4° d'une *cignole* à dévider le fil. Dans les deux passages du roman de *Renart* que cite ensuite M. Godefroy avec cette définition : « sorte de piège pour prendre les animaux malfaisants », il s'agit clairement d'un piège à bascule. Je ne sais d'après quelle source M. Godefroy ajoute cette intéressante indication : « La langue moderne a gardé *soignole,* piston de pompe. »

XXII. — ANC. FRANÇ. *CIT;* PROV. *CIU.*

Jadis on considérait *cit* comme un cas sujet correspondant au cas régime *cité*[2]. Dans son édition de *Saint Alexis,* M. G. Paris a donné de bonnes raisons à l'encontre de cette théorie[3]. On est surpris de voir M. Meyer-Lübke hésiter sur ce point. « Faut-il expliquer, dit-il, le prov. *ciu* et l'anc. franç. *cit* = *civitas* par la forme du nominatif? La question n'est pas résolue?[4]. » En tout cas, il pense que nous avons dans *cit* un fait (j'allais dire un méfait) de phonétique syntactique : on aurait dit *la cit de Paris* par abréviation de *la cite* (ou *la cité*) *de Paris*. C'est une opinion.

Je ne la partage pas. Depuis assez longtemps, ayant relevé dans l'inventaire de la collection d'Amécourt[5]

1. Cf. dans Littré l'article *vindenne,* où se lit cette définition : « corde fixée sur la signolle (*sic*) d'un moulin ».
2. Cf. G. Paris, *Rôle de l'accent lat.,* p. 53.
3. *Saint Alexis,* p. 113, n. 3.
4. *Gramm. des lang. rom.,* II, § 4.
5. Prou, *Inv. somm. des monnaies mérovingiennes de la collection d'Amécourt* (Paris, 1890), p. 34, nos 141 et 142.

ces deux légendes de monnaies mérovingiennes auvergnates : : ARVERNUS CIVIS et ARVIRNO CIVITI FITVR, j'en étais arrivé à penser que nous avions dans *cit* le représentant d'un type latin **civitem,* au lieu de *civitatem.* Ce qui offusquait un peu mon opinion, c'est la différence qu'on observe, au point de vue de la phonétique, entre **civitem* = *cit* et *debitum* = *dete.* Mais je crois tenir maintenant un exemple absolument identique à **civitem* = *cit,* exemple d'autant moins suspect qu'il est fourni par un nom de lieu, *Arras.* Le point de départ ne peut être que l'accusatif *Atrebates* ou l'ablatif *Atrebatis*[1], devenus de bonne heure, par assimilation vocalique, *Atrabates, Atrabatis,* et que les monuments mérovingiens nous offrent déjà sous les formes *Atravetes, Atravetis.* Or, *Atravetis* = *Arraz* et **civitem* = *cit* sont absolument parallèles.

Maintenant, quelle est la raison d'être de ce singulier **civis* **civitem* mérovingien ? Peut-être une confusion entre les nominatifs *civis* (citoyen) et *civitas* (cité) suivie d'une sorte de mezzo termine pour l'accusatif **civitem* (= *civem* + *civitatem*) ; peut-être le passage direct de *civitas* à **civitis* — le pendant exact se trouve dans *praegnas* qui a donné naissance à **praegnis* — d'où l'accusatif **civitem.*

La considération de la forme provençale *ciu*[2] semble

1. Cet ablatif est plus fréquent que *Atrebatibus.* A l'accusatif, on trouve aussi *Atrebatas, Atrabatas :* c'est de cette dernière forme que part M. Holder (*Altcelt. Sprachschatz*) pour expliquer *Arras.*

2. *Ciu* est d'ailleurs très rare. En dehors du *Saint Léger,* je n'en connais qu'un exemple, dans Uc Brunenc, exemple que Raynouard attribue à tort à Arnaud Daniel.

apporter un argument sérieux en faveur de la première hypothèse. M. G. Paris me fait justement remarquer que *ciu* ne peut venir de **civitem* qui aurait nécessairement abouti soit à **ciude* (cf. *Briude* = *Brivatem*), soit à **ciut*. Le phonétique exige *civem* = *ciu :* donc il faut croire qu'on a employé *civis* au sens de *civitas,* sans doute par un jeu de sémantique qui rappelle l'emploi de *hostis* au sens de *exercitus*. En fait, on lit dans le testament de saint Bertrand, évêque du Mans, du 27 mars 616 : *in civem ipsam,* au lieu de *in civitatem ipsam*. Les Bénédictins continuateurs de Du Cange se demandent si *civem* n'est pas une simple abréviation graphique pour *civitatem :* le provençal *ciu* assure à *civem* des droits à l'existence, au sens de *civitatem*.

XXIII. — *CORMORAN*.

Que *cormoran* signifie « corbeau marin », cela paraît bien certain, si l'on songe que le glossaire de Reichenau explique *mergulum* par *corvum marinum,* que le provençal dit *corp mari(n),* l'espagnol *cuervo marino,* etc. Mais comment rendre compte de *moran ?* Y voir le breton *môrvran* « corbeau de mer », de *môr,* mer, et *bran,* corbeau, comme l'a proposé Diez et comme l'ont répété après lui Scheler et Littré[1], c'est se mettre une bien grosse affaire sur les bras. M. Brachet dit que *moran* est une corruption de *maran,* et prétend tirer régulièrement *maran* du lat. *marinum,* comme *sans* de *sine,*

1. C'est aussi l'opinion adoptée par Arsène Darmesteter, *Mots composés,* 1re éd., p. 238 ; 2e éd., p. 271.

langue de *lingua :* c'est de la prestidigitation phonétique ; aussi bien M. Brachet a-t-il eu Ménage comme prédécesseur. Si Ménage ne s'embarrasse pas de nous expliquer comment le suffixe *inum* est devenu *an,* il estime que les anciens Gaulois ont dit *morinum* au lieu de *marinum,* parce que le latin *mare* avait pour correspondant le gaulois *more.* J'ai eu, moi aussi, la mauvaise inspiration de me ranger sous la bannière de Ménage : j'ai écrit, dans le *Dictionnaire général,* que *cormoran* était « composé de l'anc. fr. *corp,* corbeau, et de *moran,* mot qui signifie marin, et qui paraît être un dérivé du breton *mor,* mer ». J'ai ajouté que l'adj. *moran* se retrouvait dans le langage de la fauconnerie, où l'on appelait *faucon moran* un faucon pris « sur la falaise de la mer ». C'est sur ce point que je tiens d'abord à m'expliquer : je déclare aujourd'hui que j'ai été victime d'une de ces traîtreuses « coquilles » dont je travaille, avec M. Hatzfeld, à expurger la lexicographie. Voici l'histoire de ma déconvenue.

On lit dans le *Dictionnaire de l'ancienne langue française* de M. Godefroy l'article suivant :

« MORAN, *moren,* adj., qualifie une sorte de faucon :

Faulcons *morens,* qui ont esté prins sur la faloise de la mer en loingtain pays... qui sont nommez pelerins (*Modus,* f° 58, ap. Sainte-Pal.).

Faucons *morans,* lesquels on prent sur la falaise de la mer, que nous avons nommé pelerins, parce qu'ils n'ont gueres esté ne sejourné en leur pays. (BUDÉ, *des Ois.,* 122, ap. Sainte-Pal.). »

On avouera que la tentation de traduire *moran* par « marin » était grande ; mais avant de commenter les textes, il fallait s'assurer de leur pureté. Je n'ai pu

retrouver le traité *des Oiseaux* que La Curne de Saint-Palaye attribue à Budé; peu importe, je crois, car le passage qu'il en a extrait dérive manifestement de *Modus*. Sainte-Palaye cite *Le livre du roi Modus* d'après l'ancienne édition de J. Trepperel, qui n'est rien moins que correcte[1]; j'ai eu récemment l'occasion de voir deux bons manuscrits de cet ouvrage à la Bibliothèque nationale, franç. 614 et 1297, et j'ai constaté avec stupeur que le prétendu *moren* n'était qu'une faute d'impression de l'édition Trepperel pour *moien*, c'est-à-dire *moyen*. Voici le texte et le contexte d'après 1297, f° 55 r°:

Je vous dirai lesquiex faucons sont mieux a prisier : ce sont ceulx qui ne sont ne trop grans ne trop petits, qui sont appelés faucons *moiens*[2], qui ont esté pris sur la faleise de la mer...

Donc, haro sur *faucon moran!*

L'historique de *cormoran* n'est pas très fourni. On peut constater qu'au XVIe siècle on dit *cormorant* (R. Estienne) et *cormarant* (Belon): le *t* final se retrouve dans l'angl. *cormorant*. Les deux plus anciens exemples allégués par Littré proviennent des poésies d'Eustache Deschamps: *Cosmarans qui se font baux* (édit. de la *Société des anciens textes*, VI, 156); *Cormarans* (*ibid.*, IX, 8.) M. G. Paris me signale encore dans Eustache Deschamps la forme plurielle *cogsmarans*, au vers 4220 du *Miroir de mariage* (*ibid.*, IX, 140.) On entrevoit dans

1. Cette édition donne effectivement *morens*, comme je m'en suis assuré sur l'exemplaire qui est à la réserve de la Bibliothèque nationale.

1. Le manuscrit 614, f° 43 r°, écrit *moyens*. L'édition de *Modus* donnée par Elzéar Blaze en 1839 porte correctement *moiens*.

cosmarans et *cogsmarans* une confusion par étymologie populaire entre *corp* et *coc ;* il est fâcheux que tous ces exemples soient au pluriel, ce qui ne permet pas de décider si le mot doit être écrit par *an* ou par *ant* au singulier. C'est le singulier qui figure dans *le Livre du roi Modus,* sensiblement antérieur à Deschamps. Voici le passage où sont énumérées diverses espèces d'oiseaux pêcheurs, d'après le ms. franç. 1297 de la Bibliothèque nationale, f° 48 v° : « Le rosereul, le *cormorant,* le heron, la poche, le guespier, le martinet. » Les huit manuscrits de la Bibliothèque nationale qui contiennent ce passage sont d'accord pour écrire le mot avec un *t* final, mais des huit, six seulement donnent *cormorant* (franç. 614, 1297, 1298, 1300, 1301 et 12399) : les deux autres portent *cormarant* (franç. 615 et 19113).

Je crois que c'est de cette dernière forme qu'il faut partir, en laissant de côté la question de savoir pourquoi l'*a* de la seconde syllabe s'est changé en *o*[1]. Je considère *cormarant* comme représentant un plus ancien *corp marenc,* et je n'hésite pas à admettre en ancien français l'existence d'un adjectif *marenc,* tiré du latin *mare* à l'aide du suffixe germanique *ing*. On a dit *corp*

1. L'influence du bas-breton *môr* me paraît peu probable. Y aurait-il eu assimilation de l'*a* de *-mar-* à l'*o* de *cor-* ? Toujours est-il que l'on ne trouve jamais en anc. franç. *morage* pour *marage,* du lat. pop. **maraticum,* si ce n'est dans le composé *cormorage,* synonyme de *cormoran*. Ce mot figure dans un ancien glossaire latin-français où il traduit *alcedo,* alcyon. Carpentier a recueilli la glose *alcedo* = *cormorage* et a prétendu la contregloser par la déclaration suivante, qui vient en bon rang parmi les coq-à-l'âne dont il a égayé le *Glossarium* de Du Cange : « pro *alcedonia,* tranquillum tempus. »

marenc, corbeau de mer, comme on dit encore en Anjou et en Bretagne *pie marange,* pie de mer[1].

On sait combien le suffixe germanique *ing* s'est développé en italien, en espagnol[2] et en provençal. Plus rare en français, il n'en est que plus curieux à étudier. Diez se borne à dire : « Des exemples du vieux français sont : *reelenc* (espagnol *realengo*), *meytadenc,* sorte de mesure, *Peyronnenc,* nom de famille, et beaucoup d'autres[3]. » Mais *Peyronnenc* et *meytadenc* se dénoncent d'eux-mêmes comme des mots provençaux[4] ; quant à l'anc. fr. *reelenc,* il n'existe qu'en tant que substantif féminin (*reelenghe, reenenghe*) et est spécial à la Flandre flamingante[5]. Il n'en est pas moins certain que le français a formé quelques dérivés à l'aide de ce suffixe. J'écarte les noms propres purement germaniques, soit de personnes, comme *Flamand* (= *Flamenc*), *Lorrain* (= *Loherenc*), *Floovant* (= **Floovenc*[6]), etc., soit de lieux, comme la plupart des noms en *ange* de la France orientale. Mais je puis citer une dérivation nettement française dans le nom de l'étang de *Sansuan* (Eure-et-

1. J'emprunte *pie marange* au précieux *Dictionnaire* de M. Godefroy, où l'expression est citée, hors de sa place, à la fin de l'article *marage.*

2. *Cf.* spécialement le mot *marengo,* odeur de la mer.

3. *Gramm. des langues rom.,* trad. française, II, 349.

4. Il y a dans le *Dictionnaire* de M. Godefroy un exemple de l'expression *blé moitaent* (1267), où *moitaent* correspond au provençal *meitadenc.*

5. Voy. le *Glossarium* de Du Cange, au mot *relanga,* et le *Dictionnaire* de M. Godefroy au mot *renenghe;* l'étymologie n'est pas claire.

6. Cf. Ars. Darmesteter, *De Floovante,* et G. Paris, dans *Romania,* VI, 612.

Loir), étang appelé *Sanguisugarium* en 1028, *marchesium Sancsuens* en 1238[1]. Il est clair que ce dernier texte correspond au français *li marcheis sancsuens,* c'est-à-dire « la mare aux sangsues », et que *sancsuenc* est tiré directement de *sancsue* avec le suffixe *enc*. Une étude approfondie du vocabulaire français révèlera plus d'une formation analogue, non seulement dans la toponymie, mais dans la langue commune[2].

En résumé, *cormoran* est une altération récente de *cormaran,* qui est pour *cormarant,* plus anciennement *corp maranc,* primitivement *corp marenc,* en latin de l'époque mérovingienne ou carolingienne *corvus maringus*, corbeau de mer.

XXIV. — *CORONELLE.*

Ce mot désigne, d'après Littré, « la tringle de métal qui retient les dents d'un peigne d'acier. » L'éminent lexicographe y voit un diminutif de *coronne* pour *couronne*. Mais quel rapport y a-t-il entre une tringle et une couronne ? Je n'hésite pas à y voir un diminutif de *colonne*. On verra ci-dessous que parmi les noms de

1. L. Merlet, *Dict. top. du dép. d'Eure-et-Loir*.

2. Les étymologistes ont reconnu jusqu'ici l'existence du suffixe *ing* dans *boulanger* (Diez), *ferrant* (Diez), *jaseran* (Diez), *merlan* (Joret, combattu par G. Paris, *Romania,* IX, 122), *rotrouenge* (Suchier, dans *Zeitschr. für rom. Phil.,* XVIII, 282), *tisserand* (Rothenberg). L'ancien français connaît encore *baucenc* (cf. *Romania,* XXIV, 586), *bomenc, estevenenc, gardenc, graverenc,* etc. Dans la langue actuelle, je puis citer *batterand, bougran, paysan, pigneran, salleran,* et peut-être *marais salant*.

l'agaric dit *coulemelle,* c'est-à-dire « colonnette », se trouve précisément celui de *coronelle.* La dissimilation de * *colonnelle* en *coronelle* est tout à fait normale.

XXV. — COULEMELLE, COULEMOTTE.

Littré définit ainsi le mot *coulemelle,* dont il ne donne pas l'étymologie : « Champignon, dit aussi *coulmotte,* bon à manger ; sorte d'agaric. » Si le cœur vous dit d'écrire *coulemotte* et *coulmelle,* à votre aise. Il s'agit de l'*agaricus colubrinus* des auteurs. L'utile *Répertoire des plantes* de E. A. Duchesne (Paris, 1836) enregistre plus de trente noms portés par ce champignon aux quatre coins du bon pays de France. Je relève dans le nombre, à la queue leu leu : *colemelle, cormelle, coronelle, couamelle (?), coulemotte, coutemelle (?), courmotte, coulemelle, goilmelle (?).* On trouve dans le dictionnaire de M. Godefroy un exemple de *colemette,* où l'auteur a vu une « sorte de fruit » et où il s'agit manifestement de notre champignon. Littré lui-même a trouvé l'étymologie sans s'en douter, car il a un article *colombette,* mot qu'il définit par « champignon bon à manger » et qu'il explique fort justement comme un diminutif de *colombe,* au sens de « colonnette ». La comparaison de ce champignon à tige élancée avec une petite colonne est toute naturelle. On sait d'autre part que la forme vraiment populaire prise en français par le mot latin *columna* est *coulomme* ou *coulombe.* De **coulommelle, *coulommotte* on a passé naturellement à *coul(e)melle, coul(e)motte, courmelle, courmotte.* C'est ainsi que le nom de lieu

Columella, ou plutôt **Columnella,* est représenté dans notre toponomastique par *Colombelles* (Calvados), *Coulemelle* (Somme), *Courmelles* (Aisne).

XXVI. — *DAILLOT.*

Les marins nomment *daillots* ou *andaillots,* d'après Furetière, « des anneaux qui servent à amarer la voile qu'on met de beau temps sur le grand estay, et qui font le même effet que les garcettes sur la vergue. » Littré et le *Dictionnaire général* donnent ce terme sous les deux formes, sans étymologie. Comme le mot n'a été recueilli par les lexicographes qu'à la fin du XVIIe siècle [1], j'incline à voir dans *daillots* une mauvaise notation de *dayaus,* c'est-à-dire un doublet de *dé* (à coudre), du lat. *digitale* [2]. Il y a dans le dictionnaire de M. Godefroy un précieux exemple, v° *dayal,* qui me suggère cette conjecture : « quatre liecols et trois dayaulx pour les chevaus (1371) ». M. Godefroy traduit « anneau pour attacher les chevaux » et cela paraît bien résulter du contexte. Que *deel* ait passé du sens particulier de « dé » à celui plus général de « anneau », c'est ce qui résulte, par exemple, de l'emploi comme terme de marine de son dérivé *délot,* anneau de fer à rebord qui sert à maintenir et à protéger, en la recouvrant, une boucle de cordage.

1. Je ne connais pas d'exemple plus ancien que celui de 1683 qui est cité dans le *Dict. général,* d'après Jal.

2. Sur la confusion, à une époque récente, des sons *y* et *l* mouillée, voyez les observations de M. Tobler, dans son article étymologique sur *souquenille,* et *Romania,* XXV, 623.

XXVII. — PROV. *DAUREZI.*

Le *Mémorial du consulat de Limoges*[3], publié récemment par M. Chabaneau[1], contient un mot curieux, désignant une profession, qui n'a pas encore été relevé par les lexicographes[2] : c'est *daurezi,* comme on lit à l'article 224 (*aus daurezis e aus monedeirs*), ou *daureri,* comme on lit à l'article 142 (*li daureri e li champnador*). Que le mot signifie « orfèvre », M. L. Guibert l'a bien vu[3], et ce n'est pas le sens qui vient en question, mais bien l'étymologie. Faut-il considérer *daureri* comme la forme primitive, ou inversement ? Comme je remarque dans les textes de Limoges quelques traces de rhotacisme (*girarmas* pour *gisarmas,* art. 225, *plurors* pour *plusors,* p. 150, 151, 164, 165, etc.), je crois qu'on peut tabler sur *daurezi.* Or, le provençal nous offre concurremment, dans un sens analogue à *daurezi,* les mots *daurivelier* et *aurevelier :* on peut donc admettre que *daurezi* est une forme renforcée, sous l'influence de *daurar,* d'un primitif **aurezi,* lequel se tire sans difficulté d'un type lat. **aurificinus,* dérivé de *aurifex.* Au point de vue morphologique, **aurificinus* employé pour *aurifex,* d'après *aurificina,* rappelle tout à fait **medicinus,* em-

1. *Revue des langues rom.,* août-déc. 1895.

2. Il n'est ni dans Raynouard, ni dans Emil Levy, *Prov. Suppl.-Wœrterb.*

3. *L'orfèvrerie et les orfèvres de Limoges,* Limoges, 1884 (tir. à part), p. 39. L'auteur fait justement remarquer que la rédaction plus récente de l'art. 142 (qui forme l'art. 42 des *Coutumes,* p. 113 de l'éd. Chabaneau) a remplacé *li daureri* par *li dauradiers.*

ployé pour *medicus,* d'après *medicina*[1]. Au point de vue phonétique, **aurificinus* = *aurezis* est à rapprocher de *Lemovicinus* = *Lemozis* et de *oficina* = *usine* : cette dernière étymologie sera exposée plus loin.

XXVIII — *DÉPIQUER.*

Dépiquer le blé, c'est piétiner ou fouler les gerbes pour faire sortir le grain de l'épi. Le *dépiquage,* comme le remarque Littré, est surtout en usage dans le midi de la France : c'est de là aussi que vient le nom avec la chose, *depica, depicatge.* Littré et Mistral, suivis par le *Dictionnaire général* de MM. Hatzfeld et Darmesteter, voient dans *dépiquer* un composé de la particule *dé* et du substantif *épi* ou *espigo.* Cette opinion soulève deux objections graves : si l'étymologie était juste, au point de vue de la forme, on aurait **despiga*[2], ou mieux **desespiga,* en provençal moderne ; et au point de vue du sens, un mot ainsi formé ne pourrait signifier que « débarrasser de l'épi » : or, ce n'est pas le grain qui est *dépiqué,* c'est l'épi contenant le grain. En réalité, il faut reconnaître dans le provençal moderne *depica,* d'où le français *dépiquer,* un composé de la particule augmentative *de* et du verbe *pica.* Le verbe *pica* ne signifie pas seulement « piquer », mais « frapper, briser,

1. A noter cependant que *medicinus* n'a pas laissé de trace dans le vocabulaire populaire, qui connaît en revanche *medicus* (*metge*) et *medicina* (*metzina*).

2. Mistral donne, il est vrai, cette forme à côté de la forme ordinaire *depica :* c'est une altération par étymologie populaire sous l'influence de *espigo, espiga.*

écraser ». Le *picadou*[1] est l'endroit où l'on foule le drap, où l'on casse la soude, etc.

XXIX. — *DOUVE.*

Littré distingue trois mots *douve:* 1° planche d'un tonneau; 2° variété de renoncule, plante; 3° ver qui se trouve dans le foie malade du mouton. L'étymologie de *douve* étant solidement établie (lat. *doga,* emprunté du grec δοχή), Littré a proposé de rattacher *douve* 2 et *douve* 3 à la même étymologie. En effet, dit-il, le nom de la *douve,* fossé, a été transporté à la *douve,* plante, qui croît dans les douves pleines d'eau, dans les marais, et peut-être le foie rempli de *douves* a-t-il été comparé à une douve marécageuse. Le *Dictionnaire général* de MM. Hatzfeld et Darmesteter, allant plus loin dans cette voie, ne fait qu'un mot *douve.* Il relie *douve* 1 et *douve* 2 comme Littré; quant à *douve* 3, il l'explique en disant qu'on croit ce ver engendré par les douves (plantes) que mange le mouton. Le point de départ de cette explication est déjà dans Cotgrave, où on lit:

« DOUVE, a certeine hearbe that kils the sheepe which eat of it; DOUVES, a mortall disease bred in sheeps pluckes or intrails by th'eating of the hearbe aforesaid. »

La comparaison de la lexicographie provençale moderne confirme l'identité de *douve* 2 et de *douve* 3.

1. Transcrit maladroitement par *picadon* (Littré).

D'après l'abbé Vayssier[1], les mêmes mots désignent le rossolis ou rorelle[2], plante qui passe pour donner la cachexie aqueuse aux brebis, et les vers, « semblables aux feuilles du rossolis, » qui se développent dans le foie des bêtes atteintes de cachexie aqueuse. Mistral[3] reproduit l'abbé Vayssier en ajoutant la renoncule au rossolis. En revanche, les noms que portent dans le Midi le rossolis ou la renoncule *douve* prouvent clairement qu'il ne doit y avoir aucun rapport entre *douve* 1, d'une part, et *douve* 2 et 3 de l'autre. Ces noms sont : en Rouergue, *endouólbi* (masculin), *endouolbo, endèlbo, ouolbo, òubo, òuo* (Vayssier) ; en Languedoc et en Provence *endervo, endarvo* (Mistral).

L'abbé Vayssier, suivi par Mistral, indique une double étymologie : lat. *olba,* espèce d'insecte, ou peut-être *ulva,* plante des marais. *Ulva* ne peut être accepté, car la diphtongue *ouo* de *ouolbo* postule impérieusement un *o* ouvert latin : cf. *Ouol,* le Lot, de *Oltis, bouolto,* voûte, de **volta, couol,* cou, de *collum, couop,* coup, de **colpus,* etc. Quant à *olba,* que certains dictionnaires latins, à commencer par Forcellini, donnent comme synonyme de *bruchus,* sauterelle, d'après les *Instructiones* d'Eucherius, évêque de Lyon au ve siècle, c'est une leçon sans autorité. L'édition toute récente des œuvres d'Eucherius, par M. Wotke, qui forme le tome 31 du *Corpus scriptorum ecclesiasticorum* de l'Académie de Vienne, porte pour le passage invoqué :

1. *Dict. patois franç. de l'Aveyron,* v° *endouolbi.*
2. Ce mot de *rorelle,* qui manque dans Littré, est la transcription du lat. des botanistes *rorella,* dérivé du lat. *ros, roris.*
3. *Tresor,* v° *endervo* ; cf. *auvo* et *douvo.*

« Eruca quam vulgo *doluam* uocant[1]. » On trouve dans Du Cange la forme voisine *dolba,* citée d'après le même passage, et appuyée en outre sur le témoignage de Papias : « Eruca, vermis modicus... id est *dolba.* »

Il paraît donc probable que le français *douve,* ver, se rattache directement à ce *dolua* du latin vulgaire (peut-être d'origine celtique), et que les formes rouergates *ouolbo, òubo, òuo* ont perdu le *d* initial (conservé dans les composés *endouolbo, endouólbi*) par confusion avec la préposition *de*[2]. On peut conjecturer que le nom de l'insecte a passé à la plante (rossolis ou renoncule) par un procédé fréquent en sémantique : c'est ainsi que le latin *eruca,* chenille, désigne aussi dans la langue classique la plante que nous appelons roquette, et que le jusquiame a reçu le nom de *caniculata,* en ancien français *chenillée*[3].

XXX. — *ÉCLAIRCIR.*

Diez rattache la désinence des verbes français comme *éclaircir, noircir,* et celle de leurs correspondants en provençal, *esclarzir, negrezir,* à la désinence latin *escere* qui aurait changé de conjugaison et serait devenue **escire.* J'ai protesté en passant contre cette opinion qui paraissait bien douteuse à Arsène Darmesteter[4]. Je ne

1. Page 158, chapitre *de bestiis vel repentibus.*
2. Cf. *enrèos,* du français *denrées,* à côté de *ondrèyos, ondrèos ;* et les formes parallèles *ouolso* et *douolso,* gousse d'ail.
3. Cf. *Antidotaire Nicolas,* éd. Dorveaux (Paris, 1896), p. XIV.
4. Ci-dessus, p. 25, n. 1.

sais si la notule que j'ai écrite à ce sujet a eu quelque influence sur les idées de M. Meyer-Lübke. Toujours est-il que dans le tome II de sa *Grammaire,* paru deux ans après, il s'est associé à ma protestation[1]. Nous sommes donc d'accord pour la partie négative de la question. « Il est *difficile,* dit M. Meyer-Lübke, de concilier le *z* provençal avec le *sc* latin. » Soyons plus tranchants : cela est *impossible,* ou la phonétique est un vain mot. Partout où le groupe *sc* est suivi d'un *e* ou d'un *i,* il se résout en *iss* et non en *z* ou en *ç*. Un type latin **exclarescire* ne peut aboutir, en provençal comme en français, qu'à **esclareissir,* et non à *esclarzir, esclarcir*.

Mais d'où viennent les verbes provençaux en *zir, ezir,* les verbes français en *cir* ? Ici l'harmonie préétablie cesse entre la nouvelle *Grammaire des langues romanes* et ma petite note de 1892. J'ai supposé un type latin **exclaricire* pour expliquer le provençal *esclarzir* et, d'abondant, le français *esclarcir*[2]. M. Meyer-Lübke paraît considérer l'accord du provençal et du français comme purement fortuit. Avec sa concision ordinaire, il établit une double genèse pour les formes des deux langues. Voici comme il raisonne :

Enforcir et *estressir* doivent se rattacher respectivement à *force, estresse ;* puis leur exemple, à la suite d'un rapport erronément établi entre *enforcir* et *force, estressir* et *estroit,* permit de créer une

1. § 593, p. 665 de la trad. franç.

2. Arsène Darmesteter, n'ayant en vue que le français, pose la question suivante dans les notes manuscrites de son *Traité de la formation de la langue française* que j'ai entre les mains : « Le suffixe *icare* a-t-il eu un correspondant *icere ?* »

série d'autres dérivés en *cir*. En provençal, *tepidire* devient *tebezir;* or, comme l'adjectif correspondant était *tebe,* on obtient ainsi, ici également, un suffixe *zir* ou *ezir*.

Il faut de toute nécessité discuter séparément chacune des deux explications.

1° Français. Les verbes *enforcir* et *estressir* n'appartiennent certainement pas au plus ancien français, qui dit respectivement *enforcier* et *estrecier,* où l'on reconnaît clairement le latin **infortiare,* **strictiare*. Le plus ancien exemple du verbe français *étrécir* cité dans le *Dictionnaire général* de MM. Hatzfeld et Darmesteter n'est que de 1366, et il se présente sous la forme *estroicir,* manifestement influencée par *étroit*. Quant à *enforcir,* il est plus ancien, puisqu'il se trouve dans *Fierabras* et dans les *Loherains,* mais c'est tout au plus si on peut le faire remonter à la seconde moitié du XIIe siècle[1]. Est-il vraisemblable que ce mot, relativement récent, et, à ce qu'il semble, d'un usage assez restreint, ait agi sur *esclarcir,* lequel apparaît dans les textes littéraires dès le XIe siècle[2] ?

2° Provençal. Que **tepidire* ait pu donner en provençal *tebezir,* une saine phonétique ne saurait l'ad-

1. Plusieurs des exemples cités par M. Godefroy à l'article *enforcir* sont des participes féminins en *ie* qui peuvent aussi bien se rattacher à *enforcier*. La leçon *del lignage enforcie* dans *Aliscans* 3156, éd. Jonckbloet, est manifestement fautive ; la bonne leçon est *de la geste enforcie,* 2910, éd. Guessard et Montaiglon.

2. *Voyage de Charl. à Jérus.,* 443. Ce vers est la répétition du v. 338, où le ms. porte non *esclarcist,* mais *esclarist*. La date récente du ms. unique du *Voyage* pourrait inspirer des doutes ; mais cf. le *Psaut. de Cambridge,* LXVI, 1, où on lit, selon le ms., *esclerzisset* ou *esclercisset*.

mettre sans réserve. D'après la loi de Darmesteter, il est certain que **tepidire* aurait donné **tepdir,* comme *reputare* a donné *reptar*. En effet, on ne peut pas s'appuyer, pour justifier la conservation de la protonique, sur *sepelire* = *sebelir* qui est, en provençal comme en français, de formation demi-savante. Toutefois, j'accorde que *tebezir* correspond à un type **tepidire,* dans la mesure où *cosedura* correspond à un type **cosetura;* et cela suffit sans doute à M. Meyer-Lübke. Mais il ne faut pas oublier que **tebezir* n'a pu exister que dans une partie du domaine provençal, celle où le *d* intervocalique se change en *z;* ailleurs, notamment en Dauphiné, en Limousin, en Angoumois, on ne peut admettre que **tebedir,* devenu très anciennement **tebeïr*. Or, toute la région provençale étrangère au changement de *d* en *z* possède les verbes en *zir, ezir*. Je relève dans le patois du Bas-Limousin (d'après Béronie) *negrezi, redezi* et *tebezi;* à côté de *tebezi,* on a l'adjectif féminin *tebio,* qui est incontestablement pour *tebea,* de *tepida,* et exclut par conséquent l'hypothèse *tebezi* = **tepidire*. L'étude de la langue du *Girart de Roussillon* (manuscrit d'Oxford) est particulièrement instructive à cet égard. Il n'y a aucune trace du changement de *d* en *z:* le *d* tombe comme en français. Aucun texte n'est pourtant plus riche en verbes de l'espèce qui nous occupe. J'y relève après une rapide lecture : *blanchezir, brunezir, clarcir, enflebesir, enrubresir, esclarcir, fredezir, negresir, paubresir, rovesir* et *viellesir*. En contraste complet avec ces formes, nous trouvons précisément dans *Girart de Roussillon* un verbe du type **tepidire* proposé par M. Meyer-Lübke : c'est **incupidire,* formé sur *cupi-*

dus. Or, il se présente sous la forme *encobeïr*, vers 343 et 827 de l'édition Fœrster[1].

XXXI. — *ÉGRAIN*.

Ce mot désigne un jeune poirier ou pommier qui, venu de graine, est réservé dans les pépinières pour être greffé. Littré mentionne aussi l'orthographe *égrin*, mais il n'hésite pas à voir dans le mot un composé formé avec le préfixe *é* et le substantif *grain*. En réalité, il faut écrire *aigrin*. Littré connaît aussi ce mot qu'il définit et qu'il explique ainsi : « Nom donné aux jeunes pommiers et aux jeunes poiriers, sans doute parce que le fruit en est aigre. » L'adaptation du suffixe *in* à l'adjectif *aigre* pour former un dérivé de ce genre n'est pas naturelle. Aussi *aigrin* n'est-il qu'une altération relativement récente de l'ancien mot *aigrun*, où *un* correspond au suffixe latin *umen*. Le français *aigrun*, primitivement *aigrum*, comme le provençal *agrum* et l'italien *agrume*, remonte au latin vulgaire **acrumen*, toute chose aigre. Cette désinence *un*, rare même en ancien français, ne s'est maintenue en français moderne que sous les formes altérées *in* (*aubin*, de *albumen*, et *aigrin*) ou *on* (*tendron*, autrefois *tendrum*, de **tenerumen*). L'*u* primitif s'est mieux conservé dans les dérivés : *chaussumier*,

1. A rapprocher de *encobeïr* le substantif provençal très rare *cobeïda*, synonyme de *cobeeza*, *cobezeza*, relevé par M. E. Levy (*Prov. Suppl.-Wœrterb.*) dans Marcabrun. *Cobeïda* paraît tiré, comme subst. participial, du verbe **cobeïr* et correspond à un type **cupidīta*.

chaufournier, et *enchaussumer,* mettre dans la chaux, d'une ancienne forme non attestée **chaussum* = lat. **calciumen*[1].

XXXII. — PROV. *EN, NA.*

On sait que dans les textes provençaux le nom de tout personnage de marque est précédé de la particule *En* (devant une consonne) ou *N'* (devant une voyelle), s'il s'agit d'un homme, *Na* (devant une consonne) ou *N'* (devant une voyelle) s'il s'agit d'une femme. *En Bertran de Born, N'Aimar vescomte de Lemotges, Na Maria de Ventadorn, N'Audiart de Malamort.*

Raynouard[2] regarde sans hésitation *Na* comme dérivé par aphérèse du substantif *domna,* dame, ce que tout le monde accorde. En ce qui concerne le masculin *En,* il ne se prononce pas et renvoie aux conjectures de Pierre de Marca. Ce dernier[3] voit dans *En* une apicope de *Mossen,* pour *Mossenher,* Monseigneur. Diez[4] considère *En* comme une abréviation du latin *dominus,* devenu, dit-il, *dom-in, dom-en.* Il est à peine besoin de

1. Dans le *Dictionnaire général* de MM. Hatzfeld et Darmesteter j'ai expliqué le verbe *éverdumer* par un subst. masc. **verdum,* correspondant à l'italien *verdume.* Aujourd'hui je crois plutôt à l'existence d'un subst. fein. **verdume,* de sens abstrait, analogue à l'anc. franç. *freschume, vieillume,* et où *ume* représente la désinence latine *udinem.*

2. *Choix des poésies des troubadours,* I, 133.

3. *Marca hispanica,* liv. III, chap. IX.

4. Art. *donno* de son *Etym. Wœrterb.,* éd. Scheler, p. 122.

dire que ces deux opinions sont aussi peu vraisemblables l'une que l'autre.

La découverte de formes non signalées jusqu'ici de la particule honorable masculine du provençal nous permet d'en déterminer plus sûrement l'origine. Ces formes, relevées dans des chartes limousines récemment publiées, sont *Nos* au cas sujet et *Non* au cas régime[1]. Il est clair que *Nos* et *Non* représentent la dernière syllabe du lat. *domnus, domnum,* comme *Na* la dernière syllabe de *domna.*

On peut être étonné au premier abord de l'aphérèse violente subie par les mots latins; à la réflexion, rien n'est moins extraordinaire. *Domnus, domnum, domna* ont eu deux accentuations. Employés dans leur sens intégral, ils étaient régulièrement accentués sur la pénultième et sont devenus en provençal *donz, don, domna.* Employés comme titres honorifiques, ils ont été accentués sur l'ultième et sont bientôt devenus des monosyllabes proclitiques. Qu'on se rappelle ce qu'il est advenu en roman du démonstratif *ille:* il s'est scindé de la même façon, selon qu'il a été employé comme pronom ou comme article. On a prononcé à l'origine en latin vulgaire: *mea dọmṇa, domnạ Maria,* absolument comme *illa, illạ fẹmna.* De là en provençal, parallèlement: *ma domna na Maria,* et *ela, la femna.*

1. *Documents historiques concernant la Marche et le Limousin,* p. p. A. Leroux, E. Molinier et A. Thomas (Limoges, Ducourtieux, 1883), t. I, p. 151 et 157. *Non* est employé une fois par erreur devant un nom de femme : *Non Petronilla.* Je relève aussi *Nun* dans le censier de Clareuil publié par M. Chabaneau, *Bull. de la Soc. hist. du Périgord,* X, 155.

Maintenant, quel est exactement le rapport de ces formes *Nos, Non* avec la forme ordinaire de provençal *En, N'* ? Est-il possible d'admettre que *Nos, Non,* affaiblis en **Nes,* **Nen,* aient abouti à *Ens, En* ? Je l'ai cru jadis[1] ; je ne le crois plus. Je me rallie volontiers à l'opinion de M. Meyer-Lübke, qui voit dans *En, N'* la dernière syllabe du vocatif *domne*. Cela explique assez bien l'usage ordinaire du provençal qui emploie *En, N'* comme formes indéclinables[2].

XXXIII. — ANC. FRANÇ. *ENFERGER*.

M. Meyer-Lübke place le franç. dialectal *enferger,* anc. franç. *enfergier,* charger de fers, entraver, à côté du roumain *fereca* comme représentant un type lat. **inferricare*. Mais dans les exemples réunis par M. Godefroy, à l'article *enfergier,* il n'y a aucune trace de formes comme **enferchier,* **enferkier,* qui seraient de nature à appuyer l'étymologie **inferricare*. Si l'on compare les formes provençales (Mistral, v° *enferria*[3]), on remarque également l'absence de **enfergar*. Le type lat. est donc

1. *Romania,* XII, 587.

2. Cf. dans le censier de Clareuil, p. p. M. Chabaneau (*loc. laud.* p. 156) : *la part Ne Helias de Malmont.* Mais l'emploi d'un cas sujet *Enz* n'est pas aussi exceptionnel que je l'ai dit : il se trouve non seulement dans la coutume de St Bonnet-le-Château, mais très fréquemment dans les chartes du Velay, publiées par Chassaing, et quelquefois dans le cartulaire de Conques.

3. Mistral n'enregistre que les formes *enferria, enferria, enferlha, enfarlha*. Mais à Saint-Yrieix-la-Montagne on dit *enforja,* c'est-à-dire que, même dans le domaine de la langue d'oc, le groupe latin *rj* est traité comme en français.

sûrement **inferriare*. Il ne faut pas d'ailleurs considérer que nous avons là *ferrum* + *iare*, mais **ferria* (cf. l'anc. franç. *ferges*) + *are*.

XXXIV. — ANC. FRANÇ. *ENRIÈVRE*.

Ce mot de l'ancien français, comme tous les péjoratifs, a un sens très vague : M. Godefroy accumule, pour le traduire, « méchant, malicieux, opiniâtre, extravagant, insensé », et ce serait être bien *enrièvre* que de le chicaner à ce sujet. L'étymologie de *enrièvre* est donc aussi difficile à joindre que celle de *mauvais*, plus difficile même, puisque le mot n'a pas été signalé jusqu'ici dans une autre langue romane. M. Tobler a proposé **inrĕvĕre(n)s*[1], pour lequel il réclame la possibilité d'une déclinaison **inrĕveres* **inrĕverem*, analogue à celle de *serpe(n)s* **serpem* et de *adjace(n)s* **adjacem*. Je suis à l'aise pour faire des réserves, car ce qui me laisse des doutes, ce n'est pas la modification du thème mais l'emploi en latin vulgaire de la particule négative *in*. Je me permets donc de suggérer un type **inrĕprobus*, avec *in* augmentatif, tel qu'on le trouve quelquefois joint à un adjectif, par exemple dans *incolumis*, sain et sauf, dans *irraucus*, enroué, et dans **indebilis*, qu'il paraît difficile de ne pas accepter comme type de l'ancien français *endeble*. Je crois que *rĕprobus* a dû aboutir de bonne heure à **rĕprous*, **rĕprus*, d'où **rievres*. Il n'y a pas de cas phonétique identique, mais on peut assimiler le *b* au *v*, lequel se fond avec l'*u* dans les

1. *Chevalier au lion*, éd. Holland, rem. sur le v. 6165.

paroxytons lorsqu'il est placé immédiatement après l'accent (*rivus* = *rius*), et croire qu'il n'a pour ainsi dire jamais été prononcé dans *reprobus*. Par suite la forme **reprus* est parallèle à **Rotomus*, **sarcofus*, de *Rotomagus*, *sarcophagus*. Au reste, *reprobus* est employé par les jurisconsultes au sens de « ce qui est de mauvais aloi » et par les auteurs chrétiens au sens de « réprouvé » : peut-on désirer mieux pour le sens de *enrièvre ?*

XXXV. — *ENSOUAILLE.*

Le mot *ensouaille,* qui est un terme de marine, désigne la cordelette qui retient le bout de la drosse du gouvernail des bateaux foncets. L'*Encyclopédie* de Diderot est le premier recueil où il ait trouvé place ; depuis, plusieurs dictionnaires, notamment celui de Littré (qui porte dans la définition *crosse* au lieu de *drosse*), l'ont altéré en *ensonaille*. Le *Dictionnaire général* de MM. Hatzfeld et Darmesteter indique avec réserve un rapprochement entre ce mot et le verbe *ensoyer,* dont se servent les cordonniers lorsqu'ils garnissent d'une *soie* de porc le fil à coudre les semelles : il n'y a guère d'apparence. Le sens de « cordelette » doit plutôt faire rattacher *ensouaille* à l'ancien français *seuwe, soue,* corde, dont il sera question ci-dessous, à propos d'un autre dérivé, *suage*. Toutefois, il est étonnant qu'on ne trouve pas le simple * *souaille :* la glose *socale* = *souaille,* qui est donnée dans l'édition Favre de Du Cange d'après un manuscrit de Lille, doit être corrigée en *focale* = *fouaille*. Ce n'est donc que sous toutes réserves que je propose de rattacher *ensouaille* à *seuwe, soue*.

XXXVI. — ANC. FRANÇ. *ESCLEMIR.*

On trouve dans le *Dictionnaire* de M. Godefroy cinq exemples de ce verbe (dont un offre la variante *esclimir*), avec la définition « s'assoupir », qui paraît, en effet, résulter du contexte. Je ne vois pas ce mot dans l'index du *Lateinisch-romanische Wörterbuch* de M. Körting, ce qui me fait croire que l'étymologie n'en a pas été indiquée. Il est difficile de ne pas songer au mot allemand *schlummern* qui a exactement le même sens et qui se présente en moyen allemand non seulement sous la forme *slummern,* mais aussi *slumen*. On s'attendrait, il est vrai, à *esclomir,* le moyen allemand *slumen* ayant comme radical un *u* bref: mais est-il absolument impossible, si le mot français a été emprunté du mot allemand à une époque relativement récente, que l'*u* ait été rendu par un *e?*

XXXVII. — PROV. *ESLAUS.*

Dans le *Mémorial* du Consulat de Limoges, que vient de publier M. Chabaneau, se trouve[1] un mot tout à fait nouveau pour la lexicographie provençale, le substantif masculin *eslaus,* qui désigne l'ouverture par laquelle s'échappe le trop-plein d'un étang, ce que Littré appelle la *lancière*. Grâce à d'obligeantes communications de M. Autorde, archiviste de la Creuse, et de M. J.-B. Champeval, avocat au barreau de Figeac, il

1. *Revue des lang. rom.,* 1895, t. XXXVIII, p. 86 et 87.

m'est apparu clairement que l'étymologie de ce mot, encore vivant aujourd'hui dans le Limousin sous les formes *eilau, orlau,* est le latin vulgaire **exlapsus,* échappement, que l'on peut en toute sécurité insérer dans le *Lateinisch-romanisches Wœrterbuch* de M. Körting[1]. Le changement du groupe latin *ps* en *us* se retrouve, comme on sait, dans *eus,* de *ipse,* et *aus,* de *hapsus*. Le latin vulgaire **exlapsus* se retrouve même sur le territoire de la langue d'oïl. M. Autorde a signalé des textes relatifs à l'abbaye d'Aubignac, près de Saint-Sébastien (Creuse), au diocèse de Bourges, où il est question des *eslaps* d'un étang. Le *p* n'est là que par une préoccupation étymologique; il ne se prononçait pas. C'est ce que montre un autre exemple que me communique M. J.-B. Champeval, et où notre mot a pris une forme plus pittoresque, sous laquelle il faut un œil exercé pour le reconnaître : « Depuis le chemin jusqu'à l'un des *hélas* de l'étang[2]. »

XXXVIII. — *ESSAUGUE.*

Littré donne ce mot sous les formes *aissauge* et *essaugue,* sans étymologie. Le *Dictionnaire général* de MM. Hatzfeld et Darmesteter le déclare emprunté du

1. Voir, pour plus de détails sur le genèse de cette étymologie, les *Annales du Midi,* VIII, 13, 200, IX, 232 et 234, et le *Bulletin de la Soc. des Sciences naturelles et archéologiques de la Creuse,* X, 68 et 1. Comme épilogue, M. Max Bonnet a publié dans les *Annales du Midi,* IX, 334, d'intéressantes observations sur le sens de *lapsus* chez Grégoire de Tours et chez Fortunat.

2. Inventaire du château de Romefort, de 1784, *Arch. dép. de l'Indre,* E, 322.

provençal moderne *eissaugo,* ce qui est l'évidence même, mais il déclare le mot provençal d'origine inconnue. Il vient de l'arabe. A l'article *eissaugo,* Mistral indique comme étymologie le latin *sagena* et le grec σαγήνη : j'ai préféré faire un aveu d'ignorance, plutôt que de me ranger à cette opinion hétérodoxe. Mais j'aurais dû ne pas ignorer que les formes catalanes *xavega* et *xavaga,* citées par Mistral, correspondent à l'espagnol *jábeca,* ou *jábega,* dont Diez a indiqué l'étymologie d'après Dozy, à savoir l'arabe *chabaka,* qui a le même sens [1]. L'ancien espagnol a la forme *axabeca* [2], par soudure de l'article arabe à la syllabe initiale. Dans le mot provençal *eissaugo, issaugo* [3], nous avons sûrement affaire à une forme ancienne avec *es* initial, bien que le mot ne soit pas signalé jusqu'ici dans les textes du moyen âge; l'orthographe *aissaugue* est donc à rejeter [4].

XXXIX. — *ESSE.*

Le nom de lettre *esse* a passé à différents objets en forme d'*s*. Littré et tous les dictionnaires mettent au premier rang de ces objets « la cheville de fer tortue placée au bout de l'essieu d'une voiture pour empêcher la

1. Cf. le nº 7219 de Körting.
2. Eguilaz, *Glos. etim. de las palabras de origen oriental.*
3. Mistral donne aussi, comme mot distinct, *savego, saugo,* sans dire où cette forme est usitée.
4. Il est bien probable que l'*essavegotus* recueilli par Carpentier dans un texte marseillais de 1434 est un diminutif de notre mot, bien que Carpentier le traduise par « corbis species ».

roue de sortir de l'essieu. » Or, l'*esse* d'un essieu ne rappelle que de fort loin la lettre *s*. En tant qu'appliqué à cet objet, *esse* me paraît avoir pris la place de l'ancien mot *heusse* fort pertinemment défini par Nicot : « *Heusse* est la cheville de fer platte et large par en haut et ronde en bas, laquelle passe à travers la happe et les bouts de l'aisseul sortans hors le museau des moyeus des rouës et les contretient qu'elles ne s'eschappent dudit aisseul ».

M. Godefroy a réuni de nombreux exemples de *heusse,* cheville, en ancien français[1]. Je crois — comme il est dit dans le *Dictionnaire général* — qu'il faut reconnaître le même mot dans le terme de marine *heuse* « piston d'une pompe ». Quant à l'étymologie, je propose de voir dans le français *heusse* le pendant de l'italien *elsa,* c'est-à-dire l'ancien haut-allemand *helza,* garde de l'épée. *Heusse* s'applique spécialement à la cheville de fer qui traverse de part en part l'essieu d'une voiture, et qui est, d'une certaine façon, comme la garde de l'essieu. Je n'ai pas besoin de rappeler ce que c'est que le *heut* ou *helt* de l'épée de nos anciens chevaliers : M. Salmon l'a récemment précisé[2]. Mais je ferai remarquer que *heusse* s'écrirait mieux *heuce,* comme le montre la forme normanno-picarde *heuche* ou *euche,* et que la présence d'un *ç* convient bien au *z* du haut-allemand : cf. *esclicier,* en picard *esclichier,* du haut-allemand *slizan.*

1. La série se termine malheureusement par deux exemples de l'*eusse* ou l'*husse* de l'œil (dont l'un est de Brantôme), ce que M. Godefroy traduit par « coin » ; dans ces deux exemples nous avons à faire au provençal moderne *usso,* sourcil, qui n'a rien à voir avec le mot français.

2. *Romania,* 1893, p. 547.

XL. — *ESSERET.*

L'*esseret* est, d'après Littré, une « sorte de tarière fort longue » ou, plus précisément, d'après Trévoux, un « morceau de fer un peu long, formant un demi-cercle en dedans par en bas, tranchant des deux côtés, servant aux charrons à faire des trous dans des pièces de bois ». Littré ne donne pas d'étymologie. Le *Dictionnaire général* tire *esseret* de *esse :* je crois aujourd'hui que la lettre *s* est aussi étrangère à la naissance de *esseret* qu'à celle de *essette* que Littré lui a attribuée[1]. Si le mot *esseret* n'est signalé, dans sa forme actuelle, que par l'*Encyclopédie* de Diderot[2], il me paraît difficile de ne pas le reconnaître dans les trois exemples suivants épars dans le *Dictionnaire* de M. Godefroy, aux articles *eucheré, heuceret* et *onecerec :* « S'on puet forer le kaisne d'une tarere *eucheree* (1240) — bos que on puist forer d'un tarel *heuceret* (1507) — se li caisne puet iestre forés d'un tarel *onecerec* (1216). » Je n'hésite pas à lire dans le dernier exemple *ouecereç,* et il est probable que dans le premier il faut corriger *un tarere euchereç*[3]. On recon-

1. *Essette* est pour *aissette,* diminutif de *aisse* = *ascia.*.

2. A l'article *charron,* le *Dict. du Commerce* de Savary (1re éd., 1723) mentionne parmi les outils professionnels : « un long et un petit *esserai* (sic) » ; mais, malgré la promesse faite à la fin de l'article, il n'est plus question de cet outil à l'ordre alphabétique.

3. *Tarere,* et par dissimilation *tarele,* est foncièrement masculin, conformément à son étymologie, lat. vulgaire *taratrum*. Même sous la forme *tarière,* due à une confusion avec le suffixe féminin *ière,* il a quelque temps conservé son genre au XVIe siècle.

naît là un de ces adjectifs rapidement substantivés comme M. Tobler en a énuméré un bon nombre dans sa belle étymologie de *banneret*[1]. Le *tarel heuceret* serait donc une tarière à faire de trous pour les chevilles (*heuce, euche* ou *ouece*[2]). Comme *heuce* a été supplanté par *esse,* il est tout naturel que *heuceret* soit devenu *esseret*[3].

XLI. — *FLAQUIÈRE.*

Savary ayant relevé dans un ancien tarif de douane la mention de « flaquières de mulets » a inscrit le mot *flaquière* dans son *Dictionnaire du commerce* (1723) avec cette définition peu compromettante : « Partie du harnois d'un mulet. » Boiste, Poitevin, N. Landais, Bescherelle, Larousse et Littré, entre autres lexicographes, s'en sont contentés. Il est remarquable que Littré ait trouvé une étymologie pour ce mot si mal défini. D'après lui, la *flaquière,* c'est « quelque chose qui flaque » : or, comme il ne définit le verbe *flaquer* employé ici par lui-même au sens neutre, que comme verbe transitif signifiant « jeter avec force un liquide », il se trouve

1. *Sitzungsberichte* de l'Acad. de Berlin, 19 janvier 1893 ; cf. *Romania,* XXII, 340.

2. Cette forme ne figure pas parmi celles qu'a relevées M. Godefroy dans son article *heuce,* mais je la trouve, ou peu s'en faut, à l'article *hosphan* où figurent, dans un texte wallon, « VI oeches ».

3. Une autre tarière est dite *lasseret* ou *laceret,* anciennement *loceret,* mais le mot paraît d'origine distincte, encore que le rapprochement avec l'allemand *locher,* indiqué dans le *Dictionnaire général,* ne soit pas très certain.

que l'étymologie du mot *flaquière* n'est pas mieux précisée que son sens.

D'autres lexicographes sont plus instruits, au moins sur ce dernier point, notamment Mozin (1811) et les auteurs du *Dictionnaire général*. Ils ont en effet reproduit à peu près ce que dit le *Supplément* de Savary (1730) : « Les flaquières sont les trois plaques de cuivre rondes qui couvrent le chanfrain et les deux côtez de la tête du mulet. » Voilà qui est parler net ; mais est-ce la vérité ? Garsault, qui en 1774 a publié un consciencieux traité intitulé *Art du bourrelier-bâtier*, parle bien d'un fronteau « garni de trois plaques de cuivre », mais il ne souffle mot de ce nom de *flaquières* que leur applique le *Supplément* de Savary. D'autre part, je remarque que le *Dictionnaire du patois du Bas-Limousin*, de Béronie et Vialle, traduit par « flaquière » le patois *foouquieiro*. Aussi ne puis-je m'empêcher de croire que les *flaquières de mulets* des tarifs du XVIIe siècle sont effectivement des *falquières* ou fauchères[1] et que la définition du *Supplément* de Savary n'est qu'une conjecture malheureuse.

XLII. — ANC. FRANÇ. *FOUCEL*.

Dans son *Miserere*, le Renclus de Moiliens emploie le substantif *fauchel* signifiant « enveloppe » et les verbes dérivés *deffaucheler, enfaucheler*. De ce passage

1. Voyez sur ce mot l'art. *fauchère* du *Dict. général* et ci-dessous *polière*.

M. Godefroy[1] a justement rapproché un passage d'Adam de la Halle, où le même mot *fauchel* est appliqué aux yeux et désigne l'enveloppe de l'œil, la paupière. Il a joint à ces deux exemples quatre extraits de comptes ou de statuts où il est question de « fauchel de tille ». La traduction par « filet » qu'il propose est certainement erronnée : il s'agit d'écorce de tilleul, c'est-à-dire d'une manière d'enveloppe. Enfin, il faut certainement reconnaître le même mot sous la forme *forcel* (dissimilation de *folcel,* comme *gorpil,* si fréquent à côté de *golpil,* renard) dans le fableau 149 du Recueil de MM. Montaiglon et Raynaud, vers 473. La traduction par « ventre » donnée par les éditeurs ne vaut rien. Il s'agit ici encore d'une enveloppe, celle que les médecins appellent le scrotum : on sait quel rôle prépondérant lui revient dans le genre des fableaux. Les variantes du vers 473 donnent *foucel*[2] et *faucel*. Il est manifeste que *foucel* (en picard *fauchel*), plus anciennement *folcel,* d'où la variante *forcel,* vient du latin **follicellus,* dérivé de *folliculus,* enveloppe. Ce n'est pas la première fois que **follicellus* est mis en cause par l'étymologie et il est surprenant que M. Körting ne lui ait pas fait les honneurs de son *Lateinisch-romanisches Wœrterbuch*. Il y a longtemps que M. Mussafia, l'éminent philologue autrichien, a expliqué par **follicellus* l'italien *filugello, filosello,* d'où nous avons tiré notre

1. A l'article *faucel*.

2. M. Godefroy a lu *foncel,* si bien que le même passage revient deux fois dans son dictionnaire, d'abord à l'article *foncel* où il est glosé par « ce qui est au fond », puis à l'article *orcel,* où il est glosé par « estomac, poitrine, ventre ».

mot *filoselle*. Bien que M. Meyer-Lübke ait exprimé quelques doutes sur cette étymologie[1], elle est du meilleur aloi. L'ancien provençal emploie dans le même sens *folelh*[2], qui est le représentant régulier de *folliculus;* il a certainement possédé, sous la forme *folzel, fouzel,* le pendant de l'ancien français *foucel,* car encore aujourd'hui *fousel* s'emploie pour désigner le cocon du ver à soie[3].

XLIII. — *FOURGON.*

La plupart des étymologistes rattachent le mot français *fourgon,* instrument pour attiser le feu, à *fourche,* soit directement[2], soit d'après un type existant déjà en latin vulgaire, **furcone*[5]. Cette étymologie, de quelque biais qu'on la considère, ne va pas sans difficulté : d'une part, le seul dérivé que puisse produire *fourche,* en se combinant avec le suffixe *on,* est *four-*

1. *Ital. Grammatik,* p. 123.

2. Le mot se trouve dans un passage de *Jaufré,* d'où Raynouard l'a par mégarde tiré à deux reprises, pour le traduire la première fois par « filoselle » (III, 317), la seconde par « feuillet » (VI, 25). Il est probable que le bas-latin *folelhum,* dont Carpentier a enrichi le Du Cange et qu'il traduit par « moulin à foulon », n'est autre chose que le provençal *folelh.*

3. D'Hombres et Charvet, *Dict. languedocien-français* (Alais, 1884). Mistral enregistre aussi ce mot, mais pêle-mêle avec *fourreu, fourrel,* fourreau, qui, tout en ayant un sens analogue, a une étymologie bien différente.

4. Littré, Brachet.

5. Ménage, Scheler, Körting et A. Darmesteter (dans le manuscrit du *Dictionnaire général*).

chon, mot qui existe en effet, et qui, en picard, mais en picard seulement, peut se présenter sous la forme *fourcon*[1]; de l'autre, le latin vulgaire **furcone* n'aurait pu donner en français que *fourcon* et non *fourgon.*

Le nom de l'instrument appelé aujourd'hui en français *fourgon* offre beaucoup de variantes dans l'ancienne langue. Il est certain qu'il existe une forme *fourcon.* M. Godefroy, reproduisant un acte de 1292 publié par Bouthors dans ses *Coutumes locales du bailliage d'Amiens,* donne cet extrait : « des *fourçons* pour servir a ministrer l'usaige des dits fours. » Immédiatement après, il cite un texte picard du xve siècle où on lit : « *fourquon* de four. » L'orthographe *fourquon* rend manifeste la lecture *fourcons,* et non *fourçons,* dans l'exemple de 1292. C'est ce qui résulte aussi d'une charte latine de Normandie, citée dans du Cange, au mot *furco :* « Pro furnilla et *furconibus.* » D'autre part, nous avons au moins un exemple de la forme *fourchon :*

Se le covient le four
Et les *fourchons* entour.

Telle est la leçon d'un des deux manuscrits de l'*Oustillement au Villain ;* l'autre donne la variante *furgon*[2].

1. Voy. Littré et, pour les exemples anciens, Godefroy, v° *forchon.* Remarquons que dans plusieurs exemples où M. Godefroy écrit *forçon,* rien n'empêche de lire *forcon.* Les formes *foursson, folson,* qui appuient la lecture *forçon,* au moins dans quelques cas, ne peuvent pas être considérées comme des dérivés de *fourche :* elles postulent un latin vulgaire **furcione,* analogue à **falcione,* qui a donné *fauçon.*

2. *De l'oustillement au villain,* 183, dans Montaiglon et Raynaud, *Rec. gén. des fabliaux,* II, 154.

Cette dernière forme se retrouve dans une lettre de rémission de 1461, relative aux environs de Caen, citée dans Du Cange au mot *furgo*. Carpentier, qui fait la citation, remarque qu'on lit trois fois *fregon* dans un document analogue, mais qu'il ne localise pas, de l'année 1392. Enfin, la forme actuelle se trouve dès le XIIIe siècle dans le dit des *Choses qui faillent en mesnage* et dans le *Testament* de Jean de Meun[1].

Les autres langues romanes qui connaissent ce mot sont plus d'accord entre elles que le français ne semble l'être avec lui-même : l'italien dit *furigone*[2], l'espagnol *hurgon*, le provençal *furgon*[3], et dans toutes ces langues le nom de l'instrument est en rapport avec un verbe signifiant « fouiller, fourgonner ». L'ancien français possède aussi ce verbe, qui se présente le plus ordinairement sous la forme *furgier*.

On lit dans le dictionnaire étymologique de Diez : « *Frugare*, ital., espagn. *hurgar*, portug. *forcar*, prov.

1. J'emprunte ces deux dernières indications à Littré. Il est à croire que l'étude directe des manuscrits donnerait quelques variantes ; mais la forme *fourgon* est suffisamment attestée.

2. J'emprunte le mot au dictionnaire d'Ant. Oudin (1653), qui donne aussi la variante *furegone*. Quant à *forcone*, que cite Littré, il signifie tout autre chose, au moins dans la langue littéraire, et désigne une grande fourche de fer à trois branches. Cependant en sarde *furcone* signifie aussi fourgon de four, *spazzaforno* (voy. Spano, *Vocab. sardo-ital.*, Kalaris, 1851).

3. Un seul exemple en ancien provençal, *furguon*, dans le célèbre *ensenhamen* de Guiraut de Cabrera à son jongleur ; malgré l'obscurité de l'allusion, le mot doit s'entendre d'un fourgon de four et non d'une charrette, comme l'a cru Raynouard. Mistral donne les formes actuelles *fourgoun, hourigoun, furgoun, furgou, firgou, fourjou, furjou*.

mod. *furgá,* anc. franç. *furgier* (*Renart,* I, p. 21), fouiller, remuer : du lat. *furca,* fourche. On trouve une voyelle épenthétique dans le vénitien *furegare* et dans le sarde *forogai.* Même développement de sens dans l'ital. *rinvergare,* découvrir, de *verga,* et dans le piémontais *fustigné,* fureter, de *fustis.* »

Remarquons tout d'abord que la parenté directe de l'anc. franç. *fürgier* est trop étendue par Diez. Le portugais *forcar* se rattache indubitablement à *forca,* fourche, mais il n'a que le sens qui résulte naturellement de cette origine, et non celui de *furgier*[1]. Au contraire, le sarde, qui a à peu près le même sens que *furgier* et *frugare,* ne provient certainement pas du même type étymologique : la vraie forme est *forrogai,* dans le sud de l'île, et à Logodoro *forrojare*[2], ce qui, étant données les relations phonétiques des deux principales variétés du sarde, nous reporte à une terminaison en *culare*[3].

Il reste donc acquis que nous n'avons à tenir compte que de l'italien[4], du vénitien, de l'espagnol, du pro-

1. Cf. Vieira, *Grande Diccionario portuguez,* Porto, 1873 : « *Forcar,* revolver com forcado a palha, trigo, etc. » De même dans le gascon de Mauvezin (Gers) : *hourca,* remuer (le foin, la paille) avec une fourche, verbe qu'il ne faut pas confondre avec *hurga,* fouiller dans un trou.

2. Spano, *Vocab. sardo-ital.*

3. Sans vouloir rien affirmer, je ferai simplement remarquer que le sarde *forrojare, forrogai* pourrait remonter à un type comme **furnuculare* : cf. *forru,* à côté de *furru,* du lat. *furnum,* et *piogu,* du lat. **peduculum.*

4. Le dictionnaire d'Ant. Oudin donne, à côté de « *frugare,* fouiller, sonder, esguillonner », les formes *furegare, furigare,* avec le sens de « fourgonner ».

vençal et du français. Dans ces conditions, le seul type latin qui convienne est **fūricare*[1], tiré de *fūr, fūris,* voleur. **Furicare* explique à la fois la forme ordinaire de l'ancien français et la forme dialectale *furchier, furkier*[2]. Cependant **fūricare* ne répond pas à tout. A côté des formes qui postulent un *ū,* d'autres postulent un *o*. Parmi les exemples cités par M. Godefroy figurent :

1° Un passage du *Renart,* celui-là même qui est visé par Diez, où le dernier éditeur, M. Martin, a lu *forgier,* d'après le plus grand nombre des manuscrits ;

2° Un texte du xve siècle, la *Contenance de table,* qui recommande de ne pas se *fourgier* le nez ;

3° Un texte champenois de 1463, ainsi conçu : « pour *feurger* et chever les fondements des deux piliers du biaul portail. »

De ces exemples français il faut rapprocher quelques variantes provençales ou gasconnes données par Mistral : *fourga, hourga, hourica, houruca.* En présence de ces témoignages de provenance si diverse, il ne faut pas hésiter à admettre un second type étymologique, à savoir : **foricare,* de **forare,* comme **fodicare,* de *fodere.* On remarquera que le rapport sémantique est tout à fait satisfaisant : d'une part, le lat. *forare* est déjà em-

1. L'italien possède aussi *furicare* « cercare con ansietà », dont la forme est tout à fait en harmonie avec la phonétique toscane. Canello (*Arch. glott.* III, 370) et Caix (*Studi di etimol. ital.,* p. 109) le tirent de **furcare,* qui aurait été modifié d'après le type des verbes en *icare ;* c'est l'explication de Diez. Quant à *frugare,* on ne voit pas nettement la raison d'être de cette forme en toscan : ne serait-elle pas d'origine dialectale ?

2. Voyez-en des exemples dans Godefroy, v° *furchier.*

ployé dans la langue médicale antique au sens dérivé de « sonder avec le doigt[1] »; de l'autre, l'exemple champenois de *feurger* nous montre le sens primitif de *forare* encore vivant au xve siècle.

Rien n'empêche d'admettre l'existence simultanée en latin vulgaire de **fūricare,* « voler, chiper[2], » et de **fŏricare,* « creuser, sonder, fouiller ». Le rapport de sens entre « voler » et « fouiller » est assez voisin pour qu'il y ait eu confusion par étymologie populaire. Remarquons que la même contamination s'est produite entre *fūrare* et *fŏrare:* le portugais, que Diez avait eu tort de mettre en cause à propos de *forcar,* vient ici à la rescousse, car il ne connaît que la forme *furar,* au sens de « forer »; le provençal moderne dit aussi en certaines régions *fura,* et non *foura.* Ce qui a dû singulièrement hâter l'emploi de **fūricare* au sens de **fŏricare,* c'est l'application du nom *fūr* ou de ses dérivés à des animaux voleurs, qui vivent ou qui pénètrent dans des trous. Déjà le *fucus* (frelon), hôte des creux d'arbres et de murs, est appelé *fur* par Varron[3]; un peu plus tard, c'est la *viverra* (furet), qui est essentiellement, pour le peuple comme pour l'Académie française, « un animal dont on se sert pour prendre des lapins et qui va les chercher dans leur terrier », animal aux

1. J'emprunte l'indication de ce sens, appuyé sur l'autorité de Celse, à l'excellent *Dict. lat.-franç.* de Quicherat revu par M. Chatelain.

2. Oudin donne à l'ital. *furegare, furigare* non seulement le sens de « fourgonner », mais celui de « desrober subtilement ».

3. Le nom même du *frelon* en français paraît contenir comme premier élément le latin *fūr* (V. l'art. *freton* 1 du *Dictionnaire général.*)

mœurs duquel nous devons le verbe *fureter*[1] ; plus tard encore le *mus* ou *sorex*[2], etc.

Pour en revenir à notre point de départ, le français *fourgon,* le provençal moderne *fourgoun,* le gascon *hourigoun* s'expliquent par **foricone ;* les autres formes énumérées plus haut par **fūricone*. On remarquera toutefois que l'ancien français *fourchon* a été fait sur *fourchier,* forme secondaire de *furgier, furchier,* comme *torchon* sur *torcher*. Car, si le sarde *furcone* s'explique purement et simplement comme un dérivé de *furca,* « fourche », on ne peut tirer de la même façon *fourcon* du picard *fourke,* ni *fourchon* de *fourche,* parce que le français ne connaît pas le suffixe *on* avec la signification augmentative[3]. Les formes provençales modernes *fourjou, furjou,* citées par Mistral, se rattachent de même à la forme verbale *fourja, furja,* vu qu'il est impossible d'admettre le changement de *c* latin en *j* devant un *o*.

XLIV. — *FRAISIL.*

Littré rapproche le mot *fraisil,* « poussière de charbon », du bas-latin *fractillum,* moulin à poivre, en ajou-

1. Le bon chanoine sarde Spano n'hésite pas à affirmer que *fūr* est le nom du furet dans Virgile, mais il n'en est rien. Les formes postulées par les différentes langues romanes sont **furittum* (sicil. *furittu,* ital. *furetto,* provenç. et franç. *furet*), **furione* (anc. franç. *fuiron*), **furone* (esp. *huron*). L'anc. franç. *fuiron* remonte certainement au lat. vulgaire. Il est curieux de constater en sicilien la forme *forittu,* qui paraît avoir subi l'influence de *forare*.

2. Provenç. mod. *furo,* souris, et furet femelle.

3. Le français actuel *fourchon* a deux sens bien distincts et qui

tant qu'on peut « y voir un dérivé de *frangere,* rompre ». Scheler fait justement remarquer que le type *fractillum* ne peut aboutir à *fraisil,* et il conjecture que *fraisil* se rattache à l'ancien verbe *fraiser,* « briser » : le malheur est que *fraiser les fèves,* expression qu'invoque Scheler, ne signifie pas, comme il le croit, les « concasser », mais les « dépouiller de leur enveloppe ». Un autre rapprochement s'impose plus impérieusement : le moderne *fraisil*[1] est en ancien français *faisil*[2], et c'est de *faisil*[3] qu'il faut partir pour trouver l'étymologie.

Un dérivé du latin *fax, facis,* torche, tison, avec le suffixe *ile* me paraît être l'étymologie cherchée. Pour la forme, il n'y a rien à dire à **facīle* = *faisil.* Pour le sens, le suffixe neutre *ile* n'est peut-être pas très congruent ; mais ne peut-on pas admettre qu'on a dit d'abord *pulvis facīlis ?*

supposent une double étymologie : 1° dent d'une fourche, dérivé de *fourche ;* 2° endroit où la branche se sépare du tronc, du verbe *fourcher,* « bifurquer ».

1. Aucun dictionnaire ne donne ce mot avant celui de Richelet (1680), où on lit : « *Fraisi.* Quelques artisans disent *fraisier,* mais mal. On dit *fraisi.* C'est de la cendre de charbon de terre qui demeure dans les forges des artisans qui travaillent en fer. » Furetière écrit *fraisil* (1690), ainsi que le dictionnaire de l'Académie, qui a admis le mot en 1762.

2. M. Godefroy donne cinq exemples de *faisil.* Dans trois d'entre eux le mot signifie « poussière de charbon », dans un autre « mâchefer ». Reste l'exemple emprunté à *Helias :*

> Et li autre as quisines font le feu alumer
> Et font les fus saillir des faisius ahurter.

Il faut, j'imagine, corriger *faisius* en *fuisius* et entendre « fusils ».

3. Cf. dans Littré le mot *fasin,* dont le rapport avec *fraisil* est manifeste.

XLV. — PROV. MOD. *GELBE.*

L'adjectif *gelbe, gelbo* est particulier au Rouergue. L'abbé Vayssier le traduit par « jaloux, qui ne peut supporter le chatouillement, qui ne veut pas se laisser toucher; par extension, farouche, fougueux. » Il lui donne comme étymologie le latin *zelosus;* mais la phonétique s'y oppose. D'autre part, le sens invite impérieusement à recourir à un dérivé du substantif *zelus*. Je propose un adjectif tiré de ce substantif à l'aide du suffixe atone *uus:* **zeluus*[1]. La consonnification de l'*u* dans **zelua,* devenu **gelva* est normale, et l'ancien **gelva* a entraîné **gelve* au masculin, d'où aujourd'hui *gelbe, gelbo*. Dans la région montagneuse de l'Aveyron qui confine au Cantal, on dit, d'après l'abbé Vayssier, *jieue, jieuo:* c'est la région même où Nigoles a étudié le traitement si curieux de *l* latin[2]. De même que *salva* y est représenté par *sauo,* il est tout naturel que **zèlua* y soit *jieuo*.

XLVI. — *GIROUETTE.*

Le sens et la forme du mot *girouette* invitent à en chercher l'étymologie dans le latin *gyrare,* tourner. Aussi s'en est-on avisé depuis qu'il y a des étymologistes en France. On pouvait lire, dès 1549, dans la deuxième édition du *Dictionnaire françois-latin* de Ro-

1. Cf. ci-dessus, p. 91.
2. *Romania,* VIII, 392 et suiv.

bert Estienne : « *Gyrouet* ou *gyrouette*. Il vient de *gyro gyras*, ou de *gyrus gyri*. » Passe pour le radical *gir* et le suffixe *ette ;* mais comment expliquer le son intermédiaire *ou ?* A cela, le bon Ménage a une réponse toute prête : « *Gyrus, gyruttus, gyruttettus, girouet ; gyrutta, gyruttetta, girouette*[1]. » Diez accepte la manière de voir de Ménage, puisqu'il considère *girouette* comme étant pour *girotette*, en invoquant un italien *girotta* de médiocre aloi. Scheler, tout en ayant des doutes sur *girotta*, copie maladroitement Diez et écrit : « *Girouette* (pour *girotette*), diminutif de l'italien *girotta*. » Littré rapproche *girouette* de *pirouette*, mais pour ce dernier mot il se retranche derrière la formule prudente : « origine inconnue », sans vouloir prendre à son compte l'étymologie de Diez, qui y voit le radical de *pivot* et le diminutif de *roue*. Enfin Caix pense délibéremment que *girouette* est *gir* + *rouette*[2].

En somme, on peut dire avec M. Horning, qui vient d'expliquer le lorrain *girouante*, dévidoir, par *gyranda*, que « l'origine du son *ou* reste obscure[3] ». Je propose de considérer *girouet, girouette*, comme les mots des diminutifs d'un primitif **girou*, qui représenterait phonétiquement le latin *gyrŏvagum*, mot qui n'appartient pas à la langue classique et qui se trouve pour la première

1. *Origines de la lang. franç.*, Paris, 1650.
2. *Zeitschrift für rom. Phil.*, I, 423.
3. *Zeitschrift für rom. Phil.*, XVIII, 219. M. Horning aurait pu faire remarquer que *giroinde* est enregistré dans le supplément de Littré avec une citation d'André Theuriet, et que c'est le même mot qu'il faut reconnaître dans *gerouwaide* (corr. *gerouwainde ?*), qui traduit le latin *girgillum*, dans un ancien glossaire cité par M. Godefroy.

fois dans la règle de saint Benoît (v^e-vi^e siècles). De même que *Rotŏmagum* est devenu de bonne heure *Rotŏmago, Rotŏmao, Rotŏmo,* de même *gyrŏvagum,* passant par *gyrŏvao, gyrŏvo* a dû aboutir à **girou,* d'où les diminutifs *girouet, girouette.* Nous avons dans *sarcofagum* = *sarcou* le pendant de *gyrovagum* = *girou,* puisque dans les proparoxytons *f (ph)* et *v* se confondent.

XLVII. — *GOUPILLON.*

C'est Ménage qui le premier, avec une hésitation dont ses successeurs n'ont malheureusement pas tenu compte, a rapproché *goupillon* de *goupil,* renard[1]. L'étymologie a fait fortune et, de Du Cange à Diez, elle a rallié presque tous les suffrages[2].

Remarquons tout d'abord que si l'on trouve en ancien français *goupillon* au sens de « petit renard[3] », le sens de « queue de renard » fait absolument défaut. Il y a plus. Si l'on remonte la suite des textes, on se

1. « *Goupillon* vient peut-être de *goupil,* à cause de sa ressemblance à la queue d'un renard. » *Origines de la langue franç.* (1650), v° *goupil.* Dans la seconde édition des *Origines,* parue après sa mort sous le titre de *Dictionnaire étymologique,* Ménage, soutenu par Furetière et Du Cange, est plus affirmatif.

2. Roquefort, dans son *Glossaire de la langue romane,* v° *guepillon,* attribue à La Curne de Sainte-Palaye une étymologie ridicule d'après laquelle *goupillon* serait composé de *goutte* et de *piller.* M. G. Paris, qui me signale le passage de Roquefort, a indiqué depuis longtemps que *goupillon* n'avait rien à faire à l'origine avec *goupil,* et il l'a rapproché du hollandais *quispel* ou *kwispel,* qui a le même sens. (*Bull. de la Soc. de linguistique,* t. II, p. cxv.)

3. Voyez-en un exemple dans le *Dictionnaire* de M. Godefroy.

convainc facilement que notre *goupillon* s'est substitué, par étymologie populaire, à *guepillon* ou *guipillon,* formes données concurremment par Cotgrave. Ménage fait lui-même remarquer que Frédéric Morel écrit *guepillon,* et qu'en Normandie on dit *vipillon*. L'historique réuni par Littré ne remonte pas au delà du xve siècle. Il se compose de deux citations : un texte d'inventaire, où on lit *gippellon,* et un passage du *Grand Testament* de Villon, où tous les éditeurs, y compris le dernier, M. Longnon, impriment *goupillon,* bien que le meilleur manuscrit porte *guypillon*[1]. On lit *vipillon* dans une lettre de rémission de 1416 citée par Carpentier[2], *equipillon* dans un compte de 1380 cité dans le *Dictionnaire* de M. Godefroy. Le glossaire du ms. latin 7692 de la Bibl. nat., qui est du xiiie siècle, traduit *aspergitorium* par *guipillon*[3]. Enfin, M. Delboulle me signale *guipellon* dans le *Roman du Mont-Saint-Michel* de Guillaume de Saint-Pair, qui remonte à la fin du xiie siècle.

Il semble bien qu'il faille chercher l'étymologie de *goupillon* dans un radical *vipp* ou *wipp,* que le latin ne peut pas fournir. Or les langues germaniques ont précisément un radical *wip,* qui se présente avec deux *p* en bas-allemand et dans les idiomes scandinaves, et dont le sens primitif, « se balancer, ce qui se balance », s'accorde fort bien avec l'usage du goupillon : cf. le

1. Vers 1809 de l'édition Longnon ; voy. la variante, p. 234.

2. Dans Du Cange, v° *vispilio*. Cette lettre est relative à des faits qui se passent à Saint-Lô, en Normandie, ainsi que me l'apprend obligeamment mon confrère M. Courteault.

3. C. Hofmann, *Pariser Glossar* 7692, n° 149.

hollandais *wip,* bascule, estrapade, *wippen,* balancer, berner, donner l'estrapade; la danois-norvégien *wippe,* bascule, épi, etc.; l'anglais *whip,* fouet, *to whip,* fouetter, *wisp,* bouchon de paille, balai, *to wipe,* essuyer, nettoyer, etc. Le rapport est manifeste, mais il serait peut-être téméraire de vouloir le préciser: a-t-on considéré simplement dans le goupillon l'action du prêtre qui le balance pour asperger les fidèles, ou y a-t-il un rapport plus direct entre la forme de l'aspergès et celle d'un épi? En tout cas, j'incline à croire que le mot est venu en France avec les Normands, vu sa date relativement récente et son habitat.

Goupillon n'est pas d'ailleurs le seul rejeton que le radical *wipp* ait poussé en français. M. Godefroy a relevé un exemple de *guippon* dans un texte parisien de 1342, où le sens de « goupillon » est manifeste. La langue technique actuelle a conservé ce mot *guipon,* comme on peut le voir dans Littré[1]. Jal a justement indiqué le rapport avec l'anglais *to wipe*: non seulement il ne faut tenir aucun compte de l'hypothèse de Littré qui serait disposé à voir dans *guipon* une variante de *jupon,* mais il faut considérer *gipon,* nom que porte aussi le *guipon* des corroyeurs, comme une forme corrompue: on peut seulement accorder que *gipon (jupon)* a exercé sur *guipon* la même fâcheuse influence que *goupil* sur *guipillon*[2].

1. Il y a le *guipon* des calfats, « sorte de gros pinceau formé de morceaux d'étoffe de laine pour étendre le brai », et celui des tanneurs, « linge au bout d'un bâton pour mettre les peaux en chaux » : ce dernier est souvent appelé *gipon.*

2. Une autre altération de *guipillon* est *guimpillon.* Il est bien

XLVIII. — *GOURGOURAN.*

Ce mot, que l'Académie française a admis dans son dictionnaire de l'usage en 1762, se trouve pour la première fois[1] enregistré dans l'*Encyclopédie* de Diderot (tome VII, paru en 1757), où il est ainsi expliqué : « Étoffe travaillée en gros-de-Tours, mais plus forte en chaîne et en trame ; les soies n'en sont point moulinées mais elles sont seulement gommées... Le gourgouran vient des Indes... »

Malgré la provenance de la chose, le mot n'a rien à

acile de reconnaître le mot dans l'exemple suivant cité par M. Godefroy et accompagné d'un point d'interrogation : « Mon harnois est en estat, car je le fais souvent fourbir avec un *guimpillon* fait à l'occasion et au contraire de ceux qu'on met dedans les pintes. » (*Caq. de l'accouchée,* p. 262.) Les tonneliers et marchands de vin connaissent bien le goupillon que vise cette allusion obscène. Trévoux le définit ainsi : « Bâton long d'un pied et demi, au travers du bout duquel on attache plusieurs brins de poil pour nettoyer les pots où l'on ne peut fourrer la main. » C'est le sens qu'a *equipillon* dans l'exemple de 1380 mentionné plus haut. De *guimpillon,* il faut rapprocher *vimpilon* donné par Cotgrave. — Je mentionnerai enfin la forme curieuse *eswispillon,* employée par frère Nicole Bozon dans ses *Contes moralisés,* p. 33, éd. P. Meyer et Toulmin Smith, forme dont il faut rapprocher *vispilio,* au sens de « bouchon de paille », dans un texte latin écrit en Angleterre, cité par Du Cange. Ces formes sont dues à l'influence combinée de l'angl. *to sweep,* balayer, et *wisp,* bouchon de paille, balai, qui existent à côté de *to wipe,* essuyer.

1. C'est par erreur que, dans le *Dictionnaire général* de MM. Hatzfeld et Darmesteter, le mot est indiqué comme figurant dans le *Dictionnaire du commerce* de Savary des Bruslons, 1re édition (1723). Il ne figure que dans l'édition de 1761, laquelle se réfère à l'*Encyclopédie.*

voir avec l'hindoustani. Le hasard m'ayant mis sous les yeux le mot anglais *grogram,* j'ai conjecturé que ce pourrait bien être l'original de notre *gourgouran.* M. Murray veut bien m'apprendre que le *grogram* actuel se présente d'abord en 1562 sous la forme *grograyn* puis successivement *grograyme, grogeran, grogoram, grogeron, grogoran.* Le produit manufacturé est le même. Nos dictionnaires anglo-français traduisent *grogram* par « gros de Naples », ce qui est, comme on sait, la même chose que « gros de Tours », et l'on peut comparer à la définition du *gourgouran* de l'*Encyclopédie* celle du *grogram* que me communique M. Murray : « A mixture of silk and mohair, or of silk hand worsted *stiffened with gum.* » Donc il n'y a plus de doute. Nous avons donné aux Anglais notre *gros-grain*[1] (comme aux Espagnols notre *gros de Tours*[2]), et il nous l'ont rendu avec usure, non seulement sous la forme *gourgouran,* qui n'a qu'une notoriété bien restreinte, mais sous la forme de *grog,* que presque tout le monde connaît.

XLIX. — *GRATTE-BOESSE.*

Littré considère *gratte-boesse,* « brosse à étendre un amalgame, à brosser, à nettoyer », comme composé du verbe *gratter* et du subst. *boesse,* qui s'emploie dans le même sens; mais il ne s'explique pas sur l'étymologie de ce substantif *boesse.* Dans le *Dictionnaire général* de

1. « Gros-grain, the Stuffe Grogeran » (Cotgrave). L'étymologie est judicieusement indiquée par M. Skeat, *Etymol. Dict.*
2. Cela s'écrit en espagnol *grodetur.*

MM. Hatzfeld et Darmesteter, *boesse* est qualifié de « forme dialectale de *brosse* ». C'est la doctrine de Darmesteter pour lequel la *gratte-boesse* est « la *boësse* à laquelle on ordonne de gratter[1]. » Or, je ne vois pas qu'aucun patois dise *boësse* pour « brosse ». Et, d'autre part, comme terme d'art, *boësse* est si récent qu'il paraît bien n'être qu'une abréviation factice de *gratte-boësse*, comme *brequin* de *vilebrequin*. Or, Mistral, dans son *Tresor dóu Felibrige*, enregistre le substantif *grato-bouisso* et l'explique par les deux verbes *grata*, gratter, et *bouissa*, balayer, nettoyer, frotter (dérivé de *bouis*, lat. *buxus*, buis). J'ai relevé récemment dans l'inventaire d'un orfèvre de Draguignan, de 1498, la mention de « quatuor *grata-boyssas*[2] » : le mot *gratte-boesse* ne paraissant chez les auteurs français qu'au commencement du XVIIe siècle, je n'hésite plus à le considérer comme un emprunt fait au provençal *grato-bouisso* et à regarder l'étymologie de Mistral comme définitive. Il faut donc rayer *gratte-boësse* de la série des composés avec un verbe et un nom au vocatif, et le classer dans la série des composés avec un double impératif, comme *bouillabaisse, chantepleure, passe-passe*, etc.

L. — *GUIDEAU*.

J'emprunte au dictionnaire de Trévoux les deux définitions suivantes :

1. *Mots composés*, 2e éd., p. 229.
2. *Bulletin archéologique* p. p. le *Comité des travaux historiques*, 1885, p. 492.

DIDEAU. Terme de pêche. C'est un grand filet qui sert à barrer les rivières pour arrêter tout ce qui passe. Au pont de S. Cloud il y a un grand *dideau* suspendu par des potences et des poulies qu'on tend et qu'on lâche dans certaines occasions.

GUIDEAU, s. m. GUIDELLE, s. f. Terme de pêche. Filet qui s'attache à deux pieux plantés aux embouchures des rivières sur les côtes de l'Océan : c'est un filet composé de mailles, fait en forme d'une chausse d'apothicaire, mais qui finit en pointe émoussée.

Au mot *dideau,* Littré indique les variantes *diédeau, diguial, guideau.* Il n'a pas d'article *diguial,* mais à *diguail* il indique la variante *diguial* et il définit ainsi : « Sorte de grand filet terminé par une nasse et établi au pied des digues. » Sous *guideau* 2 il ne fait aucun renvoi aux articles que nous venons d'analyser, et nulle part il ne donne d'étymologie. Il a un article *guideau* 1, où on lit : « Plate-forme de planches qu'on échoue dans une position inclinée, en la soutenant sur des chevalets, pour diriger le courant de chasse dans les avant-ports de la Manche. » Ce sens de *guideau,* pour lequel Littré donne comme étymologie *guider* et *eau,* ne figure pas dans les dictionnaires français avant notre siècle.

Arsène Darmesteter a accepté l'étymologie de Littré, car le mot *guideau,* qui manquait dans la première édition de son *Traité des mots composés,* a été ajouté dans la seconde. Persuadé que le nom du filet a passé par analogie à la plateforme, j'ai pris sur moi de réunir dans un seul article du *Dictionnaire général* les deux sens de *guideau,* et de repousser le substantif *eau,* pour faire place au suffixe homophone. La forme *guidelle* me donne raison, je crois, en ce qui concerne la termi-

naison du mot; c'est du radical que je voudrais parler aujourd'hui.

M'étant avisé récemment de l'existence d'un article *kidellus* dans le *Glossarium* de Du Cange, et de celle du mot anglais *kiddle,* sorte de filet, dont M. Skeat ne parle pas dans son *Etymological Dictionary,* j'ai interrogé M. J.-A.-H. Murray. Il m'a obligeamment fourni des renseignements que je ne puis mieux faire connaître qu'en transcrivant ses propres termes : « I think I have never seen nor heard of the word *kiddle* in actual use. On investigation, I find that the word is not quite obsolete, but survives as a kind of historical or documentary term in connexion with the fishery laws. It is doubtful, however, whether I should find three people in Oxford, who had ever heard it. It is found in the Latin form *kidelli* in our *Magna Carta,* and is mentioned in many statutes Latin, Anglo-French and English and in historical treatises. In statute 25. of Edward III., anno 1350, we have : « pur ce qe communs passages de neefs e batelx en les grantz rivers d Engleterre si sont sovent foitz destourbez par le lever de gortz, molins, estankes, estackes et *kideus.* » It is in Anglo-French *kidel,* in old French *cuidel* (Godefroy), *quideau* (Cotgrave). Bas breton has *kidel,* but that, I fear, is only from French, and throws no light on the etymology. I do not think the word can be explained from English; it has to me all the appearance of a French word in English, apparently a diminutive of some kind. But of the ultimate etymology I know nothing. »

Je pense avec M. Murray que le bas breton vient

du français, aussi bien que l'anglais *kiddle*. Le *Dictionnaire général* donne comme plus ancien exemple de *guidel* un texte de 1322 ; ce texte vient du *Dictionnaire* de M. Godefroy, qui l'a emprunté au *glossarium* de Du Cange, v° *giscellus ;* la vraie date est 1332. On lit *cuidiaus* dans un texte (de 1326 et non de 1322) emprunté également à Du Cange (v° *cuidens*) par M. Godefroy (v° *cuidel*) et *quideaulz* dans un autre texte de 1295, cité dans du Cange (v° *panchon*).

La note de M. Murray nous apprend que la forme constante en anglo-français est *kidel*. Cette forme est ancienne. Le dispositif de la *Magna Carta* du roi Jean ne fait que reproduire une ordonnance de Henri II, datée de 1155, où on lit : *Omnes kidelli deponantur de cetero per Thamesiam*[1]. On disait donc *kidel* des deux côtés de la Manche au milieu du XIIe siècle : cette constatation suffit sans plus pour débouter le verbe *guider,* aussi bien que le substantif *digue,* de toute prétention étymologique sur *guideau* ou *diguial*.

Il est plus difficile de trouver la véritable étymologie. A défaut d'une certitude, voici l'hypothèse à laquelle je me range provisoirement. L'allemand a un mot *Kittel,* en moyen haut allemand *Kittel* ou *Kitel,* qui signifie « ample vêtement » : l'aurait-on appliqué à un filet de grandes dimensions ? L'emploi si connu du mot *manche* en terme de pêche, voire de *chausse*[2],

1. Cf. Du Cange v^is *bidelus* et *kidellus ;* je note qu'au mot *bidelus* Carpentier a judicieusement repris les Bénédictins, ses prédécesseurs, qui n'avaient pas su corriger cette mauvaise leçon de Brussel.

2. Il n'y a trace de cet emploi ni dans Littré ni dans le *Diction-*

flatterait assez cette opinion. Il ne resterait plus qu'à supposer que *kidel* est venu au français par le bas allemand, dont la forme correspondante serait, si elle a existé, *kiddel* ou *kidel,* selon qu'il s'agit en haut allemand d'un *tt* ou d'un *t*.

L'altération de *kidel* en *guidel* est difficile à expliquer. L'influence de *guider* est douteuse, car on trouve *guidel* dès 1332, c'est-à-dire à une époque où le verbe *guider* avait en français la forme *guier*. En tout cas *kidel* a persisté longtemps, puisque Cotgrave et Oudin enregistrent simultanément *guideau* et *quideau*.

LI. — *HAMPE.*

Littré donne au mot *hampe* cinq sens différents. Les trois premiers se tiennent de très près : « 1° bois d'une hallebarde, d'une pertuisane, d'un épieu, etc. ; 2° manche de pinceau ; 3° long pédoncule axillaire d'une plante. » Il me paraît impossible d'y rattacher les deux derniers : « 4° (vénerie) poitrine du cerf[1] ; 5° (boucherie) maniement dont la graisse est placée dans l'épaisseur du repli musculo-cutané étendu de la partie postérieure et latérale du ventre vers l'extrémité inférieure et antérieure de la cuisse[2]. » Aux sens 1-3,

naire général. Mais écoutons Trévoux : « *chausses* ou *sac,* terme de pêche : c'est une espèce de petit filet qui se met au fond des grands filets que l'on nomme des dideaux. »

1. Comme terme de vénerie *hampe* est déjà dans le petit poème intitulé *La chace dou cerf* (éd. Pichon, p. 25), qui remonte à la fin du XIIIe siècle.

2. Oudin, dans ses *Recherches ital. et franç.* (1642), traduit le

hampe est une altération récente de *hanste,* qui s'emploie encore, sous la forme *hante* ou *ante,* dans les deux premières acceptions. Je considère les sens 4-5 comme appartenant à un mot différent.

Le dictionnaire français-allemand de Mozin (1re édition, Stuttgard, 1812) traduit « la hampe du cerf » par « die *Wamme* oder Brust des Hirsches ». Or *wamme* présente en allemand la forme parallèle *wampe,* en ancien haut-allemand *wamba* ou *wampa :* le sens oscille entre « ventre, peau du ventre, graisse du bas-ventre, fressure, fanon du bœuf ». N'est-il pas vraisemblable que le français *hampe* est une altération de *wampe*[1] ? M. Godefroy a recueilli deux anciens exemples de *wampe, vampe* au sens de « empeigne de soulier » : c'est une extension toute naturelle du sens de « ventre, peau du ventre ». La substitution du son *h* au *w* germanique est un fait rare, mais non sans exemple. On sait que de *wamba* est sorti l'ancien français *gambeis, gambeison :* il est curieux de constater qu'un manuscrit du roman de *Rou* donne la variante *hambeiz* pour *gambeis* (édition Andresen, III, 7697). Je remarque aussi dans le dictionnaire de M. Godefroy une forme

mot *hampe* par « carne del petto o giogaia ». Furetière (1690), reproduit par Trévoux, dit : « A la boucherie, on appelle *hampes* les deux parties du poumon de bœuf qui des deux costez couvrent le foye et la rate, et qu'on ne retranche pas aux fressures de veau et de mouton, mais seulement à celles de bœuf. » On voit que c'est un sens différent de celui que donne Littré. Ajoutons que ce dernier, dans son supplément, signale la forme *lampe* comme usitée à côté de *hampe.*

1. Le patois lorrain a le mot *vouambe,* fanon, que M. Horning, dans la *Zeitschr. für rom. Phil.,* XVIII, 230, a rattaché justement à la même étymologie.

isolée *waudragier* (1347) au milieu des six exemples cités à l'article *haudragier*, des exemples de *hindart* (1307 et 1415), pour *guindart*, guindas, etc.

Carpentier a recueilli dans une lettre de rémission de 1398 un exemple de *vamon* au sens de « goitre[1] ». Le provençal moderne a : *gamo, bamo* « goitre des brebis » et *gamoun* « goitre, fanon du bœuf, jabot, gorge, ulcère au gosier des animaux[2] ». Il est manifeste que ces mots se rattachent à l'allemand *Wamme;* peut-être ai-je été devancé dans l'indication de cette étymologie.

LII. — *HANSE.*

« Le corps d'une épingle avant que la tête y soit mise. *Hanse* peut s'expliquer par *anse,* indûment aspiré, ce corps d'épingle pouvant être considéré comme une anse. » (Littré.)

L'idée que la hanse ou tige d'une épingle, qui en est la partie essentielle, puisse être considérée comme l'*anse* de la tête, est une idée étrange. On a manifestement affaire au mot bien connu *hante,* anciennement *hanste,* remplacé dans le langage ordinaire par *hampe*. Si la forme *hanse* était anciennement attestée, on pourrait

1. Dans Du Cange, v° *vammum*. L'exemple de Carpentier est reproduit dans le *Dictionnaire* de M. Godefroy. En réalité, c'est un mot du patois du Velay, car les faits articulés dans le document visé se passent « en la ville du Puy ». On remarquera que Mistral signale précisément la forme actuelle *bamo* en Velay.

2. Mistral, *Tresor dóu felibrige,* à qui j'emprunte ces exemples, indique comme étymologie le mot *gamo* au sens de « gamme ».

la considérer comme une prononciation négligée de *hanste;* mais il semble bien que, quand *hanse* a été mis en usage par les épingliers[1], l'ancien français *hanste* avait depuis longtemps perdu son *s*. Il est donc probable que *hanse* est une altération directe de *hante*[2], due à l'étymologie populaire, sous l'influence du mot tout différent *anse*.

LIII. — *JAMBLE.*

Les *jambles* sont des coquillages univalves qui se collent aux rochers et qu'on appelle aussi vulgairement du nom significatif de *morpions de mer:* les savants les nomment *patelles* ou *lépas* (λεπάς)[3]. Bernard Palissy écrit tantôt *gemble,* tantôt *jamble.* Un texte de 1460, inséré dans Du Cange par Carpentier (v° *gambarus*), donnant l'orthographe *jamble,* il paraît certain que c'est l'*a* qui est primitif et non l'*e;* mais l'étymologie par *cammarus* (grec κάμμαρος) proposée par Carpentier et acceptée, à ce qu'il semble par tout le monde, de Diez à M. Meyer-Lübke[4], n'est pas plus solide au

1. *Hanse,* au sens de « tige d'épingle », n'est donné par aucun ouvrage imprimé avant l'*Encyclopédie* de Diderot (1755).

2. On sait que ce mot, qui luttait encore dans l'usage général au XVIIe siècle contre *hampe,* s'est conservé dans différents emplois techniques avec l'orthographe *ante* ou *ente*.

3. Cf. Rolland, *Faune pop.,* III, 192, et Godefroy, *Dict.,* art. *gemble* et *jamble*. M. Godefroy a admis comme premier exemple le *jemble* mentionné dans le *Recueil des fabliaux* de Montaiglon et Raynaud, I, 152, qu'il faut certainement mettre hors de cause.

4. *Gramm. des lang. rom.,* I, p. 34.

point de vue phonétique (pourquoi pas *jambre?*) qu'au point de vue zoologique (quelle ressemblance entre l'écrevisse et la patelle ?). Je propose le type **chamula,* du latin *chama,* grec χάμη, chame, terme générique pour désigner les coquillages, bien que *jamble* soit donné comme masculin dans le patois saintongeais par Jônain. Pour l'emploi du suffixe *ula* dans un cas analogue, cf. l'italien *menola* = **maenula,* de *maena,* grec μαίνη, et le provencal *gerla* = **gerrula,* de *gerres*[1].

LIV. — ANC. FRANÇ. *LAIER.*

Laier est, en ancien français, synonyme de *laissier,* et c'est à *laier* que l'on rattache ordinairement la 2e et la 3e personne sing. du présent de l'indicatif *lais, lait,* l'impératif *lai,* le futur *lairai* et le conditionnel *lairoie*[2].

Comment expliquer *laier?* Diez est très hésitant. Il indique le néerlandais *laten,* laisser; il se demande si *laissier* s'étant contracté au futur en *lais'rai, lairai,* on n'aurait pas refait un infinitif *laier* d'après le futur contracté *lairai;* en fin de compte, il donne la préférence au latin *legare,* qu'il croit appuyé par le milanais

1. Voy. l'art. de Bauquier, dans *Romania,* VI, 266. L'explication du prov. *mendola* par **maenidula* que donne Bauquier soulève une difficulté : peut-on admettre en lat. vulg. la contraction de ** maenidula* en ** maendŭla ?*

2. Je vois cependant que M. P. Meyer, dans son glossaire du roman de *L'Escoufle,* a institué un infinitif *laire,* avec cette mention entre parenthèse : « verbe usité seulement au présent de l'indicatif et au futur. »

lagà et par une prétendue forme *leier,* usitée en Hainaut. Scheler se prononce énergiquement pour l'origine germanique. Caix a montré que le milanais *lagà* correspondait au toscan *laggare,* pour *largare,* et n'avait rien à voir avec *legare*[1]. M. Constans, dans le glossaire de sa *Chrestomathie,* admet « **lagare* pour *legare* », sans autre explication. M. Van Hamel, dans son glossaire du Renclus de Moiliens, indique le vieux haut allemand *lâzzan,* en vieux saxon *lâtan,* en ajoutant, avec raison : « mais il faudrait une gutturale. »

Si le germanique *lagjan* (allemand moderne *legen*), dont le sens est voisin de « laisser », a été romanisé, il n'a pu devenir que *laiir* ou *laiier*. Bien que les verbes germaniques en *jan* soient ordinairement la source de verbes français en *ir* (*gandir, guenchir, haïr,* etc.), il faut bien reconnaître que quelques-uns ont passé à la première conjugaison en *ier,* par exemple *boisier, espargnier, gaagnier, haitier*. Donc il n'est pas impossible de tirer *laier* (pour *laiier*) du germanique *lagjan*. Mais il faut reconnaître qu'on s'attendrait plutôt à *laiir :* or, c'est précisément cette forme d'infinitif qui expliquerait d'une façon satisfaisante les formes *lais, lait, lai, lairai, lairoie,* mentionnées plus haut. En effet, les verbes en *ir* dérivés de thèmes germaniques ne sont pas tous inchoatifs, et de même qu'on a *haïr* (de *hatjan*), *hez, het, hé, harra, harroie,* on peut avoir **laiir, lais, lait, lai, laira, lairoie.*

Maintenant je ne me dissimule pas que l'ancien français *laier* et son composé *delaier* correspondent bien

1. *Studi di etimol. ital. e romanza,* nº 41.

mieux, pour le sens, à *latjan* (allemand moderne *lassen*) qu'à *lagjan* (allemand moderne *legen*). Mais il faut être intransigeant en phonétique. Or, *latjan* aurait bien pu devenir **laïr,* comme *hatjan* est devenu *haïr,* ou, emprunté plus tard, **laisir,* comme *satjan* est devenu *saisir,* mais il n'aurait pu donner **laiir* et, par suite, *lais, lait,* etc. Il faut donc le repousser et se résigner à *lagjan,* en attendant mieux.

LV. — *LAVIGNON.*

Littré enregistre ce mot comme un « nom donné par les pêcheurs de La Rochelle à un coquillage bivalve, bon à manger, plus large et plus court que la moule ». C'est la *mactra piperata* de Gmelin, dont Cuvier a fait un genre sous le nom même de *lavignon.* Le *Dictionnaire des sciences naturelles,* de d'Orbigny, enregistre les variantes *lavagnon*[1], *avagnon, avignon.* Le *Dictionnaire du patois saintongeais* de Jônain ne connaît que *lavagnon,* et une ancienne forme, *availlon,* qu'il emprunte à Bernard Palissy : mais il traduit inexactement par « palourde de mer[2] ». *Lavagnon* est un cas curieux de dissimulation pour **lavaillon,* cela ne fait pas de doute. Mais faut-il considérer la forme

1. C'est ainsi que j'ai entendu nommer ce coquillage à Saint-Trojan (île d'Oleron).

2. M. Godefroy traduit plus inexactement encore par « sorte de poisson ». M. E. Dupuy, dans son livre récent sur Bernard Palissy, dit simplement et prudemment « coquillage ». (Cf. ci-dessus, p. 158.

employée par Palissy comme la forme primitive, à laquelle se serait soudé l'article (comme *ierre* devenu *lierre*), ou supposer que *availlon* et *lavagnon* sont issus tous les deux d'un **lavaillon* plus ancien ? En l'absence de textes du moyen âge, on a le choix de l'alternative[1]. Or, on peut supposer que le latin *lepas* (grec λεπάς), lépas, a eu un diminutif **lepadellionem*. Les noms de menus animaux en *ionem* abondent en latin : à *gobionem,* goujon ; *stellionem,* lézard ; *pipionem,* pigeon ; *papilionem,* papillon ; *rubellionem,* rouget, etc., nous pouvons ajouter **furionem,* furet (anc. franç. *fuiron*) ; **grillionem,* grillon ; **piscionem,* poisson ; **varionem,* véron ; **vissionem,* putois, etc. D'autre part, la distance entre *lepas* et l'hypothétique **lepadellionem* n'est pas plus grande qu'entre *asinus* et *asellionem,* attesté directement, ou qu'entre *avis* et **aucellionem,* attesté par les langues romanes. Nous pouvons conclure de **catenionem* = *chaegnon* à **lepadellionem* = **levaeillon,* dont la contraction en **levaillon* est toute naturelle ; quant au changement de l'*e* de la syllabe initiale en *a,* il ne fait pas difficulté.

Il semblerait même que, dès l'époque ancienne, *lepas* soit devenu **lapas,* à en juger par l'espagnol *lapa, lápade,* par le portugais *lapa* et par le provençal moderne *lapedo, alapedo,* mots qui désignent tous le lépas ou patelle[2]. Mais ni l'espagnol ni le portugais ni le pro-

1. M. Rolland (*Faune pop.,* III, 218) donne *davignon* comme nom d'un coquillage voisin (*mya*) à Noirmoutier ; le *d* est certainement adventice.

2. On dit aussi *lapa* dans les Basses-Pyrénées, d'après Rolland, *Faune pop.,* III, 192.

vençal ne donnent exactement la forme correspondante au type **lapade* en latin vulgaire : on devrait avoir dans ces trois langues un *b* au lieu d'un *p*, pour ne rien dire du traitement du *d*. Il serait donc téméraire de faire fond là-dessus[1]. D'autre part, l'anglais dit *limpet ;* on trouve dans Cotgrave *lempet* et *lympine,* que M. Skeat suppose empruntés d'anciennes formes françaises non attestées, **lempette* et **lempine.* Une nasalisation de **lepade* en **lempade* n'est pas impossible, ni par suite l'existence en ancien français d'un simple **lempe,* d'où le dérivé *lampotte,* nom actuel du lépas à Fécamp[2].

LVI. — *LENTE.*

M. Meyer-Lübke place sans observation le français *lente* à côté du roumain *lindina,* de l'italien *lendine,* de l'espagnol *liendre* et du portugais *lendea,* qui remontent au latin vulgaire **lendine,* classique *lendem*[3]. Il est certain que **lendine* peut seul expliquer le provençal *lende,* et que parmi les patois français il en est, comme le berrichon, le blaisois et le namurois, qui disent aussi *lende* et remontent effectivement à **lendine.* Mais pourquoi le français propre a-t-il un *t* et non un *d ?* La forme *lente* est déjà dans le *Roman de la Rose,* où elle rime avec *entente*[4]. Faut-il admettre en latin une confusion

1. L'ital. *lepade* est certainement savant ; faut-il en dire autant de *lepo* qu'Antoine Oudin traduit par « certain poisson écaillé » ?
2. Rolland, *loc. cit.*
3. *Gramm. des lang. rom.,* t. II, p. 24.
4. Vers 18044-5, cités par Littré.

entre *lens dis,* lente, et *lens tis,* lentille, d'où en latin vulgaire **lentine* à côté de **lendine?* Cela me paraît peu vraisemblable. En outre, en français propre, je crois que **lentine* aurait abouti à **lentre:* comparez *coffre, diacre, ordre, pampre, timbre.* On peut objecter *aronde,* de *hirundine,* mais l'étymologie n'est pas sûre, car le provençal *yronda,* chez Bernard de Ventadour, fait déjà supposer en latin vulgaire **hirunda.* Le français *lente* s'expliquerait fort bien par l'hypothèse d'une déclinaison vulgaire **lendite,* à côté de **lendine.* M. Meyer-Lübke cite précisément **inguite* et **termite,* qui se sont formés concurremment avec *inguine* et *termine*[1].

LVII. — PROV. *LEULA.*

Le mot *leula,* luette, n'a été relevé jusqu'ici que dans le poème de *Flamenca,* vers 6043. L'étymologie m'en paraît évidente : c'est le latin *ligula,* proprement « languette », bien que la langue classique n'applique pas ce mot à la luette, qu'elle appelle *uva,* d'où le français a tiré *luette.* A côté du roumain *lingura,* cuillère, qui représente *lingula,* variante de *ligula,* on peut donc inscrire le provençal *leula,* luette, sous le n° 4808 du dictionnaire de M. Körting.

M. Körting a enregistré **uvetta* (n° 8537), postulé par le français *luette.* On s'étonne qu'il n'ait pas institué un article *uvula* (le mot est fréquent dans le latin médical du moyen âge) : l'italien dit *uvola* ou *ugola,* et l'ancien provençal nous offre, dans la traduction du premier

1. Cf. ci-dessous l'étymologie de *tertre.*

livre de la chirurgie de Mondeville, la forme *yola,* qui a la même origine, et qui est certainement populaire[1]. Je ne sais trop que penser des deux formes *vuna* et *vunula,* qui figurent dans la traduction d'Abulcasis, d'où Raynouard les a prises : ne faut-il pas lire *nuva, nuvula ?*

Aujourd'hui, d'après le *Tresor* de Mistral, la luette s'appelle selon les lieux : *nivouleto, nibouleto, nïouleto, nieuleto, nieureto, mieuleto, liboureto,* sans parler des gallicismes *ueto* et *luto*. Faut-il rattacher tous ces diminutifs à *ligula* ou à *uvula,* ou admettre que les uns viennent de *ligula,* les autres de *uvula,* ou encore qu'il y a des hybrides ? Autant de questions que l'on ne peut résoudre au pied levé. Il faut attendre que les études dialectologiques sur le provençal soient plus avancées qu'elles ne le sont aujourd'hui.

LVIII. — *LINGUE.*

L'article *lingue* est ainsi conçu dans le dictionnaire de Littré :

> LINGUE, s. f. Espèce de lotte allongée. || Poisson du genre gade, que l'on sale comme de la morue. *Etym.* lat. *lingua,* langue, à cause de la forme.

En réalité, le mot *lingue* ne s'applique qu'à un seul poisson, le *lota molva,* espèce du genre *gadus*. Le genre féminin du mot *lingue* est dû à l'influence de la terminaison plutôt qu'à une raison étymologique. Le dic-

1. *Bibl Laurenziana* de Florence, ms. Ashburnham, 104. On y trouve aussi *uta,* gallicisme manifeste.

tionnaire français-allemand de Mozin (1812), à l'imitation de celui de Trévoux, où *lingue* est enregistré en 1752, le fait du masculin ; il est vrai que le mot est donné comme féminin dans le *Dictionnaire du commerce* de Savary (1723). L'étymologie de *lingue* n'a rien à voir avec le latin *lingua*. Ce mot tient à l'anglais *ling* (anciennement *lenge*), au hollandais *leng*, à l'allemand *länge*, à l'islandais *langa*, etc., qui ont le même sens et qui se rattachent peut-être à *lang*, long. Dans la *Manière de langage* composée en Angleterre à la fin du XIVe siècle et publiée en 1871 par M. P. Meyer, se trouvent mentionnés comme poissons « luces, *leynge*, treyte[1] ». Dans ce cas particulier, c'est bien l'anglais qui a donné naissance à ce *leynge* plus ou moins français. Mais il serait hasardeux d'affirmer que le mot *lingue*, qui s'emploie couramment aujourd'hui sur les côtes françaises de la Manche, vient de l'anglais plutôt que du flamand ou du hollandais, pour ne rien dire des idiomes scandinaves.

LIX. — *LOINSEAU.*

Ce mot de l'ancien français, qui signifie « peloton de fil », est encore dans Cotgrave[2], et beaucoup de patois l'ont conservé. On trouvera dans le *Dictionnaire*

1. *Revue critique*, année 1870, 2e sem., p. 393.
2. Thomas Corneille, dans son *Dict. des arts* (1694), et Trévoux donnent aussi *luissel*, peloton de fil, mais comme mot d'ancien français ; il leur vient du *Tresor* de Borel, qui l'avait relevé dans l'*Ovide moralisé*.

de M. Godefroy l'indication des nombreuses variantes que présentent les textes du moyen âge, et dont voici les plus caractéristiques : *loinsel, loincel, loncel* (ou *loucel ?*) *loicel, loissel, luicel, luissel*. Aujourd'hui, d'après M. Godefroy, le rouchi dit *lousseau,* le wallon *lonhai,* le namurois *loncha,* le picard *loinseau,* le normand *linssel* ou *lissel,* le guernesiais *cllunsé*[1]. Les glossaires latins-français du moyen âge traduisent ordinairement *glomus* ou *globus* par le mot dont il est question, et semblent nous solliciter à l'étymologie **glomicellum* = *loncel,* **globicellum* = *locel*[2]. Pour la chute du *g* initial, on peut prendre exemple sur *loir* et sur *lise* (d'où *enliser*), sans parler de quelques cas analogues qu'on trouve au delà des frontières de la Gaule[3]. Mais comment expli-

1. M. H. de la Blanchère, dans son beau livre sur *La Pêche et les Poissons* (Paris, Delagrave, 1885), donne encore *lisseau,* « synonyme de *peloton* pour les laceurs de filets ». Littré a un article *lisseau,* où on lit : « nom donné dans quelques ateliers à un peloton de fil ou de ficelle. » — Le guernesiais *cllunsé* doit peut-être son *cll* à l'influence de l'anglais *clew* ou *clue,* qui a le même sens.

2. Aux exemples que cite M. Godefroy, il faut ajouter celui que Carpentier a inséré dans Du Cange : « *Glomus, linsel* (corr. *luisel ?*) ; *glomissellus,* petit *linsel* (corr. *luisel ?*) » Dans le dictionnaire même de M. Godefroy, à l'article *moncel,* on lit : « Globus, *luixel de fil,* Gloss. de Salins. »

3. On sait que pour l'espagnol et le portugais la réduction de *gl* initial à *l* est normale : il est donc tout naturel que **globellum* ait donné l'espagnol *ovillo,* issu d'une forme préhistorique **lovillo,* et le portugais *novello,* pour **lovello.* M. Cornu a signalé la graphie *lobellum* pour *globellum* dans certains manuscrits d'Isidore de Séville (*Grundriss der rom. Phil.* I, 760). Il est curieux de trouver dans Du Cange *lomellum* pour **glomellum,* mais la date du texte où se trouve cette forme, 1353, lui donne peu de valeur. — Dans le domaine français, on peut rapprocher de l'accident arrivé

quer la présence de l'*i* dans la grande majorité des formes ? Il est bon de faire remarquer d'abord que **glomicellum,* ou plutôt **glomiscellum,* a pignon sur rue en Italie, aussi bien que *glomum :* le milanais *remiçel,* le véronais *gomissell,* le romagnol *gminsell* en font foi, pour le sens et pour la forme[1]. Je lui crois même quelque bien dans le Midi de la France, où Mistral lui attribue *camusseu* et *grumiceu,* ce qui se peut accepter sous bénéfice d'inventaire[2]. Enfin, l'ancien français a possédé une forme qui ne figure pas dans Godefroy et dont il faut tenir le plus grand compte : *lemoissel, lemuissel* ou *lemussel*[3]. Elle postule clairement **glomuscellum.*

Pour en revenir à *loinseau,* il faut noter avant tout que c'est un mot picard. « *Un loinseau de fil* Picardis, *ploton* Francis », dit le dictionnaire français-latin de Robert Estienne et, après lui, le *Thresor* de Nicot. Or **glomicellum* n'aurait pu donner en picard que *lonchel,*

au *g* de *glomus, glirem* celui du *g* de *subgrunda :* en effet, l'ancien français *sovronde* repose sur **subrunda.*

1. Meyer-Lübke, *Ital. Gramm.,* p. 164; Salvioni, dans *Misc. nuziale Rossi-Teiss,* p. 413. — Cette forme **glomiscellum* repose sur **glomis, eris,* au lieu de *glomus, eris,* d'après *pulvis, eris.*

2. Le bordelais dit *gloumechèc,* qui semble s'appuyer sur **glomiscellum.* Au moyen âge, on trouve *grumeycel* dans le vocabulaire provençal-latin publié récemment par M. Alphonse Blanc (*Revue des langues romanes,* 1891, p. 70), ce qui suppose **grumiscellum :* non seulement il y a eu fusion de *grūmus* et de *glŏmus,* mais **grumiscellum* est modelé sur **glomiscellum.*

3. Texte latin du règne de Philippe-Auguste, où on lit : *decem globi, id est lemusselli, de filo ; duo lemoisselli fili ; duos lemuissellos fili.* Ce texte a été signalé par Carpentier, qui a inséré un article *lemoissellus* dans le *Glossarium* de Du Cange. On retrouve ce curieux mot, sous la forme dissimilée *remusseau,* pendant du milanais *remiçel,* dans les *Contes d'Eutrapel* de N. du Fail et dans Cotgrave.

comme **monticellum* a donné *monchel; *follicellum, fauchel; navicella, nachelle,* etc. En partant de **glomuscellum* on aura à la fois l'explication de l'*i* et de l'absence du son picard *ch*. On peut s'assurer facilement que le groupe *sc,* devant un *e* ou *i,* est rendu ordinairement en picard par *iss* et non pas *sch*. Voici quelques exemples: **fascellum = faissel, *fiscella = feisselle, *piscionem = peisson, pisson, *vascellum = vaissel*[1]. Il en résulte que *lemoissel* et *loinsel* forment un doublet. Par suite, *loissel, luissel* doit remonter à **globuscellum,* prononcé de bonne heure **glouscellum*.

LX. — *LUI*.

Voici les différentes étymologies qui ont été données jusqu'ici de la forme pronominale masculine *lui,* commune, on le sait, au français, au provençal, à l'italien et au roumain.

1° Le génitif latin *illius*[2];

1. Quelques textes de basse époque donnent *faschel* (dans Godefroy); d'autre part, on trouve dans les patois actuels *pichon, vaché;* mais c'est là, si je ne me trompe, un développement postérieur de l'*s* mouillée du moyen âge, comme dans *bacher* ou *bachi,* au moyen âge *baissier,* etc. J'interprète de même *louchel* (corrigez *lonchel ?*) à Béthune en 1539 et le namurois *loncha*.

2. Cette étymologie est déjà dans le Dictionnaire de Ménage. Diez la mentionne en première ligne (*Gramm.,* trad. franc., II, 74), mais reconnaît que des raisons de phonétique empêchent de l'accepter; M. Schuchardt s'est appliqué avec beaucoup d'ardeur à réfuter ces objections (*Zeitschrift für vgl. Sprachforsch.* XXII, 165).

2° La combinaison de l'accusatif *illum* et de l'adverbe *hic* : **illu(m-h)ic*[1] ;

3° La combinaison du datif *illi* et du datif *huic* : *ill(i-h)uic*[2] ;

4° Un datif *illuic* formé analogiquement d'après le nominatif *illic*, comme *huic* de *hic*[3] ;

5° L'abverbe *illuc* employé pronominalement[4] ;

6° L'adverbe *illunc* employé pronominalement[5].

Contre toutes ces étymologies, M. Paul Meyer a très justement demandé la question préalable en rappelant « que *lui* (*illui* sous la forme complète) est un cas oblique (génitif ou datif) de *ille*, dont les exemples, qui remontent à l'antiquité, ont été maintes fois relevés[6]. » Mais comment expliquer *illui* ?

M. Tobler avait déjà vu le point faible de toutes les étymologies proposées jusqu'ici. Dire avec M. Schuchardt que le latin populaire a employé *illui* au lieu du génitif *illius*, c'est esquiver la difficulté et non la résoudre, puisque entre *illius* et *illui* il y a des barrières phonétiques infranchissables. Supposer une forme *illuic* dont on n'a aucun exemple n'est qu'un expédient : d'une part il n'est guère permis de penser que le pronom *hic*, qui a disparu dans toutes les langues romanes, qui par conséquent ne devait pas être populaire, ait

1. Delius, dans le *Jahrb. für rom. und engl. Literat.*, IX, 98 ; cf. Diez, *ubi supra*.

2. Diez, *ubi supra*.

3. Cette explication est donnée par Diez concurremment avec la précédente.

4. Chabaneau, *Revue des langues romanes*, III, 347.

5. Clédat, *ibid.*, 3e série, VII, 49 ; cf. *Romania*, XI, 163.

6. *Romania*, XI, 163.

exercé une influence quelconque ; d'autre part, en admettant le datif *illuic,* comment expliquer la chute du *c* dans les textes bas-latins, qui tous nous offrent *illui* ou *lui,* parfois *lue ?* Frappé de ces objections, M. Tobler a été amené à penser que *illui* était une création analogique du latin populaire ayant son point de départ dans le datif *cui* du pronom relatif et interrogatif[1].

L'explication de M. Tobler me paraît supérieure à toutes celles qu'on a données avant lui ; je l'adopterais volontiers... si je n'en avais à proposer une nouvelle.

Ille fait au génitif *illīus :* la même forme de génitif en *īus* se retrouve en latin dans les pronoms ou adjectifs *ipse, iste, unus, ullus, nullus, solus, totus, alius, uter, alter, neuter.* Francis Meunier a expliqué la formation de ces génitifs[2], et son explication paraît aujourd'hui admise dans le domaine de la philologie latine[3]. Le génitif normal de *ille* est *illi :* à ce génitif primitif, formé comme *domini* de *dominus,* est venu s'adjoindre le génitif *ius* du pronom *is. Illius* n'est donc qu'une forme contractée de *illi* + *ius.*

Ce qui s'est passé au génitif a dû se passer au datif, au moins dans la langue populaire. Le datif classique *illi* paraît n'être qu'un locatif employé abusivement ; le véritable datif masculin de *ille* est *illo,* correspondant à l'accusatif *illum* et au génitif *illi. Illo* s'est combiné avec le datif *ei,* comme *illi* avec le génitif *ius :* de là

1. *Zeitschr. für rom. Philologie,* III, 159; cf. *Romania,* VIII, 463.

2. *Mém. de la Soc. de ling. de Paris,* I, 14 et s.

3. Voyez une note de M. Louis Havet dans sa traduction de la *Déclinaison latine* de Bücheler, p. 125.

illo + *ei* = **illoei* = **illoi,* de même que *illi* + *ius* = **illiius* = *illius*. Quant au passage de **illoi* à *illui,* il s'est effectué comme celui de *quoius* et *quoi* à *cuius* et *cui,* et de *hoius* et *hoic* à *huius* et *huic. Illius* a obtenu droit de cité dans la langue littéraire ; *illui* au contraire, par une de ces anomalies dont le linguiste ne s'étonne plus, n'a vécu que dans la bouche du peuple, jusqu'au jour où le latin populaire a supplanté le latin classique : ce jour-là *illius* a disparu, *illui* seul est resté dans les langues romanes.

La forme pronominale féminine correspondante à *lui* est en italien *lei,* en roumain *ei* (affaiblissement de *lei*), en provençal *lei* et *liei, leis* et *lieis,* en ancien français **liei,* forme primitive qui, dans le dialecte de l'Ile-de-France, s'est contractée régulièrement en *li,* dans les autres dialectes en *lei, lié* ou *lé.*

Diez tire l'italien *lei* du datif féminin *illae* au lieu de *illi,* avec cette remarque : « l'*i* ajouté sert à conserver la longue, comme dans *noi, voi,* de *nos, vos*[1]. » Cette explication du maître ne saurait être admise aujourd'hui : l'*i* de *noi* et *voi* est un *i* analogique qui s'est peu à peu développé sous l'influence des pluriels en *i ;* quant à l'*i* de *lei,* il est inexplicable avec la base *illae.* M. Tobler suppose *illaec ;* mais la vocalisation du *c* en *i* est contraire aux lois de la phonétique italienne. *Illaec* conviendrait à la rigueur à l'explication des formes françaises et des formes provençales sans *s :* mais par cela même qu'il ne peut expliquer ni l'italien ni le roumain, il est insuffisant. Pour le prov. *leis, lieis,* Diez

1. *Gramm.,* II, 74.

propose *illae* + *ipsum*. M. Tobler dit très bien que cette forme ne peut être séparée des autres, mais, quand il propose **illaece*, nous ne pouvons nous rallier à son opinion : **illaece* traité conformément à la phonétique provençale n'aurait pu donner que *letz*, *lietz* (cf. *patz* de *pacem*, *vetz* de *vicem*, *votz* de *vocem*, etc.).

La véritable explication de *lei* est intimement liée à celle de *lui* que nous avons donnée plus haut. A côté de *illui*, le latin populaire avait la forme féminine correspondante *illei*[1], et cette forme s'explique de même. Elle est le résultat de la combinaison de *illae*, datif féminin primitif, avec *ei* : **illaeei* = **illaei* = *illei*.

Les formes provençales avec une *s* s'expliquent par le génitif. *Illius* n'est à l'origine que masculin ; le féminin est *illaeius* = *illeius* = *(il)leis*.

Il va sans dire que toutes les autres formes pronominales des langues romanes en *ui* et en *ei* ont la même explication[2].

Postscriptum. — L'article qu'on vient de lire a paru dans la *Romania* en 1883. Depuis lors, les observations faites sur le même sujet par Arsène Darmesteter[3] et

1. Voyez P. Meyer, dans *Romania*, XI, 163.

2. Ce qui rend la supposition en latin populaire de *illo* + *ei* et *illae* + *ei* plus que vraisemblable, c'est que ce datif redoublé existe pour *is* et *qui*; M. Fr. Meunier a réuni de nombreux exemples de *eiei* et de *quoiei* pour *ei* et *quoi* (*loc. laud.*). Quant au génitif féminin *illaeius*, ce n'est pas une simple supposition : dans une inscription de Ladîk (Asie-Mineure), on lit *ipseius* (= *ipsaeius*, la même inscription portant *sue* pour *suae*), génitif féminin de *ipse* (*Corp. Insc. Lat.*, III, 287).

3. *Le démonstratif* ille *et le relatif* qui *en roman*, dans *Mélanges Renier* (1887), p. 145 et suiv. Darmesteter rejette mon explication de *lui*, mais accepte celle de *lei*, *leis*. Les exemples de *illei* et de

surtout par M. Meyer-Lübke[1] m'ont inspiré des doutes sur la solidité de mon explication. Il est possible, comme l'indique ce dernier, que d'après *qui, cujus, cui* et *hi(c), hujus, hui(c),* on ait eu de bonne heure la déclinaison *illi, illuius*[2], *illui* en latin vulgaire, et que la persistance de l'ancien datif féminin *illae* ait entraîné par analogie les nouvelles formes féminines de génitif et de datif *illaeius* et *illaei*. Mais cette hypothèse ne répond pas à tout. Si, en effet, je puis fournir quelques nouveaux exemples à l'appui de *ipsaeius*[3], je dois signaler *illaeus* dans une inscription du musée de Bâle, dont la lecture est au-dessus de toute contestation[4]. Or, *illaeus* ne peut s'expliquer que comme un pendant féminin donné à *illius,* décomposé instinctivement en *illi* +

ipsei qu'il cite dans le *Corpus,* I, 204 et 1194, sont sans valeur : non seulement ils se trouvent dans des inscriptions archaïques, où *ei* équivaut à *i*, mais, loin d'être des datifs féminins singuliers, ce sont des nominatifs pluriels.

1. *Grundriss der rom. Phil.,* I, 372, et *Gramm. des lang. rom.,* I, § 574.

2. M. Meyer-Lübke appuie cette forme sur deux passages du *Corpus,* III, 2377, et X, 5939. Ce dernier texte, où on lit *filia ipsuius*, est seul valable; on a montré récemment que la forme bizarre *inpsuius* de III, 2377 n'avait rien à voir avec la question et devait se lire : *inp*[ensis] *s*[uis] *viv*[ae] *f*[ecit]. (*Arch.-epig. Mittheilungen aus Œsterreich-Ungarn*, XIII, 75.)

3. *Vixxit Rufina annos LV et filia ipseius XXXVII* (*Corpus,* X, 1528) — [*i*]*pseiu*[*s*]... *quiete... pace.* (*Ibid.* 7790) — *iussu ipseius* (Gruter, p. DXLI, nº 7.) — *Aurelia Victorina... et post vitam ipseius... Fortunatus alonnus ipseius ex dolo ipseius fecit* (Muratori, *Novus Thesaurus vet. inscr.* p. MCDXXXIX, 7.) — *Domine, nequando adumbretur spiritus Veneres. De filius ipseius...* (Perret, *Les Catacombes de Rome,* t. VI, p. 155, planche XXV, 48.)

4. *Prima C. Cotei lib. ann. XVI et soror illaeus Araurica.* (Mommsen, *Inscr. Confoed. Helveticae,* nº 296.)

us. On trouve *queius* pour *cuius* au féminin (*Corpus*, III, 1846, et IX, 1524, où le lapicide a gravé par distraction *queiuius*) forme qui est tout à fait analogue à *illeius* pour *illaeius ;* mais le datif féminin *quai,* dans une inscription d'Espagne[1], repose directement sur le masculin *quoi*[2].

LXI. — *MANIVELLE.*

L'idée qu'a eue Scheler de voir dans *manivelle* un composé hybride, du latin *manus* et du vieux haut allemand *wellan,* tourner, n'est pas heureuse[3]. Dans l'exemplaire de Scheler que possédait A. Darmesteter et qui est aujourd'hui à la bibliothèque de l'Université de Paris, a été inséré un feuillet volant (c'est une convocation à une séance de l'Académie des Inscriptions du 5 janvier, sans date d'année), où se trouve écrit ce qui suit : « *Manivelle.* Rien chez Brachet ; doutes chez Littré. *Manubrium* = * *manubrum,* d'où * *manubellum,* manivelle. Cf. *cerebrum, cerebellum, cervelle*...[4] « Darmesteter a ajouté au crayon : « p[eut]-ê[tre] italien. » Je ne sais s'il a voulu dire que le type **manubellum*

1. *Maria Euprepia quai fate concesserunt vivere annis XXXXV.* (*Corpus,* II, 5042.)

2. On sait qu'on a écrit *quoi,* pour *cui,* jusqu'au milieu du Ier siècle de l'ère chrétienne.

3. Huet y a vu le lat. *manuela.* Ménage ne propose rien ; il ne semble même pas comprendre le sens du mot, car il rapporte sans sourciller que Frédéric Morel explique « manivelle d'un puits » par « orificium putei ».

4. L'écriture est celle du regretté Emile Egger, ainsi que m'en a assuré mon collègue à la Sorbonne, M. Victor Egger, son fils.

pouvait expliquer l'italien *manovella,* ou que le mot français *manivelle* était peut-être d'origine italienne.

Si le latin connaissait **manubrum,* il serait légitime de supposer **manubellum;* mais il ne connaît que *manubrium* et son diminutif *manubriolum*. La comparaison de l'italien *bertovello,* de **vertibellum,* conduit à admettre pour *manovella* le type **manibella,* qui est à *manibula,* synonyme de *manicula,* dans le même rapport que **vertibellum* à *vertibulum*.

En français, **manibella* aurait abouti à **mambelle,* peut-être à **manvelle* (cf. *cervelle* de **cerebella*). Faut-il lire *manvelle* au lieu de *manuelle* dans les deux premiers exemples (de 1297 et 1312) cités dans le dictionnaire de M. Godefroy à l'article *manoelle?* C'est possible [1]. En tous cas, *manoelle* ne peut être que **manuella;* par suite on serait tenté d'expliquer *manvelle* par **manuella* plutôt que par *manibella:* cf. le mot bien connu *manvée,* de **manuata*.

L'*i* de *manivelle* est embarrassant; mais est-il primitif? Il se trouverait déjà dans le plus ancien exemple du mot (1325) cité dans le *Dictionnaire général,* d'après une communication de M. Godefroy. Toutefois, je remarque que M. Godefroy cite avec la même date de 1325 (au mot *estrayure*) un acte que Carpentier (au mot *menevellus,* dans Du Cange) cite avec la date de 1324; or, cet acte est précisément celui qui contient notre mot, et il porte *menevelle,* comme a lu Carpen-

1. L'exemple de 1312 vient de Du Cange, où Carpentier l'avait inséré en lisant *manueles apuys* et en traduisant par « étal, boutique ». Il est clair, comme l'a bien vu M. Godefroy, qu'il s'agit de « manivelles de puits ».

tier, et non *menivelle*[1]. De même, dans l'autre exemple rapporté par Carpentier au mot *menevellus : la menevelle ou manche du treulle d'un puis* (1389). Je tiens donc que la forme primitive est **manevelle,* dialectalement *menevelle*[2], et que l'*i* s'y est introduit par étymologie populaire, probablement sous l'influence de *manier*.

**Manevelle* s'explique de lui-même si l'on admet la substitution de **manabula* à *manibula,* d'où **manabella*. En somme, **manabula,* « partie où poser la main », n'est pas plus extraordinaire que *acetabulum,* « vase à mettre le vinaigre. » On remarquera que l'ancien français a le pendant de **manvelle, manevelle* dans *vervelle, vertevelle*. Il est certain que *vervelle* vient directement de **vertibella ;* or, la comparaison du provençal *bartavello* avec le français *vertevelle* semble imposer l'hypothèse d'un second type latin, à savoir : **vertabella*[3].

LXII. — PROV. *ORJIER, ORJARIA*.

Raynouard s'est complètement mépris sur le sens de ces deux mots en les rattachant au latin *urceus* et en

1. Je m'en suis assuré sur l'original, Arch. nat. JJ 64, nº 2. L'acte est du 5 juin 1324 et la confirmation royale du mois de décembre 1325, ce qui explique le désaccord apparent de Carpentier et de Godefroy.

2. Soit phonétiquement (cf. *menotte*), soit par étymologie populaire, d'après *mener* (cf. le prov. *menadou,* manivelle). Les deux mots *ménille* et *ménillette,* que Littré enregistre sans aucune indication étymologique, sont certainement pour *manille, manillette*.

3. On peut mentionner aussi le prov. *taravela,* de **tarabella,* au lieu de *terebella ;* mais le cas est un peu différent. **Tarabella* repose sur **tarabra* (v. Du Cange, *tarrabrum*), sorte de

les traduisant par « potier, poterie ». *Orgier* veut dire « marchand de grains », comme l'a bien vu M. Ch. Barbier qui vient de publier le glossaire de la chronique de Mascaro de Béziers [1]. Mais je ne suis pas de l'avis de M. Barbier quand il dit : « Il semble bien que M. Azaïs soit dans le vrai en le rattachant au latin *hordearius,* marchand d'orge, et par suite marchand de grains de toutes sortes. » On a sous la main une étymologie bien plus naturelle : c'est le latin *horrearius,* dérivé de *horreum,* grenier à céréales.

LXIII. — *ORPAILLEUR.*

Littré, Scheler et M. Brachet s'accordent à considérer *orpailleur,* « celui qui recueille les paillettes d'or qui se trouvent dans le sable des fleuves », comme un composé de *or* et de *paille.* A. Darmesteter enregistre le mot parmi les composés « plus ou moins obscurs » et se demande s'il n'est pas calqué sur *orbateur* [2]. Littré et Scheler mentionnent une forme secondaire *arpailleur,* qui leur paraît une altération. En réalité, c'est la forme actuelle *orpailleur* qui est une altération, due à l'étymologie populaire, de *arpailleur,* plus anciennement *harpailleur,* qui est déjà dans Rabelais : dans la célèbre énumération des métiers que les grands de la terre

compromis entre le latin classique *terebra* ou *terebrum* et le latin populaire *taratrum,* auquel on attribue, à tort ou à raison, une origine celtique.

1. *Revue des langues romanes,* 1896, p. 25.
2. *Traité des mots composés,* 2e éd., p. 155 et 156 note.

exercent aux Champs-Élysées, nous voyons que Nestor est « harpailleur »[1]. Beaucoup de commentateurs entendent par là « gueux, mendiant », mais ils n'arrivent pas jusqu'à la « substantifique mouelle ». Rabelais a voulu dire, sinon « orpailleur » au sens restreint où nous l'entendons aujourd'hui[2], au moins « mineur » ou, pour être plus clair et nous servir de l'expression même par laquelle Monet commente *harpailleur,* « foueur de mines[3] ».

Harpailleur se rattache au radical de *harpon,* dont ce n'est pas le lieu de démêler ici l'origine assez embrouillée, par l'intermédiaire d'un verbe *harpailler,* péjoratif de *harper,* saisir.

LXIV. — *OSTADE.*

L'*ostade* est une étoffe connue en France depuis la fin du XIVe siècle et dont l'usage s'est maintenu jusqu'au commencement du XVIIe. Je ne sais pourquoi Littré, si hospitalier d'ordinaire, a omis ce mot, qui figure dans Trévoux à *ostade* et à *mi-ostade.* Le dictionnaire de M. Godefroy a de nombreux exemples de *ostade, mi-ostade* et *ostadine,* mais il est fâcheux qu'il ait

1. *Pantagruel,* ch. 30.

2. Serait-ce la terminaison du nom de *Nestor* qui lui aurait donné l'idée de faire de ce sage personnage un orpailleur?

3. Voy. le *Dictionnaire* de M. Godefroy au mot *harpailleur* 2. On y trouve aussi un intéressant exemple de l'emploi figuré du mot dans Du Pinet : « harpailleurs des secrets de nature. » Le *Dictionnaire* de M. Godefroy est la terre de bénédiction des orpailleurs philologues.

oublié les exemples insérés par Carpentier dans Du Cange, aux articles *ostada* et *meia-hosteda,* car le plus ancien texte de M. Godefroy pour *ostade* n'est que de 1469, tandis que Carpentier en a cité des années 1395, 1425, 1457, etc.[1]. Carpentier a eu le mérite de rapprocher *ostade* de l'anglais *voosted* (sic), encore qu'il semble prendre le contrepied de l'étymologie. Il n'est pas douteux, en effet, que le mot français soit une altération de l'anglais *worsted* — Cotgrave traduit *ostade* par « the Stuffe Worsted or Woosted », — qui n'est autre chose qu'un nom de lieu, dans le canton de Norfolk[2].

LXV. — PROV. *PANCOGOL.*

Raynouard enregistre un mot *pancogola,* qu'il considère comme substantif masculin. Il en cite un exemple unique de 1190, où il est question de « *taulas de taverniers ni de pancogolas* » et il traduit par « cuiseur de pain, boulanger. » La traduction est exacte, à cela près que *pancogola* est un féminin dont la forme masculine a dû être *pancogol.* Il est intéressant de trouver en provençal ancien le pendant exact de l'italien *panicuocolo,* qui a le même sens[3] : l'accord des deux langues

1. Cf. à l'art. *hostades* un exemple de 1412, cité par les Bénédictins et mal interprété par eux : Carpentier paraît avoir eu raison d'y reconnaître le même mot.

2. Voy. Skeat, *Etym. Dict.* au mot *worsted*, où le franç. *ostade* n'est d'ailleurs pas mentionné.

3. Carpentier a trouvé le mot latinisé en *pancogollus* dans les statuts de Cadore. Il l'a inséré dans Du Cange avec ce commentaire fantaisiste : « Caupo, vel qui mensa excipit, gallice *aubergiste, traiteur* : a *pancia,* venter, et *gola,* gula. »

autorise à faire remonter au latin vulgaire cette formation parasynthétique si curieuse, que M. Meyer-Lübke considère comme particulière à l'italien[1], et à restituer le type étymologique **panicoculus,* de *panis,* pain, et de **cocere* pour *coquere,* cuire.

LXVI. — PROV. *PANCOSSIER.*

Le mot *pancossier, pancoussier,* qui est encore usité aujourd'hui dans une partie du Midi de la France, signifie « revendeur de pain cuit ». Raynouard, qui donne *pancogola,* n'a pas relevé d'exemple de *pancossier, pancossiera;* c'est une lacune manifeste, que les exemples réunis par Du Cange (article *pancosserius*) et par M. Godefroy (articles *pancossier, pancossiere* et *pancosserie*) permettent de combler. Il y a plus. La dissection du mot montre qu'il est impossible que le provençal l'ait produit de son propre fond en combinant son substantif *pan,* pain, avec son verbe *cozer* ou *coire,* cuire. Il est nécessaire que le latin vulgaire ait possédé un substantif **panicocium,* analogue à *panificium, lanificium, lanitondium,* etc., d'où il a tiré ensuite **panicociarius,* celui qui exerce l'industrie appelée **panicocium.* C'est ce **panicociarius* qui, en se transformant phonétiquement, est devenu le provençal *pancossier.*

LXVII. — ANC. FRANÇ. *PANECHIER.*

M. Godefroy a réuni quatre exemples de ce verbe

1. *Gramm. des langues rom.,* II, § 558.

rare qu'il traduit par « cuire, en parlant du pain ». Le premier offre la forme *pannechier ;* le deuxième, *penegier ;* le troisième, *pennequier ;* le quatrième, *pannisser*. Il est impossible de rattacher cette dernière forme au même type étymologique que les trois premières, et il faut la mettre à part. Quant à *pannechier, penegier, pennequier,* il est clair qu'ils représentent **panificare*. M. Meyer-Lübke dit que les verbes en *ficare* « appartiennent exclusivement à la langue écrite[1] » : nulle règle n'est sans exception. A. Darmesteter a cité depuis longtemps *aïgier,* de *ædificare,* et *frotigier,* de *fructificare,* comme « formes certainement populaires[2] ». Ces deux mots ne sont connus que par les gloses hébraïco-françaises[3] ; il n'est donc pas inutile d'avoir *panechier, panegier* pour renforcer *aïgier* et *frotigier*.

LXVIII. -- *PANNEQUET.*

« *Pannequet,* sorte de pâtisserie », dit Littré, qui cite un exemple du mot dans la *Maison rustique,* de Mme de Genlis (1810), mais qui garde le silence sur l'étymologie. Mme de Genlis emploie *pannequet* sans commentaire, d'où il semble résulter que le mot était déjà d'un usage courant, comme terme de cuisine, sous le premier empire. Il est facile d'y reconnaître une adaptation de l'anglais *pancake,* crêpe, proprement « gâteau de poêle ».

1. *Gramm. des langues rom.*, II, § 578.
2. *Romania,* V, 149, note 3.
3. *Romania,* I, 164, 166, 169.

LXIX. — *PARPAING.*

On appelle *parpaing* une pierre qui tient toute l'épaisseur d'un mur. Littré dit que « le mot est composé de *per,* d'outre en outre, et probablement de *pan,* altéré en *paing* ». On pourrait assurément imaginer un type **perpannium* qui, phonétiquement, rendrait raison de *parpaing ;* mais pour le sens, cela ne vaut rien. Ménage, qui suppose *panus* au lieu de *pannus,* a beau gloser par « comme qui diroit une chose qui passe au travers du pan de muraille », il n'emporte pas la conviction. Remarquons que *parpaing* désigne primitivement non pas la pierre qui tient toute l'épaisseur du mur, mais le fait de tenir toute l'épaisseur d'un mur, en parlant de la pierre, et même d'autres matériaux de construction. « *Un mur fait parpain,* lorsque les pierres dont il est construit le traversent et en font les deux parements » (Ménage). L'exemple cité par Littré (1306) dans son *Supplément* porte : « Que Hues retraissit le marrien a moitiet dou mur, qu'il avait mis a *perpain*[1]. »

Je suppose que nous avons affaire à un mot du latin vulgaire modelé sur *compaginem, propaginem,* variantes de *compagem, propagem,* soit **perpaginem,* de *per* et de *pangere.* Un verbe **perpangere* signifierait tout naturel-

1. Mon confrère Victor Mortet me communique un devis fait à Provins en 1284, qu'il va publier et commenter dans le *Bulletin monumental,* où on lit : « Un col de piler de trois piès de col et de deus piès de *parpeien.* » Dans son commentaire, il en rapproche cet autre passage (1399) : « Deux pilliers portans chascun trois piez de col et deux piez *d'espoisse.* » Je ne pouvais désirer une confirmation plus nette de mon interprétation de *parpaing.*

lement « enfoncer, engager de part en part » (cf. en latin *depangere, repangere,* à côté de *compingere, impingere, suppingere*), et **perpaginem,* le mode de construction correspondant. On peut objecter, il est vrai, que *impingere* ayant passé tel quel dans toutes les langues romanes (et non sous la forme **impangere*), il est à croire que le primitif *pangere* n'était pas en usage. Ce n'est pas sûr, car *pangere* peut avoir été méconnu dans *impingere.* **Confĕcere, suffĕcere* ne coexistent-ils pas en latin vulgaire avec *facere?* Mais il n'est pas nécessaire, pour que l'on ait fait **perpaginem,* que *pangere* ait existé : de *compaginem, propaginem*[1], on peut avoir tiré directement *perpaginem,* comme de *contaminare* on a tiré *intaminare,* sans avoir recours à l'inusité **taminare*[2].

LXX. — *PAUFORCEAU.*

On appelle *pauforceau,* d'après Littré, un « piquet, solidement enfoncé dans la terre, auquel on attache le filet pour prendre les pluviers. ». L'étymologie par *pal* et *fort,* simplement indiquée par Littré, est commentée par Darmesteter en ces termes : « *Pau forceau,* c'est-à-dire *pal fort, solide; forceau* est un dérivé de *fort,* par le suffixe *-cellum*[3]. » L'étymologie cloche doublement, car : 1° *forceau* n'est pas un adjectif, et *pauforceau*

1. On trouve encore dans les dictionnaires latins *impagem* et *repagem,* à côté desquels il est possible qu'il y ait eu les variantes **impaginem, *repaginem.*

2. Sur le rapport de *parpaing* et de *perpigner,* v. plus loin.

3. *Noms composés,* 2e éd., p. 36, n. 2.

doit être considéré comme un composé par apposition ; 2° le suffixe *cellum* s'applique toujours à un substantif, jamais à un adjectif. Les dictionnaires donnent effectivement *forceau* au sens de *pauforceau,* et le *Dictionnaire général* de MM. Hatzfeld et Darmesteter y voit un dérivé de *force*. Il vaudrait mieux le rattacher au verbe *forcer* et y voir un nom d'instrument analogue à *doleau* (de *doler*), *gratteau* (de *gratter*), *traîneau* (de *traîner*), etc.[1]. Mais qu'importe la vertu du cataplasme, si on l'applique sur une jambe de bois ? Je soupçonne *forceau* d'être pour *fourceau* (cf. dans Littré, *panpourceau,* double coquille typographique pour *paufourceau*), c'est-à-dire le représentant d'un type **furcellum,* dérivé de *furca :* le provençal *fourco* signifie non seulement « fourche » mais « pieu qui soutient une ridelle de chariot », et l'italien *forcella* désigne, entre autres choses, un « eschalas en forme de fourche » (Oudin). Enfin nous trouvons dans le limousin *paufourc,* roulon de charrette, un mot composé analogue à *paufourceau,* et le français lui-même a connu *paufer* et *paufourche*.

LXXI. — *PAVEILLE.*

Littré a cru devoir enregistrer dans son *Supplément* ce mot du patois de l'Avranchin qui désigne, d'après lui, « un collier fait de jonc et de paille ». Il n'indique pas d'étymologie. Je crois que le mot signifie proprement « jonc[2] » et j'en rapproche le provençal moderne

1. Cf. Meyer-Lübke, *Gramm. des langues rom.,* II, § 500.
2. On sait qu'on confond sous ce nom différentes plantes que

pavello, sous la forme masculine *pavel, parvel,* qui désigne le jonc des chaisiers, la massette d'eau et autres plantes paludéennes utilisées pour faire des chaises, des nattes, des corbeilles, etc. Dans le patois de Savennes, près de Guéret (Creuse), le jonc des chaisiers s'appelle *de lâ babelhâ* (pluriel), mot dont la terminaison correspond exactement à *eille* du français, et où le *b* médial s'est assimilé le *p* initial. Un dérivé de *paveille* est *pavillée,* que Fauchet emploie — assez improprement — pour désigner le lys jaune des marais[1].

Le *v* médial des formes provençales citées par Mistral est une altération d'un *b* antérieur, comme le montre non seulement la comparaison avec le patois de Savennes, mais l'existence de la forme *pabel,* dont il y a plusieurs exemples dans des chartes latines de la Provence proprement dite[2]. Il est donc certain qu'il faut écarter les deux étymologies données concurremment par Mistral (*pabulum* et *pavicula*) et rattacher toutes ces formes à *papyrus,* grec πάπυρος, jonc du Nil. On sait que pour ce mot — comme pour beaucoup de mots qui ne sont pas foncièrement latins — le roman a multiplié les variantes[3]. *Paveille* et *babelha* remontent à **papĭlia;* le prov. *pabel* suppose, à ce qu'il semble, **papĭllum*[4].

les botanistes distinguent sous les noms latins de *juncus, cyperus, typha, scirpus.*

1. Voyez la citation de Fauchet dans le dictionnaire de M. Godefroy.

2. Dans Du Cange, v° *pabelum.*

3. Cf. Meyer-Lübke, *Gramm. des langues rom.,* I, p. 35.

4. A côté de *pavello,* Mistral enregistre une forme *pávio,* dont je ne m'explique pas la formation.

LXXII. — *PENTURE.*

On appelle *penture* le morceau de fer plat qui reçoit le mamelon du gond. Littré s'est abstenu de toute indication étymologique sur ce mot. Scheler suppose que *penture* est pour **panture* et le tire du latin *pandere,* étendre.

De nombreux exemples, réunis dans le dictionnaire de M. Godefroy, depuis 1294, montrent que la forme primitive est *penture* et non *panture.* Il est clair que c'est un dérivé de *pendre* dont le type étymologique est **penditura.* Le rapport de sens est clair : la *penture* est ce qui sert à pendre, à suspendre la porte, c'est-à-dire à la faire tourner sur le gond. Un rapport analogue est marqué non moins clairement par le substantif anglais *hinge* (en moyen anglais *henge*) qui signifie « gond » en regard du verbe *hang* (en moyen anglais *hengen*) qui signifie « pendre ».

LXXIII. — PROV. *PERNA.*

Mistral ne rattache au mot latin *perna,* cuisse, jambon, que le béarnais *perno,* « pièce de lard qu'on suspend au plafond. » Il constitue un autre mot *perno,* qu'il dérive du latin *pinna,* avec les sens de « fente, fesse, éclisse d'osier », auxquels il raccorde tant bien que mal ceux de « quartier de lard, quartier de noix, gousse d'ail » que le mot *perno* possède en béarnais. Il est clair que ces trois derniers sens de *perno,* qui se retrouvent en

partie ailleurs qu'en Béarn[1], remontent au latin *perna*, tandis que « fente, fesse, éclisse » se rattachent au verbe *pernar,* dont j'examinerai tout à l'heure l'origine.

Pour le moment, je m'attache à un troisième mot *perno,* qui est ainsi enregistré par Mistral : « *Perno, perne* (b.) (rom. *perna, penna, pinna,* comble, hauteur, lat. *pinna*), s. f. Bavolet, couvre-chef, coiffure de villageoise ; linge des enfants au maillot, lange blanc ; fiente. » Le sens de « fiente » est-il bien établi ? Je n'en trouve pas trace dans les dérivés : *perneto,* petite coiffe, villageoise qui la porte ; petit lange ; morceau d'argile que le faïencier met au-dessous des pièces avant de les placer dans le four, et *pernil,* braie d'enfant, petit lange. » En tout cas, j'en fais abstraction, et pour cause. Le rapport entre une coiffe blanche et un linge ou drapeau d'enfant est facile à saisir : il dépend de la même association d'idées qui fait que le bon Joinville qualifie le turban des infidèles de « touaille » ; quant au faïencier qui appelle *perneto* le morceau d'argile qu'il place sous ses pièces, il pense évidemment à la *perneto* où l'on couche l'enfant et non au bavolet de la villageoise. Tout rapprochement étymologique avec le latin *pinna* ou *penna* est absolument interdit par la phonétique, car *pinna* ou *penna* n'a pu donner que *pena* en ancien provençal. Je ne m'explique pas où Mistral a pris le roman *perna,* auquel il attribue gratuitement

1. *Uno perno de nouse,* la moitié d'une noix, un cerneau ; *uno perno de potonou,* la moitié d'une pomme de terre cuite sous la cendre ; *uno perno de poumo,* un quartier de pomme. (Vayssier, *Dict. patois-français de l'Aveyron.*) Cf. l'espagnol *pierna de nuez* et le français *cuisse de noix.*

le sens de « comble, hauteur ». Raynouard et le *Parnasse occitanien* sont muets sur ce mot. Noulet a relevé *perna* et son diminutif *perneta* dans les excellents glossaires qui accompagnent ses éditions des *Ordenansas del libre blanc* et des *Nonpareilhas receptas :* il déclare que *perna* « a signifié une foule d'objets en linge, mais plus particulièrement ceux qui étaient taillés carrément ». Au moyen âge, *perna* a dû avoir, selon les lieux ou les temps, les deux sens distincts qu'il a aujourd'hui, et l'on peut compléter les lexiques provençaux par le dépouillement du glossaire de Du Cange. Au mot *parva* on lit dans cet inappréciable recueil :

PARVA, linteum quoddam lectuale. Invent. ann. 1476 ex Tabul. Flamar. *Lectum munitum duorum linteaminum, duarum parvarum,* etc. *Item alium lectum parvum munitum duorum linteaminum, duarum parvarum,* etc. Ubi semel *Perna : Item unum lectum... duorum linteaminum, trium pernarum,* etc.

Sachons gré, sans arrière-pensée, au laborieux Carpentier d'avoir recueilli ces exemples dans les archives de la famille de Flamarens (Gers), aujourd'hui détruites ou introuvables. S'il a lu *parva* au lieu de *parna,* il n'a pas trop maladroitement traduit, car il s'agit bien ici de drapeaux d'enfants et non de bavolets. C'est ce qui résulte non seulement du contexte, mais du fait que, aujourd'hui encore, à Mauvezin, c'est-à-dire dans l'arrondissement de Lectoure, où se trouve aussi Flamarens, *perno* signifie « couche d'enfant » et ne signifie que cela.

Je propose de rattacher *perna,* couche, à *perna,* bavolet, et de considérer le mot comme identique au latin *perna*. Du rapport qu'il peut y avoir entre le jambon

et la coiffure, nous avons un exemple mémorable dans le grec πετασών (qui a passé au latin sous les formes *petaso* et *petasio*[1]), jambon, dérivé de πέτασος, pétase : ce serait un rapport inverse qui aurait fait baptiser le bavolet *perna* par les Gallo-Romains.

LXXIV. — PROV. *PERNAR*.

Ce verbe est usité en Languedoc et en Gascogne au sens de « fendre ». A côté de la forme verbale *perna,* Mistral enregistre les dérivés *pernadou,* refendoir de vannier, et *perno,* fente, fesse, éclisse d'osier. Comme indication étymologique, l'auteur du *Tresor dóu felibrige* nous engage à conférer le mot *perna* avec le bas-lat. *penetral,* scie, ou avec le latin *pinna,* créneau ; mais on avouera qu'on ne peut s'en tenir là. On a tant abusé des étymologies grecques qu'il faut un certain courage pour en proposer une. Il est difficile cependant de ne pas être frappé du rapport de sens et de forme qui existe entre le provençal *pernar* et le grec περονᾶν, « percer, traverser comme avec la pointe d'une agrafe (περόνη), ou simplement percer. » On peut supposer, en attendant mieux[2], que περονᾶν a été latinisé en **peronare* qui a été contracté de très bonne heure en **pernare*.

1. Par suite, *petasunculus* signifie soit « petit jambon », soit « petit petase ».

2. Rattacher *pernar* au latin *perna,* cuisse, n'est guère possible, moins à cause du sens de *perna* (cf. le franç. *écuisser,* prov. *escoissar,* faire éclater le tronc d'un arbre en l'abattant) qu'à cause de l'absence d'un préfixe.

LXXV. — *PERPIGNER.*

Ce terme de marine, et son dérivé *perpignage,* est enregistré pour la première fois, en 1792, par Romme qui définit ainsi le *perpignage:* « opération qui a pour but, dans la construction d'un vaisseau, de rendre parallèles les plans de tous les couples de levée après qu'ils ont été élevés sur la quille et établis chacun dans la place qui lui est assignée. » Littré n'indique aucune étymologie. Je crois qu'il faut voir dans *perpigner* un dérivé de *parpaing,* qui est souvent écrit *perpin*[1], analogue à *provigner* de *provin.* J'ai expliqué plus haut comment je me représentais la genèse et le sens propre de ce mot *parpaing*. Si je ne m'abuse, l'existence de *perpigner* confirme dans une certaine mesure ma manière de voir. Le couple, qui traverse de part en part le vaisseau perpendiculairement à la quille, rappelle, par cette disposition même, la pierre employée en *parpaing,* c'est-à-dire occupant toute l'épaisseur du mur. Le *perpignage* s'oppose au « balancement », opération par laquelle on s'assure que tous les axes des couples sont bien dans le plan longitudinal.

LXXVI. — *PIE.*

A la suite de *pie* 1, oiseau, et de *pie* 2, pieux, Littré enregistre un troisième mot *pie,* substantif féminin :

1. *Perpins,* perpenders or perpent Stones, Cotgrave.

« nom donné en Franche-Comté, aux parcelles de l'assolement, aux soles. » Il n'indique ni étymologie, ni historique. M. Godefroy a un article *pie* 1 qui correspond à *pie* 3 de Littré ; mais, contrairement à son habitude, il se borne à citer des auteurs modernes qui définissent le sens du mot *pie* dans l'Ain, en ajoutant que c'est aussi un terme usuel dans le Doubs et dans la Haute-Saône.

Carpentier a inséré dans Du Cange un article *pia,* avec renvoi à *peya,* où il faut certainement reconnaître la *pie* qui nous occupe. Malheureusement, à l'article *peya,* il s'encombre d'un exemple de *pey,* pieu, qui n'a rien à faire ici, et il identifie *peya* et *pecia,* ce qui n'est pas soutenable au point de vue phonétique. Il avait été plus clairvoyant à l'article *pea.* Du Cange n'ayant pu expliquer ce mot *pea,* relevé dans le cartulaire de Vienne, Carpentier le complète fort judicieusement en remarquant que c'est la même chose que *peda,* élucidé plus loin par Du Cange lui-même et par les Bénédictins[1]. Notre mot *pie* correspond également au bas-latin *peda,* parcelle de terrain comprenant un certain nombre de pieds, lot de terre, très souvent emplacement pour bâtir. Le provençal, dans la région du Nord-Est qui confine à la zone française où règne *pie,* emploie précisément *pea,* tandis que plus au sud ou plus à l'ouest on dit *peazo,* c'est-à-dire *pedationem*[2]. Cette synonymie

1. Il a été moins heureux en constituant un article *peda* 3, d'après une charte de 1281, concédée par l'évêque de Clermont, et en attribuant à *peda* le sens de « pactum, convention ». *Peda* a ici son sens ordinaire, celui qui est donné par Du Cange et les Bénédictins sous le nº 2.

2. *Pea,* que ne donne pas Raynouard, se trouve souvent dans

de *peazo* et de *pea* porte à croire que *peda* est le subst. verbal d'un verbe *pedare,* signifiant « mesurer en pieds ». La forme française primitive de *peda* a dû être **piee :* la contraction de *iee* en *ie* ne fait pas difficulté.

LXXVII. — ANC. FRANÇ. *PLEURE.*

M. Godefroy a rattaché à *peleure,* « égratignure, écorchure », dont l'origine est claire, un autre mot qu'il traduit par « terrain en friche », et pour lequel il donne trois exemples : l'un de ces exemples (1404) porte *pelleure,* les deux autres *pleure* (1308 et 1404). On ne voit pas pourquoi il a laissé de côté un exemple plus ancien (1275), cité dans Du Cange, v° *pleura,* d'après la charte de Lapérouse (sur les confins de Berry et d'Auvergne), publiée par Thaumas de la Thaumassière, qui contient plusieurs fois ce mot sous la forme *pleure.* On le trouve aussi, latinisé en *pleura,* dans une charte de 1289, des environs d'Angle (Vienne). Le mot français a pour correspondant le provençal *pledura*[1],

les documents du Dauphiné et du Forez (chartes de Saint-Vallier, de Saint-Bonnet, cartulaire de Vaux, etc.). *Peazo,* que Raynouard relève chez Folquet de Marseille et dans la charte de Montferrand, et qu'il définit mal par « empreinte de pied, fondement, base », se trouve en Auvergne, en Bourbonnais, dans la Marche, etc. *Pea* a survécu en Dauphiné sous la forme *piò.* (V. Mistral, qui se réfère judicieusement au bas-lat. *pea, peda,* tout en renvoyant à *peço.*)

1. Le mot manque dans Raynouard et il ne paraît pas, à en juger par le silence de Mistral, s'être conservé dans les patois actuels.

et les exemples réunis dans Du Cange, soit par Du Cange lui-même, soit par les Bénédictins, soit par Carpentier, ne laissent aucun doute sur le sens : *pleure* et *pledura* sont synonymes du français *pie* et du provençal *pea* ou *peazo,* « terrain d'une certaine étendue, destiné à être bâti. » La graphie *pelleure,* de 1404, est une fantaisie sans portée et qui ne saurait justifier l'ingénieuse déduction de « égratignure » à « terrain en friche » qu'a imaginée M. Godefroy.

Du Cange a rapproché le franç. *pleure* du grec πλέθρον, lat. *plethrum,* mesure agraire de 10,000 pieds carrés ; mais la phonétique s'oppose absolument à cette étymologie. La concordance de *pleure* et de *pledura* ne permet guère de douter que nous ayons à faire au lat. *pletura,* que les auteurs anciens emploient au sens de « action de remplir, état d'une chose remplie ». Une *pletura* de terrain, ce serait donc, à l'origine, une quantité suffisante pour former un tout, quelque chose comme « un complet ».

Mais si la forme provençale *pledura* est solidement établie[1], nous trouvons des variantes qui ne peuvent s'expliquer par le type étymologique *pletura :* la plus notable est *pleidura* (altérée plus tard dans des textes négligeables en *plaidura, pleduira, pleidura*), qui apparaît dès la première moitié du XIe siècle dans un acte de Jourdain de Laron, évêque de Limoges (1020-1058),

1. Notamment par le cartulaire de Bénévent (Creuse), du XIe-XIIe siècle, où on lit : *exceptis pleduris de burgo et ortis avensatis (?) ad ipsas pleduras* (cité par Carpentier dans Du Cange, vo *pleduira*). On trouve la forme francisée *pledure* dans un document de 1353 relatif à La Rochelle (*ibid.*).

et qui est trop fréquente depuis pour qu'on la considère comme une faute de scribe. Dans cette forme, l'*i* paraît représenter un *s*, et de fait on trouve *plesdura* dans un acte de 1309, dont *plesure*, en 1407, à Montmorillon, doit être une altération. Le rapprochement avec *plessis*, indiqué par les Bénédictins[1], est inacceptable, aussi bien pour le sens que pour la forme, le radical de *plessis* étant *plax*. Je crois donc qu'il faut en venir à l'hypothèse d'un type **plesitura*, à côté de *pletura*, d'après un participe **plesitus*. Ce **plesitus* étrange remonterait-il à **plenere*, d'après *plenus*, sur le modèle de *ponere positus*, plutôt qu'à *plere* lui-même ? Je rappelle à ceux qui seraient portés à n'attribuer à *plere* que la valeur d'un schéma que des maîtres éminents, MM. Ascoli et Mussafia, lui ont reconnu la puissance génératrice[2].

LXXVIII. — *POISSON*.

Le dictionnaire de l'Académie conserve pieusement le nom d'une ancienne mesure qui s'appelait un *poisson :* c'est l'article *poisson* 2 de Littré. Furetière, qui ne s'est pas autrement préoccupé de séparer l'animal de la mesure, s'exprime ainsi : «*Poisson* est aussi une petite mesure de liqueur qui contient la moitié du demi-septier de Paris. On prend quelquefois trois *poissons* de lait d'ânesse. Ce mot en ce sens vient de *potio*, et on devrait dire *posson* ». Furetière a bien raison : on devrait

1. Dans Du C., *v*° *pleidura*.
2. Voy. les articles *plebrum* et *pletra* de Körting.

dire *posson,* non pas que le nom de la mesure vienne effectivement du latin *potio* (auquel nous devons déjà *potion* et *poison*), mais parce qu'il faut y reconnaître sans hésiter l'ancien français *poçon,* diminutif de *pot,* altéré par étymologie populaire.

LXXIX. — ANC. FRANÇ. *POISTRON.*

On trouvera plusieurs exemples de ce mot d'ancien français, qui signifie « derrière, anus », dans le dictionnaire de M. Godefroy. Il s'est maintenu au moins jusqu'au XVIe siècle, puisque Cotgrave l'enregistre encore en 1611 : « POITRON, the tayle, arse, bumme. » Mais en 1642, Antoine Oudin le laisse délibérément de côté, comme hors d'usage, dans la *Seconde partie des recherches italiennes et françoises.*

Pourquoi M. Godefroy préfère-t-il la forme *poitron,* lorsque les plus anciens textes (Jean de Garlande, Glossaire de Glasgow, Renart) écrivent *poistron ?* Je l'ignore. Mais j'estime qu'en raison même de l'antériorité de *poistron,* on a le droit de partir de cette forme pour chercher l'étymologie. Or, *poistron* conduit presque infailliblement à un type latin **posterionem*[1] : le rapport phonétique de l'un à l'autre est le même que celui de *goitron* (goitre) à **gutturionem,* ou, plus exactement encore, le même que celui de l'ancien français *empaistrier,* aujourd'hui *empêtrer,* à **impastoriare.* Quant à

1. On pourrait dire **postrionem,* puisque l'on trouve déjà *postris,* au lieu de *posteris* dans *C. I. L.,* VI, 5303. (Bourciez, *Bull. épigraphique,* sept.-oct. 1884.)

l'emploi du suffixe *ionem* pour désigner une partie du corps, nous le retrouvons, non seulement dans *goitron,* mais dans *chignon,* de **catenionem,* et dans *rognon,* de **renionem.* L'adjectif latin *posterus,* qui a disparu, est donc représenté dans le latin vulgaire de la Gaule par les deux dérivés *posterula, posterle* (poterne) et **posterionem, poistron.*

LXXX. — *POLIÈRE.*

« *Polières.* S. f. pl. Terme de bourrelier. Courroies qui joignent la fauchère au bât. » C'est en ces termes que Littré définit le mot *polière,* sur lequel d'ailleurs, non plus que sur fauchère, il ne fournit aucun éclaircissement étymologique. La « fauchère » est une tringle de bois, qui tient lieu de croupière aux mulets de charge. Le *Dictionnaire général* Hatzfeld-Darmesteter a indiqué l'identité du français *fauchère* et du provençal moderne *fauquiero*[1]. Il n'est donc pas surprenant de retrouver encore un terme du Midi dans le harnachement du mulet. *Polière*[2] est le provençal moderne *pouiliero,* que Mistral définit : « Corde ou courroie qui attache la croupière au bât des mulets » et qu'il dérive justement de *poilo* (variantes *pouilo, pôlo*). Quant à *poilo,* qui signifie « croupière », il le rapproche de l'italien *posolino* et du latin *postilena* qui ont le même sens. En réalité, la forme correspondante exacte de l'italien est *pósola,* mot

1. Cf. ci-dessus l'art. *flaquière,* p. 296.
2. Je ne trouve pas le mot employé en français avant 1790, article *sellier* de l'*Encycl. méthodique, arts et manuf.*

qui a à côté de lui le dérivé *posoliera,* tout comme le provençal *poilo* a *pouiliero.* Or, ni l'italien *pósola,* ni le provençal *poilo* ne peuvent venir de *postilena.* Force nous est de leur reconstituer une forme matrice **postula,* dérivée directement de l'adverbe *post,* derrière[1]. Une dérivation tout à fait analogue est celle qui a tiré de *subtus* le substantif **subtulus,* d'où le provençal *sótol,* sous-sol, rez-de-chaussée.

LXXXI. — *PRUNELAIE.*

Une *prunelaie*[2] est un lieu planté de *pruniers,* comme une *pommeraie* est un lieu planté de *pommiers.* Littré voit dans *prunelaie* un dérivé de *prunelle,* mais le sens lui donne tort, car la prunelle est un fruit et non un arbre, et d'ailleurs un prunellier n'est pas la même chose qu'un prunier. Arsène Darmesteter, dans le manuscrit du *Dictionnaire général,* après avoir accepté d'abord l'étymologie de Littré, s'est ravisé et a écrit que *prunelaie* était un dérivé de *prune.*

Il me paraît préférable d'admettre que *prunelaie* est une dissimilation de **pruneraie,* dérivé régulier de *prunier,* comme *pommeraie,* de *pommier.*

Il n'est plus permis aujourd'hui de parler de dissimilation sans renvoyer au livre de M. Maurice Gram-

1. Isidore de Séville connaît *postella* au lieu de *postilena.*

2. Je ne connais pas d'exemple ancien de ce mot, que l'Académie a admis dans son édition de 1762 ; il n'est ni dans Cotgrave (1611), ni dans Richelet (1680), ni dans Furetière (1690). Antoine Oudin donne *prunaye* (1642).

mont[1]. Or, j'ai beau chercher dans ce livre, je n'y trouve rien qui justifie mon hypothèse. Et pourtant, l'auteur a poussé l'amour de l'art jusqu'à formuler d'avance des lois dont il laisse à l'avenir le soin d'apporter des exemples! Il me faut donc, aux vingt lois découvertes par M. Grammont, en ajouter une vingt-unième, que je formulerai en son style concis : *combinée dissimile intervocalique*. Voici des exemples à l'appui[2] :

1° Dissimilation de *r*.

Brieulles[3] (Meuse), pour *Brieure,* de *Brivodurum,* qui a donné d'autre part *Briare* (Loiret et Seine-et-Oise).

bruèle, pour *bruère,* en patois saintongeais (Jônain.)

Bruley (Meurthe-et-Moselle), au moyen âge *Brurei,* de *Briviariacum.*

contralier, contralios, etc., formes fréquentes en ancien français pour *contrarier*[4], etc.

Frelle (La Saint-), nom que reçoit en 1410 le hameau dit aujourd'hui *La Saint-Fraize* (Eure-et-Loir), en 1350, *La Saint-Fraere.*

frileux, pour **frireux,* du lat. pop. **frigorosus.*

1. *La Dissimilation consonantique dans les langues indo-européennes,* thèse présentée à la Faculté des Lettres de Paris, 1895.

2. Je ne cite ni *druelise* (pour *druerise*), qui paraît dû à l'influence de *gentelise* (on ne trouve pas *druelie* pour *druerie*), ni *presseul* (pour *presseur,* pressoir) qui offre probablement une substitution de suffixe.

3. M. Grammont, qui cite *Brieulles*, p. 28, déclare que la dissimilation a dû se produire à la phase **Brjodre :* cette hypothèse est le résultat d'une idée préconçue.

4. Je ne puis accepter l'explication par **contraligare* proposée par M. Grammont, *Mém. de la Soc. de Ling.* VIII, 340-341.

peletre pour *peretre,* pyrèthre [1].

prangeler, dans Godefroy, pour **prangerer,* dérivé de *prangière,* lat. pop. **prandiaria.* Le substantif *prangière* lui-même se présente à Liège sous la forme *prangile,* pour **prangire.*

Presles (Calvados), pour *Praieres* [2], lat. * *Pratarias* [3].

primevoile, dans Godefroy, pour *primevoire.*

priolesse, dans Godefroy, pour *prioresse.*

proculeur, pour *procureur,* en patois saintongeais (Jônain.)

promeloghe, pour *promeroghe,* en patois saintongeais. (Jônain.)

promenole, nom de la primevère à Cherbourg, de **promerole,* pour *primerole:* le mot renfermant déjà un *l,* le *r* intervocalique a passé à *n,* et non à *l* [4].

Prouvelles (rue des), forme employée par le cardinal de Retz, *Mém.* II, 27, pour *rue des Prouvaires.*

Quievreleche (Haie-) est le nom sous lequel est mentionné

1. En ail, en sausse ou en peletre, *Dit de la Maaille,* dans Jubinal, *Jongleurs et trouvères,* p. 105. Le provençal dit *pelitre,* mot qui a passé en espagnol et en portugais et que Raynouard traduit improprement par « ache ». Enfin j'ajouterai qu'une forme non dissimilée et augmentée d'un *r* épenthétique se trouve dans *La Mort Aymeri :* il est singulier que l'éditeur, M. Couraye du Parc, n'ait pas reconnu le pyrèthre dans *lo poivre et lo perirtre* du vers 2427. La variante *petre* du vers 2426 est pour *peretre.*

2. Dans le roman de *Rou,* v. 8555, *Praeres* (lisez *Praieres*) rime avec *Colombieres.*

3. *Preize,* nom d'un faubourg de Troyes, a la même étymologie que *Presles* (Calvados); mais le changement de *r* en *z,* qui n'est constaté authentiquement pour ce mot qu'au XVIe siècle, est peut-être indépendant de la dissimilation. Même réserve pour *Brezolles* (Eure-et-Loir), autrefois *Bruroles, Brueroles.*

4. Cf. le nom de lieu *La Gauteralière* (1445), devenu *La Gaultenallière* (1601), aujourd'hui *La Godenalière* (Vienne).

pour la première fois, en 1305, un hameau du département de l'Aisne, voisin d'une importante forêt, dont le nom officiel est aujourd'hui Haie-*Equiverlesse*. Il saute aux yeux que ce nom veut dire Haie *aux chèvres* et que *quievreleche,* forme picarde, correspond à une forme française **chevrelece,* pour **chevrerece,* du type latin *capraricia,* analogue à *porcaricia, vaccaricia*[1], etc.

tracelet, variante de *traceret,* traçoir.

2° Dissimilation de *l*.

clacerier et *claçonier* (pour **clacenier*) sont tous deux sortis de *clacelier,* lat. **clavicellarius*.

nomble, pour **lomble,* lat. **lumbulus*[2].

Le latin vulgaire **conucla* pour **colucula* rentre dans cette loi : c'est par suite d'une idée préconçue que M. Grammont y voit une dissimilation renversée et attribue ce renversement à l'influence du suffixe *ulus*[3].

A mon sens, tous ces cas sont très voisins de ceux que M. Grammont a cités dans sa loi XIV sous cette formule : *implosive dissimile intervocalique,* et dont les plus notables sont : *écarteler* et *ensorceler*[4]. D'autre part,

1. Sur les mots qui présentent le suffixe *aricius, aricia,* voyez ce qui a été dit ci-dessus à l'article *esseret,* p. 296.

2. Je cite cet exemple pour me placer au point de vue de M. Grammont, qui assimile l'initiale à l'intervocalique, mais en faisant des réserves sur cette manière de voir.

3. *Loc. laud.*, p. 92.

4. Ajoutons-y *marjolaine,* sorti de **marjoraine,* pour *majoraine,* et dans l'ancienne langue *fourquefille* (pour *fourquefire,* fourche-fière), *gorgelin* (pour *gorgerin,* dans Godefroy, v° *sauffrain*), *mortelier, mortellerie* (dérivés de *mortier*), *verjule* pour *verjure* (forme signalée par Savary des Bruslons), etc. Les vocables topo-

la loi que j'ai formulée est le contrepied de la loi XVI de M. Grammont : *intervocalique dissimile combinée atone.* M. Grammont ne cite qu'un exemple français d'application de cette loi : *érable,* pour **érabre.* Je ne m'inscris pas en faux contre cet exemple, bien loin de là ; je vais même en citer d'autres, pour qu'il soit manifeste que le français n'ignore pas la loi XVI.

1° Dissimilation de *r*.

La Flamboysière (1572), pour *La Framboisière* (Eure-et-Loir).
La Geofflonière (Vienne), pour *La Geoffronnière.*
Les Glimonnières (Yonne), en 1743 *La Grimonnière.*
La Goulfandière (Vienne), au XVe siècle *La Gouffrandière ;* la forme actuelle est sortie par méthathèse de **Gouflandière.*
Les Plouteries, forme usitée concurremment avec *Les Prouteries* comme nom actuel d'un hameau de la Vienne ; la forme primitive est *Les Prevosteries.*

2° Dissimilation de *l*.

braaille, dans Godefroy, pour *blaaille,* dérivé de *blé.*
Égriselles, nom porté par trois localités de l'Yonne, *Griselles* (Côte-d'Or et Loiret), *Grizolles* (Aisne), sont pour *Égliselles,* etc., et remontent au latin

graphiques offrent des exemples très intéressants : dans la Vienne, par exemple, nous trouvons *Bellardière* (pour *Berardière*), *Bellardrie* (pour *Berarderie*), *Les Louardières* (pour *L'Airouardière*) ; dans la Marne, *Mourmelon,* primitivement *Mormeron ;* dans l'Eure-et-Loir, *Blardière* (pour *Berardière*).

Eclesiola. Même quand la dissimilation n'a pas triomphé (*Glisolles,* dans l'Eure, et *Glisuelles*, dans le Nord), on peut constater qu'elle a agi : *Glisolles* de l'Eure est appelé *Grisolles* en 1469, *Griselles* en 1523, *Grisolles* dans Cassini. D'autre part, pour *Grizolles* de l'Aisne, on trouve la curieuse forme latine *Glisoriis* en 1214, dont on peut conclure qu'on a dit **Glisores* en concurrence avec *Grisoles* au XIIIe siècle.

freel, mesure de figues, de raisin, etc., dont il y a de nombreux exemples dans Godefroy, me paraît être pour *fleel,* du lat. *flagellum*. D'ailleurs *fleel* est presque aussi fréquent que *freel*.

La Fronsallière (Vienne), pour *La Flossalière*.

Péaule (Morbihan), pour *Pléaule*.

pommeroge, précoce, mot berrichon, enregistré par Jaubert, est pour **promeroge, premeroge, primeroge*[1]. Nous trouvons dans *pommeroge* le contrepied exact de *promeloge, promenole* étudiés ci-dessus.

Sabroil[2] pour *Sabloil,* Sablé (Sarthe).

Pourquoi y a-t-il parfois deux courants contraires dans la dissimilation ? C'est une question très difficile, peut-être insoluble, qu'on ne s'attend pas à nous voir traiter ici. Le livre de M. Grammont doit être le point de départ d'études nouvelles sur ce sujet. Tout en admirant la vigueur d'esprit dont l'auteur a fait preuve, on est obligé de constater que son information n'est pas encore assez large, ce à quoi il sera facile de remédier, et que sa méthode, toute à *priori,* est bien dangereuse, ce dont il faut espérer qu'il s'apercevra un jour.

1. Cf. ci-dessus notre article *anouge,* p. 239.
2. *L'Histoire de Guillaume le Maréchal,* 9670.

LXXXII. — *RADER, RADEUR, RADOIRE.*

Quoique ces trois mots figurent dans le dictionnaire de l'Académie française, j'imagine qu'on embarrasserait fort un honnête homme en lui demandant à brûle-pourpoint ce que c'est qu'une *radoire.* Aussi j'emprunte à Littré les définitions suivantes :

« *Rader,* passer une règle sur la surface d'une mesure de grain, de sel, pour l'unir, la rendre égale ;

« *Radeur,* officier des gabelles, dont la fonction consistait à mesurer le sel, en le rasant sur le minot ;

« *Radoire,* instrument qui sert à rader. »

Littré dit, sans faire la moindre observation, que *rader* vient du latin *radere,* et que *radeur* et *radoire* viennent de *rader.* Or, de ces trois mots, Cotgrave ne connaît que le substantif féminin *radoüere,* « a strickle for the measuring of corne. » Je suis porté à croire, pour ma part, que *rader* et *radeur* ont été tirés après coup de *radoire,* et que ce dernier mot est pour **rasdoire,* du latin *rasitoria,* dont on trouve un exemple dans une charte de Louis VII, de 1145, citée dans le *Glossarium* de Du Cange. Au point de vue phonétique, *rasdoire* = *rasitoria* est le pendant exact de l'ancien français *revisder* = *revisitare.* Si l'on remarque que dès le XIIIe siècle on trouve fréquemment dans les manuscrits *revider,* pour *revisder,* on ne sera pas étonné que Cotgrave écrive *radoire* et non *rasdoire.*

En provençal et en piémontais, *rasitoria* a donné non moins régulièrement *rasdoira,* forme dont on peut voir deux exemples, empruntés aux statuts de Saluces, dans le *Glossarium* de Du Cange. Mistral, dans son *Tresor*

dóu felibrige, enregistre pêle-mêle dans le même sens : *rasadouiro, rasouiro* (languedocien), *rasoueiro, ravouiro, revouiro* (marseillais), *rasdouiro, resdouiro, redouiro* (alp.), *ratouiro, radouiro, radoueiro, radùri* (dauphinois) et *radouèiri* (foréz.). Il est clair que *rasadouiro* est dérivé de *rasar* et représente **rasatoria,* que *rasouiro* et *rasoueiro, ravouiro* et *revouiro* correspondent à **rasoria* et *ratouiro* à **raditoria ;* toutes les autres formes s'expliquent par **rasitoria.*

Si en français **rasdoire* de **rasitoria* est admissible, il n'exclut pas la possibilité d'une variante *rastoire.* Je n'ose pas affirmer catégoriquement que *raistoire,* dont M. Godefroy cite un exemple unique, de 1280 environ, et qu'il traduit, certainement à tort, par « vanne », signifie *radoire,* mais nous avons un exemple non douteux de la forme *rastoir* dans le glossaire de Glasgow, où on lit : *hoc ostorium, rastoir*[1]. Le *hostorium* des Romains est précisément la radoire.

LXXXIII — ANC. FRANÇ. *RATOIR, RATOIRE.*

On trouvera dans le *Dictionnaire* de M. Godefroy des exemples de *ratoir, ratoire* au sens de « racloir, racloire ». La forme masculine est beaucoup plus rare que la féminine : M. Godefroy en cite deux exemples, dont un seul est recevable ; dans l'autre on lit *rastoir,* qui s'explique, comme il vient d'être dit, par *rasitorium. Ratoire* n'était pas hors d'usage au XVIIe siècle : Oudin ne le donne pas

1. Cité par M. Godefroy, au mot *ratoir.*

dans la seconde partie des *Recherches italiennes et françoises* (1642), qui est un dictionnaire français-italien ; mais dans la première partie, dont je n'ai sous les yeux que la seconde édition (1653), on lit : « *Rasiera,* une rascloire, une ratoire à racler le boisseau, etc. » *Ratoir, ratoire* viennent du latin populaire **raditorium,* **raditoria :* ce qui va être dit de l'étymologie de *rature* me dispense d'insister.

LXXXIV. — *RATURE.*

Diez a oublié de parler de l'étymologie du mot français *rature,* et ceux qui l'ont fait à sa place n'ont pas réussi à la mettre en pleine lumière. Jault, dans son édition du *Dictionnaire étymologique* de Ménage (1750), propose indifféremment **radiatura* ou *rasura,* qui sont inadmissibles au point de vue phonétique. De nos jours, Scheler et M. Brachet acceptent la manière de voir de Littré, qui tire *rature* de l'ancien verbe *rater,* effacer ; quant à l'origine de *rater,* M. Brachet la déclare prudemment « inconnue », et Scheler se borne à rapporter que « Littré met en avant, sans toutefois rien affirmer, soit un type *raptare,* de *rapere,* enlever, soit le verbe *rater,* ronger, que l'on peut supposer d'après l'ancien mot *raté,* rongé par les rats. » Il a aussi bien fait de ne pas reproduire la remarque complémentaire de Littré, à savoir que « quelques-uns pensent que *rater* est pour *gratter* ».

Malgré les apparences, *rature* ne vient pas de *rater,* mais c'est le verbe *rater* qui a été tiré après coup de

rature. En effet, *rater*, au sens de *raturer*, est rare et peu ancien : M. Godefroy en cite en tout quatre exemples, deux du XIVe siècle, qui viennent de Du Cange[1], et deux du XVe[2]. Au contraire, *rature* est attesté dès 1294, avec le sens de « raclure ». Il est parfois employé au sens de « rasure, action de raser, de faire la barbe », jusqu'au commencement du XVIIe siècle[3], ce qui fait toucher du doigt la véritable étymologie. En effet, *rature* nous ramène directement à un type **raditura*, tiré de *radere* par l'intermédiaire d'un ancien participe **raditus*. Nous retrouvons là le même procédé de formation que dans *penture*, étudié ci-dessus. On peut comparer encore les mots suivants, qui appartiennent soit au français moderne, soit à l'ancien français : *fenture, fonture, tenture, tonture*. Je ne cite que les cas absolument identiques. *Mouture* représente *molitura*, qui est dûment attesté, à ce qu'il semble, et qui, en tout cas, repose sur le participe classique *molitus*, comme **consutura*, d'où *couture*, repose sur *consutus*. *Clôture*, anciennement *closture*, nous reporte à **claustura* et non à **clauditura*.

L'italien *raditura* et l'espagnol *raedura* paraissent être d'excellents témoins en faveur du latin populaire **raditura*, mais ce n'est qu'une apparence. Ces mots de l'italien et de l'espagnol ont été faits indépendamment dans

1. L'un est de 1397 ; l'autre n'est pas daté, mais comme il vient du mémorial D de la Chambre des Comptes de Paris, il doit être compris entre les années 1359-1381.

2. De 1461 et de 1496 ; dans le premier, on lit : « lettres non rastees » ; mais, vu la date, il ne faut pas faire grand fond sur la présence de l'*s*.

3. Voyez l'article *rature* dans le *Dictionnaire* de M. Godefroy.

chacune des deux langues sur les types respectifs de l'infinitif: *radere, raer*. Ils représentent *rad* + *itura*, tandis que le type **raditura* du français *rature* se décompose en **radit* + *ura*[1].

LXXXV. — *REGAIN.*

Diez a rapproché *regain*, qui se trouve en ancien français sous la forme simple *gain*, plus anciennement *guaïn*, de l'italien *guaime*, qui a le même sens; il en a conclu que *gain* (dans *regain*) était différent de *gain*, anciennement *gaain, gaaing*, substantif verbal de *gagner*, et devait s'expliquer par la combinaison du radical **waid* de l'allemand moderne *weide*, fourrage, avec le suffixe latin *īmen*. Cette manière de voir a été adoptée délibérément par Scheler et par M. Brachet; mais M. Kœrting ne l'enregistre qu'avec un « peut-être »[2]. Littré confond *gain* (dans *regain*) avec le substantif verbal de *gagner*. M. Cohn, dans son étude sur les changements de suffixe, soulève des objections contre l'italien *guaime* et cherche à montrer que *gaïn* peut fort bien venir de *gagner*[3]. Enfin, M. Meyer-Lübke considère l'italien *guaime* comme emprunté au français *guaïn* au même titre que *profime* de *provin*, c'est-à-dire sans souci de la

1. Cf. ci-dessus, p. 20, 21 et 22, note 1. Entre le français *rature* et l'italien *raditura* ou l'espagnol *raedura*, il y a la même différence qu'entre le provençal *cosdura*, d'une part, et le provençal *cosedura*, de l'autre; le premier correspond à **consutura*, le second à **cons* + *itura*.

2. *Lat.-rom. Wörterb.*, n° 8874.

3. *Die Suffixwandlungen*, p. 67 et 177 note.

forme primitive du suffixe, et il n'admet pas l'existence en français d'un suffixe *in* correspondant au latin *imen,* puisque *nourrain,* seul exemple qu'il cite, n'est pas une création nouvelle, mais le représentant de *nutrimen*[1]. — Je crois, malgré tout, que Diez avait vu juste, et je vais m'efforcer de le prouver.

1° *gaïn,* regain, et *gaaïng,* gain, sont très distincts en ancien français, car le premier rime en *in* et le second en *aing*.

Exemples, à la rime, de *gaïn, regaïn :*

Gastiaus et *vin*
Et gras fromages de *gaïn*[2].
(Chrétien de Troyes, *Erec,* 3127.)

Si a veü en une pleigne
Berbiz qui paissoient *gaïn,*
Et entr'eles fu dan *Belin.*
(*Renart,* VIII, 176.)

Et li morsaus de cel *engin*
Fu de fromage de *gaïn.*
(*Ibid.,* X, 437.)

Primes dona dame *Caïn*
Do premier et do *regaïn.*
(Étienne de Fougères, *Livre des Man.,* 745, Kremer.)

Exemples de *gaaing :*

Cligés neporquant sanz *mehaing*
Part de l'estor a tot *guehaing.*
(Chrétien de Troyes, *Cligés,* 3607 ; même rime aux vers 3405-6.)

1. *Gramm. des lang. rom.,* II, § 445.
2. Cette expression est encore usitée en Champagne, où l'on dit, par une amusante étymologie populaire, *fromage de grain.* (Tarbé, *Patois de Champagne,* II, 181.)

N'i out gaires Franceis qu'en turnast sanz *mahaing,*
E mainz en i remest ki puis n'entra en *baing;*
Franceis orent grant perte e Normant grant *gaaing.*
(Wace, *Rou,* II, 804.)

2° La terminaison de *gaïn* représente-t-elle le latin *īnum* ou *īmen?* C'est ce qu'il est à peu près impossible de prouver directement, car de bonne heure la phonétique et l'orthographe françaises ont confondu *m* et *n* à la finale. On notera cependant que l'un des meilleurs manuscrits de l'*Erec* écrit *gaim*[1], et le manuscrit de Soissons de Gautier de Coincy, *waym*[2]. Mais la dérivation est un contrôle encore plus sûr. Diez a déjà cité le rouchi *waimiau,* regain[3]. On peut y ajouter l'ancien verbe *regaïmer,* dont notre *regain* actuel doit sans doute être considéré comme le substantif verbal[4] :

Quar je floris quant il iverne
Et quant il fait esté je *rime :*
Emi ! contrepoil *rewaïme.*
(J. Bodel, *Congés,* 199.)

Et coroucier a lui *meïsme,*
Et ce toz jors li *regaïsme.*
(Rutebeuf, *Voie de Paradis,* v. 241-2 ; 3e éd. Jubinal, III, 178-9.)

A côté de *gaïmel,* substantif dérivé avec le suffixe *ellum,* représenté par le rouchi *waimiau,* nous avons

1. Éd. Fœrster, var. du vers 3128.
2. Cité par Godefroy, v° *gaaïn :* dans cet article sont confondus *gaïn* et *gaaing.*
3. Cf. le verbe *rewammeler* (lire *rewainmeler?*), dans Godefroy.
4. J'emprunte ces deux exemples au dictionnaire de M. Godefroy, art. *regaaignier ;* M. Godefroy signale fort à point le verbe *regâmer,* repousser, usité en Morvan.

l'adjectif *gaïmal,* avec le suffixe *alis*. Rabelais a fait aux prés *guimaux* de l'ouest une notoriété suffisante pour que je n'insiste pas[1] : « *Prez guimaulx* sont prez qui portent herbe deux foys l'an », *Garg.*, 4[2].

La forme primitive est donc sûrement *gaïm, guaïm.*

3° Le français n'a-t-il, comme le laisse croire M. Meyer-Lübke, aucun autre mot à mettre au compte du suffixe *im,* latin *īmen ?* Dans sa grammaire, Diez ne cite que *gaïn* et *arsin*. Je ferai remarquer que *venenum* est devenu **venimen* (peut-être sous l'influence directe de *crīmen*), d'où *venin* (ancien français *venim*), *venimeux, envenimer,* etc.[3], que *sagina* a, presque partout, cédé la place à **sagimen,* d'où *sain* (de *saindoux*), anciennement *saïn,* et les dérivés *ensaïmer* (voyez *ensimer* dans Hatzfeld-Darmesteter), *essaïmer* (voyez *essimer,* ibid.), *saïme, saïmer, saïmeoire*[4] ; que *farcimen* a pris la place de *farciminum,* d'où *farcin*[5] ; que **capulimen* est assuré par la

1. Je rappelle seulement que Ménage tire *guimaux* de **bimales,* et que Le Duchat a rattaché *guimaux* à *regain,* mais sans trouver le joint.

2. Cf. l'art. *gaaigneau* du dictionnaire de M. Godefroy. Dans le plus ancien exemple, de 1366, la leçon *ganneau* doit indubitablement être corrigée en *gaimeau.*

3. M. Meyer-Lübke, *Gramm. des lang. rom.,* I, § 116, et M. Cohn, *Die Suffixwandlungen,* p. 222, ne voient dans *venin* que la substitution du suffixe *inum* au suffixe *enum,* ce qui ne rend pas compte de la dérivation ; beaucoup de formes des patois méridionaux appuient l'existence de **venimen* et même de **venumen.*

4. Cf. Cohn, *Die Suffixwandlungen,* p. 57. M. Meyer-Lübke, *Gramm. des lang. rom.,* II, § 352, me paraît mal inspiré d'attribuer au français moderne la dérivation avec *m* et de la considérer comme fautive.

5. Il est plus naturel d'admettre **farcimen* que **farciginem ;* M. Meyer-Lübke hésite entre les deux (*Zeitschr.,* VIII, 236).

forme *caplim,* si fréquente dès l'époque de Charlemagne dans le *Polyptique* de Saint-Germain-des-Prés ; que *alevin* est attesté si anciennement[1] qu'il est impossible d'y voir une faute pour *alevain* et de ne pas admettre en latin populaire **allevimen.* Je serais assez porté à reconnaître le même suffixe non seulement dans *arsin*[2] et *gaïn,* mais dans *crottin, foursin, frapin, fretin* et *revolin*[3].

4° Parallèlement au français et à l'italien, le provençal nous offre *gaïm,* qui manque dans Raynouard :

> Bel m'es quan son li fruich madur
> E reverdejon li *gaïm.*
> (Marcabru, ms. A, *Studj di fil. rom.,* III, p. 88.)

Ce n'est pas le seul représentant dans cette langue du suffixe *imen :* sans parler de *noirim,* bien connu, les anciens textes offrent *aguzim,* pointe, qui est dans Raynouard, et *revolim,* tourbillon, employé par Marcabru. En outre, je restitue sans hésitation **azim,* de **acīmen,* d'après le provençal moderne *asima,* agacer les dents. Dans l'Ouest, *imen* paraît avoir supplanté de bonne heure *umen :* gascon *fresquin, sauvagin,* etc., poitevin et saintongeais *fraichin.* La forme *revolim* dans Marcabru[4] n'est peut-être qu'un gasconisme pour **revolum,* mot qu'on

1. Cf. G. Paris, dans *Romania,* 1889, p. 132-135. On s'étonne de ne pas trouver ce mot dans le livre de M. Cohn.

2. M. Meyer-Lübke, *Gramm. des lang. rom.,* II, § 444, considère *arsin* comme une altération de *arsain,* mais cette dernière forme ne se présente jamais en ancien français.

3. M. Uhlrich a proposé **putrimen* pour expliquer *purin* (*Zeitschr. für rom. Phil.,* XI, 557), mais c'est inadmissible.

4. Cf. *revolin* dans *Girart de Roussillon,* 2672.

n'a pas signalé en ancien provençal, mais dont l'existence n'est pas douteuse (cf. Mistral, sous *revoulun*). Le français *revolin* est un terme de marine venu de nos côtes de l'Ouest: il se rattache à *volvere,* et non à *volare,* comme le dit Littré.

LXXXVI. — *REGON.*

M. Godefroy a donné six exemples de *regon* ou *rogon,* tous du pays wallon; et comme il nous apprend lui-même que *regon* désigne une variété de seigle dans les Ardennes belges, on ne comprend pas qu'il se soit laissé influencer par Carpentier (dans Du Cange, v° *rao*) et ait traduit par « méteil ». Il est clair que *rogon* ou *regon* est emprunté du bas allemand *roggen,* néerlandais *rogge,* ancien saxon *roggon,* seigle, dont Du Cange cite deux exemples sous la forme latinisée *rogo, rogonis.* Littré, dans son *Supplément,* rattache à la même origine le dauphinois *riguet,* qui a le même sens.

Au milieu des exemples de *regon,* M. Godefroy a inséré le suivant: « bladum dictum *raon,* seu mixtura (1341, Arch. JJ. 73, pièce 74). » Et voilà pourquoi il a traduit *regon* par « méteil ». Or, la pièce visée, dont M. Godefroy a emprunté la citation à Du Cange, ou plutôt à son continuateur Carpentier, ne peut pas être séparée de toutes celles que cite le même Carpentier et où nous trouvons effectivement *rao, arao, arrao,* localisé dans le Languedoc avec le sens de « méteil »[1].

1. V. Du Cange aux mots *arao, arro* et *rao.* Comme il est naturel, *arao, arrao* se trouve surtout sur les confins de la Gascogne, mais pas exclusivement.

Le mot vit encore aujourd'hui avec le même sens dans l'Albigeois sous les formes *ròu* et *rògou ;* à Béziers, on emploie le dérivé *raunage* (Mistral). *Ròu* est la forme normale de l'ancien *rao* (cf. *pòu* de *pao(r),* latin *pavorem,* peur). Quant à *rògou,* il semble né par déplacement d'accent (sous l'influence de *ròu*) d'un ancien **rogou*. Par suite, il est difficile de ne pas croire que *rao* représente un type **rogonem* qui se serait développé en **roo,* **reo, rao*. Cette altération en *a* de l'initiale en hiatus, si fréquente en français (cf. *faon, Craon, Laon* et les anciennes formes *paon,* de **pedonem,* pion, *laouste,* de *locusta, raembre,* de *redimere,* racheter, etc.), n'est pas inconnue du provençal qui offre, par exemple, *raüsar,* de *recusare,* reculer, *saüs,* de *segusius* (*canis*), chien de chasse, *traüt,* de *tributum,* tribut. Le consonantisme n'offre pas une difficulté insurmontable. Le provençal *rao* exige, il est vrai, un type qui ait un *g* simple, et non un *g* double comme les formes du bas allemand citées plus haut. Mais si l'ancien haut allemand dit *rocko*[1], forme qui est encore plus éloignée du provençal, la comparaison de l'anglo-saxon *ryge* (anglais *rye*) et de l'ancien nordique *rŭgr* amène à admettre que le gothique — s'il a connu ce mot — avait un *g* simple[2]. Nous aurions donc dans *rao,* comme dans *gasalha*[3], un témoin de l'occupation du Midi de la France par les Wisigoths.

1. Qui a passé en français, à une époque récente, dans *rocambole,* de l'allem. *rockenbolle.*

2. Cf. l'article *roggen* de Kluge. Le savant germaniste dit que l'anglo-saxon et le nordique supposent une forme gothique *rŭgi-*. Le provençal suppose *rogo,* quelle qu'en soit l'origine.

3. Cf. Kluge, dans le *Grundriss* de Gröber, p. 387.

Dans une charte originale de 1218 relative à Solignac (Haute-Vienne), il est question des dîmes « de blat e de vi e de li e de *roi*[1] » : j'ai proposé jadis de traduire *roi* par « seigle », mais sous toutes réserves ; d'autre part, M. Godefroy cite un exemple de *roige,* dans le *Livre de justice,* et traduit par « seigle » en se reférant à *regon.* J'inclinerais plutôt à voir dans ces deux exemples le latin *rubeus,* employé substantivement pour désigner soit l'épeautre (*rouio* en Dauphiné, *blé rouge* un peu partout), soit le millet à balai (*mi-rouge,* sur les bords du Rhône).

LXXXVII. — *REST.*

Diez a justement rattaché au latin *restis,* corde, et par extension queue de l'ail, de l'oignon, l'italien *resta,* l'espagnol *ristra,* le portugais *resta* ou *restia* et le provençal *rest,* tous mots qui désignent essentiellement la réunion de plusieurs têtes d'ail ou d'oignon au moyen de l'entrelacement des queues. Le mot existe aussi en ancien français, où l'on ne paraît pas l'avoir remarqué[2].

M. Godefroy a enregistré pêle-mêle avec *res* = *rasus* les quatre exemples suivants, où il s'agit manifestement de *rest* = *restis :* « Une *reis* d'aus, Bernard le Trésorier, *Contin. de Guill. de Tyr.* — Une *rez* d'aus, une

4. Leroux, Molinier et Thomas, *Doc. hist. sur la Marche et le Limousin,* I, 159, cf. *Ibid.,* II, 312.

1. Quelques patois l'ont conservé jusqu'à nos jours. Mon collègue et ami M. Jeanroy me signale dans la Meuse l'expression *un ré d'oignons,* enregistrée sous la forme *rai* dans le *Glossaire* de M. Labourasse.

rez d'oignons, *Coutume des foires de Troyes*. — Ung *rez* de petits oignons, Laurent de Premierfait, *Trad. du Décaméron*. — Aucuns les accommodent (les aulx) en petits faisceaux qu'ils appellent *res*... Olivier de Serres, *Th. d'agric.* »

A ces exemples, il faut en ajouter deux autres qui proviennent de la troisième branche du *Roman de Renart,* dans le célèbre épisode des « Charretiers », et qui nous offrent une intéressante extension de sens. Jeté dans la charrette au poisson, Renard commence par satisfaire son appétit en dévorant une trentaine de harengs, puis il songe à faire sa provision, et voici comment il opère :

L'autre panier a assailli ;
Son groing i mist, n'a pas failli
Qu'il n'en traïst trois *res* d'anguiles.
Renars, qui sot de maintes guiles,
Son col et sa teste passe outre
Les hardillons, puis les acoutre
Dessus son dos que tout s'en cueuvre[1].

Un peu plus loin les marchands se lamentent et déclarent que Renart « deus *rez* d'anguiles emporte[2] ». Il faut se représenter *une rest* d'anguilles comme un trousseau de clefs, les anguilles étant enfilées par la tête à un lien (*hardillon*) formant collier. Alors on comprend fort bien comment le voleur s'y prend quand il passe le cou et la tête « outre les hardillons » : il n'enroule pas les anguilles autour de son cou pour se faire un collier, comme on l'a dit[3] ; il se passe simplement

1. Edition Martin, III, 93 et s.
2. *Ibid.*, III, 131.
3. L. Sudre, *Sources du roman de Renart,* p. 170.

au cou le collier qui est constitué par la *rest* d'anguilles[1].

LXXXVIII. — *RINCEAU.*

Depuis Nicot et Caseneuve, qui ont expliqué *rinceau* ou *rainceau,* comme un diminutif de *rain,* rameau, personne, que je sache, ne s'est inscrit en faux contre l'étymologie **ramicellum* = *raincel.* Elle est pourtant inexacte. **Ramicellum* aurait donné **rancel.* Supposer que l'on a dit *raincel* au lieu de **rancel* sous l'influence de *raim,* c'est perdre son temps. Il y a dans le dictionnaire de M. Godefroy, soit pour ce mot, soit pour ses dérivés, une cinquantaine d'exemples : les plus anciens et les plus nombreux (33 sur 49) sont unanimes à écrire le mot par *s* et non par *c ;* quelques-uns écrivent par *sc ;* il n'y a aucune trace, dans les textes picards, de la notation par *ch* qui s'imposerait si le mot venait de **ramicellum,* ou s'il avait été tiré postérieurement de *raim.* Je crois pouvoir m'autoriser de ce qui a été dit plus haut à l'article *loinseau,* pour proposer l'étymologie *rainsel* = **ramuscellum.* On sait que *ramusculus* existe en latin : la substitution du suffixe *ellus* à *ulus*

1. Ailleurs, dans un rappel de cet épisode, la *rest* d'anguilles est appelée *hardelee :*

D'anguiles fresces et salees
Emportai ge deus *hardelees.*
(Edit. Martin, IX, 531.)

Ce passage a échappé à M. Godefroy, qui ne donne du mot *hardelee* qu'un exemple de Froissart, au sens de « trousseau » de clefs.

est un fait normal, et la concordance de l'italien *ramoscello* avec le français *rainsel* assure la haute antiquité de **ramuscellus*. A côté de *rainsel,* l'ancien français a *rameissel* que M. Koschwitz, dans le glossaire du *Voyage de Charlemagne à Jérusalem,* explique par le latin populaire **ramiscellus ;* cette dernière forme ne peut s'accepter que comme un schéma, ce qui revient à dire, avec M. Meyer-Lübke [1], que *rameissel* a été fait d'après *arbreissel,* arbrisseau.

LXXXIX. — PROV. MOD. *ROUIS.*

D'après Mistral le mot *rouis* (var. *roueis, rouais*) signifie « buisson, ronce ». Il a pour diminutif *rouissoun,* « petit buisson ». A côté du masculin *rouis,* la forme féminine *rouisso* existe, avec le sens de « branche ou tige morte, gaulis ». Mistral indique comme étymologie le latin *rŭbus,* mais il est manifeste que cette étymologie est fausse. Il en rapproche aussi l'ancien provençal *roize,* mais si l'on peut admettre concurremment avec *roize* une forme secondaire *rois* (comme *ais* à côté de *aize*), cette forme aurait une *s* douce : or le dérivé *rouissoun* montre que l'*s* de *rouis* est une *s* dure [2].

A côté de *rŭbus* et de *rŭmex,* qui sont bien connus, le latin possède un synonyme plus rare *rustum,* dans

1. *Gramm. des lang. rom.,* II, § 502.

2. Cette forme *roize* est donnée par Raynouard, d'après un manuscrit de *Jaufré,* comme variante à *ronze(r),* du lat. *rumicem.* Son origine n'est pas claire.

lequel l'*u* est vraisemblablement aussi un *u* bref[1]. Les noms d'arbres ou d'arbustes se sont souvent allongés à l'aide du suffixe *eus, ius*[2]. Le provençal *rouis* s'explique d'une façon tout à fait satisfaisante par **rŭsteum,* comme *rouisso* par **rŭstea.*

XC. — *RUISSEAU.*

L'étymologie *ruisseau* = **rivicellum,* que Diez a empruntée à Ménage, a été combattue par MM. Fœrster[3] et Grœber[4], mais ils n'ont pas réussi à asseoir quelque chose de définitif à sa place. M. G. Paris a proposé **riviscellum*[5], qui est bien près d'être satisfaisant : on peut en effet admettre le développement **rivicsellu,* **riv'csello,* **riuissel, ruissel.* Mais, d'une part, il est difficile de rattacher **riviscellum* à la morphologie normale ; de l'autre, les formes de l'ancien français *roissel, rossel,* sur lesquelles M. Fœrster a attiré l'attention, restent inexpliquées. On a, je crois, une meilleure base avec **rivuscellum,* **riucsello, rioissel, roissel.* La réduction de *ioi* à *oi* peut être rapprochée de celle de *eui* à *ui* dans *crui* = **credui, bui* = **bibui, dui* = *debui,* etc[6]. La forme normale serait donc *roissel ;* les

1. Le mot est dans Virgile et dans Festus. (Cf. Du Cange, v° *rusti.*)

2. Meyer-Lübke, *Gramm. der roman. Spr.*, II, § 403. Cf. ci-dessus, p. 74.

3. *Zeitschrift für rom. Phil.*, V, 96.

4. *In Memoria di N. Caix e U.-A. Canello,* p. 48.

5. *Romania,* XV, 453.

6. Je ne vois pas de raison pour ne pas admettre une réduction

formes secondaires *ruissel, russel* seraient dues à une réaction du simple *rui, ru* (pour *riu*) de *rivum*. Quant à l'existence de **rivuscellum* en latin vulgaire, elle est aussi naturelle que celle de **ramuscellum* dont il a été question à l'article *rinceau*.

XCI. — PROV. *SEA*.

Dans une charte du cartulaire de Conques, datée de 1065, on lit ce passage inintelligible : « De ecclesia de Liquairac dono VIII, de allasea de sancto Nazarii de Carcassona[1] » L'éditeur, M. G. Desjardins, suppose que *allasea* peut être une faute de scribe pour *ecclesia,* mais cette conjecture ne remédie à rien. Il n'y a rien à conjecturer : il faut simplement rectifier la ponctuation, couper *allasea* en trois : *a la sea,* et lire : « ... dono VIII de[narios] a la sea de S. Nazarii », c'est-à-dire « je donne huit deniers au siège épiscopal de Saint-Nazaire ». Raynouard connaît le mot *seza* au sens de « siège, capitale d'un empire. » Au sens spécial de siège épiscopal le mot se retrouve écrit *cea* dans une charte de Solignac, datée de 1218, où on lit que Guillem de Maumont était « chanorgues de la cea de Lemoges[2] », et plus correctement *sea* dans une charte du *Mémorial du con-*

analogue dans l'italien *ruscello,* pour * *riuscello ;* l'hypothèse d'un emprunt au français *ruisseau,* mise en avant par Diez, n'est pas vraisemblable.

1. Charte 501, page 362.

2. *Documents sur la Marche et le Limousin,* p.p. Leroux, Molinier et Thomas, I, 159.

sulat de Limoges qui parle de la vacance du siège : *quan la sea vaccava*[1]. A Tarbes, en 1377, la salle haute du palais épiscopal s'appelait *la seda*[2]. En voilà, je crois, assez pour convaincre le lecteur que le provençal *seda, seza* ou *sea* n'est pas « problématique » comme l'a qualifié M. Körting[3]. Il faut donc que dans le Midi de la France le latin *sēdes,* à cause de son genre féminin, ait changé de bonne heure de déclinaison et ait passé à la première, comme l'a fait *pix,* dont on ne connaît d'autre représentant provençal que *pega.*

En ancien français le mot *siet, sié* s'emploie également au sens général de « siège, capitale » et au sens spécial de « siège épiscopal ». Il est masculin, et tant à cause de cela qu'à cause de la diphthongaison de l'*e* en *ie,* on a imaginé de le tirer d'une forme **sĕdụm,* qualifiée substantif verbal de *sĕdere.* Ne serait-ce pas *sēdes* lui-même qui aurait changé de genre et subi l'influence de *sĕdeo ?* Je ne sais. En tout cas, le **sēda* postulé par le provençal règne aussi en Poitou. Il y avait jadis dans le diocèse de Poitiers un archiprêtré qui fut primitivement annexé à un canonicat de l'église cathédrale et dont le siège était à Dissay : on l'a appelé jusqu'à la Révolution l'archiprêtré de *la Sie* ou même de *Lassie,* sans comprendre la signification de cette expression[4]. *Sie* est une altération de *see :* cette dernière forme se trouve au XVe et au XVIe siècle et elle correspond fidèlement au *sea* limousin.

1. Edition Chabaneau, n° 187, p. 81.
2. Carpentier dans Du Cange, *seda* 3.
3. N° 7340 de son *Lat.-rom. Wœrterb.*
4. Voyez l'article *Dissay* du *Dict. topogr. de la Vienne.*

XCII. — *SEU.*

Littré a enregistré sous la forme *soue* un substantif féminin qui signifie « étable à porcs » et qui est très répandu dans les patois français. On trouvera dans le dictionnaire de M. Godefroy, à l'article *sou,* plusieurs exemples du moyen âge, et, à la fin, la répartition géographique des formes *seu, sou* ou *so,* usitées dans les patois. M. Horning a vu juste en rapprochant du français *seu* le provençal moderne *sout,* qui a le même sens[1] ; le rapprochement est d'ailleurs fait par Mistral. Mais il n'est pas possible d'accepter, comme le fait M. Horning, l'étymologie par le latin *sŭdis,* pieu, indiquée par Du Cange. Si, en effet, le français s'en accommode, le *t* du provençal proteste[2] : *sŭdem* aurait donné *so, sou,* comme *pedem* a donné *pe,* comme *fidem* a donné *fe,* etc. Il faut remonter à *sŭte, sōte,* qui est précisément la forme qu'offrent les meilleurs manuscrits de la *Loi salique:* « Si quis *sutem* (variante *sotem*) cum porcis incenderit[3] ». Du Cange a mis en cause aussi l'allemand *suten,* c'est-à-dire *sautenne,* proprement « aire à cochon ». Le manuscrit d'Este de la *Loi salique* a précisément comme glose : « *Sute:* id est ara (corrigez

1. *Zeitschr. für rom. Phil.,* XVIII, 229.

2. *Sout* est féminin en provençal (excepté en béarnais), et *la sout* a donné naissance à une forme secondaire *la soudo,* usitée dans l'Hérault, d'après Mistral.

3. *Lex Salica,* XVI, 4 (ou 3), éd. Hessels (Londres, 1880). Je cite ce passage de préférence à II, 3 *(Si quis porcellum de sute furaverit),* parce que II, 3 est une addition postérieure.

area) porcorum[1] », et le manuscrit 10 écrit une fois *sutenn* (II, 3) et une fois *sudenn* (XIX, 8). Il serait oiseux de se demander si le francique *sutenn,* accentué sur le premier élément composant, conformément à l'accent germanique, a pu être romanisé en *sute,* car le vocalisme apporte un obstacle insurmontable à cette hypothèse hasardeuse[2]. En effet, l'ancien germanique *su,* cochon, truie, en allemand moderne *sau,* a un *u* long.

En résumé, le français *seu* et le provençal *sout* ne peuvent venir du latin *sŭdem,* pieu. Ils viennent d'un mot *sōtem* ou *sŭtem,* qui apparaît dans la *Loi salique* et dans quelques formules mérovingiennes[3], et dont l'origine reste à trouver.

XCIII. — *SUAGE.*

Littré a distingué deux mots *suage.* A *suage* 1, qu'il tire du verbe *suer,* il attribue deux sens différents : 1° humidité d'une bûche sortant par les deux bouts à la

1. Éd. Hessels, index, v° *sutis.* Les gloses de ce manuscrit n'ont pas grande valeur, en général, car elles datent du xve siècle seulement.

2. Il ne faut pas oublier d'ailleurs que le manuscrit 10, base de l'édition Herold (1557), a disparu ; les leçons *sudenn, sutenn* me font l'effet de corrections introduites de parti pris par Herold, d'autant plus qu'elles sont accompagnées de notes d'appel restées sans réponse, l'édition paraissant n'être pas achevée.

3. *Formulæ,* éd. Zeumer, p. 5, 17, 23, 175 et 196. Partout les manuscrits ne connaissent que la forme avec un *d;* en outre, le mot paraît s'appliquer non à la seu du cochon, mais au cochon lui-même.

chaleur du feu; 2° action d'enduire un vaisseau de graisse; cette graisse elle-même; ce que coûte le graissage d'un vaisseau. Il ne faut pas réfléchir longuement pour comprendre que le sens 2° n'a rien à voir avec le sens 1°, ni, par suite, avec le verbe *suer :* le *suage* d'un vaisseau, c'est l'action de lui donner le *suif,* de le *suiver,* comme on dit en termes de l'art[1]. Ceci dit, j'arrive à *suage* 2, qui fait proprement l'objet de cet article.

Littré ne donne ni historique, ni étymologie. Il indique quatre sens, assez mal agencés : 1° partie carrée du pied d'un flambeau qu'on appelle doucine lorsque le pied du flambeau est rond; 2° petit ourlet sur le bord d'un plat; 3° outil de serrurier pour forger les pièces en demi-rond ou triangulaires; 4° enclume sur laquelle on fait les rebords d'un chaudron. Ce mot *suage* 2 n'est autre que l'ancien français *souage,* si fréquent dans les inventaires. M. Godefroy en a réuni beaucoup d'exemples, et, s'il n'a pas établi de rapprochement avec l'article *suage* de Littré[2], il a du moins donné une bonne définition : « Moulure, sorte de renflement en forme de tore ou de doucine, dont on décorait les pieds des coupes, aiguières, flambeaux, et aussi les bords des bassins et des vases. »

Je propose de voir dans *souage* un dérivé de l'ancien français *seuwe,* corde. Les rapprochements sémantiques abondent. Le latin *torus* signifie à la fois « corde » et « tore ». Le français *cordon* s'applique non seulement

1, Voir un exemple ancien de *suiver* dans le dictionnaire de M. Godefroy, v° *fienner* (corr. *sieuver*).

2. Littré lui-même, qui a un article *souage* (comme terme d'art du moyen âge), n'a pas indiqué le moindre rapprochement.

à la « bande de pierre arrondie qui règne le long d'un mur, d'un bâtiment » ou au « bord façonné qui règne autour d'une pièce de monnaie », mais au rebord du goulot d'une bouteille, dit aussi *cordeline*[1]. On désigne aussi sous le nom de *cordelette* une « élévation longue et étroite qui règne le long d'une coquille ». Enfin, ce qui est plus topique encore, les tailleurs espagnols donnent le nom de *soguilla,* c'est-à-dire « petite corde », à ce que nous appelons l'ourlet, et L. de Laborde, *Émaux,* p. 501, remarque que le mot français *souage* a été aussi appliqué aux bordures des vêtements.

On trouvera des exemples du mot *seuwe,* quelquefois *soue,* dans le dictionnaire de M. Godefroy. M. Meyer-Lübke a déjà rapproché le mot français, sous sa forme préhistorique * *soga,* de l'italien-espagnol-portugais-provençal *soga,* qui remonte au latin vulgaire *soca*[2]. J'ajouterai que le provençal moderne dit *sougo* et qu'il est tout à fait d'accord avec le français pour postuler *sōca :* l'exemple *sōca* = *seuwe* est donc à ajouter à ceux qu'a rassemblés M. G. Paris dans son étude sur l'*o* fermé[3], d'autant plus qu'il est le seul où l'*ō* soit suivi d'une gutturale sourde. D'où vient le latin vulgaire

1. Littré n'attribue ce sens ni à *cordon,* ni à *cordeline;* mais, au mot *cordeline,* il s'exprime ainsi : « Petite tringle servant à prendre le verre fondu qu'il faut pour faire le *cordon* d'une bouteille. » D'où il suit qu'on dit le *cordon* d'une bouteille ; quant à la tringle dite *cordeline,* elle doit ce nom à ce qu'on s'en sert pour faire la *cordeline* de la bouteille, absolument comme l'enclume dite *suage* par les chaudronniers est proprement l'enclume à faire le *suage* d'un chaudron.

2. *Gramm. des lang. rom.,* I, § 433.

3. *Romania,* X, 36 et s.

sōca ? Diez y a vu le basque *soka,* qui a le même sens, tout en indiquant des rapprochements avec les idiomes celtiques. L'origine basque est bien invraisemblable, vu l'extension ancienne de *soca :* on trouve, en effet, *socas tortiles* dans une formule du temps de Justinien, écrite en Italie, et *sogas octo,* en 626, au fond du Limousin [1]. Les Basques me font l'effet d'être plutôt emprunteurs que prêteurs [2]. D'autre part, M. Loth voit dans l'armoricain *sug,* gallois *syg,* un emprunt au latin vulgaire *sōca* [3]. Si c'est là le dernier mot de la philologie celtique, nous voilà bien en peine.

Au français *souage* paraît se rattacher l'ancien italien *sovaggia,* enregistré par Oudin qui le traduit par « bouterolle », et l'italien actuel *sovvaggio, sovvaggiolo,* tampon, renflement (Tommaseo). Je remarque aussi les deux exemples milanais suivants, insérés par les Bénédictins dans Du Cange : « Alia bussula deaurata cum *soaxiis* granutis ; salinus unus deauratus cum *soaxe* straforato. » C'est bien là exactement le *souage* des anciens inventaires français : la traduction par « cou-

1. L'exemple du temps de Justinien est dans Du Cange ; l'exemple limousin figure dans un partage de terres publié en dernier lieu par Julien Havet, *Bibl. de l'Éc. des Chartes,* 1890, p. 49.

2. Le *c* basque peut remonter au *c* du latin vulgaire, mais il peut aussi être un assourdissement du *g* espagnol. Dans l'article que M. Schuchardt a publié en 1887 sur les emprunts du basque au roman, je vois, à côté de *pake* ou *bake,* et *phartika* ou *phertika,* qui paraissent empruntés du latin *pacem, pertica,* le mot *palakua* ou *balakua* qui est l'anc. espagnol *falago.* (*Zeitschr. für rom. Phil.,* XI, 502.) Van Eys considère le basque *soka* comme emprunté à l'espagnol *soga.*

3. *Les mots latins dans les langues brittoniques,* p. 209 et 232.

vercle », proposée dubitativement par les Bénédictins, n'est pas admissible.

XCIV. — *TERTRE.*

L'étymologie de *tertre* par *terræ torus* n'est pas de Ménage, mais de Diez. Bien que Scheler l'ait appuyée de l'analogie que présente le grec γήλοφος, elle trouvera difficilement des tenants. Arsène Darmesteter a écrit dans son exemplaire de Scheler[1] : « *Tertre.* Je propose *termitem*, doublet de *terminum*. Sur le sens de *terme* en provençal (= tertre), voy. *Rev. des lang. rom.*, 1885, p. 149[2]. *Terminum* est de même racine que le grec τέρμα, τέρθρον. Y a-t-il eu un mot latin **tertinum* = *terminum*, d'où *tertre ?* » Il est certain que *termitem* a existé en latin populaire comme simple variante formelle de *terminem*, qui est lui-même pour *terminum*[3] : M. Meyer-Lübke cite à l'appui le frioulan *tiarmid* et le pluriel napolitain *tirmete*[4]. D'autre part, le sens de « tertre » n'appartient pas exclusivement au provençal *terme :* dans l'extrême nord du domaine français, *terne* ou *tierne*[5] signifie « tertre » et ne peut raisonnablement venir que de *ter-*

1. Bibl. de l'Université, côté Ms., n. 201.

2. Dans cette page, M. Chabaneau reproche avec raison à M. P. Meyer d'avoir substitué *tertre* à *terme* qui se lit dans le fragment de la *Chanson provençale d'Antioche.*

3. En lat. classique *termes, itis* signifie « rameau » ; on trouve aussi quelquefois *termes, itis* pour *tarmes, itis,* ver rongeur, termite.

4. *Gramm. des lang. rom.,* II, § 16.

5. Voy. les exemples réunis par M. Godefroy, v° *terne.*

minum ou *terminem*. Quant à *ter* ou *tier*, signalé en wallon par Diez comme une forme « abrégée » de *tertre*, c'est bel et bien une forme complète qui vient tenir compagnie au lucquois *terme*, donné par M. Meyer-Lübke comme unique témoin du neutre latin *termen*.

Pour revenir à *tertre*, si l'on veut le tirer de **termitem*, il faut supposer qu'il a pris un *r* épenthétique très anciennement, car il est déjà tel quel dans *Roland*. J'y aurais moins de répugnance qu'à admettre le **tertinum* de Darmesteter ou le **tertrum* (du radical *ter*, de *terra*, et du suffixe *trum*) suggéré par M. Körting, n° 8129 de son *Lat.-rom. Wörterbuch*. On peut invoquer à l'appui les doubles, voire triples formes qu'offre le latin dans certains proparoxytons : *culcita* et *culcitra ; vertagus, vertagrus* et *vertragus*. De ces formes on peut rapprocher les doublets *arbutum*, **arbutrum* et *herpetem*, **herpetrem*[1].

XCV. — *TOUILLER*.

Littré enregistre le verbe *touiller* avec une double définition : 1° dissoudre la soude brute et décanter la liqueur quand elle est devenue claire ; 2° remuer avec un bâton, en les humectant, les matières qui servent à fabriquer la poudre. Comme étymologie, il se borne à mentionner l'ancien français *touiller*, salir, barbouiller, c'est-à-dire qu'il ne donne pas d'étymologie. Diez a rattaché l'ancien français *tooiller* à *toaille*, nappe, serviette. Scheler distingue en ancien français un verbe *toailler, tooiller*, laver, pour lequel il accepte l'étymo-

1. Cf. Horning, dans *Zeitschr. für rom. Phil.* XX, 86.

logie de Diez, et un verbe *toouiller,* brouiller, souiller, dont le mot actuel *touiller* est la forme contractée, sur l'origine duquel il ne s'explique pas.

Si l'on veut bien se reporter aux nombreux exemples réunis par M. Godefroy dans son Dictionnaire aux articles *tooil, tooilleis, tooillement, tooillier* et *tooillure,* on se convaincra que :

1° Le sens de « laver » n'existe pas plus en ancien français que dans la langue actuelle ;

2° Le verbe *tooillier* signifie « remuer, mêler, piler, souiller » ;

3° La forme primitive est *toeillier,* ce qui ressort notamment de ce fait que le substantif verbal *toeil* rime avec *conseil, vermeil,* etc.

Cela étant, la seule étymologie à proposer — et si évidente qu'il est inutile de la faire valoir — est le latin *tŭdiculare,* employé par Varron au sens même de « remuer, agiter ». *Tudiculare* est dérivé de *tudicula,* qui désigne tantôt un moulin à broyer les olives, tantôt une cuillère à pot, et se rattache à *tudes,* marteau.

XCVI. — *TRAVOUIL.*

Littré enregistre, sans aucune indication d'étymologie, *travouil* « dévidoire » (d'où les dérivés *travouiller* et *travouillette*) et *travoul* « morceau de bois sur lequel on plie des lignes ». Cotgrave donne *travouil* « a Rice, or a turning Reele ». Le dictionnaire de M. Godefroy a les deux appels « *Travouil,* voy. *troil* », et « *Travoul,* voy. *troil* » ; mais à l'article *troil* on ne

trouve trace ni de *travouil,* ni de *travoul.* Cependant le mot a certainement été de quelque usage en ancien français. Du Cange, v° *traolium,* a relevé ce passage des miracles de sainte Berthe de Blanzy : « Filum in *traolium* de fuso extrahere cepit », et les Bénédictins l'ont ainsi commenté : « Instrumentum ad filum in spiram convolvendum, gallois *devidoir;* Armoricis *traouil* et *troil.* »

On lit dans le *Tresor,* de Mistral : « *Travoui, traoulh* (g.), *traboulh* (bordelais), *traboul, tresoul* (l.), *taraboul* (limousin) (roman *tradolh,* vieux français *travoul,* bas latin *traolium,* latin *tribulum*), dévidoir ; plioir, morceau de bois ou de roseau sur lequel on plie les lignes de pêche ; chablot, cordage ». Je ne sais d'où Mistral a tiré le roman *tradolh,* qui me paraît fort sujet à caution.

La terminaison du mot indique manifestement un type latin en *ŭculum,* ou en *ŭleum :* le sens s'accommode assez bien du radical du verbe *trahere,* qui était de style dans la locution *trahere lanam,* filer[1]. On peut donc proposer **trahŭculum* (mieux **tragŭculum,* étant donnée la forme qu'a prise le verbe *trahere* dans le latin vulgaire) ou **tragŭleum* comme étymologie de *travouil.*

La chute du *g* devant un *ŭ* est régulière, et son remplacement par un *v* n'est pas sans exemple (cf. *avoust,* de *augustum,* etc.) ; toutefois son renforcement en *b* est surprenant et ne peut s'expliquer que comme une altération due à quelque analogie. Dans le lan-

1. Cf. *trayeur de fil,* dans Godef., v° *traieor* et *trahandier de soie,* v° *trahandier.*

guedocien *tresoul,* le mot semble avoir été refait d'après *trese,* forme que prend le verbe **tragere* dans certains dialectes du Midi. Le sens de « cordage » est particulièrement favorable à l'hypothèse du radical *trag :* on n'a qu'à se rappeler *traille, tralha,* de *tragula.* Le sens de « dévidoir » s'explique en ce que cet instrument sert à transformer la fusée en écheveau, ce qui se fait en déroulant, en étirant le fil. Voici d'ailleurs comment un homme du moyen âge nous l'a expliqué en fort bons termes : « *Trahale, gallice haple, et dicitur a traho*[1] ». On sait que *haple,* mieux *hasple,* veut dire « dévidoir »[2]. Il n'est donc pas nécessaire d'appeler à la rescousse l'allemand *drehen,* tourner, qui aurait pu fournir au gallo-roman un radical **tra,* d'après la forme primitive qu'on lui suppose généralement, gothique *thraian.*

Choisir entre **tragŭculum* et **tragŭleum* est assez embarrassant. Étant donnée l'existence du latin *manŭleum,* manche, qui se rattache à *manus* par *manula,* on pourrait admettre par analogie **tragŭleum* à côté de *tragula.* Mais j'aimerais mieux rapprocher notre mot de *pendiculum, tegiculum, terriculum, verriculum, verticulum,* etc., qui se rattachent directement aux verbes *pendere, tegere, terrere, verrere, vertere,* etc. Précisément, *verticulum* a eu à côté de lui la forme **vertŭculum,* d'où le prov. *vertoulh,* ancien français *vertoil*[3].

1. Bibl. nat. lat., 4120, glossaire de l'an 1348, cité par Carpentier dans Du Cange, v° *trahale.*

2. M. Godefroy a oublié de signaler cet intéressant exemple au mot *hasple.*

3. Je déduis *vertoil* du plur. *vertous,* cité dans Godefroy avec

XCVII. — *USINE.*

M. Körting enregistre l'étymologie **ūsīna* = *usine* sans observation ni renvoi. Pourtant, il y a fort à dire. Scheler se demande si dans le bas latin *usina*[1] nous avons affaire à un dérivé du supin *usum* par rapport à la concession du droit d'*user* de l'eau, ou à une altération du latin classique *ustrina,* et il se prononce pour la première étymologie, « la plus ancienne signification étant celle de machine mue par l'eau. » Mais il faut aussi s'inquiéter de la plus ancienne forme du mot, sans quoi l'on bâtit sur le sable. Or, à l'article *usine* du Dictionnaire de M. Godefroy, qui ne contient que neuf exemples, les trois plus anciens affectent les formes *wisine* (1274, texte provenant de Du Cange, déjà cité par Littré), *huysine* (1306), *uisine* (1341) ; la forme *huisine* se retrouve en 1518. A cela il faut ajouter deux exemples de *Baudoin de Sebourc,* que M. Godefroy cite à l'article *huissine* et qu'il traduit par « petite maison, cabane ». Enfin et surtout il me paraît difficile de séparer de l'article *usine* l'article *œuchine,* du même dictionnaire Godefroy, où l'on trouve comme

un point d'interrogation ; on trouve plus ordinairement *vertuel, verteil, vertel.*

1. Un seul exemple, de 1149, dans Du Cange (Bénédictins), d'après le cartulaire de Saint-Oyen, et un seul exemple aussi, de 1240, de *usinare.* M. Brachet n'en affirme pas moins que *usinare,* dérivé de *usare,* est « dans plusieurs textes du moyen âge » et que le subst. verbal *usina,* « qui signifie l'usage des eaux, » est « dans un texte du XIe siècle ». Dans le texte de 1149, *usina* ne signifie pas « usage des eaux », puisqu'il y est défendu : « quod nullus usinas aliquas construat sine laude prioris. »

variantes *oechine, oechevine* (forme évidemment fautive), *œuchine, œussine, ouchine, oucine,* et où l'un des exemples se charge de définir ce que l'on doit entendre, à Cambrai, par *oucine* ou *ouchine:* « chou est fours ou cambre ou molins ou maison de foullons ou maison de taincturiers. »

Je n'hésite pas à proposer de tirer *usine* du latin *oficina*[1]. Le traitement de *f* médial étant ordinairement identique à celui du *v,* l'exemple de *navicella* devenu *nacele, nachele* justifie les formes *oucine, ouchine,* primitivement **ocine, *ochine.* La production de la diphtongue *oe, œu* à la syllabe atone est irrégulière, mais nous la retrouvons dans la même région, où M. Godefroy signale des formes comme *oestille, oeustille, oistille, œustil* pour *ostille, ostil,* outil. Quant aux formes comme *uisine, wisine, huisine, huissine,* elles rappellent absolument celles que l'on trouve pour le type *otiosa,* à côté de la forme normale *oiseuse : uiseuse, wiseuse, wisseuse, huiseuse.* Elles supposent donc **oisine,* qui peut s'expliquer comme *oiseau,* de *aucellum, avicellum,* par une série très ancienne *oficina, *ovicina, *oucina.*

Ce ne serait donc qu'au dernier terme de l'évolution (*uisine, usine*) que l'action du radical *user* se serait fait sentir. On remarquera d'ailleurs que *usine* est resté longtemps confiné dans la région du Nord, avec le caractère d'un mot patois. Il n'est ni dans Cotgrave, ni dans Richelet, ni dans Furetière, et l'Académie française ne l'enregistre que dans son édition de 1762.

1. Les dictionnaires latins admettent *ōficina* à côté de *officina,* mais on peut fort bien avoir *ŏficina,* de *ŏb* et *facio,* comme *ŏperio* de *ŏb* et *pario.*

XCVIII. — *VIGNOBLE.*

Ménage a expliqué *vignoble* par **vineabile,* sous-entendu *solum*. Après avoir repoussé l'hypothèse d'un *b* épenthétique (*vignoble* pour *vignole,* de *vineola*), Diez a proposé hardiment un mot composé du latin populaire, **viniŏpulens,* qui, dit-il, rend compte lettre pour lettre de *vignoble*. Bien que cette étymologie soit acceptée par M. Brachet, je ne vois pas que Darmesteter ait mentionné *vignoble* dans son livre sur les noms composés, et je ne lui en fais pas un grief. Je ne discuterai directement ni **viniopulens,* ni *vineopolis,* suggéré ingénieusement par M. Körting, parce que je crois tenir la preuve palpable que le *b* de *vignoble* représente un *b* latin et non un *p*.

Transportons-nous dans le département de l'Hérault, région viticole par excellence. Considérons le nom de lieu dit *Le Vignogoul,* ancienne abbaye, dans la commune de Pignan. Le *Tresor dou Felibrige* de Mistral nous apprend que la terminaison *oul* est atone, comme dans *Saint-Papoul, Valuéjoul,* etc. Le *Dictionnaire topographique* nous fournit la plus ancienne forme romane : *Vinovol* (1153), *domus del Vinovol* (1211). Si vous remarquez qu'au XIIe siècle on s'abstient ordinairement de marquer le mouillement de *n,* qu'on ne sait trop comment représenter, vous n'hésiterez pas à considérer le languedocien *vinovol* (écrit plus récemment *vinhovol*) et le français *vignoble* comme frères germains. Or, *v* provençal, dans la région où nous sommes, représente *b* latin et

non *p*, et de *vinhovol* nous allons, les yeux fermés, au type étymologique **vineŏbulum*.

Le mot est de formation singulière, il faut l'avouer. On s'expliquerait mieux **vineabulum*, une terre à vigne, comme *acetabulum*, un vase à vinaigre, ou **vinibulum*, comme *turibulum*. A côté de la série nombreuse des mots en *abulum, abula*, il y en a en *ibulum, ibula*, comme *infundĭbulum, vertĭbulum* ou *fĭbula*, voire en *ubulum, ubula*, comme *insŭbulum* ou *sŭbula*, mais il n'y en a pas et l'on ne conçoit même pas qu'il puisse y en avoir en *ŏbulum*. Je ne vois qu'un biais pour expliquer **vineŏbulum* : de même que, par un curieux pléonasme, on a allongé de bonne heure *casula*, chasuble, en *casubula*, on a pu de *vineŏla* tirer **vineŏbula*, et le masculiniser plus tard en **vineŏbulum*.

Scheler se demande si *vignoble* ne serait pas une modification de *vinobre*, lieu où l'on fait du vin, du provençal *obrar*. Il est certain que dans deux chartes du XIe siècle, appartenant au domaine du provençal, on lit *vinobre* (= *vinhobre ?*), qui paraît signifier effectivement « vignoble » (voy. Du Cange, édition Favre, s. v°). J'ai autant de répugnance à y voir un composé de *vin* et *obrar* (malgré *manœuvre* et le bas-latin *carropera*) qu'une variante phonétique de *vignoble*. Ceux qui voudront bien croire avec moi à l'existence de **vineŏbulum* iront peut-être jusqu'à admettre **vineŏbrum*, d'après l'analogie de *vertebrum vertibulum, latebra latibulum*. Ils remarqueront que dans *linabrum*, « magasin à lin », le suffixe *abrum* a le même rôle que le suffixe *abulum* dans *acetabulum*.

XCIX. — *VILEBREQUIN.*

Vilebrequin est d'origine flamande, cela va sans dire; mais, abstraction faite du suffixe diminutif *quin,* que tout le monde y reconnaît, sa structure n'est pas claire. Je vois que Körting adopte l'étymologie de Scheler, d'après laquelle le type flamand serait *wielboorken,* de préférence à celle de Frisch, endossée par Diez, *winboreken*[1]. Mais la coexistence d'un *l* dans *wielboorken* et dans *vilebrequin,* n'est qu'un trompe-l'œil. Littré ne cite pour le moyen âge qu'un exemple d'Olivier de la Marche, où le mot est écrit *wibrequin.* Il semble certain qu'on a dit par étymologie populaire *virebrequin,* puis par dissimilation *vilebrequin.* Je propose de jeter par-dessus bord non seulement le « vin » de Ménage, le « tourner » de Frisch et de Diez, et la « roue » de Scheler, mais même le verbe *boren* « percer », que tout le monde croit trouver dans *vilebrequin.* Diez a mentionné à titre de comparaison l'ancien néerlandais *wimpelkin* et l'anglais *wimble*[2] qui ont exactement le sens de notre *vilebrequin.* Là est la source du mot français. Je puis citer à l'appui une forme plus ancienne que celle d'Olivier de la Marche, et qui ne laisse aucun doute, c'est *wembelkin* qui se lit dans les *Dialogues français-flamands* publiés par Mi-

1. Ménage avait déjà proposé « le bas allemand *winborken,* qui veut dire *percevin* ». Mais Frisch voit dans le premier élément du mot le verbe *winden,* tourner, et non le subst. *wein.*

2. On peut ajouter le danois *wimmel.*

chelant (Paris, 1875), f° 18 : « doilloires, *wembelkins*, forets, tareeles et planes[1] ». Je ne m'explique pas bien la chute de la nasale, mais on la retrouve dans le synonyme *gibelet*, mieux *guibelet*, autrefois *guimbelet*, qui est un parfait doublet de *vilebrequin*. Je laisse aux germanistes le soin d'éclaircir les rapports du flamand, du danois et de l'anglais[2]. J'ajoute simplement que le français *brequin* n'est pas, comme il est dit dans le *Dictionnaire général*, le primitif de *vilebrequin* : c'est une bouture, si je puis dire, comme *basin* (de *bombasin*).

C. — *WIREWITE*.

Lorsque j'imprimais mon étymologie de *girouette*, M. G. Paris attira mon attention sur une singulière forme qui se trouve dans le poème de *Rou* et qui ne semble pas se rencontrer ailleurs :

> Une *wirewite* doree
> Out de coivre el somet levee.
> (*Rou*, éd. Andresen, III, 6473.)

Je ne laissai pas d'abonder en mon sens, parce qu'il me parut impossible que *wirewite* et *girouette* eussent la même étymologie ; *gyrovagus* convenant à *girouette*, je ne me mis pas martel en tête pour l'énigmatique *wirewite*. Ce dernier mot n'a rien, en effet, de gréco-romain. Si je ne me trompe, il est d'origine scandinave. En

1. J'emprunte ma citation à l'art. *tarele*, de Godefroy.
2. J'ai de la peine à croire, comme le dit M. Bugge, *Romania*, III, 149, que leur source soit le lat. *vibrare*.

relisant un article de M. Bugge sur *guider*[1], j'apprends que girouette se dit en norois *vedhr-viti,* proprement « indication du temps ». Apporté en France par les Normands, le mot a dû devenir **werewite*. Des trois manuscrits de *Rou,* l'un porte *wirewite,* l'autre *wirewire,* le troisième *wenute*. Sous *wenute* (lisez *weruite*) pourrait bien se cacher cette forme régulière **werewite,* dont la transformation en *wirewite* s'explique facilement, soit par une simple assimilation, soit par l'influence de *virer*[2].

1. *Romania,* III, p. 151.

2. M. Delboulle veut bien me communiquer les deux exemples suivants, qui attestent la vitalité de *wirewite,* devenu *virevite,* en Normandie jusqu'à l'époque moderne :

Ce moulinet qui sert de *virevite ; Myst. de l'Incarnation* (1474), II, 370, éd. Leverdier.

Les vents... abattirent toutes les *virevittes* de maisons, De Bourgueville, *Rech. de Neustrie* (1588), II, 89.

APPENDICE

DE QUELQUES MOTS ITALIENS D'ORIGINE FRANÇAISE

La philologie française n'a pas seulement pour tâche d'étudier les parlers de France sur le sol même de la France. On sait que si nous avons pris beaucoup de mots aux nations voisines, les nations voisines ne se sont pas fait faute de nous en prendre de leur côté. Les mots que nous avons empruntés ont depuis longtemps attiré l'attention de nos philologues et ont donné lieu à d'intéressantes statistiques : on a calculé, à quelques unités près, le nombre des mots italiens, espagnols, portugais, etc., que renferme le français. Les mots que nous avons prêtés sont moins généralement connus, et c'est fâcheux, car les émigrés sont plus intéressants peut-être que les immigrants et ils doivent, il me semble, nous tenir plus à cœur. Quand un de nos mots a franchi la frontière pour s'établir chez une nation voisine, c'est que cette nation s'est reconnue notre tributaire dans le domaine de la pensée ou de l'industrie, et qu'elle a pour ainsi dire arboré notre pavillon.

J'ai eu occasion de citer, au cours de ce volume, quelques mots français passés à l'étranger, où ils ont parfois revêtu une forme difficile à reconnaître. L'italien *agio,* autrefois *asio,* est calqué sur *aise,* comme *ladio* sur *laid* et *oboe* sur *hautbois ;* l'espagnol *grodetur* est notre

gros-de-Tours; l'anglais *grogram* est le français *gros-grain,* et, par suite d'une sorte de choc en retour, il a donné naissance à un autre mot français, *gourgouran.* Je veux signaler ici quelques autres exemples de migration de mots français en Italie dans la période du moyen âge. Nous devons assez à nos voisins transalpins pour qu'ils ne rougissent pas de nous avoir beaucoup emprunté.

M. Meyer-Lübke a démêlé nettement dans l'italien ce qui lui vient de chez nous[1] : sans parler des suffixes *aggio, iere* et *igia,* il rattache à une origine provençale ou française soixante et quelques mots italiens. Il va de soi que la colonie française en Italie est infiniment plus nombreuse. M. Meyer-Lübke n'a pas traité la question ex professo; ce n'est que chemin faisant qu'il a signalé ce qui se présentait à lui[2]. Je n'ai pas de prétentions plus élevées. Le hasard m'ayant fait lire, ces jours derniers, l'inventaire des biens de la famille de Puccio Pucci (1449) que M. Carlo Merkel vient de publier[3], j'ai été frappé de voir combien de gallicismes ont pénétré dans la langue technique de nos voisins. Parmi les termes qui sont demeurés obscurs pour M. Merkel, soit au point de vue du sens, soit au point de vue de l'étymologie, je crois pouvoir en élucider quelques-

1 Les livres de Nannucci (*Voci derivate della lingua provenzale,* 1840), et Viani (*Dizionario di pretesi francesismi,* 1858), ne comptent plus guère aujourd'hui.

2. Voyez les listes mises à la fin de son *Italienische Grammatik,* p. 328 *(Lehnwörter)* et des tomes I et II de sa *Grammaire des langues romanes,* table alphabétique des matières, art. *mots empruntés.*

3. *Miscellanea nuziale Rossi-Teiss* (Trento, 25 settembre 1897), p. 141 et s.

uns. Mais auparavant, il me faut rappeler quelques mots italiens, manifestement et notoirement venus de France, que je choisis intentionnellement et exclusivement dans l'ordre de la vie matérielle et sociale.

acchinéa (Oudin), *chinéa,* haquenée.

arazzo, tapisserie, est le nom même de la ville d'Arras, célèbre au moyen âge par cette industrie. On trouve le même emprunt en Portugal sous la forme *raz.*

arnese, harnais, du provençal *arnes,* plutôt que de l'ancien français *harneis, harnois.*

bramangiere, blanc-manger.

bucherame, bougran.

budriere, baudrier.

camaglio, camail: l'italien peut venir, comme le français, du provençal *capmalh,* ou du français lui-même.

cambraia, cambraita (Oudin), toile de Cambrai, cambrésine.

cera ou *ciera,* chère, visage.

cervogia, cervoise.

ciambelloto ou *ciamellotto* (Oudin), camelot, ancien français *chamelot.*

cianza, chance, jeu de hasard (Oudin).

ciappa, ciapperone, chape, chaperon.

ciaramella, ciaramiglia, ancien français *chalemelle, chalemie.*

ciarpa, sciarpa, écharpe.

geto, courroie attachée au pied de l'oiseau de proie, français *get.*

giacco, jacque (de mailles).

giaietto, jayet (jais).

giavellotto, javelot. Le rapport du français *javeline* et de l'italien *giaverina* n'est pas encore déterminé.

giornea, ancien français *journée,* plus souvent *journade,* sorte de casaque.

grogano: « veste di ciambellotto o *grogano* », Vecellio, *Habiti antichi et moderni,* Paris, Didot, 1859, p. 124. C'est le français *gros-grain* dont nous avons déjà parlé. Le mot italien s'est altéré en *grognano* dans Oudin.

giubbetto ou *giubbette,* gibet.

giusarma, ancien français *jusarme, jisarme.*

ostata (Oudin), ostade.

passamano, passement.

pelanda, houppelande.

perpignano, drap de Perpignan.

renso ou *renzo* (Oudin), toile de Reims.

scialando, chaland (bateau).

usbergo, haubert.

J'arrive maintenant aux quelques mots de l'inventaire de la famille Pucci qui nécessitent une discussion particulière. J'espère que la liste qui précède aura préparé le lecteur à en venir où je veux l'amener et qu'il ne trouvera pas mes étymologies invraisemblables.

I. CELONE.

Ce mot se trouve dans le premier inventaire, article 92 : « 6 charegli con un *celone.* » Tous les dictionnaires italiens le donnent. Barberi le définit ainsi : « panno tessuto a vergato col quale si cuopre il letto. » M. Merkel rappelle que la Crusca le tire de *celare,* cacher, couvrir; mais pour son compte, il le rattache

à *cielo,* et y voit un ciel-de-lit. C'est aussi l'opinion d'Antoine Oudin : « *Celone,* ciel de lict ». Mais il ajoute aussitôt : « Item, un tapis, selon aucuns. » Un autre article du même Oudin va nous mettre sur la bonne voie : « *Ciallone,* sorte de pavillon de lit. » Je n'hésite pas à identifier *celone* et *ciallone* et à retrouver là la ville française de Châlons-sur-Marne, dont les manufactures étaient célèbres. J'ai déjà revendiqué la même étymologie pour le provençal *chalo, chilo* et pour l'ancien français *chaalon*[1]. Je rappelle, pour dissiper tous les doutes, cet extrait d'un inventaire de 1307, publié par M. Godefroy : « *trois chaalons a lit couvrir.* » C'est donc par étymologie populaire qu'en italien **cialone* a été transformé en **cielone, celone :* le ciel, à l'origine, n'avait rien à voir dans l'affaire, non plus que le verbe *celare.*

II. CESERINA.

L'article 65 du troisième inventaire est ainsi conçu : « 2 ceserine co dua mazocchi ». L'éditeur se déclare incapable d'expliquer ce mot qui manque dans la Crusca. Je propose d'identifier *ceserina* avec *cesarana,* donné, au pluriel, par Oudin et ainsi défini par lui : « *Cesarane,* sorte de chaisnes d'orfevrerie en Italie. » Cela fait, il est difficile de méconnaître la parenté de *cesarana* avec le mot français *jaseran,* encore vivant dans quelques patois au sens de « chaîne de cou à mailles » et que Nicot définit ainsi dans son *Thresor de la langue française :* « On appelle *jaseran* aussi la

1. *Annales du Midi,* V, 501.

chaîne d'or ou d'argent qui est de telles grosses mailles couchées et serrées, dont les femmes font souvent des bracelets. » On sait que *jaseran,* en très ancien français *jazerenc,* signifie proprement « d'Alger » et s'applique au haubert ou à la cotte de mailles. En ce sens l'italien dit *ghiazzerino,* mot qu'il a vraisemblablement tiré du français par une substitution de suffixe. On trouve aussi l'expression *maglia gazzarina,* dont *ceserina* est une variante substantivée.

III. MOSTAVOLIERE.

Ce mot se trouve dans deux passages des inventaires Pucci :

I, 38. una cioppa *moscavolieri.*
IV, 11, due cioppe di *moscavoliere.*

L'éditeur a consciencieusement commenté le mot qui se trouve dans ces deux passages, et il n'est pas inutile de reproduire in extenso son commentaire :

Leçon peu sûre; malgré la répétition du mot dans deux passages, je reste incertain s'il faut lire *moscavoliere* ou *mostavoliere.* Tommaseo enregistre *moscavoliere* et explique, comme Fanfani, « couleur grise comme l'aile des mouches », sans citer d'exemples. Rossi, *Lettere di messer Andrea Calmo,* Torino, 1888, p. 141, a lu au contraire *mostovaliere.* Je soupçonne que la leçon ordinaire se ressent de l'influence de la mouche, à qui on a demandé l'étymologie du mot.

Mon ami Rossi me signale dans Vespasiano da Bisticci, *Vite*[2], I, 31 : « abiti di moscavoliere (Frati met en note : « couleur grise comme les ailes des mouches ») o d'azzurro » ; p. 99, les habits des domestiques étaient « o azurro o scuro o moscavoliere » ; II, 228 : « vestimenti di moscavoliere o scuro ». Les couleurs qui accompagnent le *moscavoliere* me portent à croire que cette dernière était aussi une couleur terne, tantôt plus, tantôt moins sombre; assurément cela peut être une espèce de gris, mais, jus-

qu'à meilleure preuve, qu'on nous laisse tranquille avec le vol des mouches.

Le scepticisme est le commencement de la science. M. Merkel a raison de considérer la forme *moscavoliere* comme une altération due à une fausse étymologie : le mot doit être lu avec un *t*, comme l'a fait M. Rossi. Nous retrouvons encore ici, sans doute possible, le nom d'une manufacture française, celle de *Mostiervi-liers*, aujourd'hui *Montivilliers*, entre Le Havre et Rouen. La célébrité des draps de Montivilliers au XIVe et au XVe siècle est attestée par bien des documents[1]. Je n'en citerai qu'un, parce qu'il est d'ordre littéraire, et surtout parce qu'il semble fait exprès pour expliquer pourquoi *mostovaliere* ou *mostavoliere* désigne spécialement en italien une étoffe de couleur grise. On lit dans *Le Dit des Pays*, composé à la fin du XVe siècle :

Bons dras gris a Montevillier[2].

1. Les frères Bonis de Montauban vendaient à l'occasion du « drap mesclat de Mostiervilier ». M. Forestié, l'éditeur de leurs livres de comptes, a imprimé à tort *Mostier-Julier*, II, 63 ; mais dans son introduction, I, p. LXXIV, il a reconnu qu'il s'agissait de drap de Montivilliers. Pourquoi, au glossaire, ce passage est-il interprété comme signifiant « drap mêlé de *Montoulieu* » ?

2. Montaiglon, *Recueil de poésies françaises*, V, 115. C'est le précieux *Glossaire archéologique* de Victor Gay, malheureusement inachevé, qui m'a fourni cette citation. On peut voir dans ce Glossaire, p. 577, l'énumération de huit variétés de gris de Montivilliers.

ADDENDA ET CORRIGENDA

Page 3, ligne 9, au lieu de : *cononge,* lire : *canonge.*

Page 29, ligne 4, au lieu de : *veiro,* lire : *verro.*

Page 52, note 2, remarquer que *gridelin* a passé aussi en italien sous la forme *gridellino,* terme de teinturerie.

Page 63, ligne 4, ajouter : *quarderonner* (Académie), dérivé de *quart-de-rond.*

Page 64, ligne 12, au lieu de : *prifateur,* lire : *prifaiteur.*

Page 108, ligne 2, ajouter : *Le Moulin-Chevreux* (Aisne), en 1164 *Molin Sevrous.*

Page 117, note 3, au lieu de : *Lavaux,* lire : *Lavaur.*

Page 140, ligne 8, au lieu de : *vandatricem,* lire : *vendatricem.*

Page 215, ligne 2, au lieu de : *canabem,* lire : **cannapem :* les formes romanes prouvent le changement de *b* en *p* dans le latin vulgaire, peut-être d'après *sinapem,* ainsi que je l'enseigne depuis plusieurs années.

Page 259, ligne 3, remarquer que le français *camoiard* est emprunté de l'italien *camoiardo* (Oudin donne aussi *camuiarro*) et que c'est en italien que la métathèse s'est produite, probablement comme on l'a dit (Kœrting, 5132) sous l'influence de *cammelotto.*

Page 267, art. *cignole* fin. Dans le *Journal de J. Maupoint* (*Mém. de la Soc. de l'hist. de Paris et de l'Ile-de-France,* IV, 55), il est question d'arbalètes « a tour et a *sinolies* ». Il faut probablement corriger *sinolles* et reconnaître dans *sinolle* notre mot *cignole.*

Page 358, ligne 9. Lorsque j'ai fait appel, pour expliquer *pleidura,* à l'hypothèse d'une conjugaison **plenere, *plesitus,* j'ignorais que les latinistes connaissaient depuis longtemps la forme *explenunt* pour *explent,*

signalée par Festus : mon hypothèse s'en trouve singulièrement fortifiée Sur la véritable explication de cette forme, voyez une remarque de M. Michel Bréal, à propos du récent livre de M. Lindsay, dans *Journal des savants*, octobre 1897, p. 592-593.

Page 361, n. 2. *Prunelaie* est employé par La Quintinie, *Instr. pour les jardins* (1690), I, p. 117.

Page 363, ligne 1. Il faut vraisemblablement reconnaître l'ancien français *peletre* dans l'anglais *pelleter*, que M. Skeat tire de l'espagnol *pelitre*.

Page 407, ligne 6. Le français ne connaît pas de forme en *in* analogue à l'italien *ghiazzerino* et à l'espagnol *jacerino, jazarino*, à enjuger par le silence du Dictionnaire de Godefroy, qui enregistre seulement deux exemples de *jaserois*. En provençal, *jaseran*, que Raynouard a relevé dans *Girart de Roussillon*, est manifestement un gallicisme ; mais il est permis d'affirmer que le provençal a possédé très anciennement une forme parallèle à celles de l'italien et de l'espagnol. L'excellent Carpentier a enrichi le glossaire de Du Cange d'un article *jafarinus* « couleur de safran » qu'il a constitué à l'aide d'une charte de Narbonne de 1031, où on lit, d'après lui : *duas uncias de auro jafarino optimo*, et, plus loin, *de auro bono jafarino*. Il est clair qu'il faut lire ou corriger *jasarino*, et voir là cet *or fin arabiant* (= **arabienc*, d'Arabie) si souvent mentionné dans les chansons de geste françaises.

INDEX LEXICOGRAPHIQUE

ANGLAIS

chavender, chevin, 265.
Chinee (américain), 186.
gridelin, 52.
grog, 313.
grogram, 313, 403.
hang, 350.
hinge, 350.
home, 232.
kiddle, 316.
limpet, 326.
ling, 329.
mohair, 259.
pancake, 345.
pelleter, 410.
Portuguee (américain), 186.
rye, 377.
sweep, 312.
whip, 311.
wimble, 399.
wipe, 311, 312.
wisp, 311, 312.
worsted, 343.

ARABE

al-faras, 245.
al-hachch, 245.
chabaka, 293.
mockayyar, 259.

BASQUE

arraske, 119.
arribera, 119.
ats, 222.
bake, 389.
balakua, 389.
erdoi, 119.
erreberia, 120.
erreka, 121.
erribera, 119.
errunka, 121.
espar, 122.
Gabarus (?), 215.
gomentu, 10.
herreka, 121.
herroka, 121.
leku, 119.
magina, 10.
marroka, 10.
misaya, 10.
mimen, 10.

pake, 389.
palakua, 389.
pazi, 123.
pedoi, 122.
pertol, 123.
phartika, 389.
pochi, 123.
poda, puda, 122.
recc-, 121.
soka, 389.

CELTIQUE

Allobrogae, 98, 99.
Arelate, 123 et s., 214.
Atrabates, 268.
Atax, 124, 214.
betv-, 75.
bodina (?), 96.
braca, 99.
bran, 269.
Brivate, 215, 269.
Brivodurum, 362.
broga, 98 et s.
brogilum, 101.
bruca, 102, 103.
Burdegale, 216.
calmis (?), 13.
cambonem (?), 151.
cassanus, 75, 215.
Convoyon, 9.
dolua (?), 280.
Gabalis, 217.
garric- (?), 76, 83.
Isara, 42, 134, 215.
kidel (bas-breton), 316.
Mimate, 216.
Lemovicinus, 277.
Maroialum, 216, 217.
mor, 269, 272.
morvran, 269.
Nemausus, 123.
suff. oialum, 216, 217.
Oltis, 280.
Rhodanus, 138, 216.
Rigomagus, 214.
Rotomagus, 290, 309.
Senoialum, 217.
soca (?), 389.
sug (bas-breton), 389.
syg (gall.), 389.
taratrum, 295, 340.
Telemate, 216.
vern-, 76, 84.
Vernoialum, 217.

ESPAGNOL

ajubre, 29.
alfage, 245.
añojo, 238.
axabeca, 293.
bacia, bacin, 123.
ceniza, 84.
cigüeña, cigüeñuela, 266.
cuervo marino, 269.
cuezo, 78.
falago, 389.
grodetur, 313, 403.
hoz, 205.
hurgar, 301.
jabeca, 293.
jacerino, jazarino, 410.
lapa, lápade, 325.
liendre, 326.
ovillo, 330.
pelitre, 363, 410.
pierna, 351.
podon, 122.
raedura, 370.
rasco, 119.
ristra, 378.
soga, 388.
soguilla, 388.

FRANÇAIS

accroupir, 150.
adebonairir, 54.
aïgier, 345.
aigrin, aigrun, 285.
aigueardentier, 68.
aiguebenitoir, 61.
aimant, 13.
ain, 55.
aine, 206, 207.
ainette, 206.
aise, etc., 207 et s., 402.
Aise, 221.
aissaugue, 292.
aisse, aissette, 292.
aiveux, 157, 158.
Alain, 35.
alevin, 373.
alignette, 206.
amentevance, 57.
andaillot, 276.
âne rouge, 239.
Anglin, 36.
annoge, 240.
anse, 320, 321.
ante, 319.
aochier, 240.
apaiser, 227.
aqua-fortiste, 50.
arcanson, 241.
arc-bouter, 50.
arpailleur, 341.
Arras, 267, 404.
arsin, 375.
artilleur, etc., 243.
artilleus, 244.
atillier, 244.
aubarée, 158.
aubeau, 158.
aubespinete, 57.
Aubetin, 36.
aubier, 158.
aubin, 285.
aucun, 57.
aufage, 244.
auferant, 245.
avagnon, availlon, avignon, 158, 324.
aviz, 158.
Ayen, 32.
aynets, 207.
bac, 84.
bâcler, 245.
banlieusard, 56.
banqueroutier, 61.
baquet, 84.
baragouin, 57.
basbleuïsme, 56.
basin, 400.
basse, 84.
basse-courier, 60.
basse-lissier, 50.
batediz, bateïs, 18.
bat-filière, 50, 53.
batterand, 273.
baucenc, 273.
baudrier, 404.
bécharu, 247.
bêche, 251.
bêcher, béquer, 249.
bégueulerie, 60.
béjaunage, etc., 57.
Bellardière (La), 365.
Bellardrie (La), 365.
bellétrien, 50.
Bellevillois, 52.
bémoliser, 50.
Bertain, 32, 49.
besoche, 123, 251.
besse, 251.
betteravier, 56.
biais, 256.
biendisance, 51.
bienfaisance, 51.
bienséance, 51, 63.
bienveillance, 50, 51, 63.
bienvenue, 51.

billebauder, 60.
blanc-de-cérusier, 50.
blanchœuvrier, 50.
blanc-manger, 404.
Blardière (La), 365.
Blin (Saint), 3.
boesse, 313, 314.
boire, 189.
bois, 182.
bombasin, 400.
bonbonnerie, etc., 60.
bondieuzard, bondieuzardifier, 56.
boneüré, etc., 57.
bongarçonnisme, 55.
bonhomie, 50.
bonhommeau, etc., 53.
bonjourier, 50.
bonnenc, 273.
bougran, 273, 404.
bouillabaisse, 314.
bouillie, 257.
boulanger, 273.
boule, 162.
boulée, 257.
bouleversement, etc., 57, 59.
Boulogne, 3.
boursoufler, 57.
bousculer, 57.
bouteculer, 50, 51.
braaille, 365.
braie, 99.
Branchs (Saint), 3.
brequin, 314, 400.
Brézolles, 363.
Briare, 362.
Brieulles, 362.
Broin (Saint), 3.
brosse, 314.
Brouage, 102.
Broue (La), 102.
broussaille, 100.
Bruley, 362.
bruyère, 103.
buée, 258.
buter, 53.
caillebotis, etc., 60.
calonnière, 4.
camail, 404.
Cambrai, 404.
camoiard, 258, 259, 409.
cambuser, 258.
caplim, 375.
carroi, 259.
carrouge, 12, 260.
centain, 55.
cent-et-unième, etc., 55.
centre-gaucher, 50, 51.
ceoignole, 265.
cerise, 81.
cervelle, 338.
cervoise, 404.
chaalon, 406.
chabot, 261.
chacunière, 60.
chaegnon, 325.
chaire, chaise, 181.
chaland, 405.
chalemelle, chalemie, 404.
Châlons, 406.
chalumeau, 146.
chambellan, 273.
chamelot, 404.
chamois, 77.
champart, champarter, etc, 50, 53.
champlevage, 56, 60.
chance, 404.
chanfrainter, 57.
chanfreiner, 61.
chanlaton, 57.
chantepleure, 314.
chantepleurer, 61.
chantournage, 61.
chaparder, 56.
chape, chaperon, 404.
charcuter, etc., 50, 53.
charlemanesque, 52.
chascunjornal, 57.
Chassagne, 82.
chasser, 236.
chateaubrianesque, 52.
chat-huané, 61.
chatien, 63.

chatnoiresque, 52.
chattemiterie, 61.
chaufferetterie, 184.
chaufournier, 50.
chaume, 13.
chaumenir, 156, 157.
chaumoi, 13.
chaussumier, 285.
chavaine, 261.
chavirement, 61.
chef, 261.
chenillee, 280.
chère, 404.
cherve, 157.
chevalerie, 183.
chevène, 260.
chevin, 264.
Chevreux (Le Moulin-), 409.
chignolle, 265.
chignon, 325, 360.
cignole, 264, 409.
cigogne, 265.
cimois, 78, 84.
cit, 267.
clacerier, 364.
clairvoyance, 50.
claquemurer, 50.
clofichement, etc., 57.
Colombelles, 276.
colombette, 275.
colonne, 274.
colportage, etc., 50, 53.
combuger, 150, 258.
comment, 190.
connétable, 57.
contralier, 362.
cormorage, 272.
cormoran, 269.
coq, 271.
cordeline, cordon, 388.
cornemuser, etc., 61.
coronelle, 274.
cosse, 85.
coudre, 188.
coulemelle, 275.
Coulemelle, 276.
coulemotte, 275.
coulomme, coulombe, 275.
courbature, etc., 50, 53.
courge, 85.
Courmelles, 275.
court-bouillonné, 61.
Courtain, 50.
courtepointer, etc., 50, 53.
courtil, 132.
Courtisols, 105.
cousin, 170, 171.
Cousin, 36.
couteleux, 159.
craindre, 191.
Craon, 377.
crétin, 133.
croc, crosse, 85.
croiser, 227.
crottin, 375.
croupe, 150.
crousteleveure, 57.
cuidel, 316, 317.
cuivre, 78.
culbuter, 50, 53.
daillot, 276.
datre, 26.
dayal, 276.
dé, 276.
débitrice, 186.
débonnairement, etc., 50, 54, 58.
deel, 276.
délot, 276.
demi-ceintier, 61.
demi-mondaine, 56.
demi-soutier, 61.
denrées, 280.
dépiquer, 278.
deputairement, 58.
desmortgagé, 59.
destre, 192.
detre, 26.
détresse, 90.
dette, 268.
dideau, diguial, etc., 315.
dimanche, 57.
dindart, dindon, etc., 50, 54.
dix-huitain, 55, 64.

dix-huitième, etc., 55.
doie, 136.
doleau, 348.
donjuanique, 52.
donquichotisme, 52.
dortoir, 14.
douve, 171, 172, 279.
douzedoigtier, 58.
droit, 192.
druelise, druerie, 362.
dureüreus, 58.
e *féminin*, 163.
eaubénitier, 61.
écarteler, 364.
écharpe, 404.
échauboulé, 50, 53.
éclaircir, 281.
écuisser, 353.
égrain, 285.
Egriselles, 365.
empêtrer, 359.
empreindre, 191.
enaise, 226.
enchaussumer, 285.
endeble, 289.
enderce, 157.
enforcier, enforcir, 282, 283.
enliser, 330.
ennemi, 12.
enrièvre, 289.
ensimer, 374.
ensorceler, 364.
ensouaille, 290.
ensoyer, 290.
entretien, 63.
éparre, 122.
épaule, 122.
épicerie, 183.
éprèindre, 191.
équipilon, 312.
Equiverlesse, 364.
érable, 365.
erreur, 120.
esclarcir, 281.
esclemir, 290.
esclicier, 294.
eslaps, hélas, 292.
espoisse, 90.
essaugue, 292.
esse, 293.
esseret, 295.
essette, 295.
essimer, 374.
estevenenc, 273.
Estiemble, 6.
estrece, 90.
estrecier, 282, 283.
eswipillon, 312.
étain, 78.
étamine, 85.
étouble, 150.
étrécir, 282.
euche, eucheret, 295.
everdumer, 286.
éveux, évier, 158.
fainéance, 163.
fainéante, fainéanter, etc., 52, 61, 63.
faisil, 306.
faitarder, etc., 58.
faon, 377.
farcin, 375.
farouche, 239.
fasin, 306.
faubourien, 50, 51.
fauchel, voy. foucel.
fauchère, 297.
fauçon, 300.
faufiler, 50.
Faye (La), 82.
fenture, 370.
ferblantier, etc., 51, 54.
ferges, 85.
ferrant, 273.
férure, 54.
feurgier, voy. furgier.
filoselle, 299.
firges, 85.
Flamand, 273.
flamant, 247.
flambant, 248.
Flamboysière (La), 365.
flaquer, 296.
flaquière, 296.

fleurdeliser, 51.
Floovant, 273.
foimenteur, etc., 58.
fondre, 188.
fonture, 370.
forceau, 347.
forcel, voy. feucel.
forçor, 180.
forfaiture, 51.
forgier, voy. furgier.
fortraiture, 51.
fouaille, 290.
foucel, 297.
fourbure, 51.
fourchon, 300, 305.
fourcon, 300.
fourgier, voy. furgier.
fourgon, 299.
fourquefille, 264.
foursin, 375.
fourvoiement, 51.
fraichin, 375.
fraise, 81.
fraiser, 303.
fraisil, 305.
Fralignes, 3.
franchiler, 51.
franc-maçonnèrie, 51.
frapin, 375.
freel, 366.
Frelle (Saint), 362.
freschume, 286.
fretin, 375.
frileux, 362.
Fronsallière (La), 366.
frotigier, 345.
fuiron, 305.
fumisterie, 184.
fureter, 305.
furgier, 301, 302, 303.
Fusain, 36.
fusil, 306.
gaaing, 371 et s.
gaïn, 371 et s.
gambeis, gambeion, 319.
gardemeublier, 58.
gardenc, 273.
garderobier, 61.
gauche, 192.
geindre, 181, 191.
gemble, voy. jamble.
gémir, 181.
gendarmeau, etc., 51, 54.
gendelettrerie, 56.
génisse, 85.
gentelise, 362.
gentilhommeau, etc., 51, 54.
Geofflonnière (La), 365.
get, 404.
gevenne, 261.
gibelet, 400.
gibet, 405.
giemble, 6.
gipon, 311.
giroinde, girouante, 308.
girouette, 307.
givenne, 261.
glaire, 85.
Glimonnières (Les), 365.
Glisolles, 366.
Glisuelles, 366.
gobemoucherie, etc., 61.
Godenalière (La), 363.
goitron, 359.
golpil, 298, 309.
gonfle, 231.
gorpil, 298.
gorgelin, 364.
goujon, 325.
goupillon, 309.
gourgouran, 312, 403.
graer, 232.
graignor, 180.
graisse, 90.
grand-ducal, 61.
grandsiécliser, 56.
gras-fondure, 51.
gratteau, 348.
gratte-boesse, 313.
gratte-boesser, 61.
graverenc, 273.
gridelin, 52, 409.
grillon, 325.
Griselles, 365, 366.

Grizolles, 365, 366.
grog, 313.
groisse, 90.
gros-de-Tours, 313, 403.
gros-grain, 313, 403, 405.
grou, 150.
guepillon, voy. guipillon.
guet-apens, 63.
guibelet, 400.
guideau, 314.
Guilain, 50.
guimaux (prés), 374.
guimbelet, 400.
guipillon, guimpillon, 310, 311, 312.
guipon, 311.
hadji, 245.
hampe, 318.
hanse, 320.
hante, 319.
haple, 394.
happelourde, 51, 53.
hardelée, 380.
harnais, 404.
harpailler, 342.
harpailleur, 341, 342.
harpon, 342.
haubert, 57, 405.
hauçor, 180.
haussebecquer, 51.
hausseplié, 58.
hautbois, 402.
hautboïste, 56.
haute-lissier, 51.
hélas, voy. eslaps.
heuce, 294, 295.
heuceret, 295.
Hozain, 36.
hôtellerie, 183.
houppelande, 405.
huiseuse, voy. oiseuse.
huisine, voy. usine.
impunément, 190.
Ingressin, 37.
ive, 176.
ivoire, 78.
jacque, 404.
jamble, 159, 321.
jardin, 182.
jaseran, 273, 406, 410.
javeline, javelot, 405.
jayet, 404.
jemble, voy. jamble.
journade, journée, 405.
juène, 264.
Juif, 115.
jument, 176, 177.
jusarme, 405.
juveignor, 180.
kidel, 316, 317, 318.
laceret, 296.
laid, 235, 402.
laier, laisser, 322.
Lalain, 35.
laize, 90.
lampe (hampe), 319.
lampisterie, 184.
lampotte, 326.
lange, 78.
Languedocien, 50.
Laon, 377.
laouste, 377.
Larnay, 4.
lasseret, 296.
lavagnon, lavignon, 324.
lechefrion, 50.
lemoissel, 331.
lende, lente, 326.
li, 335.
libre-échangiste, 56.
liège, 79.
lierre, 325.
lieutenance, etc., 58.
limace, 80.
limas, 77.
linge, 78.
lingue, 328.
lion, 256.
lise, 330.
lisseau, 326.
loceret, 296.
Lohier, 237.
Loing, 30.
loinseau, 329, 380.

loir, 330.
Lorrain, 273.
Louardières (les), 365.
luette, 327, 328.
lui, 332.
luissel, 329.
machinerie, 184.
maçonnerie, 184.
maille, 85, 171.
mainmortable, 51.
maintenance, etc , 59, 62.
maintien, 63.
maistre-escolerie, 58.
maladie, 51.
malaisance, etc., 58, 62.
malaise, 229.
malartos, 58.
malaventuros, 58.
malencontreux, 62.
malengeigneux, 58.
maleürance, 58.
malfaisance, 51.
malhabileté, 51.
malheurer, etc., 58, 62.
malhonnêteté, 51.
malpropreté, 51.
maltôtier, 62.
malveillance, 51.
manivelle, 338.
manoelle, 339.
manœuvrerie, 51, 54.
manvée, 339.
marage, 272.
marange, 272.
marenc, 272.
marjolaine, 364.
maucœureux, 59.
maugréable, etc., 51, 54.
maussaderie, 51.
médecin, 143.
meiloain, 59, 67.
meilleur, 180, 181.
mélèze, 139.
ménille, 340.
menotte, 340.
mensonge, 154.
menu-vairé, 62.
merlan, 273.
Mesvrin, 30.
méteil, 79.
mille-et-unième, 55.
millesoudier, 59.
mi-partition, 62.
mocaiard, 259, 409.
moindre, 180, 181.
moire, 259.
moitaent, 272.
mon, 138, 151.
moncayar, 259, 409.
monouc, 6.
Montalbanais, 52.
Montivilliers, 408.
Montmartrois, 52.
Montrougien, 52.
mordorure, 62.
morfondement, 59.
morfondure, 62.
Morin, 31.
morpionné, 59.
mortaillable, 51, 53.
mortelier, 364.
mortgagé, 59.
mouaire, 259.
moucheron, 170, 171.
Mourmelon, 365.
moyenâgeux, 56.
nennil, 182.
nerférer, etc., 51, 54.
nobilie, 79.
noge, 240.
nomble, 364.
nonnain, 32.
nordester, nordouester, 62.
nourrain, 372.
obeau, obier, voy. aubeau, aubier.
oboïste, 56.
oeche, 296.
oechine, voy. usine.
œufrier, 62.
oiseau, 396.
oiseuse, 396.
orbaterie, 59.
orbateur, 341.

orfaverisé, 54.
orfavri, 54.
orfèvrerie, etc., 51, 54.
orfroisié, etc., 59.
Ornain, 31.
orpailleur, 341.
orphelin, 4.
orpimenter, 62.
Orvin, 37.
ostade, 342, 405.
Othain, 37.
oueceret, 295.
pain-d'épicier, 51.
palezir, 156, 157.
panechier, 344.
pannequet, 345.
panpourceau, 348.
paon (pion), 377.
papillon, 325.
parçon, 24.
parpaing, 346.
partement, 14.
passefilage, etc., 62.
passement, 405.
passe-passe, 314.
patrenôtrier, 51.
pauforceau, 347.
paveille, 348.
pavillée, 349.
paysan, 273.
Péaule, 366.
peigneran, 273.
peletre, 363.
pellemeslange, etc., 59.
pelleversage, etc., 62, 64.
penture, 350.
peretre, perirtre, 363.
Perpignan, 405.
perpigner, 354.
picadon, 279.
pie (sole), 354.
piélater, 59.
pigeon, 325.
pimartel, 59.
Pintain, 50.
pion, 256, 377.
pire, 180, 181.
pis, poitrine, 181.
piverré, 59.
plafonner, etc., 51, 54.
plessis, 358.
pleure, 356.
plomb, 111.
Plomb du Cantal, 108.
Plouteries (Les), 365.
plusieurs, 181.
poçon, 359.
poêle, 162.
poillon, 325.
poing, 109.
poireau, 77.
poison, 359.
poisson, 358.
poistron, 357.
poitrine, 181.
poitron, 359.
polière, 360.
pom, 109, 110, 111.
pommeau, 110.
pommeroge, 366.
pompon, voy. poupon.
pondre, 187, 188.
porche, 181.
portefeuilliste, 51.
portique, 181.
posterle, voy. poterne.
potdestainier, 59.
pot-de-vine, 52.
poterne, 360.
potion, 359.
poupon, pompon, 264.
pourcentage, 62.
poutie, 258.
poy, 77.
prangeler, 363.
preindre, 191.
Preize, 363.
prendre, 188.
Presles, 363.
presseul, 362.
prêtre, 168.
priembre, 191.
preud'hommier, etc., 54, 55.
prifaiteur, 63, 64.

primerouge, 240, 366.
primesautier, 51.
primevoile, 363.
prinsautier, 59.
printanier, 63.
priolesse, 363.
privaise, 90.
proculeur, 363.
promeloghe, 363.
promenole, 363.
proprarienne, 52.
Prouvelles (rue des), 363.
prud'homie, 51.
prunelaie, 361, 410.
puce, 223.
purin, 375.
putain, 32.
quarderonner, 409.
quasiment, 190.
quatre-vingt-dixième, etc., 55.
quideau, 316.
Quievreleche, 363, 364.
quintessencié, 51.
rader, radeur, radoire, 367.
raembre, 377.
rainsel, 380.
rameissel, 381.
ramentevable, etc., 59.
ratoire, 368.
rature, 369.
ravoi, 79.
ré, 378.
reelenghe, 273.
regaimer, 373.
regain, 371.
regon, 376.
Reims, 405.
remusseau, 331.
répondre, 188.
rest, 378.
rêverie, 120.
revolin, 375, 376.
Rhoïn, 37.
rinceau, 380.
rivière, 119.
rocambole, 377.
rognon, 360.
rogon, 376.
roige, 378.
rorelle, 279.
rotrouenge, 273.
rouge, 12, 378.
rouge (âne), 239.
ruisseau, 382.
saimer, etc., 374.
saindoux, 374.
saint-cyrien, 51.
saint-simonien, 51.
Saintonge, 2.
salant, 273.
salleran, 273.
salpêtre, 57.
sancmeslure, etc., 59.
sancmueçoner, 59.
Sancsuenc, Sansuan, 273.
saquebutier, 59.
sarcou, 369.
saugrenuité, 63.
saumurage, etc., 63.
saupiqueter, 59.
saupoudrage, etc., 63.
sauvegarder, 51.
sauvegardien, 60.
sciemment, 190.
seigneur, 168.
semondre, 188.
senestre, 192.
sentement, 14.
Serain, 31.
seu, sou, 385.
seuwe, 387, 388.
sie, 384.
sieuver, 387.
signole, sinolle, 265, 409.
soif, 189.
soignole, 266.
solbature, 51.
Sorlin (saint), 4.
Sornin, 37.
sou, voy. seu.
souage, voy. suage.
souainole, 265.
soue, voy. seuwe.
souquenille, 276.

soutien, 63.
sovronde, 331.
suage, 386.
suif, suiver, 387.
suner, 147.
Surmelin, 37.
tailledoucier, 51.
tamaris, 76.
tempoire, 89.
tènement, 14.
tenture, 370.
ter, tier, 391.
termine, 89.
Ternin, 37.
Terreneuvier, 51.
terroir, 14.
tertre, 390.
Thérain, 31.
ti *interrogatif*, 186.
tire-bouchon, 166.
tire-bouchonné, 63.
tisserand, 273.
tonture, 370.
torcheculatif, 59.
touaille, 391.
touiller, 391.
tournebouler, 60.
tournevirer, 51.
tracelet, 364.
traille, 394.
traîneau, 348.
trainegainer, 60.
travouil, 392.
trempe, 235.
trentain, 55.
trinquebusson, 253.
trouble, 235.
trousse-pète, 51.
user, 395, 396.
usine, 277, 395.
vainpasturer, 63.
vaurienne, 51, 52.
velin, 4.
venimeux, 4, 374.
venin, 4, 374.
verglas, 57.
verjuter, 63.
vergne, 76.
verjule, 264.
vermoulir, etc., 51, 54.
vert-de-grisé, 63.
vertevelle, 340.
vertoil, 394.
vervelle, 340.
viaz, 256.
vieillume, 286.
vieswarier, 60.
vignoble, 397.
Vilaine, 4, 38.
vilebrequin, 399.
Villefranchais, 52.
vinaigrier, etc. 51.
vingtain, 55.
vingt-deuxain, 55, 64.
vingt et unième, etc., 55.
vintecinquaine, 55, 60.
vioge, 240.
vipillon, vimpilon, 310, 312.
virevoltement, 60.
visme, 156, 157.
Volognières, 4.
vouambe, 319.
vouge, 12, 122, 123.
waimiau, 373.
wembelkin, wibrequin, voy. vilebrequin.
wirewite, 400.
wiseuse, voy. oiseuse.
wisine, voy. usine.

GERMANIQUE

Annemundus, 139.
azati (?), 223.
azêts, 221.
azi, 221.
beff-, 80.
behagen, 221.

busc, 84.
drehen, 77.
gamse, 77.
gross, grösse, 90.
heim, 232.
helza, 294.
kaufen, kaupon, 147, 148.
kinder, 185.
kittel, 317.
kwispel (néerl.), 309.
länge, 329.
lagjan (legen), 323, 324.
lammer, 185.
lâtan, lazzan, 323, 324.
latjan (lassen), 323, 324.
leng (néerl.), 329.
quispel (néerl.), 309.
rockenbolle, 377.
roggen, 376.
sau, sautenne, 385, 386.
schlummern (slumen, slumern), 291.
skilla (schelle), 152.
slizan, 294.
sparren, 122.
stoppel, 150.
su (sau), 385, 386.
Theofredus, 139.
Theudharius, 139.
thrajan (drehen), 394.
waid-, 371.
wamba, wampa, wamme, 319, 320.
weiber, 185.
weide, 371.
wellan, 399.
wielboorken (flamand), 399.
wimpelkin (néerl.), 399.
winden. 399,
wip, wippen (néerl.), 311.

GREC

αἴσιον, αἴσιος, 221.
βῶλος, βωλάριον, 258.
δίκελλα, 255.
δοχή, 172, 279.
εὐνοῦχος, 6.
ἴασις, 221.
κάλλαια, 85.
κάμμαρος, 321.
κεῖμαι, 232.
λεπάς, 325.
μαίνη, 322.
μνοῦχος (chypriote), 6.
πάπυρος, 349.
περονᾶν, 353.
πετασών, 353.
πλέθρον, 357.
πρεσβύτερος, 125.
σάβανον, 216.
φάγος, 245.
χήμη, 322.

ITALIEN

acchinea, 404.
affondo, 205.
agio, 221, 234, 235, 402.
suff. aggio, 403.
agrume, 285.
annotiku (sarde), 239.
arazzo, 404.
arnese, 404.
avogadro (vénitien), 26.
bertovello, 339.
bramangiere, 404.
bucherame, 404.
budriere, 404.
calpestare, 148.
camaglio, 404.
cambraia, 404.
camoiardo, 409.
camoscio, camozzo, 77.

carobio, carrobio, 259.
cavedine, 262, 263, 264.
cavedone, 262, 263.
cavezale, 261.
celone, 405.
cervogia, 404.
ceserana, ceserina, 406.
chinea, 404.
ciallone, 406.
ciambellotto, 404.
cianza, 404.
ciappa, ciapperone, 404.
ciaramella, ciaramiglia, 404.
ciarpa, 404.
cicogna, 266.
cugino, 235.
desmadro (trentin), 26.
dita, 136.
elza, 294.
filugello, 298.
foce, 205, 206.
forcella, 348.
forcone, 301.
forittu (sarde), 305.
forrogai, forrojare (sarde), 302.
frugare, 301.
furcone (sarde), 301.
furegare, furigare, 302, 304.
furetto, 305.
furicare, 303.
furigone, 301.
fustigné (piémont.), 302.
gazzarina, 407.
geto, 404.
ghiazzerino, 407, 410.
ghiomo, 331.
giacco, 404.
giaietto, 404.
giavellotto, 405.
giaverina, 405.
giornea, 405.
girotta, 308.
giubbetto, 405.
giusarma, 405.
gminsell (romagn.), 331.
gomissell (véron.), 331.
grogano, 405.
guaime, 371.
suff. iere, igia, 403.
ladio, 235, 402.
laggare, 323.
lendine, 326.
lepo, lepade, 326.
lui, lei, 332 et s.
manovella, 339.
menola, 322.
mostavoliere, 407.
oboe, 56, 402.
oboista, 56.
ostata, 405.
panicuocolo, 343.
Parigi, 235.
passamano, 405.
pelanda, 405.
perpignano, 405.
poltiglia, 258.
popone, 264.
posola, posoliera, posolino, 360, 361.
profime, 371.
quattro, 28.
raditura, 370.
rasiera, 369.
remiçel (milan.), 331.
renso, 405.
resta, 378.
rinvergare, 302.
rovere, 76.
sarto, 28.
scialando, 405.
spalla, 122.
squilla, 152.
suerdzu (sarde), 77.
terme (lucq.), 391.
tiarmid (frioul.), 390.
tirmete (napol.), 390.
ugola, uvola, 328.
usbergo, 405.
verdume, 286.

LATIN

* abieteum, 74.
* accaptare, 148.
* accordium, 88.
* acetabulum, 340, 398.
* acrumen, 285.
acutiorem, 107.
adamantem, 13.
adaptare, 221.
* adaptiare, 235, 236.
* adbatteticius, 18.
* adimantem, 13.
adjacens, 217 et suiv., 289.
adjacentia, 218 et suiv.
* adjicem, 236.
adjutare, 220.
* adlucitare, 149.
adobruere, 241.
* adoccare, 241.
adolescere, 183.
* adpertenium, 86.
* advindicare, 135.
* advocator, 26.
aedificare, 345.
aestimium, 86.
aetatem, 21, 22.
* aiace, * aice, 209 et s.
albumen, 285.
alcedo, alcedonia, 271.
* alecrus, 26.
alimentum, 18.
* aliuber, 29.
* aliunder, 29.
* allevimen, 375.
altilaneus, 79.
amatorem, 21.
amita, 216.
amygdala, 216.
anatem, 214.
anniculus, 238, 239.
* annoticus, 239.
annotinus, 239.
annuculus, 238.
* annuplus, 238.
ansa, 222, 256.
* ansia, * ansium, 222, 256.
* appennis, 236.
* aptiare, 235.
aquagium, 86.
* aquilentia, 81.
arbuteum, 74.
* arbutrum, 391.
* arbuttium, ia, 75, 81.
area, 222.
arista, * aristula, 242, 243.
* aristus, * aristulus, 242, 243.
* articulare, * artiliare, artillare, 243, 244.
artus, 243.
ascia, 295.
asellio, 325.
asinus, 215.
* aucellionem, 325.
* aucellus, 396.
auditorem, 21.
aula, 206.
aurifex, * aurificinus, 277.
* avellanea, 74, 75, 81.
* avicellus, 396.
avis, 325.
* baccia, 84.
* baccellum, 246.
* bacculare, 246.
* barrium, 89.
* battere, 18, 93.
* batteticius, 18.
* battetorium, 140.
* battimentum, battumentum, 18.
* battuere, 18.
* battuticius, 18.
* bettia, 82.
* bettiata, 75.
* bettiolum, 75.
* bettium, 75.
betulla, 75.
betulleum, 74.

* biansius, 256.
bibitorem, 21.
bicoloreus, 79, 256.
bicorporeus, 79.
bidens, 256.
bifax, 256.
bifurcius, 256.
bifurcus, 256.
bimammius, 256.
bipedius, 79.
birota, 256.
bisaccia, 255.
bisacuta, 256.
* bisocca, 255.
* bodina, 96.
bolarium, 258.
* boscia, 84.
brachium, 153.
braca, 99.
bruchus, 280.
bubalus, * bufalus, 215.
bulla, 162.
buxia, 82.
caeduus, 137.
* calamellus, 147.
calamus, 13.
* calcicare, 148.
* calciumen, 286.
calidus, 14.
calmis, 13.
* calpicare, * calpisare, * calpistare, 148, 149.
* calpire, 149.
calx, 14.
* cambonem, 151.
cammarus, 321.
campus, 14.
* camucium, camusium, 77.
* caniculata, 281.
* cannapis, 215, 409.
canonicus, 3, 216.
capere, 148.
* capetrum, 262.
* capillium, 78.
* capitenium, 87.
capito, capitonem, * capitinem, 261 et s.
* capitrum, 262.
* captiare, 236.
* carrium, 89.
* carropera, 398.
* cassanus, 75, 215.
* cassania, 82.
* cassanium, 75.
castanea, 81.
* castanium, 75.
casula, * casubula, 398.
catenionem, 325, 360.
cathedra, 26.
cattus, 93.
cauda, 206.
caudex, 206.
cerebellum, 338.
* ceresia, 81.
* ceresium, 75.
chama, * chamula, 322.
* cicalia, 84.
* cicerem, 215.
ciconia, * ciconiola, 265
* cimussia, 84.
* cimussium, 78.
cingula, 151.
* cinitia, 84.
civis, civitas, 267 et s.
* claria, 85.
claricare, * claricire, 25.
* claustura, 370.
* clavicellarius, 365.
* coccia, 85.
* coccium, 78.
coctilis, 79.
colaphus, 216, 229, 280.
collacteus, 79.
* colpus, 280.
* colucula, 364.
* columnella, 275.
combibiolus, 79.
compaginem, 346, 347.
compingere, 347.
complementum, 18.
* concordium, 88.
concordius, 79.
* confecere, 347.
consanguineus, 79.

* consecalium, 87.
consemineus, 79.
consobrinus, 171.
* consutura, 371.
contaminare, 347.
continens, 218.
* conucla, 364.
Convenae, 1 et s.
* convenium, 88.
conventus, 2, 5, 7, 10.
* corbium, 78.
* cornia, 81.
corrogata, 99.
corvus, 269 et s.
* cosetura, 24.
crassivenius, 79.
cremium, 86.
* croccia, 85.
* culalbius, 80.
culcita, culcitra, 391.
culex, 171.
cumba, 5.
* cupidire, * cupidita, 285.
cupidus, 149.
* curbia, 85.
cymbalum, 216.
debitor, 25 et s., 186.
debitum, 267.
decimator, 26.
* defectium, 89.
deintus, 152.
deoccare, 241.
depangere, 347.
Deusdedit, 92.
* digita, 136,
digitale, 275.
* disadvenium, 87.
discordium, 88.
* dispretium, 89.
* distollium, 87.
* disturbium, 89.
documentum, 8.
doga, 172, 279.
dolba, voy. dolua.
dolium, 86.
dolua, dolva, dolba, 172, 280, 281.
domna, domne, domnus, domnum, 286, 287, 288.
dormitorium, 14.
duplus, 238.
emere, 148.
equa, 176.
eremus, 125.
eruca, 280.
evindicare, 135.
* exclaricire, 282 et s.
exercitus, 268.
* exlapsus, 292.
explenunt, 410.
fabrum, 26.
facies, 256.
* facile, 306.
facticius, 24.
factionem, 24.
factura, 24.
fagia, 81.
fagium, 74.
falcionem, 300.
falsus, 23.
* faminem, 263.
* farcimen, 374.
faucem, 205, 206.
feroticus, 239.
ferrea, * ferria, 85.
ferreum, * ferrium, 78.
*ferricare, 288.
ferrugo, 120.
fibula, 398.
ficatum, 215.
* filica, 130.
fissilis, 79.
florescere, 23, 183.
focale, focaneus, 206.
focem, 205, 206.
* fodicare, 303.
* follicellus, 298.
folliculus, 299.
* foricare, 303.
* foriscapium, 87.
* fractillum, 305, 306.
* frasia, 81.
frater, 27, 29.
fraxinum, 215.

*fraxinia, 82.
fructificare, 345.
fucus, 304.
fur, 304, 305.
*furcellus, 348.
*furcionem, 300.
*furconem, 299 et s.
*furicare, 303, 304.
*furionem, 305.
*furittum, 305.
*furonem, 305.
*furnuculare, 302.
gabata, 215.
*gallia, 85.
gamba, 80.
*garricia, 83.
*garricium, 76.
gaudium, 86.
gerres, *gerrula, 322.
*glandinem, 263.
*globellus, 336.
globus, glomus, 330 et s.
*globuscellus, 332.
*glomiscellus, 331.
*glomuscellus, 331.
gobionem, 235.
gradus, 91.
grando, 264.
*grania, 85.
*Gratiapolitanus, 140.
gratum, 232.
*grillionem, 235.
grumus, *grumiscellus, 337.
*gutturionem, 359.
gyrare, 307 et s.
gyrovagus, 308, 309.
habitum (male), 215.
hapsus, 292.
heres, 220.
*herpetrem, 391.
Hilaris, 215.
*hirunda, 327.
hordearius, 341.
horrearius, 341.
hostis, 268.
suff. icire, 25, 282.
iliceum, 74.
*illui, *illæi, 333 et s.
suff. imen, 373.
*impaginem, 347.
*impastoriare, 359.
impingere, 347.
impune, 190.
*inamicus, 12, 13.
incolumis, 289.
*incudinem, 263.
*incupidire, 284.
*indebilis, 289.
*indevenium, 87.
indumentum, 18.
*inferriare, 289.
*infortiare, 283.
infundibulum, 398.
*inguitem, 327.
inimicus, 13.
inoccare, 241.
*inreprobus, 289.
*inreverens, 289.
insubulum, 398.
intaminare, 347.
inter, 29.
*intercoxium, 87.
interordinium, 88.
intro, 29.
invidia, 5.
ipse, 292.
*ipseius, 337.
irraucus, 289.
*jacium, 86.
Judaicus, 113 et s.
jumentum, 176, 177.
*junicia, 85.
juvenis, 216.
lampada, 215.
lapsana, 215.
lapsus, 292.
lardum, 125.
largare, 323.
latro, 27, 29.
Lazarus, 215.
legare, 323.
Lemovicinus, 277.
*lendinem, 263, 326, 327.
*lenditem, 327.

lepas, * lepadellionem, 325.
* levium, 79.
ligula, 327.
* limacia, 80.
* limacium, 77.
lineum, 152.
lingua, 151, 269.
linteolum, 151.
locusta, 377.
* lumbulus, 364.
Lupercius, 152.
luridus, 125.
macula, 171.
mæna, * mænidula, * mænula, 322.
major, 29.
* malvoviscium, 77.
* manabula, * manabella, 340.
manibula, * manibella, 339.
manica, 215.
* manuata, 339.
manubrium, 338, 339.
* manuclus, 238.
* manuela, 338.
* manuella, 339.
* manula, 394.
manuleum, 394.
* manutenium, 87.
* manutollium, 88.
* maraticus, 271.
marcescere, 183.
margo, 264.
* maringus, 274.
Maritima, 96.
maritare, 20, 21.
Maroialum, 215, 216.
marrubium, 254.
maturescere, 183.
medicus, * medicinus, 277.
* medietatarius, 139.
* medullia, 85.
* medullium, 78.
melior, 29.
mellitus, 139.
* metallia, 85.
* mergulium, 78.
Mimate, 216.
* minimare, 19.
* mistilis, * mistilium, 79.
molere, 191.
molitura,
monachus, 215.
monimentum, monumentum, 18.
* motiva, 59.
* movitionem, 59.
mulicurius, 79.
multimammius, 79.
* murmurium, 89.
mus, 305.
musca, 171.
nariputens, 80.
nasus, 153.
naufragium, 86.
navicella, 332.
Nemausus, 123.
nigricare, * nigricire, 25.
nigrogemmeus, 79.
* nobilius, 79.
* novius, 79.
nugalia, 99.
nutrimen, 151, 372.
objicem, 236.
occare, 241.
odium, 86.
oficina, 278, 396.
* ola (aula), 206.
* olba, 280.
omnimorbia, 79.
* ordinium, 88.
oridurius, 79, 80.
orphanus, 215.
otiosa, 396.
otium, 221.
pabulum, 349.
pampinus, 214.
panicium, 77.
* panicociarius, 344.
* panicocium, 88, 344.
* panicoculus, 344.
* panificare, 341.
* papilia, 349.
papilionem, 325.
* papillum, 349.

papyrus, 349.
partitionem, 24.
passus, 153.
patella, 162.
pavicula, 349.
pavorem, 377.
*peda, 355, 356.
pedare, *pedationem, 356.
pedonem, 377.
peduculus, 302.
pellere, 191.
pendiculum, 394.
*penditura, 350.
penna, 351.
pepo, 264.
*perdua, 91, 137.
perna, 350 et s.
*peronare, 353.
*perpaginem, 346.
*perpangere, 346.
*pertenium, 88.
petaso, petasio, petasunculus, 353.
pinea, 81.
pineum, 74.
pinna, 351.
pipionen, 325.
*pirula, 125.
piscator, 27, 29.
*piscionem, 325.
*pistrinium, 88.
platanus, 215.
*plebrum, 358.
*plesitus, *plesitura, 358, 410.
*pletra, 358.
pletura, 357.
ponere, 187, 358.
porcellionem, 325.
porcus singularis, 152.
*porrium, 77.
poscinummius, 79.
*posterionem, 359.
posterula, 360.
postilena, 361.
*postula, 361.
potio, 359.
*prægnis, 268.
*prandiaria, 363.
*Pratarias, 363.
premere, 191.
presbyter, 26, 125, 168.
*primoticus, 239.
primotinus, 239.
primum tempus, 152
propaginem, 346.
prora, *proda, 100.
*prunia, 83.
pulicem, 217, 219.
*pulleum, 77.
*pullionem, 325.
*pulta, 257, 258.
putare, 122.
*puttus, *puttinasius, 80.
pyrethrum, 363.
quadruplus, 238.
quadruvium, 12, 259, 260.
*quai, 338.
quatuor, 28, 29.
*queius, 338.
quinque, quinquaginta, 152.
quoi, 335, 338.
quoius, 335
*racimus, 152.
*raditoria, 368, 369.
*raditura, 369.
*ramiscellus, *ramuscellus, 380, 381.
raphanus, 215.
*rapidium, 79
*rasatoria, 368.
*rasitoria, 367, 368.
*rasoria, 368.
*reccus, 121.
recusare, 377.
redimere, 377.
*rendua, 91, 137.
*renionem, 360.
*repaginem, 347.
repangere, 347.
reprobus, 289, 290.
reputare, 284.
restis, 378.
*restucla, 239.
*reter, 29.

retro, 28, 29.
revisitare, 367
* revolumen, 375.
riga, 121.
* rivuscellus, 382.
* roberia, 83.
* roberium, 77.
* roburia, 81, 83.
rogationes, 99.
* rogonem, 377.
* rorella, 279.
rubellionem, 325.
rubeus, 12, 378.
ruga, 99.
* rustium, 76, 382.
sabana, 215.
sabbatum, 215.
* sagimen, 374.
salicem, 217.
* salicia, 83.
* salicium, 76.
* sanguisugarium, 274.
sarcophagus, 290, 309.
scandalum, 216.
scienter, 191.
secale, 215.
segusius, 377.
seminium, 86.
senescere, 183.
senior, 29, 168.
sepelire, 284.
* sequenter, 29.
* sequua, 91.
* serpem, 220, 289.
silvaticus, 239.
sinapem, 215. 409.
sine, 152, 269.
* singluttium, 86.
singularis (porcus), 152.
* soca, 388.
sorex, 305.
* soricia, 77.
* sotem, 385.
spica, spiculum, * spicus, 243.
spinula, 152.
* staminia, 85.
* stannium, 78.
stellionem, 325.
stipendium, 86.
stipula, 150, 238.
* strictiare, 283.
* stucla, * stupla, voy. stipula.
suberium, 74, 77.
subgrunda, 331.
subitus, 216.
subteriorem, 107.
* subtulus, 361.
subula, 398.
suburbium, 218.
* subvenium, 88.
sudis, 385.
* suffecere, 347.
suffocare, 241.
* suminare, 147.
super, 29.
superiorem, 107, 108.
suppingere, 347.
* sustenium, 88.
* sutem, 385.
sutorem, 139.
taedium, 86.
* tamaricia, 80.
* tamaricium, 76.
* tarabra, * tarabella, 340.
* taratrum, 295, 340.
tegiculum, 394.
* temporium, 89.
* tenementum, 19.
* tenerumen, 285.
* tepidire, 281, 282.
tepidus, 213, 215.
terebra, terebrum, 340.
* termen, 391.
* terminem, 263.
* terminium, 89.
* termitem, 327, 390.
* terratorium, 14.
terriculum, 394.
tollere, 191.
torticordius, 79.
tributum, 377.
tragula, etc., 393.
tudiculare, 392.
turbo, 264.

turibulum, 398.
tympanum, 215.
ulva, 279, 280.
suff. umen, 285.
urceus, 340.
* usina, 395.
ustrina, 395.
uvula, 327.
vagina, 10.
* varionem, 325.
* vendetricem, 140.
* vendua, 91, 137.
venenum, 4, 152, 374.
* venimen, * venumen, 374.
* verminem, 263.
* vernia, 84.
* vernium, 76.
verriculum, 394.
* verrium, 78.
verruca, 10.
versus, 23.
* vertabella, 340.
vertibella, 340.
vertibellum, 339.
vertibulum, 339.
verticulum, 394.
vertragus, 391.
vestimentum, 18.
vibrare, 400.
vidubium, 12, 122, 123, 251, 255.
vimen, 10.
* vineobrum, 398.
* vineobulum, 398.
vineola, 397.
* vineopolis, 397.
* viniopulens, 397.
* visaticum, 10.
* vissionem, 325.
* viticia, 80.
* viticium, 77.
vitrum, 27, 29.
vivacius, 256.
viverra, 303.
* volium, 80.
* volta, 280.
* vultureum, 77.
* zeluus, 91, 307.

PORTUGAIS

azo, 221, 234.
cegonha, 266.
forcar, 301, 302.
foz, 205.
lapa, 325.
lendea, 326.
novello, 330.
pelitre, 363.
raz, 404
resta, 378.
trovão, 264.

PROVENÇAL (Franco-Provençal et Gascon)

abauzir, 12.
abieder (g.), 17.
abro, 100.
achetares, (f.-p.), 27.
acordi, 88.
acuchar, 149.
adous, 205.
afanares (f.-p.), 27.
afous, 205.
Agde, 116, 214.
agoulenço, 81.
agroua, 150.
agrum, 285.
aguilen, aguilencier, 81.
aguzim, 375,
aigaversar, 68.
aigo-ardentié, 68.
aigo-boulideto, 68.

aigo-signadié, 68.
aigo-vers, 68.
ais, aitz, 228, 229.
aize, 211, 212, 213, 219, 220, 222, 228, 229, 230, 231, 232, 236.
aizer, 229.
aizi, 231.
aizinar, 234.
aizir, 222, 232, 233, 234.
alapedo, 325.
alhondre, 29.
alongui, 89.
altre, 28.
altresiment, 57.
alucar, 149.
amda, 216.
amendola, 217.
ample, 28.
Anfosenc, 237.
anouble, 238.
anouge, 239.
anoulh, 238.
apertenh, 86,
aplenpougna, 68.
appendaria, 219.
arbous, 75.
arbousso, 81.
Arcachon, 242.
arcansoun, 242.
arc-vouta, 68.
arescle, ariscle, 242, 243.
Arles, 64, 123, 214.
arnes, 404.
arrao (g.), 376.
arrascle (g.), 119.
arrec, arregue (g.), 121.
arribere (g.), 119.
arroudilh (g.), 120.
arsi, 90.
ase, 215.
asima, 375.
assale, 76.
assetar, 89.
assolei, 76.
aubouissa, 68.
Aude, 124, 214.
aulagna, 81.
auragno, 81.
auranoar (g.), 65.
aurevelier, 277.
auripela, 65, 68.
aurouge, 239.
aus, 292.
auvo, 279.
avantierasso, 68.
avengia (f.-p.), 134, 135.
avenidor, 16, 17.
azim, 375.
aziman, 12.
babelha, 349.
bacel, 246.
baclar, 246.
bamo, 320.
banarut, 250.
Barbant (Saint), 34, 50.
bàrri, 89.
bartavelo, 340.
basòfi, 80.
bassi, 123.
bate-coura, 68.
batedor, 16.
bateor (f.-p.), 140.
batezo, 17.
baticoura, 68.
baylli (f.-p.), 135.
bèbi, 80.
becarut, 247, 249, 250.
becassin, 250.
becfèrri, bec-hèrri (g.), 78.
bedis, 77.
bedisso, 80.
bedoi, bedoulh (g.), 122, 123, 154.
befèrri, 78.
bèfi, 80.
Belan, 50.
bèmi, 80.
Berengeirin (f.-p.), 41.
bergno, 84.
Bertan, 50.
bertou (g.), 123.
bes, bessada, bessol, 75.
besoch, besog, besouch, v. bezoi.
beveire, 25.

bezoi, bezouch (g.), 12, 252, 253, 254.
biais, 256.
bier (g.), 17.
bim (g.), 156.
blad-negreto, 69.
bladre, 216.
blanchezir, 284.
Blandinan (f.-p.), 34.
blonegrau, 69.
bofi, 90.
boina, 96.
boissi (f.-p.), 84.
bolida, 257.
bonaüransa, 65.
bonaventuros, 57.
bonjouret, 69.
bonomia, 65.
Bordeaux, 216.
borna, 96.
bosc, bouès, 182.
boucarut, 250.
bouci, 123.
bouès, bosc, 182.
bouessio, 84.
bouis, bouissa, 314.
boulié, 257, 258.
bouolto, 280.
bournarut, 250.
bousarut, 250.
brancarut, 250.
brau, 10.
bregarut, 250.
brial, 101.
Brioude, 215, 268.
bro, broa, 99.
broual, 101.
brova (f.-p.), 103.
brufe, brufol, 216, 217.
brunezir, 284.
cabede, 261, 263.
cabedo, 261.
cabelh, 78.
cabeire, 261, 262.
cairoi, 12, 259.
Cal (La), Calm (La), 14.
calm, 13.
calmelh, 12.
cambarut, 250.
camboligo, 69.
cambovirolo, 69.
camusseu, 331.
canebe, 215.
canonge, 3.
canto-aucela, 69.
cap-biroulic, 69.
cap-casalier, 65.
cap-davantié, 69.
cap-levo, 69.
cap-masil, 66.
cap-roudello, 69.
captenh, etc., 65, 87.
cap-virado, 69.
cap-viroulic, 69.
caramel, 12.
carbe, 215.
carementra, 69.
cargo-pelha, 69.
carreliechat, 69.
càrri, 89.
car-saladié, 69.
cartenensa, 69.
carvenda, 66.
Cassagne (la), 82.
cassanha, cassanhola, 82, 215.
casse, 215.
castan, 75.
Cauban (g.), 41.
caupica (g.), 149.
caupisar, 148.
causfourna, 69.
caussigar, 148.
ceniza, 84.
cereis, 75.
cereisa, 81.
cezer, 215, 230.
Chaffre (Saint), 139.
Chalm (La), 14.
chalo, 406.
chambo, 151.
Chamond (saint), 139.
Champ (La), 14.
chamous, 77.
charmelo, 147.

Chaptes (saint), 214.
Chassagne (la), 82.
chassanh, 75.
chastan, 75.
Chastang (le), 75.
Chasselines, 3.
Chau (la), Chaud (la), 14.
chaupir, 147, 148.
Chaux (la), 14.
Chef (saint), 138, 139.
chilo, 406.
cialho, cigalho, 84
cigogno, 266.
cimoisso, 84.
cimui, 78.
ciu, 267.
clarzir, 25, 284.
cobe, cobeeza, 149, 285.
cobeïda, 285.
colbe, colp, 215, 229.
co-lèvo, 70.
coma (g.), 5.
combent (g.), 5.
combugar, 150, 259.
Comparonie (la), 3.
concordi, 88.
consegalh, 87.
coreares (f.-p.), 27.
coroada, 99.
corp-marin, 269.
corgno, 81.
cornues (f.-p.), 136.
cos, 78.
cosdura, costura, 24, 371.
cosedura, 16, 17, 24, 371.
cossie (f.-p.), 136.
cosso, 85.
coueto-lebeto, 70.
coulàubie, 79.
coulleu, 70.
couol, 280.
couop, 280.
coupourtage, 70.
couràibie, 79.
Coursaleix, 76.
court-boulhounat, 70.
coutri (f.-p), 138.
coveni, 88.
creares (f.-p.), 27.
creisser, 229.
crezeire, 25.
crossa, 85.
crousto-levo, 70.
cucho, 149.
darreirouge, 239.
Daude, 92.
daurezi, 277.
daurivelier, 277.
davantierasso, 68.
dea (f.-p.), 136.
defeci, 89.
defes, 150.
denantoura, 70.
depica, 278.
depteire, deptor, 24, 25.
derere (f.-p.), 28, 29.
desahici, 90.
desavèni, 87.
desmantenensa, 66.
desoben, 87.
despiga, 278.
despreczi, 89.
dessouti, 90.
desteilla, 87.
destoire, 87.
destourbi, 89.
destourni, 90.
destressa, 90.
destuelh, 87
Deusde, 92.
deveire, devedor, 24, 25.
dezia, 17.
dintz, 152.
discordi, 88.
donist, 96.
doublau, etc., 238.
douçamenet, etc., 70.
douolso, 281.
dous (dotz), 205.
douvo, 279.
ebejo (g), 5.
echoudares (f.-p.), 27.
edat, 22.
eigalòssi, 90.

eigardentié, 68.
eilau, 292.
eissaugo, 293.
embejo (g.), 5.
en, na, 286.
enamic, 12.
encobeïr, 285.
endarvo, 280.
endelbo, 280.
endevenh, 87.
endervo, 280.
endouolbi, 280.
enemic, 12.
enequitat, 13.
enferria, 288.
enflebezir, 284.
enrabi, 90.
enreos, 280.
enrubrezir, 284.
entendeire, 25.
entrecuei, 87.
entro, 28.
envejo, 5.
erzer, 229.
escandol, 217
esclarzir, 281.
escoissar, 353.
escroicheditz, 16.
eslaus, 291.
esmes, 23.
esparra, 122.
espatla, 122.
esperit, 13.
esquila, 152.
estamenha, 85.
estanh, 78.
Estefe, Esteve, 216.
Estevenan (g.), 41.
estremouncia, 70.
eus, 292.
faio, fajo, 81, 82.
falquiero, 297.
fauro (f.-p.), 27.
fazedor, 16.
fendedura, 16.
feridor, 16.
ferotge, 239.
ferre-blancarié, 70.
fèrri, 78.
fèrrios, 85.
fetge, 215.
firen, 152.
flamenc, 248.
flourdalisa, 70.
fogi (f.-p.), 139.
folelh, 298.
folzel, 299.
foouquieiro, voy. falquiero.
Formans, 30, 42, 44.
forschapche, 87.
foulharut, 250.
fourcarut, 250.
fourcho-ferrio, 78.
fourja, voy. furga.
fourrel, 299.
fous, 205.
fousel, 299.
fraisse, 215, 230.
Fraissignes, 82.
frare (f.-p.), 27, 29.
fredezir, 284.
fresquin (g.), 375.
Fressanges, 83.
Fresselines, 3.
furga, 302, 305.
furgon, 301, 305.
furja, voy. furga.
gafarut, 250.
gaïm, 375.
gàmbi, 80.
gamo, 320.
* gapta, 215.
gardo-mangiéu, 70.
garizo, 17.
garnizo, 17.
garriço, 83.
gasalha, 377.
gaubi, 80.
gauda, 215.
gautarut, 250.
gauzidor, 16.
gauzimen, 16.
gavarut, 250.
Gave, 215.

gaveto, 215.
geberut, 250.
gelbe, 91, 307.
gendarma, etc., 70.
gieue, 91.
glairo, 85.
glàpi, 80.
glàzi, 104.
glòti, 90.
gloumechèc (g.), 331.
gòbi, 80.
gorbi, 78.
goularut, 251.
gradalha, 70.
gragno, 85.
Graisivoldan, 140.
graissa, 90.
gratabouissa, 70, 314.
grato-culié, 71.
gravouge, 239.
grazir, 232.
Grésivaudan, 140.
grueissa, 90.
grumeycel, 331.
grumiceu, 331.
guarnissares (f.-p.), 27.
guèni, 80.
Hage (La), 82.
Hautefage, 82.
Herbetan, 43, 45.
Hérétang, 43, 45, 46.
hourca (g.), 302.
hourigoun (g.), 301.
hurga (g.), 302.
Iler, 215.
iroge, 240.
Isera, 42, 134, 215.
Iseran, 42.
issaugo, 293.
ivernouje, 239.
jarriço, 83.
jaseran, 410.
Javols, 217.
jòli, 80.
jos, 116.
jouinomet, 71.
Joutx-Aigues, 113, 117.
jove, 216.
Julianges, 3.
junomenot, 71.
Juzaic, Juzieu, 114.
Katalinan (f.-p.), 34, 41.
laire, 27.
lampeza, 215.
lampre, 137.
lànci, 90.
lapedo, 325.
laro (f.-p.), 27, 29.
Laschamp, 14.
lasseno, 215.
làssi, 90.
lavàssi, 90.
Lazer, 215, 230.
lei, leis, 335.
Lemozi, 277.
lende, 326.
leuge, 79.
leula, 327.
Leyra, Leyretan, 46.
liboureto, 328.
limasso, 80.
limatz, 77.
longarut, 251.
Lorlanges, 3.
Loubers, Loubersan, Loubressac, 153.
Lubersac, 153.
lui, 332.
Lupersat, 153.
magestres, 28.
mainier, 137.
Mairogel, 216.
maistre, 27.
majer, 29.
malaürat, 66.
malmescliu, 66.
manego, 215.
manleu, 66.
mantenh, etc., 66, 87
mantolre, 88.
margoui, 78.
margouio, 80.
Maredma, 96.
maridadoira, 180.

Marvejols, 216, 217.
maucoura, etc., 71.
maugrabia, 71.
mauvissi, 77.
mechlogan, 67.
meitadenc, 272.
meitadier, 139.
meitaer (f.-p.), 139.
Memde, 216.
menadou, 340.
mendola, 322.
menistre, 13.
mermar, 19.
meroil, 254.
mezalha, 85.
mezolh, 78.
mezolha, 85.
miecho-ourado, 71.
miejourna, etc., 71.
mieuleto, 328.
milgranier, etc., 67, 71.
monegue, etc., 216.
Monseveroux, 107.
Monsteroux, 107.
Montaguson, 107.
morgoil, 78.
morgue, 216.
Moundi, 238.
movedor, 16.
murmuri, 89.
na, 286.
naissemen, 16.
naisser, 229.
nani, 182.
Narnhac, 4.
ne, 288.
negrezir, 25, 281, 284.
Nemse, 123.
nieuleto, etc., 328.
noiridura, 16.
noirim, 375.
non, 287.
nos, 287.
nou, 182.
nòvi, 79.
nozedor, 16.
nualha, 99.
nuncupati (f.-p.), 134.
obro, 100.
ondreyos, 280.
onhemen, 16.
ordenh, 88.
ordi, 12.
orfe, 216.
orjier, 340.
orlau, 292.
oubo, 280.
ouglogno, 81.
Ouol, 280.
ouolso, 281.
pabel, pabelha, 349.
pai-granas, 71.
palaficage, 71.
palavers, etc., 64, 72.
palavire, 71.
pali, 12.
palliaczares (f. p.), 27.
pampo, 214.
pancogol, 343.
pancossier, 88, 344.
pansarut, 251.
paor, 377.
parabandoun, 71.
parafulha, 71.
paro-pluiaire, 71.
paro-soula, 71.
pare (f.-p.), 29.
partidor, 16.
partimen, 15, 16.
partizo, 17, 24.
parzo, 24.
patarut, 251.
paubrezir, 284.
pau-de-senas, 71.
paufourc, 348.
pavel,p avello, 349.
pàvio, 349.
pea, peazo, 355.
peiro-ficaire, 71.
peis-saladiero, 71.
pechares (f.-p.), 27.
pelitre, 363.
penedensa, 13.
penher, 229.

perdoa, 91, 137.
perna, 350.
pernar, 353.
pertenh, 88.
pesar, 134.
pesares (f.-p.), 27.
peschare (f.-p.), 27, 28.
pesouge, 240.
pessar, 134.
peto-fouirié, 72.
peulho, 72.
pèu-mudage, 72.
peu-tirage, etc., 72.
Peyronenc, 272.
pica, picadou, 278, 279.
pico-poulié, 72.
pifourca, 72.
pio, 356.
piutz, piuze, 217, 219.
* plader, 216.
plan-planet, 72.
plantais (f.-p.), 138.
pledura, pleidura, 356, 410.
ploumbeu, 111.
poilo, 360.
poiridura, 16.
polze, 229, 230.
pom, 109, 110, 111.
pòrri, 77.
porto-feissage, 72.
pou, 377.
pouda, 122.
pouiliero, 361.
poulh, 77.
poumen, 111.
pouncharut, 251.
poussarut, 251.
poutz, pouze, 229, 230.
poyre, 77.
premeirouge, 240.
pres-fachié, 72.
prestinh, 88.
prifachier, 64.
primauben, 72.
printenen, 72.
priour (f.-p.), 136.
prodomia, 67.
profemnia, 67.
puech, 112.
puto-fina, 72.
quatro (f.-p.), 28, 29.
quaucoumet, 67.
queacomet, 67.
quicoumet, 67.
rabei, 79.
rafe, 216.
rao, 376.
raunage, 377.
raüsar, 377.
rebarié, 121.
rec, 121.
redezi, 284.
rega, 121.
renc, 121.
rendoa, 91, 137.
reptar, 284.
rere (f.-p.), 28, 39.
rerebanche (f.-p.), 28.
revendares (f.-p.), 27.
revolim, revolum, 375, 376.
revouairi (f.-p.), 81, 83.
ribiera, 119.
Riom, 214.
riveri (f.-p.), 138.
Rivoire, 83.
roazos, 99.
rogou, 377.
roi, roch, 12, 378.
Roin (f.-p.), 138.
roize, 381.
ronse, 230.
rou, 377.
rouis, 76, 381.
rouisso, 381.
rouissoun, 381.
rouvei, 76.
rovezir, 284.
Rozer, 216, 230.
rua, 99.
rusco, 242.
sabde, 216.
sabedor, 190.
saguei, 76.
Salesse, 83.

saletz, 76.
salisso, 84.
salpic, 73.
sandarut, 251.
sandes (f.-p.), 136.
sang-glaçamen, 72.
sant-genaire. 72.
santi-belliaire, 72.
sant-jacaire, 72.
sant-janen, etc., 73.
sant-miquelenco, etc., 73.
sapte, 216.
saubagin (g.), 375.
saugo, 293.
saumarut, 251.
saumura, 73.
saupicado, etc., 73.
saupousc, 73.
saupresado, 73.
saüs, 377.
Sauxillanges, 3.
sauze, 217, 230.
savego, 293.
savena, 216.
sea, 383.
sebelir, 284.
segel, 216.
segoa, 91.
seguel, 216.
seguentre, 29.
semar, 136, 147.
Semène, 38.
senebe, 216.
Seneujols, 217.
senher, 29.
senmartiaument (g.), 67.
sentimen, 15, 16.
seti, 89.
simi, 12.
simoissha, 84.
sirven, 152.
sobror, 107.
sospire, 23.
sostenh, 88.
sotol, 361.
sotror, 107.
sotz, 116.
sougo, 388.
sout, 385.
Souvigne, 38.
sovenh, 88.
suaor (f.-p.), 139.
suc, 112.
suma, 147.
Sumène, 38.
suvié, 77.
tabòssi, 80.
Talent, 47, 48.
Tallende, 216.
tamaris, 76.
tamarisso, 80.
taraboul, 393.
taravela, 340.
tebe, 213, 215, 284.
tebezir, 283, 284.
tempe, 216.
tenedor, 16, 19.
tenemen, 15, 16.
tenezo, 17, 19.
terme, 390.
termini, 89.
teron, 109.
terrador, 14.
terragarda, 67.
terro-bassen, 73.
testarut, 251.
tissire (f.-p.), 27.
toneyres, 28.
toqui, 90.
traboulh, 393.
tralha, 394.
traoulh, 393.
traüt, 377.
travoulh, 393.
tresoul, 394.
tro, 28.
troliares (f.-p.), 27.
ulagno, 81.
usso, 294.
uta, 328.
vaurienas, 73.
vé (vetz), 153.
vendares (f.-p.), 27.
venderi (f.-p.), 140.

vendezo, 17.
vendoa, 91, 137.
ventrarut, 251.
ver, 76.
vergenetat, 13.
vergne, 76.
vern, 76.
Vernégheol, etc., 217.
vernh, vernha, vèrni, 76, 80.
vèrri, 78.
verro (f.-p.), 27, 29.
vertoulh, 394.
vesoch, voy. vezoig.
vestidura, 16.
vestizo, 17.
vetz (vé), 153.
Vézezoux, 115.
vezoig, 123, 251, 253, 254, 255.
viaje, vieje, 153.
viellezir, 284.
Vignogoul (Le), 397.
vim, 156.
vinagrello, etc., 73.
vinobre, 398.
Vinovol, 397.
viro-passa, 73.
visitares (f.-p.), 27.

ROUMAIN

ei, 335.
fereca, 288.
intre, intru, 29.
lindina, 326.
lingura, 327.
lui, 332 et s.
pepene, 264.

SCANDINAVE

jol-, 80.
langa (island.), 329.
rügr, 377.
vedhr-viti, 401.
wimmel (danois), 399.
wippe (danois), 311.

CHARTRES. — IMPRIMERIE DURAND, RUE FULBERT.

PC Thomas, Antoine
2071 Essais de philologie
T56 française. 1897.

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET
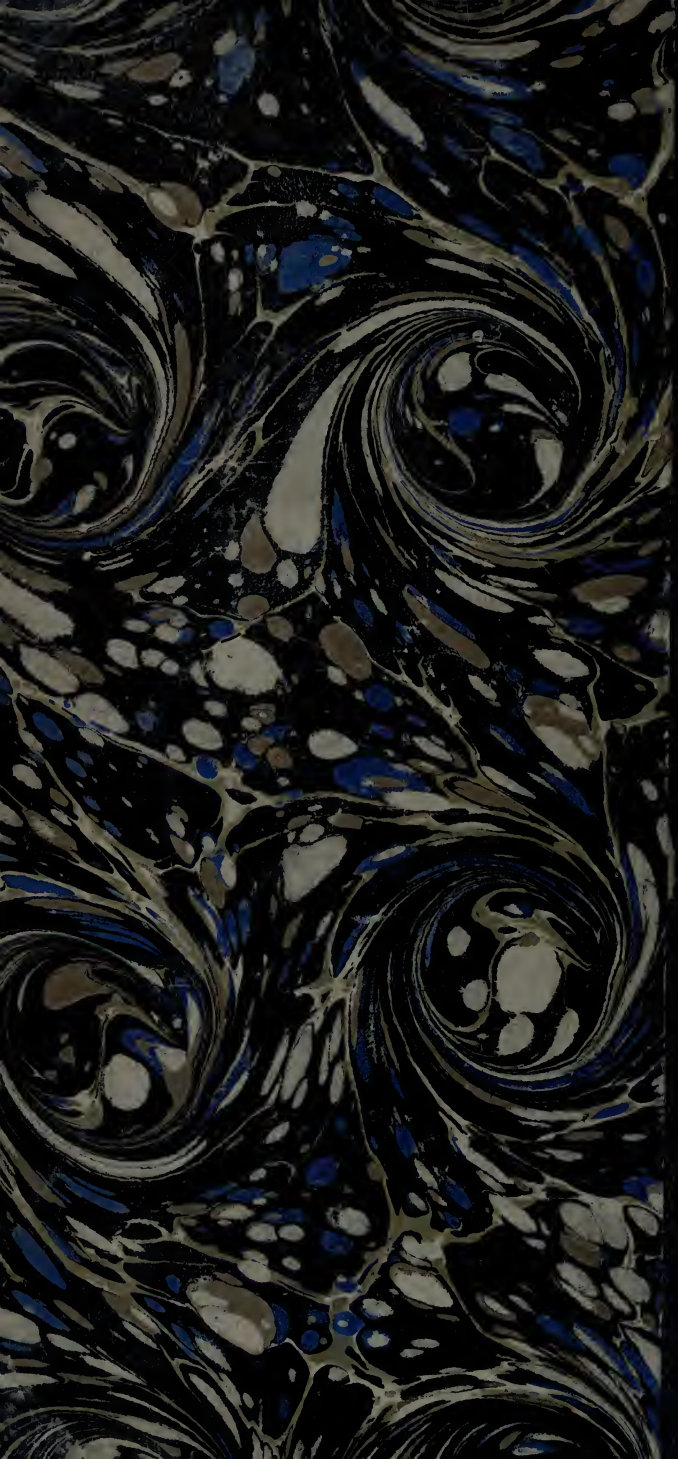
UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY